THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/congresarcheolo1909cong_0

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

LXXVI^e SESSION

TENUE

A AVIGNON

EN 1909

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

TOME II

Procès-verbaux et Mémoires

PARIS
A. PICARD
LIBRAIRE
82, rue Bonaparte

CAEN
H. DELESQUES
IMPRIMEUR-ÉDITEUR
34, rue Demolombe

1910

Crétacés Martiniens

Gozecourt 1927.

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

LXXVI[e] SESSION

TENUE

A AVIGNON

EN 1909

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

TOME II

Procès-verbaux et Mémoires

PARIS
A. PICARD
LIBRAIRE
82, rue Bonaparte

CAEN
H. DELESQUES
IMPRIMEUR-ÉDITEUR
34, rue Demolombe

1910

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

LXXVI^e SESSION

TENUE

à AVIGNON

En 1909.

PROGRAMME

1. Présenter un travail d'ensemble, par ordre de matières, sur les principaux travaux archéologiques publiés par les Sociétés savantes et les particuliers, en Vaucluse, depuis le Congrès de 1882.

2. Indiquer les découvertes récentes faites dans les grottes, les abris et les gisements préhistoriques.

3. Étudier les monuments romains d'Avignon, d'Arles, d'Orange, de Vaison et des autres villes de la région. — Signaler les nouvelles inscriptions et le résultat des dernières fouilles.

4. Présenter un travail d'ensemble sur les baptistères de la France. — Relever les autels et les plaques décoratives des époques mérovingienne et carolingienne.

5. Quelles sont les parties d'églises qui peuvent être attribuées avec certitude au XI^e siècle dans la basse vallée du Rhône ?

6. Énumérer les caractères de l'école romane de Provence. — Tracer les limites de son influence.— Montrer son évolution au XII[e] siècle.

7. Donner des preuves de la persistance des traditions romanes dans l'architecture et la décoration des monuments de la Provence. — Rechercher les influences de l'école lombarde sur les églises de la région. — Peut-on dater les marques de tâcherons ?

8. A quelle époque remontent les plus anciennes voûtes d'ogives dans le Sud-Est de la France ? — Étudier les culs-de-four nervés.

9. Quelles sont les limites de l'école gothique du Midi de la France vers le Dauphiné et les Alpes ? — Indiquer ses caractères en Provence. — Citer des exemples d'influences venues du Nord.

10. Copier les marchés ou prix-faits relatifs à des monuments du XIV[e] au XVI[e] siècle. — Découvertes nouvelles faites au Palais des Papes.

11. Quels sont les caractères de l'architecture militaire du XIII[e] et du XIV[e] siècle dans la région ? — Monographie d'un château féodal.

12. Reconstituer au moyen des documents l'ancien état des couvents des Cordeliers, des Dominicains et des Augustins d'Avignon.

13. Étudier les Vierges des coins de rue et les tombeaux gothiques d'Avignon et des environs.

14. Dresser le catalogue des peintures de l'école avignonnaise antérieures au XVI[e] siècle.

15. Montrer le rayonnement des écoles artistiques d'Avignon à l'étranger : sculpture en Italie, peinture en Allemagne. — Rechercher les œuvres des artistes originaires du Comtat qui ont travaillé en dehors de la région.

16. Quelle est l'influence exercée dans la région par les artistes bourguignons, parisiens et flamands ?

17. Rechercher l'influence possible des monnayeurs italiens de l'atelier pontifical de Sorgues sur le monnayage du XIV^e^ siècle dans les pays de la vallée du Rhône. — Cataloguer les méreaux ecclésiastiques d'Avignon et signaler les documents qui les concernent.

ORDRE DES EXCURSIONS

Mardi 18 mai.— 10 heures du matin. Séance d'ouverture à l'Hôtel de Ville d'Avignon.

2 heures. Rendez-vous à Notre-Dame-des-Doms. Visite des églises.

8 heures 1/2. Séance à l'Hôtel de Ville.

Mercredi 19. — 7 heures 05 du matin. Départ pour Orange. Visite des monuments.

11 heures. Déjeuner Hôtel de la Poste.

Midi 45. Départ en train spécial pour Vaison. Visite de la ville.

5 heures 39. Départ en train spécial. Retour à Avignon à 7 heures 20.

9 heures. Séance à l'Hôtel de Ville.

Jeudi 20. — 10 heures 40 du matin. Départ en train spécial pour Saint-Paul-Trois-Châteaux. Déjeuner à Pierrelatte.

Midi 35. Départ en train spécial pour Saint-Paul.

Après-midi. Visite de Saint-Paul et de Saint-Restitut.

5 heures 50. Départ en train spécial. Retour à Avignon à 7 heures 20.

Vendredi 21. — 8 heures du matin. Rendez-vous à la porte du Fort-Saint-André, à Villeneuve-les-Avignon. Visite de Villeneuve.

2 heures. Rendez-vous au Palais des Papes. Visite des Remparts, du Pont Saint-Bénézet et du Musée Calvet.

8 heures 1/2. Séance.

Samedi 22. — 6 heures 45 du matin. Départ en train spécial. Arrivée à Arles à 7 heures 16. Changement de train pour Montmajour. Arrivée à 7 heures 30. Visite de l'Abbaye.

9 heures 30. Départ pour Arles. Changement de train à Arles pour Saint-Gilles. Arrivée à 10 heures 25. Visite. Déjeuner à l'Hôtel du Globe.

1 heure 30. Départ en train spécial pour Aigues-Mortes. Arrivée à 2 heures 25. Visite.

5 heures 24. Départ en train spécial. Arrivée à Avignon à 7 heures 30.

Dimanche 23. — Journée réservée aux excursions individuelles. On peut indiquer : 1° Train de 8 heures 37 pour Les Baux ; 2° Train de 9 heures 45, gare du Pont-d'Avignon, pour le Pont-du-Gard ; 3° Train de 8 heures 37 pour Nîmes ; 4° Train de 8 heures 30 pour la Fontaine de Vaucluse ; 5° Train de 4 heures du matin par Gordes et l'Abbaye de Senanque ; 6° Train de 6 heures 42, gare du Pont-d'Avignon, pour le Pont-Saint-Esprit et Bourg Saint-Andéol.

7 heures 1/2. Banquet Hôtel Crillon.

Lundi 24. — 6 heures 45 matin. Départ en train spécial pour Arles. Arrivée à 7 heures 17. Visite des monuments romains.

Midi. Déjeuner Hôtel du Forum et Hôtel du Nord.

Après-midi. Musée, Saint-Trophime, Aliscamps.

6 heures 20. Départ en train spécial. Arrivée à Avignon à 6 heures 50.

8 heures 1/2. Séance.

Mardi 25. — 7 heures du matin. Départ en train spécial pour Cavaillon. Visite.

9 heures 30. Départ pour Saint-Remy. Visite. Déjeuner Grand-Hôtel de Provence.

1 heure 45. Départ en train spécial pour Saint-Michel-de-Grès, trajet en voitures pour Saint-Gabriel, Beaucaire et Tarascon.

6 heures 40. Départ en train spécial. Arrivée à Avignon à 7 heures.

8 heures 1/2. Séance de clôture. Distribution des médailles.

Mercredi 26. — 6 heures 40 du matin. Départ en train spécial pour Carpentras. En voitures pour Venasque. Visite. Retour à Carpentras. Déjeuner Hôtel de l'Univers. Visite de la ville.

3 heures. Départ en train spécial. Arrivée à Pernes à 3 heures 11. Visite de Pernes.

4 heures 30. Départ en train spécial pour Le Thor. Visite de l'église.

6 heures 40. Départ en train spécial pour Avignon. Arrivée à 7 heures 07.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE 1909

Président du Congrès:

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société.

Membres du bureau:

M. Émile Travers, directeur-adjoint de la Société.
M. Raymond Chevallier, trésorier de la Société.
M. Paul de Longuemare, secrétaire général de la Société.
M. Louis Serbat, secrétaire général de la Société.
M. Henri Heuzé, secrétaire-adjoint de la Société.
M. Léon Labande, inspecteur divisionnaire de la Société.
M. l'abbé Requin, inspecteur de Vaucluse.

Secrétaire général du Congrès:

M. Joseph Girard, conservateur du Musée Calvet, à Avignon.

Trésorier du Congrès:

M. Raymond Bonnecaze, à Avignon.

LISTE DES MEMBRES (1)

MM.

*Aire (Mme Albert d'), 6, rue Saint-Louis, à Amiens.

*Alias (Albert), inspecteur des Contributions directes, 31, rue Pêcherie, à Valence (Drôme).

*Andral (Gabriel), élève à l'école des Beaux-Arts, 147, boulevard Saint-Michel, à Paris, 5e.

*Andrieux (Charles), sous-lieutenant au 38e d'infanterie, 7, place Michelet, au Puy.

*Angérard (Edmond), notaire honoraire, 11, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Louviers (Eure).

*Avon (le général), 4, avenue du Trocadéro, à Paris, 16e.

Avon (Mme), même adresse.

*Babut (le commandant), président de la Société française de Numismatique, 23, rue des Gatines, à Paris, 20e.

*Banchereau (Jules), 6, quai Barentin, à Orléans.

*Barbarin (Charles), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 15, rue Vauquelin, à Paris, 5e.

*Barbarin (Mme), même adresse.

*Barmé (Armand), 49, cours de Tourny, à Bordeaux.

Bartesago, opticien, 7, rue des Marchands, à Avignon.

*Baudreuil (Jean de), 9, rue du Cherche-Midi, à Paris, 6e.

*Baye (le baron de), inspecteur divisionnaire de la S. F. A., 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris, 17e.

*Beaumont (le comte Charles de), inspecteur de la S. F. A., château de Chatigny, par Fondettes (Indre-et-Loire).

*Beauvais (Augustin de), conseiller référendaire à la Cour des comptes, 5, boulevard Raspail, à Paris, 7e.

(1) Les noms des membres de la Société française d'Archéologie sont marqués d'un astérisque.

MM.

*Bégule (Lucien), inspecteur de la S. F. A., 86, chemin de Choulans, à Lyon.

Belleudy (Jules), préfet de Vaucluse.

*Belmont (Augustin), château de Mondy, par Bourg-de-Péage (Drôme).

*Beloe (E.-M.), Kings Lynn (Angleterre).

Beloe (Mme E.-A.), même adresse.

*Benard (Mme Maurice), avenue de Déols, à Châteauroux.

*Berny (Gérard de), 41, rue de l'Amiral-Courbet, à Amiens.

*Berthelé (Joseph), inspecteur de la S. F. A., 11, impasse Pagès, à Montpellier.

*Berthéas (Émile), 29, place du Peuple, à Saint-Étienne.

*Besnard (Alfred), architecte expert, inspecteur de la S. F. A., délégué de la Société centrale des Architectes, 54, rue des Abbesses, à Paris, 18e.

Besnard (Mme A.), même adresse.

*Bigault (Paul), 39, avenue de Breteuil, à Paris, 7e.

*Bilson (John), architecte, membre du Comité d'honneur de la S. F. A., à Hessle (Angleterre).

Biret (Noël), ferronnier d'art, rue Petramale, 5, à Avignon.

*Biver (Paul), 14, rue de Prony, à Paris, 17e.

*Blanchet (Adrien), inspecteur divisionnaire de la S. F. A., 40, avenue Bosquet, à Paris, 7e.

*Boinet (Amédée), sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 40, quai d'Orléans, à Paris, 4e.

*Boinet (Léon), 40, quai d'Orléans, à Paris, 4e.

Boinet (Mme Léon), même adresse.

*Bond (Francis), Stafford House, Duppar Road, Croydon (Angleterre).

*Bonnecaze (Raymond), trésorier du Congrès, 38, rue Banasterie, à Avignon.

*Bonnet (Emile), avocat, 11, rue du Faubourg-Saint-Jaumes, à Montpellier.

MM.

Bonnet (Julien), 10, rue Sainte-Catherine, à Avignon.

*Bordeaux (Paul), 98, boulevard Maillot, à Neuilly-sur-Seine.

*Bouchot (Félix), docteur en droit, avocat à la Cour, 59, rue de Babylone, à Paris, 7e.

*Bourcier (Louis), 87, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

*Bouvet (Georges), avocat, 21, rue d'Aumale, à Paris.

*Bruguier-Roure (Louis), inspecteur de la S. F. A., à Pont-Saint-Esprit (Gard).

*Brune (l'abbé), inspecteur divisionnaire de la S. F. A., à Mont-sous-Vaudrey (Jura).

*Buggenoms (Louis de), avocat, délégué de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, 40, rue Courtois, à Liège.

*Burthe d'Annelet (le baron André), 21, rue d'Aumale, à Paris, 9e.

*Burtin (Jean-Louis), sculpteur, 54, rue Oberlin, à Nancy.

*Calmette (Joseph), professeur à l'Université de Dijon, 34, rue Chabot-Charny, à Dijon.

Capdevila (Dominique), 83, rue des Teinturiers, à Avignon.

*Carry (le docteur Amédée), 54, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

*Cazalis de Fondouce (Paul), 18, rue des Étuves, à Montpellier.

*Chappet (Prosper), 4, place Morand, à Lyon.

*Chauliat (Eugène), architecte, 119, rue de Paris, à Saint-Mandé (Seine).

*Chevallier (Raymond), trésorier de la S. F. A., au Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (Oise).

Chobaut (le docteur A.), 4, rue Doré, à Avignon.

*Chotard (André), magistrat, 17, boulevard Félix-Faure, à Châtellerault (Vienne).

*Chotard (Maurice), 14, rue du Cherche-Midi, à Paris, 6e.

*Collombier (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.

MM.

*Costa de Beauregard (le comte Olivier de), au château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

*Courcel (Valentin de), archiviste paléographe, 20, rue de Vaugirard, à Paris, 6e.

*Coutan (le docteur Ferdinand), inspecteur de la S. F. A., 10, rue d'Ernemont, à Rouen.

*Cox (Percy), Stone House, Godalming, Surrey (Angleterre).

*Crusel (René), 9, place Sainte-Catherine, à Abbeville.

*Decroos (Jérôme), notaire honoraire, président de la Société des Antiquaires de la Morinie, 51, Grande-Place, à Saint-Omer.

*Delagarde (Émile), 105, faubourg Saint-Honoré, à Paris, 8e.

Delor (l'abbé), rue Arc-de-l'Agneau, à Avignon.

*Deshoulières (François), membre du Conseil de la S. F. A., 49, rue de la Tour, à Paris, 16e.

*Deshoulières (Mme), même adresse.

*Desjardins (Paul), architecte-adjoint des Monuments historiques, 28, rue d'Enghien, à Lyon.

*Desprez (Mme Georges), 38, avenue Hoche, à Paris, 8e.

*Desprez (Mme Henry), 86, boulevard de Courcelles, à Paris, 17e.

*Dessain (Louis), 115, rue La Fayette, à Paris, 10e.

Deydier (Marc), notaire, à Cucuron (Vaucluse).

Digonnet, avocat, 19, rue des Trois-Faucons, à Avignon.

*Donau (le colonel), 44, rue Vaneau, à Paris, 7e.

*Dubois (Alain), 24, rue Pierre-l'Ermite, à Amiens.

Dubois (Mme Michel), même adresse.

*Dubuisson (Émile), architecte, 6, rue Marais, à Lille.

Dubuisson (Mme Émile), même adresse.

*Dumas (Joseph), 13, rue de la République, à Saint-Étienne (Loire).

*Dumon (Raoul), 10, rue de la Chaise, à Paris, 7e.

*Dupont (Émile), directeur des Docks et Entrepôts du Havre (Seine-Inférieure).

MM.

Duprat, professeur au Lycée d'Avignon.

Durand (l'abbé), Institut Saint-Félix, à Nîmes.

*Duvau (Jules), 74, boulevard Blossac, à Châtellerault (Vienne).

*Duvau (René), 32, avenue de la Grande-Armée, à Paris, 17e.

*Epery (le docteur René), à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or).

*Espérandieu (le commandant Émile), correspondant de l'Institut, à Clamart (Seine).

*Eysseric (Joseph), 90, rue d'Assas, à Paris, 6e.

Fabre, publiciste, délégué du Syndicat de Provence, place du Change, à Avignon.

Fabre (Georges), 28, rue Ménard, à Nîmes.

*Fabrège (Frédéric), 33, Grande-Rue, à Montpellier.

*Fage (René), avocat, inspecteur divisionnaire de la S. F. A., 80, rue Lauriston, à Paris, 16e.

*Falgairolle (Prosper), archiviste, à Vauvert (Gard).

*Fayolle (le marquis de), inspecteur général de la S. F. A., au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne).

*Fleury (Gabriel), inspecteur de la S. F. A., à Mamers (Sarthe).

Forbin (le comte de), 10, avenue Percier, à Paris, 8e.

*Fordham (sir Georges), Odsley Ashwell, Baldock, Herts (Angleterre).

Formigé (Jean), architecte du Gouvernement et de la ville de Paris, 1, place Saint-Sulpice, à Paris, S. F. A.

*Formigé (Jules), architecte, 52, quai Debilly, à Paris, 16e.

*Forts (Philippe des), 13, rue Vaneau, à Paris, 7e.

*Foulon (Eugène), à Laigle (Orne).

*Gabillot (Gabriel), 53, rue de Rome, à Paris, 8e.

*Gaignaison (André), conseiller référendaire à la Cour des comptes, 160, boulevard Haussmann, à Paris, 8e.

*Garidel-Alègre (Mme), conservateur du Musée de Bagnols, à Bagnols (Gard).

MM.

* Gasching (Louis), à Cuts (Oise).

* George (Jean), docteur en droit, receveur municipal honoraire d'Angoulême, 44, rue de Montmoreau, à Angoulême.

* Germain de Maidy (Léon), inspecteur divisionnaire de la S. F. A., 26, rue Héré, à Nancy.

* Ghellinck-Vaernewick (le vicomte Amaury de), membre du Comité d'honneur de la S. F. A., 15, rue de l'Industrie, à Bruxelles.

* Girard (Joseph), secrétaire général du Congrès, conservateur du Musée Calvet, 12, rue de la Croix, à Avignon.

* Gleyze (Edmond), à Clermont (Oise).

Gleyze (Mme Edmond), même adresse.

* Gobillot (René), 24, boulevard Hippolyte-Faure, à Châlons-sur-Marne.

* Gosset (Alphonse), architecte, délégué de la Société centrale des Architectes, à Reims.

Goyard (Mme), 32, avenue de la Grande-Armée, à Paris.

* Grave (Eugène), à Nantes (Seine-et-Oise).

Grave (Mme), même adresse.

* Guérin-Boutaud (Alexis), notaire, 2, rue de la Gendarmerie, à Angoulême.

* Hambye (Adolphe), notaire honoraire, 26, rue du Mont-de-Piété, à Mons (Belgique).

* Hambye (Mme), même adresse.

* Harel (Albert), premier président honoraire de la Cour d'appel, 157, boulevard Haussmann, à Paris, 8e.

* Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur du Musée du Louvre, membre du Comité d'honneur de la S. F. A., 16, rue Washington, à Paris.

* Heuzé (Henri), secrétaire-adjoint de la S. F. A., 110, rue de Paris, à Vincennes.

* Hirschauer (Charles), élève à l'École des Chartes, 186, rue de Rivoli, à Paris, 1er.

MM.

*Jacquemin (Léon), 108, rue de Rennes, à Paris, 6e.

*Jamot (Claudius), architecte, 11, rue Sainte-Hélène, à Lyon.

*Jarry (Eugène), 8, place de l'Étape, à Orléans.

*Joubin (André), professeur à la Faculté des Lettres, à Montpellier.

*Jourdain (Octave), notaire, à Noyon (Oise).

*Knox-Little (Miss Ethel), 12, rue de Tournon, à Paris, 6e.

*Labande (Léon), inspecteur divisionnaire de la S. F. A., conservateur des Archives de Monaco. Palais de Monaco.

Labande (Mme Léon), même adresse.

Labande (Mlle Madeleine), même adresse.

La Boulie (G. de), à Monfavet (Vaucluse).

*Lafollye (Paul), architecte, 7, rue Richepanse, à Paris, 8e.

Lafollye (Mlle M.-A.), même adresse.

*Lafond (Jean), 5, rue d'Herbouville, à Rouen.

*Lair (le comte Charles), inspecteur divisionnaire de la S. F. A., à Blou (Maine-et-Loire).

*Laloy (Mme A.), 30, rue Washington, à Paris, 8e.

*Lambert (Paul), La Motte-Liziart, par Précigné (Sarthe).

*Laporte (Adrien), architecte aux mines de la Grand-Combe, à La Levade (Gard).

*Larcher (Albert), 76, boulevard des Batignolles, à Paris, 8e.

*La Selve (Hippolyte), ingénieur, 22, quai Tilsitt, à Lyon.

*Latouche (R.), archiviste-paléographe, 10, rue de l'Odéon, à Paris, 6e.

*Laurens (le baron Maurice du), 14, rue Saint-Étienne, à Avignon.

*La Véronne (Geoffroy de), 121 *bis*, rue de Grenelle, à Paris, 7e.

*Lavèvre (Henri de), au château de Lavèvre (Cher).

*Le Brecq (Henri), boulevard de Blossac, à Châtellerault.

*Leduc (Auguste), villa des Sorbiers, rue de l'Aigle, à Compiègne.

MM.

* Lefèvre-Pontalis (Eugène), directeur de la S. F. A., 13, rue de Phalsbourg, à Paris, 17e.
* Lefèvre-Pontalis (Mme Eugène), même adresse.
Lefèvre-Pontalis (Mlle Claire), même adresse.
* Lefèvre (Léon), 88, rue de Tournai, à Lille.
* Lefranc (Mlle Gabrielle), 54, rue Saint-Maur, à Rouen.
* Legrand (Charles), inspecteur de la S. F. A., 5, rue Gambetta, à Saint-Omer.
* Legrand (René), 38, rue Rochechouart, à Paris, 9e.
* Legriel (Paul), architecte, 97, boulevard Haussmann, à Paris, 8e.
* Lespinas (Edmond), ancien magistrat, à Périgueux (Dordogne).
* L'Estourbeillon (le marquis de), député du Morbihan, inspecteur de la S. F. A., 10, place de l'Évêché, à Vannes.
* Loisy (René de), 3, rue de Buffon, à Dijon.
* Loppinet (Fernand), conservateur des Eaux et Forêts en retraite, 45, faubourg Saint-Jean, à Nancy.
* Losseau (Léon), avocat, docteur en sciences politiques et administratives, 37, rue de Nimy, à Mons (Belgique).
* Luzu (Roger), archiviste-paléographe, 8, rue de Commaille, à Paris, 7e.
* Macqueron (Henri), inspecteur de la S. F. A., 24, rue de l'Hôtel-Dieu, à Abbeville.
* Mahieu (Mlle Jenny), à Braine-le-Comte (Belgique).
* Mandach (Conrad de), 15, rue Las-Cases, à Paris, 7e.
* Manteyer (Georges de), inspecteur de la S. F. A., 34, quai de Béthune, à Paris, 4e.
* Mareuse (Edgar), 81, boulevard Haussmann, à Paris, 8e.
* Marsay (le vicomte de), 6, rue Clément-Marot, à Paris, 8e.
* Martin (Albert), 97, rue Monge, à Paris, 5e.
* Martin-Sabon (F.), membre du Conseil de la S. F. A., 5 *bis*, rue Mansart, à Paris, 9e.
* Martin-Sabon (Mme), même adresse.

MM.

*Matthieu (Ernest), avocat, secrétaire du Comité des Monuments du Hainaut, à Enghien (Belgique).

Matthieu (Mme Ernest), même adresse.

*Maurice (Jules), 10, rue Crevaux, à Paris.

*Mesnard (Léon), 7, rue de La Boëtie, à Paris, 8e.

*Michel-Dansac (Robert), avocat à la Cour d'appel, 20, rue de Lisbonne, à Paris, 8e.

*Moreau (le docteur René), conservateur du Musée archéologique, à Sens (Yonne).

Moreau (Mme), même adresse.

Morin (Georges), à Nîmes.

*Naef (Albert), architecte, membre du Comité d'honneur de la S. F. A., Haute-Combe, avenue Ruchonnet, à Lausanne (Suisse).

Naef (Mme Albert), même adresse.

Naef (Henri), même adresse.

Nicolas (le chanoine), 52, rue Richelieu, à Nîmes.

*Nodet (Henri), architecte du Gouvernement, 49, boulevard des Invalides, à Paris, 7e.

*Oberkampf de Dabrun (le baron), à Alais (Gard).

*Paisant (le président Alfred), 35, rue Neuve, à Versailles.

Paisant (Mme Alfred), même adresse.

Pamard (le docteur Alfred), 4, place de l'Amirande, à Avignon.

*Pasquier (Félix), archiviste de la Haute-Garonne, inspecteur de la S. F. A., 6, rue Saint-Antoine-du-Taur, à Toulouse.

*Perier (Joseph), 20, rue Erlanger, à Paris, 16e.

*Philippe (André), inspecteur de la S. F. A., archiviste du département des Vosges, à Épinal.

Philippe (Mme André), même adresse.

Philippe (Mlle Léonie), 19, rue Duminy, à Amiens.

*Pillon (Alphonse), à Roye-sur-Matz (Oise).

MM.

*Pontnau (Raymond), avocat, à Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn).

Plivard (Edmond), notaire honoraire, à Clermont (Oise).

*Prevost (Gustave), ancien magistrat, 52, rue Chasselièvre, à Rouen.

*Quarré-Prévost (Louis), délégué de la Société de Géographie de Lille, 4, rue du Palais-Rihour, à Lille.

*Rabutaux (Jean), 110, boulevard Haussmann, à Paris, 8e.

Rabutaux (Mme Jean), même adresse.

*Régnier (Louis), inspecteur de la S. F. A., 9, rue du Meilet, à Évreux (Eure).

*Renard (Auguste), 32, rue Caumartin, à Amiens.

*Renard (Mme Auguste), même adresse.

*Renault (Georges), conservateur du Musée, 109, boulevard Chartrain, à Vendôme (Loir-et-Cher).

*Requin (l'abbé), inspecteur de la S. F. A., correspondant de l'Institut, 16, rue Velouterie, à Avignon.

*Rérolle (Henri), 3, rue de Copenhague, à Paris, 8e.

*Rey (Ferdinand), inspecteur de la S. F. A., 5, rue Legouz-Gerland, à Dijon.

*Rhein (André), secrétaire du Comité de publication de la S. F. A., 31, rue d'Angivillers, à Versailles.

*Rhein (Frédéric), même adresse.

*Rodt (Édouard de), architecte, 45, rue des Gentilshommes, à Berne (Suisse).

*Royer-Collard (Paul), 8, rue d'Anjou, à Paris, 8e.

*Saintenoy (Paul), architecte, membre de l'Académie royale d'Archéologie de Bruxelles, 119, rue de l'Arbre-Bénit, à Bruxelles.

Saintenoy (Mme Paul), même adresse.

*Saint-Paul (Robert), 8, place des États-Unis, à Paris, 16e.

*Saint-Priest d'Urgel (le vicomte Ch. de), 21, rue Petite-Fusterie, à Avignon.

MM.

*Saint-Raymond (Edmond), 15, rue des Paradoux, à Toulouse.

*Sautel (l'abbé), 12, rue du Pont-Trouca, à Avignon.

*Sazerac de Forge (Émile), préfet honoraire, 12, rue de la Préfecture, à Angoulême.

*Schwab (Léon), à Épinal.

*Selmersheim (Paul), inspecteur général des Monuments historiques, 31, rue de Moscou, à Paris, 8e.

*Serbat (Louis), archiviste-paléographe, secrétaire général de la S. F. A., 8, rue Châteaubriand, à Paris, 8e.

*Souchon (Joseph), archiviste-paléographe, 11, rue Bridaine, à Paris, 17e.

Souchon (Mme Joseph), même adresse.

*Soulange-Bodin (Henry), 30, avenue de Messine, à Paris, 8e.

Souvet (Henri), entrepreneur des Monuments historiques, 50, rue Thiers, à Avignon.

*Thiollier (Noël), notaire, inspecteur de la S. F. A., 10, rue du Général-Foy, à Saint-Étienne.

*Tillet (Jules), architecte en chef des Monuments historiques, 76, rue de Miromesnil, à Paris, 8e.

Tillet (Mme), même adresse.

*Touchet (le colonel de), 135, rue Saint-Jean, à Caen.

*Tournier (Henri), château d'Aiguefonde (Tarn).

Tourre, architecte, 5, rue Cocagne, à Avignon.

*Travers (Émile), directeur-adjoint de la S. F. A., 18, rue des Chanoines, à Caen.

*Vachez (Antoine), inspecteur divisionnaire de la S. F. A., 2, place Saint-Jean, à Lyon.

Valentin (Louis), architecte des Monuments historiques, rue de la Masse, à Avignon.

*Vallentin du Cheylard (Roger), à Montélimar (Drôme).

*Valois (Jules de), membre du Conseil de la S. F. A., à Aumâtre, par Oisemont (Somme).

Valois (Mlle Marguerite de), même adresse.

MM.

* Ventre (André), architecte en chef des Monuments historiques de Saône-et-Loire, 35, rue de Valois, à Paris, 1er.

* Veran (Auguste), architecte des Monuments historiques, inspecteur de la S. F. A., à Arles-sur-Rhône.

* Vernet (Marcel), 10, rue d'Offémont, à Paris, 17e.

Vernet (Mme), même adresse.

* Vignot (Charles). 30, rue de Lille, à Paris, 7e.

* Virey (Jean), La Chevanière, à Charnay, par Mâcon (Saône-et-Loire).

Vissac (le baron de), président de l'Académie de Vaucluse, place Pignotte, à Avignon.

* Vitry (Paul), conservateur du Musée du Louvre, membre du Comité de publication de la S. F. A., 16 *bis*, avenue des Sycomores, à Paris, 16e.

* Willamme (Paul), à Marconne, par Hesdin (Pas-de-Calais).

Yrondelle, professeur au Collège d'Orange.

* Zeltner (Pierre de), 27, rue de Tocqueville, à Paris, 17e.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE D'OUVERTURE DU MARDI 18 MAI 1910 A AVIGNON

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis

La séance d'ouverture de la soixante-seizième session du Congrès archéologique de France a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville d'Avignon, le mardi 18 mai, à 10 heures du matin.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, président du Congrès, avait à sa droite : M. Jules Belleudy, préfet de Vaucluse; M. le baron Marc de Vissac, président de l'Académie de Vaucluse; M. le comte de Ghellinck, représentant le gouvernement belge; M. Ruat, président de la Chambre de commerce; à sa gauche : M. Guigou, maire de la ville d'Avignon; M. Deltel, secrétaire général de la Préfecture; M. Pamard, président de la Société des Amis du Palais des Papes; MM. L.-H. Labande et Germain de Maidy, inspecteurs divisionnaires de la Société française d'Archéologie.

MM. Gubiand, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; Nodet, architecte en chef des Monuments historiques; Forgues, proviseur du Lycée; Maurin, directeur de la *Revue du Midi;* le marquis de Fayolle, inspecteur général de la Société française d'Archéologie ; le chanoine Requin, Bruguier-Roure, A. Véran, inspecteurs départementaux;

Joseph Girard, secrétaire général du Congrès, etc., avaient pris place sur l'estrade.

On remarquait dans la salle : M. Paul Vitry, conservateur-adjoint au Musée du Louvre; M. Raymond Chevallier, trésorier de la Société; M. Serbat, secrétaire général; M. Bonnecaze, trésorier du Congrès; MM. Berthelé, René Fage, inspecteurs divisionnaires de la Société; M. Philippe, inspecteur départemental; M. Jules de Valois, membre du Conseil ; MM. Hambye, Francis Bond, sir Georges Fordham, E.-M. Beloë; M. Naëf, inspecteur général des Monuments historiques de la Suisse, etc.

Après les souhaits de bienvenue de M. le maire d'Avignon, M. le baron Marc de Vissac, président de l'Académie de Vaucluse, exprime aux membres du Congrès les sentiments de sympathie des Sociétés savantes de Vaucluse.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'Académie de Vaucluse salue, avec une joie mêlée d'orgueil, la Société française d'Archéologie, qui, au cours de ses croisières scientifiques à travers la France, sous la direction d'un chef éminent, a choisi cette année la région provençale pour y planter quelques jours sa tente. Elle est heureuse de lui souhaiter, à son tour, ainsi qu'aux représentants des nations amies groupés autour d'elle, la plus cordiale des bienvenues dans cette vieille cité des souvenirs qui lui appartient d'autant plus qu'elle appartient plus à l'histoire.

Un accueil empressé vous est dû, Messieurs, partout où se posent vos pas, car vous portez avec vous cette lampe merveilleuse qui éclaire les horizons du passé, réveille les temps endormis, perce les obscurités des générations éteintes et dote ainsi le monde moderne de documents précieux pour sa vie intellectuelle et morale.

Sous votre généreuse impulsion, l'archéologie, votre idole, s'est élancée par bonds gigantesques, de son berceau, assez

récent encore, au faîte des connaissances pratiques. Elle englobe aujourd'hui tous les rameaux de l'arbre de science. L'architecture, la peinture, la sculpture, la numismatique, l'iconographie, la céramique, la sigillographie, la glyptique même sont ses tributaires. Elle s'accroche aux gargouilles des cathédrales, aux créneaux des donjons, aux corniches des temples, aux ruines branlantes des édifices; elle fouille les profondeurs du sol pour y recueillir les débris épars des statues, des poteries, des inscriptions et des mosaïques ; elle affronte la poussière des chartes et des papyrus, puis, de tous ces éléments passés au crible d'une judicieuse investigation, elle reconstitue la marche séculaire des civilisations vers le beau idéal et les conceptions successives de leur génie.

Notre admiration sans réserve est acquise aux savants français et étrangers réunis dans cette enceinte, véritables colonnes du temple archéologique, adeptes plus intimement initiés aux mystères du grand œuvre.

En venant parmi nous, vous vous êtes tracé un programme taillé sur votre zèle, un programme qui embrasse, dans un vertigineux ensemble, l'enclave pontificale, le Comté Venaissin, la Principauté d'Orange, l'ancien royaume d'Arles et les pays circonvoisins. Grandiose panorama dont une plume aimée de tous ici vous a déjà fait entrevoir, dans le *Guide* qui vient d'être distribué, les féeriques perspectives.

A l'exemple de vos aînés qui nous visitèrent il y a vingt-six ans, vous interrogerez nos anciens remparts, dont quelques plaies béantes,non encore cicatrisées,n'ont pu tarir l'éloquence lapidaire. Vous interrogerez le colossal asile de la papauté gallicane sous les voûtes duquel résonne plus sonore et plus solennelle la voix du passé. Mais, plus heureux que vos devanciers, vous verrez le géant secouer ses hardes, aspirer, sous la vigilante et féconde tutelle des Monuments historiques, à une partielle renaissance et se préparer à son rôle futur de Conservatoire des œuvres d'art de la Catholicité. Nos hôtels cardinalices, tout comme ceux de la Tibur avignonnaise à laquelle le pont légendaire de Saint-Bénézet donnait jadis la main sur l'autre rive, vous rediront les épisodes des soixante-dix années de la *captivité de Babylone*, tandis que nos nombreux sanctuaires vous reporteront aux

confins de l'histoire religieuse et que notre Musée étalera sous vos yeux les tablettes statistiques de l'art méridional.

La contrée Rhodanienne que vous vous êtes donné mission d'explorer offre à vos études le plus vaste et le plus varié champ d'observation; car c'est une contrée privilégiée, conviée la première à la civilisation romaine et qui a conservé presque partout l'empreinte du peuple-roi et celle des conquérants qui convoitèrent sa possession.

Tous les monuments disséminés sur votre route se galvaniseront à votre contact. Ils ont parlé déjà, mais ils n'ont pas tout dit. OEdipes modernes, vous leur arracherez leurs derniers secrets.

Puis, le soir, harassés de fatigue sans doute, mais contents de n'avoir pas perdu votre journée, vous viendrez vous reposer en dissertant dans ces salles de conférences qu'une municipalité hospitalière à toutes les choses de l'esprit met gracieusement à votre disposition. Vous vous rappellerez que cette demeure, dont le beffroi sceptique sonne indifféremment depuis des siècles toutes les émotions populaires, se dresse sur l'ancien palais des Colonna, qui longtemps abrita Pétrarque. Vous sourirez en pensant que le chantre de Laure fut un de vos précurseurs en archéologie, quand il réunissait cette belle collection de médailles antiques qu'il envoya un jour à l'empereur Charles IV, en l'engageant à prendre pour modèles quelques-uns des princes dont elles reproduisaient l'effigie.

L'Académie de Vaucluse suivra avec le plus vif intérêt les travaux du Congrès, gravitant dans votre orbite en simple satellite, empruntant quelque rayonnement à votre éclat.

Ce n'est pas que plusieurs de ses membres n'aient payé un large tribut à l'œuvre archéologique et extrait quelques riches pépites de la carrière que vous exploitez si bien. Parmi nos ouvriers de la première heure aujourd'hui disparus, — car il messiérait de parler des vivants, — j'en sais qui ne sont pas sans valeur et dont les publications, couronnées par l'Institut, figurent en bonne place dans les catalogues scientifiques.

Mais, malgré son titre pompeux et ses cent huit années d'existence, notre Compagnie n'a pas le mauvais goût de renier son rôle modeste de Société locale, appelée tout au plus à fournir

une collaboration au *Dictionnaire encyclopédique des Antiquités de la France* que préparent vos Congrès.

Elle a jeté quelques jalons, à vous de fixer la route définitive; elle a apporté à pied d'œuvre quelques matériaux, à vous de construire l'édifice.

Cet édifice, élevé par vos mains habiles, sera un monument nouveau érigé à la gloire de l'archéologie française.

M. le docteur Pamard, président de la Société des Amis du Palais des Papes, s'exprime ensuite en ces termes :

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

La Société française d'Archéologie a choisi Avignon pour y tenir son soixante-seizième Congrès. Elle y est venue, pour la première fois, en 1855, sous la direction de M. de Caumont; et c'est mon père, alors maire de la ville, qui eut l'honneur de la recevoir. Au mois de septembre 1882, à sa seconde visite, j'ai eu le plaisir de prendre part à ses travaux et d'émettre un vœu pour cette restauration du Palais des Papes, que j'ai vraiment à cœur, car c'est mon père qui en a été l'initiateur. Je suis heureux, en ce jour, où nous avons le plaisir de vous revoir pour la troisième fois, de vous souhaiter la bienvenue, comme représentant de la Société des Amis du Palais des Papes.

Cette Société, qui en est encore à ses débuts, n'a pas la prétention de se substituer à la Commission des Monuments historiques, et à son savant inspecteur M. Nodet, qui est le plus aimable des architectes. Elle ne compte pas procéder elle-même à la restauration du monument. Son but est plus modeste; elle cherchera à assurer la conservation de ce magnifique édifice, comme aussi celle de notre Pont légendaire, de nos Remparts, qui ne sont heureusement plus menacés, enfin de tous les monuments qui donnent à notre ville ce cachet particulier.

Elle a eu l'heureuse fortune d'être, dès ses débuts, soutenue par un préfet et un maire qui, tous deux, portent le plus vif

intérêt aux choses de l'art. Elle a recueilli l'adhésion de l'illustre peintre Bonnat, du duc de Loubat, de Jules Charles-Roux, cet amoureux enthousiaste de la Provence, d'André Hallays, l'ennemi des restaurateurs et des restaurations, enfin, de la gracieuse reine du félibrige, Mme de Chévigné-Bischoffsheim. Mais nul concours ne saurait nous être plus précieux que celui de la Société française d'Archéologie et de ses membres.

Le but que vous poursuivez, et les résultats que vous avez obtenus, depuis trois quarts de siècle, sur toute l'étendue du territoire, nous donnent à espérer que vous voudrez bien associer vos efforts aux nôtres. Personne ne vous fera l'injure de penser que vous puissiez vous désintéresser de ce monument, qui, comme l'a dit M. Enlart, dont personne ici ne discutera l'autorité, est un des plus beaux édifices du monde. Le Palais des Papes n'appartient pas seulement à Avignon et à la France, mais au monde savant tout entier.

Aussi, Messieurs, venons-nous nous adresser à vous tous, archéologues français et étrangers, qui vous occupez, avec autant de zèle que de savoir, de toutes ces questions qui touchent à l'art et à l'histoire. Nous espérons que vous voudrez bien vous intéresser à nos travaux et associer vos efforts aux nôtres. Nous pourrons ainsi mener à bien une grande œuvre et avoir la conscience, les uns et les autres, d'avoir bien mérité de l'art, de la science et de la patrie.

M. E. Lefèvre-Pontalis, après avoir présenté les excuses de M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, et de M. Émile Travers, directeur-adjoint, prononce le discours suivant :

Mesdames,
Messieurs,

Un de mes éminents prédécesseurs, Léon Palustre, avait pour la vallée du Rhône et ses richesses archéologiques une véritable prédilection. En 1876, il avait réuni un de nos Congrès à Arles ; en 1879, il avait choisi la ville de Vienne pour y tenir une session, enfin il avait clos la trilogie dans la ville d'Avignon en 1882.

Depuis vingt-sept ans, si l'on en excepte la fugitive apparition de quelques-uns des membres de notre Société dans vos murs en 1895, à l'issue du Congrès de Nîmes, vous auriez eu le droit de vous plaindre d'être délaissés, si l'un des archéologues qui ont acquis le droit de cité dans votre belle ville, M. Labande, inspecteur divisionnaire de notre Société, n'avait pas su plaider votre cause avant tant de chaleur qu'il a fini par la gagner, dès que j'ai pu liquider nos engagements antérieurs.

Où trouver d'ailleurs un plus beau cadre que le Comtat pour tenir nos assises annuelles. Ici, toutes les pierres nous parlent de la vieille France. Le pont Bénézet sert de trait d'union entre les deux rives du fleuve, dominées par le Palais des Papes et par la forteresse de Villeneuve. Notre-Dame-des-Doms, fièrement campée sur son rocher, vos églises gothiques, les vieux remparts, le Musée Calvet, dernier asile de tant de sculptures mutilées, peuvent fournir aux archéologues des sujets d'études inépuisables. L'art du XIV[e] siècle se manifeste à Avignon sous toutes ses formes, même après le passage des Vandales modernes.

C'est donc une véritable bonne fortune pour tous les membres du Congrès que de profiter de votre hospitalité traditionnelle pour visiter la ville dans ses moindres recoins, et pour rayonner en Provence autour d'un centre artistique incomparable. Je remplis un agréable devoir en remerciant M. Belleudy, préfet de Vaucluse, de sa présence à la séance d'ouverture, et M. Guigou, maire d'Avignon, qui a bien voulu nous ouvrir toutes grandes les portes de l'Hôtel de Ville.

Chaque année, le gouvernement belge délègue à nos Congrès M. le comte de Ghellinck, membre de notre Comité d'honneur, qui consacre ensuite un important travail à nos séances et à nos excursions, en illustrant le texte avec ses photographies. Heureux de lui souhaiter encore une fois la bienvenue ainsi qu'à ses compatriotes M. Hambye, M. Saintenoy, M. de Buggenoms, M. Matthieu, je tiens à le remercier de l'intérêt qu'il porte à notre Société. En assistant au prochain Congrès de Liège, j'aurai l'occasion de resserrer encore l'amitié qui nous unit à nos voisins de Belgique.

Notre confrère M. Bond, bien connu par ses importants ouvrages sur l'architecture gothique et sur le mobilier des églises

en Angleterre, assiste pour la première fois à l'un de nos Congrès. Je le remercie d'être venu sceller l'entente cordiale avec sir Fordham et M. Beloë, membre de la Société des Antiquaires de Londres. M. l'architecte Naëf, inspecteur général des monuments historiques de la Suisse, membre de notre Comité d'honneur, ne manque jamais de prendre part à nos Congrès quand il en a le loisir. La superbe monographie du château de Chillon, qu'il vient de publier, fait grand honneur à son talent et à son érudition.

M. Labande, ancien conservateur du Musée Calvet, directeur des archives du Palais de Monaco, représente ici un prince ami des arts et des sciences. En acceptant la lourde charge de rédiger le guide du Congrès, il n'a pas reculé devant un véritable tour de force pour vous faire profiter de ses observations sous la forme d'un résumé aussi clair qu'intéressant. Ses savantes études sur la cathédrale de Vaison, sur Notre-Dame-des-Doms, sur Saint-Trophime d'Arles sont le fruit d'une longue expérience et prouvent combien les grandes églises romanes de la vallée du Rhône renferment encore de problèmes à résoudre.

Profondément sensible aux aimables vœux que M. le baron de Vissac a bien voulu m'adresser au nom de l'Académie de Vaucluse, je tiens à saluer les nombreux délégués des Sociétés savantes que j'aperçois dans cette salle, comme MM. Besnard et Gosset qui représentent ici la Société centrale des Architectes. Ils sont accompagnés d'un grand nombre de leurs jeunes collègues, et, grâce au précieux concours de M. Formigé et de M. Nodet, architectes en chef des Monuments historiques, la visite du théâtre d'Orange et du Palais des Papes vous réserve bien des surprises.

Je suis heureux d'adresser en votre nom de chaleureuses félicitations et de vifs remerciements à tous les organisateurs du Congrès, à M. Girard, secrétaire général, qui a rédigé un important mémoire sur le couvent des Dominicains d'Avignon, en collaboration avec notre inspecteur M. l'abbé Requin, à M. Bonnecaze, trésorier, à M. Fabre, délégué du Syndicat d'initiative, qui vous a distribué des billets de logement, mais je tiens à proclamer bien haut que la plus rude tâche incombe comme toujours à M. Chevallier et à M. Heuzé, qui se dévouent pour assurer le succès des excursions. Des trains spéciaux vous conduiront à

Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Vaison, à Aigues-Mortes, c'est-à-dire bien loin d'Avignon, mais quand vous rentrerez chaque soir au bercail archéologique, songez à toute la peine qu'ils se sont donnée pour vous être agréables.

Le Conseil administratif de notre Société est représenté ici par M. le marquis de Fayolle, inspecteur général, par MM. Germain de Maidy, comte Lair, Fage et Berthelé, inspecteurs divisionnaires, par nos inspecteurs de la région, M. le chanoine Requin, M. Véran, M. Bruguier-Roure, M. Vallentin du Cheylard, et par d'autres membres qui sont de fidèles habitués de nos Congrès. Nos confrères de Paris et de province se sont sentis attirés par le cordial accueil des habitants du Midi, et quatre-vingts adhésions prouvent l'intérêt que notre Congrès suscite dans la région. Le nombre de nos membres, qui s'accroît sans cesse, atteint dès maintenant le chiffre de onze cents.

Les Congrès d'aujourd'hui ne ressemblent plus aux Congrès d'autrefois, parce que les Sociétés archéologiques qui ne veulent rien innover sont condamnées à dépérir. Ainsi, le Congrès de 1882 n'avait duré que quatre jours, et ses organisateurs avaient considéré les limites du Vaucluse comme de véritables frontières. Le programme de 1909 est plus largement tracé. N'est-il pas intéressant de comparer les monuments romains d'Orange et d'Arles, les églises romanes de la Drôme et des Bouches-du-Rhône qui appartiennent à la même école, les portails de Saint-Gilles du Gard et de Saint-Trophime d'Arles, les cloîtres de Cavaillon et de Saint-Paul de Mausole sans s'occuper de savoir dans quels départements ils se trouvent? Ce qui importe, c'est d'y reconnaître les mêmes influences provençales, comme le type ancestral entre tous les membres d'une même famille.

L'œuvre colossale des architectes romains dans la vallée du Rhône a servi d'exemple à leurs successeurs du moyen âge. Malgré l'initiative si méritoire de M. Revoil, malgré les beaux dessins de son ouvrage, il reste encore bien des dates à discuter, bien des problèmes à élucider avant d'aborder l'étude d'ensemble des églises romanes de la Provence. De même, le Palais des Papes n'a pas livré tous ses secrets archéologiques et artistiques. C'est pour moi un devoir de rappeler ici les efforts que le Dr Paul Pamard, maire d'Avignon, fit, il y a déjà cinquante ans,

pour arracher ce monument, unique au monde, à sa destination utilitaire. Son fils, fondateur de la Société des Amis du Palais, que je suis heureux de féliciter, avait fait adopter un vœu dans le même sens par le Congrès de 1882, mais il fallut attendre l'année 1902 pour qu'une loi votée par les Chambres, sur le désir d'une municipalité qui a droit à la reconnaissance de tous les Français, permît de commencer la démolition des planchers et des cloisons modernes. Cette restauration délicate est heureusement confiée à notre sympathique confrère M. Nodet. Les archéologues peuvent compter sur sa prudence et sur son talent pour conserver tous les témoins du XIV^e^ siècle qui surgissent au milieu des décombres.

Notre regretté confrère Eugène Muntz fut un des premiers pionniers qui s'attachèrent à découvrir les noms des artistes chargés par les papes de construire et de décorer ce magnifique édifice, en dépouillant les archives du Vatican. M. l'archiviste Duhamel, le R. P. Ehrlé, M. André Hallays, M. Digonnet, ont marché sur ses traces. Le jour n'est pas loin où l'un des membres de notre Société pourra publier une monographie définitive du Palais des Papes, avec une illustration qui sera digne du texte.

A l'exemple de Peiresc et du D^r^ Calvet, fondateur du célèbre musée qui porte son nom, les archéologues de Vaucluse ont toujours cherché à sauver et à faire connaître les trésors artistiques de cette région privilégiée. Je tiens à évoquer ici le souvenir de M. Sagnier, qui avait prêté son concours au Congrès de 1902 en écrivant un remarquable article sur le pont Bénézet, mais je veux surtout mettre en relief les importants travaux de notre inspecteur départemental M. l'abbé Requin, correspondant de l'Institut, qui a su faire sortir de la poussière des archives notariales tant de noms d'artistes qui avaient embelli de leurs œuvres les églises et les monastères de cette grande cité. M. le D^r^ Pansier a rendu également d'éminents services à l'histoire locale et à l'archéologie en recueillant tous les documents nécessaires à la construction de l'enceinte d'Avignon. Enfin, je saisis l'occasion de saluer ici la pléiade des débutants et d'attiser le feu sacré qui les anime. M. l'abbé Sautel, M. Jules Formigé, M. Louis Châtelain, ainsi que mes jeunes élèves, Joseph Girard et

Robert Michel marchent sur la voie de leurs aînés et sauront faire avancer la science qui nous est chère.

L'heure est venue de la mettre à portée de ceux qui aiment à parcourir la France, non pas à toute vitesse, mais en s'arrêtant devant les monuments célèbres ou trop ignorés qui sont les joyaux de notre pays. Notre confrère M. Laurens, dont les éditions artistiques obtiennent toujours un succès mérité, m'a demandé de prendre la direction de la collection des *Petites monographies des grands édifices de la France*, qui paraît sous le patronage de l'Administration des Beaux-Arts, de notre Société et du Touring-Club. Si j'ai accepté cette nouvelle tâche, c'est que j'ai considéré comme un agréable devoir de faire profiter le grand public des recherches et des observations faites par plusieurs de nos confrères sur nos cathédrales et nos châteaux. La petite monographie du château de Coucy, rédigée par votre directeur, a été suivie de celle de la cathédrale de Chartres par M. René Merlet, de celle de l'abbaye de Vézelay par M. Porée, de celle des Invalides par M. Dimier. D'autres collaborateurs, comme M. Enlart, M. Demaison, M. Gabriel Fleury, M. le Dr Coutan, le capitaine de Fossa, M. Pierre Dubois, M. A. Boinet, M. Jean Laran, M. Henri Longnon, m'ont promis leur précieux concours, et je les en remercie cordialement. La collection dirigée par notre confrère Paul Vitry suit une marche parallèle et vient de s'enrichir d'une excellente notice sur Notre-Dame de Paris, dont l'auteur est mon élève Marcel Aubert.

Les publications de notre Société se maintiennent à la hauteur de son nouvel essor. Vous avez reçu, au printemps, le beau compte-rendu du Congrès d'Avallon, illustré d'un grand nombre de phototypies qui accompagnent le guide de MM. Porée, Pierre de Truchis et Joseph Déchelette, et les articles de haute valeur imprimés dans la seconde partie du volume. Le futur Congrès d'Avignon, qui paraîtra l'année prochaine, sera, je l'espère, aussi bien présenté, grâce à tous les lecteurs qui sauront rendre nos séances du soir attrayantes, comme M. Vallentin du Cheylard, notre inspecteur de la Drôme, M. Bruguier-Rourc, notre inspecteur du Gard, M. le chanoine Nicolas, M. l'abbé Sautel, M. Sauve, M. Duprat, M. Claude Cochin, et grâce à ceux qui m'enverront d'autres mémoires cet hiver. Le *Bulletin Monumental* contient

toujours des articles de choix et des monographies très intéressantes, que votre directeur s'applique à illustrer avec des photographies inédites, malgré les charges qui lui incombent. La chronique rédigée par M. Louis Serbat, secrétaire général, est toujours au courant des nouvelles découvertes et des dernières publications sur l'archéologie du moyen âge.

Plusieurs de nos confrères ont obtenu, cette année, des distinctions bien méritées. Notre inspecteur divisionnaire M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, et M. Paul Chevreux, inspecteur général des bibliothèques et des archives, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur. Le chanoine Urseau et le Dr Decaux ont reçu la rosette d'officier de l'Instruction publique. Au concours des Antiquités Nationales, la seconde médaille a été attribuée à M. Labande pour sa magistrale étude sur *Avignon au XIIIe siècle et l'évêque Zoen Tencarari*. Des mentions ont été accordées à M. Joseph Girard pour son excellent livre sur les *États du Comtat Venaissin depuis leurs origines jusqu'à la fin du XVIe siècle*, et à M. le chanoine Urseau pour le *Cartulaire noir de l'évêché d'Angers*, qui fait tant d'honneur à son érudition.

M. Louis Caillet a remporté le second prix Gobert à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour son *Histoire des rapports de la commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI*. M. Henri Stein, auteur de la *Bibliographie des cartulaires français*, est titulaire d'une partie du prix Brunet. L'Académie Française a récompensé l'ouvrage de M. Gabriel de Mun sur *Richelieu et la maison de Savoie*, et l'Académie des Sciences morales et politiques, l'*Histoire de l'abbaye de Lérins* par M. Henri Moris. La Société de Géographie a décerné le prix Jomard à M. Charles de La Roncière pour sa belle *Histoire de la Marine française*. M. Jules Formigé a obtenu une médaille de 2e classe au Salon pour son magnifique relevé de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, qui lui a coûté tant de peine, et M. Pierre Sibien a été honoré d'une mention. C'est un véritable plaisir pour votre directeur de féliciter publiquement les lauréats qui font partie de notre Société.

Nous avons eu la douleur de perdre cette année deux de nos doyens qui avaient été les amis de M. de Caumont et de mes prédécesseurs. Le 20 février, plusieurs de nos confrères conduisaient à sa dernière demeure, dans le romantique cimetière de

Montfort-l'Amaury, M. le comte Adolphe de Dion, inspecteur général de notre Société, président de la Société archéologique de Rambouillet. Dans le discours que j'ai prononcé sur sa tombe, j'ai eu soin de rappeler tout le zèle archéologique dont il avait fait preuve pendant sa longue existence et tous les services qu'il avait rendus à la cause de la conservation des Monuments historiques en luttant contre le vandalisme. Malgré ses infirmités, il avait suivi fidèlement nos Congrès et il apportait toujours dans les séances non seulement des mémoires, mais aussi son désir de discuter quelques-uns des problèmes qui nous passionnent. Son concours si précieux ne fit jamais défaut au *Bulletin Monumental* et vous y retrouverez ses articles sur les églises de Saint-Germer, de Saint-Thomas d'Épernon, sur les tours romanes de la cathédrale de Coutances. Le cartulaire des Vaux de Cernay, édité par ses soins, débute par une savante introduction sur les églises cisterciennes. Je rappellerai enfin l'amour filial qu'il avait voué à sa ville natale, à cette vieille cité de Montfort-l'Amaury dont il avait étudié l'église et le château avec un soin admirable et dont il était le généreux bienfaiteur.

Le baron Edmond de Rivières, inspecteur divisionnaire, se plaisait aussi à prendre part à nos Congrès, où il rencontrait tant de bons amis. Il partageait son activité entre la Société française d'Archéologie, la Société archéologique du midi de la France et la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Son ami, M. Jules de Lahondès, a retracé sa noble vie dans le *Bulletin Monumental*, dont il avait été le fidèle collaborateur. Il avait recueilli une foule de documents précieux pour l'histoire de l'art et publié les inscriptions de cloches et les devises horaires qu'il avait rencontrées dans ses nombreux voyages. La cathédrale d'Albi et les monuments de Toulouse n'avaient pas de secrets pour lui. Son vœu le plus cher était de nous guider dans cette région du Tarn dont il connaissait si bien les églises et les vieilles maisons. En adressant à son fils, membre de notre Société, nos douloureuses sympathies, je suis certain de répondre à vos sentiments en proclamant que le nom de son aimable père restera gravé dans tous les cœurs.

Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, était une des plus grandes figures du Sacré Collège. Mon prédécesseur, M. de Marsy,

l'avait enrôlé dans notre Société quand il était curé de Saint-Antoine de Compiègne, et nos confrères de la Gironde pourraient vous dire combien il s'intéressait aux vieilles églises de son diocèse, au classement des objets mobiliers et aux travaux archéologiques.

Je dois m'incliner aussi devant la tombe de Charles de Robillard de Beaurepaire, archiviste honoraire de la Seine-Inférieure, membre éminent de l'Académie de Rouen et de toutes les Sociétés locales. Frère d'Eugène de Beaurepaire, qui fut si longtemps secrétaire général de notre Société, il avait eu la joie de célébrer son cinquantenaire en 1901, mais il n'avait pris sa retraite qu'en 1905, tant il lui en coûtait de quitter ses chères archives, où il avait découvert de si précieux documents sur Jeanne d'Arc et la domination anglaise en Normandie, sur la cathédrale de Rouen, sur l'histoire de sa province. La Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure a publié quelques-unes de ses meilleures études d'archéologie normande. Il a donné l'exemple du travail jusqu'à sa dernière heure.

M. Piet-Lataudrie était un de ces généreux collectionneurs qui savent acquérir des œuvres d'art de premier ordre pour en faire bénéficier nos musées après leur mort. M. Gaston Migeon a publié l'inventaire de toutes ses richesses artistiques, marquées au coin d'un goût si sûr et d'une longue expérience. Notre confrère ne s'était pas cantonné dans une époque, comme le prouvent ses dons au Louvre, au musée de Cluny et au musée de Niort, mais il avait le culte du beau et l'amour du bien.

Fernand Bournon, directeur de la *Correspondance historique et archéologique,* est mort subitement le 2 janvier dernier. Il voulait bien publier chaque année, dans le *Journal des Débats*, un compte-rendu de nos Congrès, mais vous savez qu'il s'était consacré à l'étude des antiquités parisiennes, après avoir rempli les fonctions d'archiviste à Blois. Sa réédition du célèbre voyage de l'abbé Lebeuf, ses études sur les arènes de Lutèce, sur l'enceinte de Philippe-Auguste, sur la Bastille, son histoire de la ville et du canton de Saint-Denis, ses monographies des communes du département de la Seine, son catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Paris, suffisent à prouver son activité

scientifique. C'était un travailleur toujours disposé à venir en aide à ses confrères.

J'enverrai encore un dernier souvenir à M. Salles, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à M. Jules Molle, qui avait été trésorier du Congrès de Beauvais, à M. Jacques Siegfried, propriétaire du château de Langeais, qu'il avait donné à l'Institut de France, et à M. Lanfranc de Panthou, ancien procureur général, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter la bienvenue à tous les membres du Congrès qui veulent bien assister à nos grandes manœuvres archéologiques, et à remercier les vétérans qui ont suivi mes prédécesseurs dans toutes les provinces de la France, ainsi que les nouvelles recrues qui reçoivent aujourd'hui le baptême du feu sous le chaud soleil du Midi. Je m'adresse spécialement aux jeunes archéologues qui auront l'honneur de continuer l'œuvre de notre fondateur, en étudiant nos monuments et en défendant nos richesses artistiques contre les Vandales modernes. Je retrouve ici non seulement des amis, mais aussi des élèves et des camarades. Permettez donc à un ancien de vous faire remarquer combien les nouvelles générations sont favorisées au point de vue de la facilité des transports et des études.

Le temps est passé de ces vieilles pataches où nos ancêtres, comme les Mérimée, les de Caumont, les Palustre, les de Guilhermy, ont perdu tant de précieuses journées. Un archéologue entraîné, habitué à dormir en chemin de fer, peut se transporter en une nuit à pied d'œuvre, puis rayonner chaque jour autour d'un hôtel confortable. Les églises, les châteaux, les musées, ouvrent leurs portes devant lui, et s'il veut suivre des cours et des conférences, il n'a que l'embarras du choix. Les livres d'art, les monographies, les manuels se multiplient, mais il ne faut pas profiter de toutes ces facilités pour acquérir des connaissances superficielles. Il faut travailler, se faire des opinions personnelles, prendre des notes et des photographies, en se persuadant qu'on ne peut jamais se flatter de connaître à fond nos grands édifices et même une modeste église rurale où l'on fait souvent des remarques et des découvertes imprévues. Méditons toujours cet antique précepte :

Labor improbus omnia vincit.

Après ces trois discours, interrompus à maintes reprises par de vifs applaudissements, la séance a été levée.

DEUXIÈME SÉANCE DU MARDI 18 MAI

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis

Au bureau, ont pris place : MM. le baron Marc de Vissac et L.-H. Labande.

M. Eugène Duprat fait une communication sur des fonds de cabanes et des foyers explorés par lui à Malaucène et à Sorgues (Vaucluse). Dans l'un des fonds de cabane de Malaucène, l'auteur a trouvé des débris remontant à la période néolithique et comprenant des silex brisés et des éclats, un maillet et des poteries. Il signale comme le fait le plus intéressant, l'association du maillet et des poteries.

Les foyers de Sorgues ont donné des fragments de poteries que M. Duprat attribue à l'époque ligure, par comparaison à des débris du VI^e^ ou VII^e^ siècle trouvés par lui au *Mourre de Sève,* l'antique *Vindalium,* sur la route de Sorgues à Entraygues.

M. Deydier ajoute quelques observations sur les maillets à rainures de Malaucène servant à l'extraction des silex.

M. l'abbé Sautel étudie ensuite le théâtre romain de Vaison, dont il ne reste plus aujourd'hui sur place que quelques gradins dans la partie voisine de l'*orchestra,* deux arceaux du mur de façade, des traces de vomitoire et les fondations du mur de scène. Grâce à ces vestiges et aux nombreux fragments d'inscriptions, de statues, de colonnes, de chapiteaux qui ont été conservés, M. Sautel a pu reconstituer scientifiquement ce théâtre. Le mur de façade avait 90 ou 94 mètres de long, 16 à 17 mètres de haut. Le mur de scène était décoré d'une colonnade intérieure, de niches pour

statues, de revêtements de marbre, d'inscriptions. Ce splendide monument avait dû être construit à peu près à la même époque que le théâtre d'Orange, c'est-à-dire au Ier siècle après Jésus-Christ, peu après la fondation de la colonie des Voconces.

Il est ensuite donné communication d'un mémoire de M. Robert Michel, membre de l'École française de Rome, sur la tour *Anglica* de Barbentane, construite par Anglicus Grimoard, évêque d'Avignon, en 1364-65 ; — d'une étude de M. Momméja, conservateur du Musée d'Agen, sur les plaques de foyer dans le sud-ouest de la France ; — des mémoires de M. Bligny-Bondurand, sur l'inscription de la Maison-Carrée à Nîmes, de M. Yrondelle, sur le « grand aqueduc romain d'Orange » et le « palais ou maison de Causans » de la même ville, de M. Nicollet, sur les travaux d'archéologie présentés au Congrès des Sociétés savantes de Provence, à Marseille, en 1906.

SÉANCE DU MERCREDI 19 MAI

Présidence de M. le baron Marc de Vissac

Au bureau prennent place : MM. Eugène Lefèvre-Pontalis et le comte de Ghellinck.

Il est donné lecture d'une notice sur Carpentras en 1694 par M. Claude Cochin, membre de l'École française de Rome, qui présente et commente un très curieux dessin figurant la place de la cathédrale à la fin du XVIIIe siècle.

M. Duprat étudie les diverses mosaïques trouvées à Avignon et conservées pour la plupart au Musée Calvet. Il en dresse le catalogue et en signale l'importance pour l'étude de la topographie antique.

M. Lefèvre-Pontalis analyse les mémoires de M. Sauve sur les antiquités romaines trouvées à Apt et de M. le

chanoine Nicolas sur le grand prieuré de Saint-Gilles et la commanderie d'Avignon.

Ensuite, pour préparer les membres du Congrès aux excursions qui vont suivre, il expose quels sont les caractères généraux de l'École romane de Provence, quelles ont été ses origines, son étendue et sa durée, ainsi que les influences qu'elle a subies.

SÉANCE DU VENDREDI 21 MAI

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis

Au bureau, ont pris place : M. Puig y Cadafalch et le comte de Ghellinck.

M. le Président annonce que M. Puig a bien voulu offrir au Congrès son dernier ouvrage : *L'arquitectura romanica-catalunya,* publication de l'*Institut d'estudis catalans.*

M. de Ghellinck a également fait hommage de son compte rendu du Congrès archéologique de Caen, dont l'illustration est très soignée.

M. Jules Maurice démontre que la ville d'Arles doit son nom de *Constantina,* non à Constantin le Grand, comme on le croit d'ordinaire, mais à Constantin II, associé à l'empire en 326, mort en 340. Ce nom de Constantina ne se trouve en effet que sur des monnaies [CONST.] frappées à partir du jour de l'élévation de Constantin II et jusqu'à la date de sa mort.

M. Bond présente quelques observations sur le tombeau du pape Jean XXII (+ 1340), construit par Jean Lavenier, dit de Paris, en 1345. M. Bond pense que cette date est inadmissible et que le monument ne peut être que du XV^e^ siècle ; on y remarque en effet un genre de décoration inconnu en France au XIV^e^ siècle, mais alors très usité en Angleterre. Le tombeau d'Innocent VI à l'hospice de

Villeneuve est certainement plus ancien que celui de Jean XXII, dont la sculpture est une imitation médiocre de l'art anglais.

M. Lefèvre-Pontalis est d'avis qu'il faut maintenir l'attribution à Jean Lavenier et la date de 1345. On peut cependant reconnaître dans la sculpture du monument une influence étrangère. Jean Lavenier était peut-être allé en Angleterre, d'où il aurait pu en rapporter des motifs décoratifs. Au contraire, le tombeau d'Innocent VI est d'inspiration exclusivement française.

L'obscurité étant faite dans la salle, M. Formigé présente, projetés sur l'écran, le plan de la chartreuse de Villeneuve et un projet de reconstitution de cette abbaye.

M. Lefèvre-Pontalis fait projeter ensuite diverses vues d'églises romanes dont il avait parlé dans la séance précédente.

M. Serbat présente au nom de M. E.-M. Beloë de remarquables photographies de fonts baptismaux romans du comté de Norfolk (Angleterre).

M. Paul Vitry fait, à propos de la mise au tombeau de l'église Saint-Pierre d'Avignon, une communication sur les Sépulcres des XV^{e} et XVI^{e} siècles.

BANQUET

DIMANCHE 23 MAI

A 7 heures 1/2 du soir, un banquet réunissait, à l'Hôtel Crillon, les congressistes et les invités. Près de cent convives étaient présents. Au dessert, de nombreux discours très applaudis furent prononcés.

M. Lefèvre-Pontalis remercia M. Belleudy, préfet, M. Guigou, maire, d'avoir bien voulu assister à ces agapes familiales ; il exprima à la municipalité avignonaise la reconnaissance des congressistes pour l'accueil chaleureux qui leur avait été fait.

Il but à tous ceux qui participaient au Congrès, aux délégués des Sociétés savantes étrangères, aux organisateurs, aux architectes qui sont les meilleurs collaborateurs des archéologues, à la ville d'Avignon, « capitale artistique du midi de la France ».

M. Belleudy, préfet de Vaucluse, après avoir rappelé la part que la Société Vauclusienne des Amis des Arts avait prise à la réussite du Congrès, leva son verre en l'honneur de M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie, et de M^me^ Lefèvre-Pontalis.

Des toasts furent ensuite portés par MM. Guigou, maire d'Avignon ; le comte de Ghellinck, délégué du gouvernement belge ; Puig y Cadafalch, membre de l'*Institut d'estudis catalans ;* sir Georges Fordham ; le baron Marc de Vissac, président de l'Académie du Vaucluse ; le marquis de Fayolle, inspecteur général de la Société française d'Archéologie ; Raymond Chevallier, trésorier de la Société ; Fabre, délégué du Syndicat d'Initiative d'Avignon ; L.-H. Labande, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie.

SÉANCE DU LUNDI 24 MAI

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis

Au bureau, ont pris place : Sir Georges Fordham, M. Hambye.

M. Pasquier fait une communication sur un système de fortification observé à Caumont (Ariège) et à Belvezet (Gard).

Ce système est caractérisé par une enceinte elliptique ou circulaire avec ouverture à chaque extrémité de l'ellipse et donjon central.

Il parle ensuite, à propos du Muséon Arlaten visité dans la journée, d'un inventaire d'un grand prieur de Malte à Arles (1602), conservé aux Archives de la Haute-Garonne.

Il appelle l'attention des archéologues sur l'importance des archives notariales au point de vue de l'histoire de l'art et émet un vœu pour le dépôt obligatoire de ces précieux fonds aux Archives des départements.

M. Jean Lafond étudie un bas-relief du cloître de Saint-Trophime d'Arles, représentant, à ce qu'on suppose, saint Jacques de Compostelle accompagné de deux pèlerins. Comme l'iconographie du cloître est tout entière consacrée à la vie du Christ, M. Lafond est d'avis qu'il faut voir dans cette scène la rencontre de Jésus et des pèlerins d'Émmaüs.

Il explique ensuite que le bas-relief de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, où l'on a cru voir l'hommage rendu par des seigneurs à un évêque, reproduit en réalité la scène du Christ descendant aux limbes et ouvrant la porte des Enfers.

M. Lefèvre-Pontalis fait une conférence avec projections sur les cloîtres de la région provençale.

M. Lucien Gap présente un inventaire du château de Beaucet au commencement du XVII^{e} siècle.

Il est ensuite donné communication d'un mémoire de M. le Dr Colombe sur la grande cuisine du Palais des Papes.

SÉANCE DE CLOTURE DU MARDI 25 MAI

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis

Au bureau, ont pris place : MM. le Dr Pamard, le baron Marc de Vissac.

M. le Président adresse les vifs remerciements du bureau à M. le Dr Durbesson, qui a bien voulu mettre sa lanterne à projections à la disposition du Congrès.

M. Bruguier-Rourc fait une communication sur les bandes lombardes si nombreuses dans la vallée du Rhône ; on les rencontre notamment à l'église de Pont-Saint-Esprit, où elles revêtent une forme particulière, à la chapelle Saint-Symphorien de Caumont, à l'église de Beaucaire, etc.

M. R. Chevallier présente les comptes de la Société pour l'année 1908.

M. le Président annonce que le Congrès de 1910 aura lieu à Saumur et à Angers ; puis il donne lecture de la liste des lauréats :

Grandes médailles de vermeil.

1. M. L.-H. Labande, conservateur des archives du Palais, à Monaco, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie. Médaille offerte par Mme Jules Lair.

2. M. André Hallays, rédacteur au *Journal des Débats*.

Médailles de vermeil.

1. M. Ernest Bizot, conservateur du Musée de Vienne.

2. M. le chanoine Requin, correspondant de l'Institut, inspecteur de Vaucluse.

3. M. Vallentin du Cheylard, inspecteur de la Drôme, à Montélimar.

4. M. A. Véran, architecte des Monuments historiques, à Arles, inspecteur des Bouches-du-Rhône.

Médailles d'argent.

1. M. Bonnecaze, trésorier du Congrès, à Avignon.

2. M. Louis Chatelain, membre de l'École française de Rome.

3. M. Félix Digonnet, avocat, à Avignon.

4. M. Duprat, professeur au Lycée d'Avignon.

5. M. Fabre, délégué du Syndicat d'Initiative de Provence, à Avignon.

6. M. Jules Formigé, architecte, à Paris. Médaille offerte par M. Alfred Besnard.

7. M. Gazagne, architecte du Palais des Papes, inspecteur des monuments historiques de Vaucluse,

8. M. Joseph Girard, conservateur de la Bibliothèque et du Musée Calvet, secrétaire général du Congrès, à Avignon.

9. M. Lacaze-Duthiers, professeur au collège d'Arles.

10. M. le chanoine Nicolas, à Nîmes.

11. M. Dr le Pansier, à Avignon.

12. M. l'abbé Relave, curé de Sury-le-Comtal (Loire).

13. M. l'abbé Sautel, professeur d'histoire, à Avignon.

14. M. Sauve, archiviste et bibliothécaire de la ville, à Apt.

15. M. l'abbé Valla, curé-doyen de Villeneuve-les-Avignon.

Médailles de bronze.

1. M. l'abbé Aigon, curé de Saint-Paulet (Gard).

2. M. Deydier, notaire, à Cucuron (Vaucluse).

3. M. Lucien Gap, sous-bibliothécaire à la bibliothèque d'Avignon.

4. M. l'abbé Sautel, curé de Vénasque (Vaucluse).
5. M. Yrondelle, professeur au collège d'Orange.
6. Mlle Marguerite Carrayrou, à Abbeville.
7. M. Henri Souvet, entrepreneur au Palais des Papes.
8. M. Eugène Grangeon, chef de chantier au Palais des Papes.
9. M. Bonhoure, contre-maître au Palais des Papes.
10. M. Philippe Laurent, contre-maître au Palais des Papes.

Des vœux sont émis par le Congrès pour le classement de Saint-Pierre de Vénéjan et de Saint-Pierre du Pont-Saint-Esprit ; du château d'Oppède ; de l'église de La Baume-de-Transit ; de l'abbaye de Saint-Ruf, près Avignon ; de l'abbaye de Sénanque ; de la croix couverte de Pernes.

M. le Président fait une conférence avec projections sur les principaux monuments de la région qu'on vient de visiter ; puis, avant de lever la séance, il remercie les auteurs de leurs communications et l'auditoire très nombreux qui a suivi les travaux des congressistes.

M. Vernet, phot.

Mistral et Mme Lefèvre-Pontalis.

RÉCEPTIONS

Les membres du Congrès d'Avignon ont été l'objet des plus aimables attentions au cours des excursions archéologiques. MM. les sous-préfets et les représentants des municipalités d'Orange, d'Arles et de Carpentras avaient accepté l'invitation à déjeuner qui leur avait été adressée, et ils ont porté des toasts aux organisateurs de ces journées si bien remplies. A Saint-Gilles, après les toasts de notre directeur, de M. le maire et de M. le chanoine Nicolas, M. R. de Lasteyrie, membre de l'Institut, a bu aux jeunes archéologues en se félicitant de retrouver au Congrès plusieurs de ses anciens élèves. Il les supplia de ne pas craindre de se contredire lorsqu'ils s'aperçoivent qu'ils se sont trompés, et même de ne pas redouter de contredire leurs vieux maîtres, s'ils ont en main les éléments de la vérité. Pour lui, il n'a jamais hésité à reconnaître ses erreurs, et il espère rompre encore des lances pour les idées qu'il croit vraies et les théories qu'il croit justes.

Au déjeuner d'Arles, où Frédéric Mistral était assis à la table d'honneur, M. E. Lefèvre-Pontalis, président du Congrès, lui a porté un toast en ces termes :

Très illustre Poète,

En venant vous asseoir à la table de la grande famille archéologique, vous avez fait aux membres du Congrès d'Avignon un honneur dont ils sentent tout le prix. J'ai tout d'abord à vous remercier d'avoir bien voulu réserver à nos confrères une entrée de faveur dans le *Museon Arlaten* quelques jours avant son inauguration officielle. Nous allons admirer ces curieuses collections qui sont le fruit de votre générosité et passer quelques heures en votre aimable compagnie, dans ces salles où vous avez su reconstituer les usages, les costumes et la vie familiale de la vieille Provence. Notre visite à Arles devance d'une semaine le

légitime tribut d'hommages qui vous attend. Nous nous y associons de tout cœur, car vous aimez comme nous nos antiquités nationales et vous êtes le symbole vivant des traditions provençales.

Les archéologues comme les poètes sentent vivement le charme des monuments et des paysages qui les entourent. Les sapins de Montmajour, tordus par le vent de la Camargue, nous ont sédnits comme le vieux cadre d'un tableau de maître. N'est-il pas délicieux de rêver sous les peupliers des Aliscamps en étudiant les tombeaux antiques? Mon cher ami, Émile Travers, directeur adjoint de notre Société, qui est poète à ses heures, a parfaitement traduit l'une de nos impressions coutumières en écrivant cette strophe :

Vieille église romane au chapiteau bizarre,
J'aime ta nef étroite avec son chœur obscur,
Et ta lourde façade où la fenêtre rare
Semble ouverte à regret dans l'épaisseur du mur.

Les sites que vous avez chantés nous sont familiers, comme cette merveilleuse cité des Baux où Mireille est née d'un souffle de poésie et d'un rayon de soleil. Nous avons vu bien des chefs-d'œuvre dans cette vallée du Rhône que vous aimez tant, mais nous emporterons d'Arles un souvenir plus ému, car votre présence au milieu de nous restera toujours associée à cette bonne journée. Je bois à votre santé et à la poésie de l'archéologie, dont votre œuvre est la plus noble expression.

M. Félix Pasquier, inspecteur de notre Société, a porté un second toast au grand poète en faisant un heureux parallèle entre A. de Caumont, fondateur de la Société française d'Archéologie, et Mistral, le fondateur du félibrige : « Tous les deux, dit-il, par des voies différentes, ont eu pour but de rendre à la province son autonomie et de ne pas se laisser absorber par la capitale ». Il termine par ces vers provençaux :

Cadun pèr sa lenguo,
Cadun pèr soun vilage,
E Mistral pèr touti.

MÉMOIRES

I

LES FONDS DE CABANE DE MALAUCÈNE

ET LES FOYERS DE SORGUES

Par M. E. DUPRAT.

Le hasard est bien souvent la providence des fouilleurs. C'est ainsi qu'en septembre 1907, en allant visiter les curieux ateliers néolithiques de Vaux, près de Malaucène (1), je rencontrai des fonds de cabane que je ne cherchais pas.

Avec un habitant du pays et deux jeunes lycéens, nous suivions un chemin qu'on transformait en route carrossable. A la hauteur du quartier des Astauds, en face la ferme Charrasse, cette route nouvellement ouverte entre Malaucène et le Rissas fait un coude très prononcé. Son flanc droit est dominé par une très faible élévation qu'on a entaillée. Le talus ainsi formé n'a qu'un mètre de hauteur au plus. Sur sa paroi, qui gardait encore toute sa netteté, se détachait

(1) Sur ces ateliers, voyez le Dr P. Raymond: *Les maillets de Malaucène (Vaucluse)*, dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1905, p. 17, et F. Moulin: *A propos du gisement à maillets de Malaucène, ibid.*, 1905, p. 72.

une sorte de poche, dont la couleur contrastait singulièrement avec celle de la terre argileuse et grise dans laquelle elle avait été creusée. En y regardant de plus près, nous n'eûmes pas de peine à reconnaître un fond de cabane dont les ouvriers avaient détruit une partie pour élargir la route.

Malheureusement, la cavité qui constituait le fond de cabane avait été creusée dans une terre imperméable. Elle s'était remplie d'une sorte de terreau toujours humide, qui, baignant durant des siècles les poteries mal cuites, les avait rendues complètement friables.

Aux difficultés que présentait l'extraction, s'ajoutait le manque d'outils. A une ferme voisine, on voulut bien nous prêter un pic. Mais les poteries, réduites à l'état de pâte, se détachaient par lambeaux. D'autre part, elles étaient surmontées d'un énorme maillet à rainure qui les pressait et les écrasait. Nous recueillîmes précieusement ce jour-là les moindres débris. Trois jours après, le 29 septembre, nous retournâmes sur les lieux. Une pluie diluvienne avait dévasté la fouille et rendait l'exploration plus difficile que jamais (1).

Malgré ce contre-temps, nos recherches nous firent constater l'existence d'un autre fond. Il était situé à environ cinquante mètres en avant du premier et sur le côté gauche de la route. Il en restait à peine quelques traces.

Quant au premier fond, que nous avions fouillé tant bien que mal, il nous fournit les observations suivantes : diamètre de la partie respectée par les ouvriers, 1 mètre environ; profondeur du fond : $0^{m}80$, en y comprenant la couche d'humus qui le recouvrait, et $0^{m}65$ sans la terre; diamètre : $1^{m}30$ environ. Le fond avait été amputé de telle sorte, qu'une portion de calotte d'environ $0^{m}30$ d'épaisseur avait été détruite.

(1) Le mauvais temps, qui eut pour conséquences les inondations de novembre 1907, ne nous permit pas de continuer nos recherches.

La cavité renfermait des débris de charbons de bois, des rognons et des éclats de silex taillés, mais brisés, des pierres ayant subi l'action du feu, de gros cailloux roulés, ayant une forme plate. Un maillet à rainure, pesant 4 ou 5 kilogs et tout à fait semblable à ceux que l'on trouve à la taillerie du Rissas, à un kilomètre et demi plus loin, ne put être retiré intact. Est-ce l'action du feu ou l'influence d'une humidité de plusieurs siècles, ou des deux causes réunies, toujours est-il que ce maillet s'effrita entre nos mains.

Nous pûmes constater que les poteries renfermées dans ce fond étaient déjà brisées lorsqu'on les y jeta. En effet, les fragments étaient empilés les uns dans les autres, à la façon des assiettes sur une étagère. Une mince couche d'une terre très fine, provenant de la décantation des eaux, s'était déposée entre chaque fragment. Le maillet était posé sur le tout. Cette disposition du maillet et des poteries était nettement visible, parce que le fond, coupé verticalement, laissait apparaître la superposition de ces divers objets.

Quant aux poteries, malgré le soin mis à en recueillir les fragments, il m'a été impossible de les reconstituer complètement. Cependant, quelques débris qui se raccordaient m'ont permis de constater les variétés suivantes :

1° Fragment d'un vase en terre noire, à oreillettes perforées, tout à fait semblable aux trouvailles du camp de Chassey.

2° Fragment d'une poterie épaisse de $0^{m}007$, de couleur rouge brique à la partie extérieure et intérieure. Entre ces deux tranches s'en intercale une autre, de couleur noire, due à une cuisson incomplète. La fabrication est cependant meilleure que celles des autres fragments. Lorsqu'il était entier, le vase devait avoir la forme d'un calice.

3° Un fragment d'un bord droit et uni ayant appartenu à une poterie noire affectant probablement la forme d'une écuelle.

4° Une anse en terre noire ayant la forme d'une queue très courte (0m 03 de long).

5° Divers fragments de vases en terre noire, dont quelques-uns avaient seulement 0m 003 d'épaisseur.

6° Fragment de bord de vase, forme légèrement ineurvée.

La durée et l'intensité des pluies ne nous permirent pas de continuer nos recherches et de fouiller entièrement ce fond (1). Nous ne pûmes reconnaître s'il en existait d'autres. Il n'est donc pas possible de déterminer exactement si l'on se trouvait en présence d'un village ou de foyers isolés. D'autre part, est-ce bien d'un fond de cabane qu'il s'agit, ou mieux, d'une fosse à détritus destinée à recevoir les rejets du foyer ? L'état des poteries, la présence de cendres, le petit nombre de silex trouvés, et dont aucun n'est remarquable, laisseraient croire qu'il s'agit ici peut-être de simples fosses à détritus. Quoi qu'il en soit, une question se pose. A quelle époque faut-il assigner ces fonds de cabane ou fosses à détritus ? Au premier abord, il semble qu'ils doivent être contemporains des ateliers néolithiques de Vaux, étant donnée la présence d'un maillet. Mais, d'une part, la quantité de débris de silex qui couvrent le Rissas est la preuve que ces ateliers ont duré fort longtemps. D'autre part, le maillet semble avoir été affecté à un usage tout autre que celui auquel ce genre d'instrument était habituellement destiné. L'association de ce maillet et des poteries, pour être intéressante et rare, n'est point susceptible de pouvoir fournir

(1) Le 11 septembre 1909, M. l'abbé Sautel et M. le comte de Blégier, munis de ces renseignements, ont complètement fouillé ce fond de cabane. Ils y ont rencontré une foule de débris de poterie de couleur rouge, noire et brune à gros grains de calcaire. Ces poteries étaient mêlées à de gros cailloux roulés, plats, comme ceux appelés dans la région des *laouso*, et à de gros morceaux de silex. Un morceau de poterie noire, offrant une forme un peu recourbée, portait une raie rouge qui pouvait être prise pour un ornement. L'épaisseur des fragments variait entre 0m 0165, 0m 0125 et 0m 008.

en l'espèce des indications chronologiques. Il n'est donc pas sûr que sa présence dans ce fond soit la preuve absolue de la contemporanéité des objets qui y furent recueillis. Je crois cependant qu'il faut attribuer ces fonds à la fin des temps néolithiques tout au moins.

*
* *

Si les fonds de cabane ou fosses à détritus de Malaucène peuvent être placés aux temps néolithiques, les foyers de Sorgues me paraissent, par contre, d'une époque plus récente. N'ayant pas assisté moi-même à leur découverte, je n'ai pu former ma conviction que d'après les débris recueillis et les renseignements assez nets du cultivateur intelligent qui les avait trouvés.

C'est dans le village même de Sorgues, sur la route d'Avignon, à 60 mètres au nord de la gendarmerie et à 50 mètres à l'ouest de la route nationale, au quartier dit des Ferrailles, que ces foyers furent rencontrés. Dans son jardin, M. Henri Lambert, cultivateur, en mit deux à jour. Ces foyers étaient sous la couche de terre arable; ils étaient creusés dans le gravier (alluvions anciennes). Leur profondeur était de $0^{m}60$ sous l'humus, leur diamètre de $0^{m}80$ environ. Les parois et le fond étaient tapissés de cailloux roulés étêtés. A l'intérieur, parmi des cendres et des débris de charbon de bois, on trouva un morceau de poterie et des cailloux roulés ayant subi l'action du feu. Dans les terres provenant du déblai, il y eut un silex finement taillé en forme de losange allongé, et ayant $0^{m}05$ de longueur. Un autre foyer du même genre fut découvert à 10 mètres au sud-ouest du précédent, lorsqu'on fit les fondations du mur séparant le jardin de M. Lambert d'avec celui de son frère, qui en contenait deux ou trois. Enfin, le jardin qui est au nord de celui de M. Lambert en

fournit encore deux ou trois, mais ces derniers ne donnèrent aucun débris.

La pauvreté du mobilier de ces foyers ne permet d'en déterminer l'époque que d'une façon très approximative.

Tout d'abord cette pauvreté même paraît indiquer qu'ils ne sont pas les vestiges d'un village ou d'habitations à demeure, élevées dans ces parages, mais plutôt des restes de campements provisoires. Il ne faut pas oublier en effet qu'ils ont été trouvés dans les alluvions anciennes qui forment à cet endroit une mince bande dominant à l'est les bords marécageux de la Sorgue et du Rhône, et à l'ouest, un marais aujourd'hui disparu et qui recouvrait les quartiers actuels de Brantes, de Lucette, des Daullans, de Guerre et de Frontin.

Le fragment de vase que j'ai pu me procurer permet de faire d'utiles comparaisons avec les débris de poterie que j'ai ramassés non loin de là, au Mourre de Sève. La poterie de Sorgues a $0^{m}006$ d'épaisseur. Elle n'est pas d'une mauvaise fabrication, bien qu'elle soit faite à la main. Elle est dure et sonore au choc. L'extérieur est recouvert d'une couche rouge brique qui, étant données sa faible épaisseur et son uniformité, n'est pas l'effet de la cuisson, mais d'une couverte rouge. A l'intérieur, la pâte est noire avec grains de chaux. Autant qu'il est possible d'en juger par le morceau qui reste, le vase avait la forme d'un calice. Une partie de l'anse est encore visible. Elle consistait en un mamelon perforé dans le sens horizontal. Évidemment nous nous trouvons ici en présence d'une technique supérieure à celle des temps néolithiques. Sans doute les mêmes formes se sont conservées, mais le progrès est indéniable.

Or, si l'on rapproche le fragment de Sorgues de ceux que j'ai recueillis à deux kilomètres à l'est, sur le Mourre de Sève, on constate qu'il y a entre eux une frappante analogie.

Sous peine de prolonger outre mesure mes explications, je dois me borner à signaler brièvement ici les résultats de

mes investigations au plateau de Sève, l'antique Vindalium (1). Sève m'a fourni des fragments de poteries peintes incontestablement grecques, des débris d'amphores grecques, pareilles à celles que MM. Déchelette et Furtwaengler, de Munich, assignent au VII[e] siècle, des tessons nombreux d'une poterie grise, très fine, à décor ondulé, encore mal identifiée et que M. Vasseur a rencontrée à Baou-Roux (2), près d'Aix, et M. Piroulet à Salins, dans le Jura (3). La poterie indigène avec empreintes au doigt ou à l'aide d'un instrument était associée à des silex très petits et très finement taillés et qui paraissent post-néolithiques. Parmi les fragments recueillis, il en est d'identiques à celui de Sorgues. Or, à Sève, nous sommes en présence de produits de l'époque ligure et hellénistique. Il serait donc naturel d'attribuer les foyers de Sorgues aux populations qui ont occupé pendant longtemps l'oppidum de Vindalium, c'est-à-dire aux temps protohistoriques. C'est tout ce qu'il est permis de déduire des modestes découvertes faites au village de Sorgues qui avant, pendant et après l'arrivée des Romains dans nos régions, fut et est encore le passage de l'antique *Sulgas*.

(1) Le résultat de ces recherches fera l'objet d'un mémoire spécial.

(2) G. Vasseur: *Note préliminaire sur l'industrie ligure en Provence au temps de la colonie grecque.* Extrait des *Annales de la Faculté des sciences de Marseille,* t. XIII, 1903.

(3) Piroulet et J. Déchelette: *Découverte de vases grecs dans un oppidum hallstattien du Jura,* dans la *Revue archéologique,* 1909, p. 193.

II

LES ARCS DE LA NARBONNAISE

Par M. Jules FORMIGÉ.

Les Romains ont élevé dans la Narbonnaise, principalement dans sa partie centrale, une quantité de magnifiques monuments dont beaucoup nous sont parvenus, les uns bien conservés, d'autres plus mutilés ou ruinés même en partie.

Ces monuments présentent un intérêt de premier ordre. Ils semblent dus à une très habile école indigène, qui sut allier à la grandeur de conception des Romains conquérants, la pureté de goût des Grecs asiatiques qui occupaient ce pays bien avant eux. La Maison Carrée de Nîmes, les Arènes d'Arles, les théâtres d'Arles et d'Orange, le pont du Gard et celui de Saint-Chamas, les arcs de Saint-Rémy et d'Arles, le temple de Vernègues sont de superbes exemples de cet art et semblent dignes de rivaliser avec les plus beaux monuments de Rome.

La plupart de ces édifices antiques du midi de la France, attribués souvent et par erreur à l'époque de la décadence, se sont trouvés jusqu'ici dans une défaveur dont il est juste de les voir sortir. Nous ne devons pas oublier qu'ils ont exercé une grande influence sur l'école romane de la Provence.

Liste des arcs de la Narbonnaise.

Parmi les monuments que nous a légués cette école appelée quelquefois gréco-romaine se trouvent de nombreux arcs. Les uns sont conservés : Carpentras, Die, Orange, Saint-Rémy. D'autres ont été démolis, mais nous en possédons des restes :

1° **Aix-en-Provence.**— On voit, au Musée d'Aix, un fragment d'entablement avec parties de frise ornée d'armes, boucliers et cuirasses qui pourrait provenir d'un arc.

2° **Antibes.** — Des restes, trouvés et conservés dans une propriété particulière, près de Biot, figurent des armes gauloises: boucliers, lances, cuirasses, casques à cornes, carnyx, sangliers enseignes, etc. Ils semblent de l'époque d'Auguste et rappellent beaucoup les sculptures d'Orange. Ces sculptures comprennent six blocs. Ils étaient à proximité d'un mur de 1m 50 d'épaisseur. Six autres blocs, non sculptés, furent trouvés en outre et deux paraissent provenir d'un entablement. Peut-être sont-ce les restes d'un arc ?

3° **Arles.** — La démolition du rempart près la porte de l'Aure a donné de nombreux fragments d'un arc. On les a placés dans le théâtre; d'autres sont au Musée lapidaire. Ils semblent de l'époque d'Auguste.

4° **Avignon.** — Le Musée Calvet possède un certain nombre de fragments d'un arc trouvés dans les fouilles de la rue Géline et qui donnent des reliefs entourés de cernures très analogues à ceux d'Orange. On y voit des armes gauloises: boucliers, carnyx, sangliers enseignes, glaives courts, casques, cuirasses, lances, haches doubles, casse-tête, ainsi que des cnémides suspendues à un tronc d'arbre qui représentait un trophée et un fragment de victoire

conduisant un cheval. Peut-être faut-il y ajouter certaines des statues du Musée ?

5° **Béziers.** — Le Musée lapidaire possède des fragments ornés d'armes gauloises : boucliers, poignard courbe, cuirasse, casque rond, hache double, jambières, trompettes. Ces reliefs sont cernés et proviennent, très probablement, d'un arc de bonne époque.

6° **Narbonne.** — Le Musée de Larmourguier contient de très nombreux fragments d'un ou plusieurs arcs, avec des caractères très voisins d'Orange, y compris les cernures des ornements, carnyx, boucliers longs, haches doubles, épées larges, casques, sangliers enseignes, poignards courbes, javelines, cuirasses, tuniques, glaives, etc.

7° **Toulouse.** — On voit au Musée quelques fragments ornés de hache double, cuirasse, boucliers, trompettes, et qui pourraient provenir d'un arc de même époque que les précédents, mais il y en a fort peu.

8° **Vaison.** — Deux blocs conservés au Musée et un troisième transporté à Avignon pourraient provenir d'un arc. On y remarque des armes telles que haches doubles, boucliers et cuirasse.

9° **Vienne.** — En démolissant le palais archiépiscopal en 1822 et 1823 on trouva un grand nombre de blocs de pierre qui sont actuellement au Musée. Ces pierres paraissent provenir d'un arc et on y remarque des captifs, une aile et un fragment de victoire, des monstres marins, etc., le tout en pierre calcaire et très analogue de caractère avec les arcs ci-dessus.

Outre les arcs conservés et ceux dont nous avons des fragments plus ou moins certains, il en est d'autres qui ont disparu et dont l'existence nous est attestée par des auteurs anciens. Nous savons ainsi qu'un autre arc, situé à Arles et dédié à Constantin, fut démoli en 1643 ; Sidoine Apollinaire

nous vante les arcs de Narbonne; enfin, l'abbé Rose nous parle d'un arc qu'on voyait encore à Apt au XVI^e siècle.

Ce qui précède permet d'envisager l'existence d'arcs dans les villes de : Aix-en-Provence, Antibes, Apt, Arles, Avignon, Béziers, Carpentras, Die, Narbonne, Orange, Saint-Rémy, Toulouse, Vaison, Vienne. Or, si l'on considère une carte de la Narbonnaise, on remarque que des villes importantes de cette province ne figurent pas parmi celles citées plus haut. Telles sont : Fréjus, Marseille, Nîmes, etc. Enfin, nous verrons plus loin qu'il est fort probable que ces cités en possédaient, ainsi que beaucoup d'autres encore.

Dans les autres provinces de la Gaule, les arcs sont fort rares et tous de basse époque, tels que ceux de Besançon et de Reims, ainsi que les fragments conservés à Angoulême, à Bordeaux et à Périgueux.

Les édifices de Langres paraissent plutôt des portes de villes.

Quant aux fragments retrouvés à Poitiers, près du Lycée actuel, ils ont avec les sculptures de la tribune de la chapelle une ressemblance telle, qu'il y a lieu d'hésiter beaucoup pour les attribuer à l'antiquité. Quoi qu'il en soit, si nous nous reportons à ce qui précède, il est facile de voir que l'étude des arcs de la Narbonnaise résume l'étude des arcs de la Gaule.

Ces arcs de la Narbonnaise présentent un intérêt exceptionnel. Leur groupe est en effet le plus important des provinces romaines, par le nombre, par l'époque à laquelle il remonte, par les événements auxquels il se rattache et par sa valeur artistique.

Enfin, il faut ajouter encore que ces arcs sont parmi les plus anciens qui soient conservés, même à Rome, et qu'ils se rattachent à la vie des plus grands hommes de l'empire romain.

Édifices analogues à distinguer.

Éliminons d'abord les édifices qui peuvent être confondus avec les arcs proprement dits :

1° *Trophées.* — Ils furent élevés sur un champ de bataille ou sur un point dominant un pays conquis, toujours en pleine campagne. Ils ont peut-être leur origine dans ce fait, qu'après la bataille, les Romains attachaient les armes de leurs ennemis vaincus à des arbres, ou les amoncelaient sur le sol, pour les brûler en présence des captifs enchaînés.

Ce sont des édifices pyramidaux et massifs à leur base.

La date de ces trophées coïncide forcément avec celle des événements qu'ils commémorent. Tels sont, en Gaule, les trophées de Fabius Maximus Ahenobarbus, que Strabon place au confluent de l'Isère et du Rhône; celui de Domitius, près de Védène; celui de Marius, à Pourrières; ceux de Scipion, de Pompée et de César, dans les Pyrénées; celui d'Auguste, à la Turbie. Sauf celui de Pourrières, dont on a quelques restes, on n'a conservé qu'une partie de celui de la Turbie; celui-là, élevé en l'an 5 avant J.-C., paraît être le dernier en Gaule, étant donné qu'il commémore la fin des grandes luttes.

Certains auteurs ont cru voir des trophées dans l'aiguille de Vienne, le monument de Cavaillon, le mausolée de Saint-Rémy, la tour Magne, de Nîmes, les trois tours démolies de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, mais rien n'autorise ces hypothèses.

2° *Portes de villes.* — L'ornementation est en général sobre, l'épaisseur peu importante et les extrémités présentent l'amorce des murs de la ville. Le plus souvent, le nombre des arcades est pair, la moitié étant destinées à chaque sens de circulation. On peut citer les portes d'Arles, d'Autun, de Fréjus, de Langres, de Nîmes, etc. — Certaines de ces

portes, plus décorées que les autres, ont pu passer par erreur pour des arcs.

Il est à remarquer que pendant la grande époque impériale, beaucoup de villes n'étaient pas fortifiées. La plupart des portes citées plus haut sont postérieures à cette époque. C'est cette absence de défenses qui, lors des menaces d'invasion, fit élever en hâte ces murs bâtis en partie avec les édifices voisins, démolis à cet effet.

3° *Têtes de ponts.* — Le pont de Saint-Chamas et celui de Saintes présentent des exemples d'arcades décoratives à leur extrémité, qui n'ont aucun rapport avec un arc proprement dit.

4° *Restes divers.* — Souvent, des arcades décorées d'éléments guerriers sont considérées à tort comme des arcs. Il ne faut pas oublier que ces éléments de décoration devinrent assez vite des lieux communs. A ce propos, le monument de Cavaillon ne nous semble pas un arc; tout au plus peut-on le rapprocher de l'aiguille de Vienne, le seul monument qui en rappelle le plan. Quant à l'arcade d'Aix-les-Bains, c'est un monument funéraire.

5° *Arcs.* — Parmi les arcs proprement dits, il faut distinguer ceux élevés à Rome sur le Forum et ceux dont nous allons parler, élevés en province, hors des cités et sur les voies qui y conduisent, près d'une entrée.

Les premiers sont réellement des arcs de triomphe, les triomphes ayant lieu uniquement à Rome. Tels sont ceux d'Auguste, Drusus, Fabius, Germanicus, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, Tibère, Titus, Trajan. Il ne faut pas oublier cependant que si quelques-uns des triomphateurs purent passer réellement sous l'arc élevé en leur honneur, il est naturel de croire que la durée de la construction ne le permit pas aux autres. On peut penser à ce propos à notre arc de l'Étoile.

Quant aux derniers, nous verrons plus loin qu'ils avaient une destination absolument différente et nous les appellerons, par opposition aux *arcs de triomphe*, des *arcs commémoratifs*.

Description des arcs de la Narbonnaise.

1° **Arles.** — Nous avons dit plus haut qu'on voit au théâtre et au Musée lapidaire de nombreux fragments d'un arc.

Or, l'histoire nous apprend l'existence de deux arcs à Arles.

Arc de Constantin. — Le premier fut élevé en l'honneur de Constantin, qui releva les ruines d'Arles, saccagée par Chrocus en 260, et qui en fit sa capitale. M. Véran, notaire, dans une note manuscrite conservée aux estampes de la Bibliothèque nationale, nous apprend qu'un acte de 1417 du notaire Olivari fixe l'emplacement de cet arc, puis, que « le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, étant à la suite de Sa Majesté lorsqu'elle vint à Arles en 1622, en fit prendre un dessin par M. Jausseran, habile architecte ». Enfin, nous savons que le conseil de la ville d'Arles décida sa démolition le 1er mai 1643, car il menaçait ruine et obstruait la voie publique.

Cet arc se trouvait sur la place Saint-Martin.

Nous n'avons pas retrouvé le dessin de Jausseran, mais en revanche, à la Bibliothèque nationale (topographie d'Arles), il existe un dessin lavé à l'encre de Chine, un dessin au trait et une gravure de cet arc; de plus, Noble de Lalauzière en donne une gravure à la suite de son texte. Ces quatre documents sont identiques et permettent d'avoir les dispositions et les mesures, en toises, de l'arc de Constantin, dont ils détaillent même les profils. Si l'on traduit ces mesures en mètres, on obtient: longueur, $10^{m}50$; largeur, $4^{m}71$; hauteur,

10m 70. Largeur de l'arcade, 4m 20; hauteur, 7m 60. Diamètre de l'ordre, 0m 65; hauteur, 6m 50.

Cet arc se compose d'une seule arcade, flanquée de deux massifs pleins et surmontée d'un entablement sans attique. Chaque façade principale est décorée de quatre demi-colonnes corinthiennes cannelées, la dernière étant placée sur

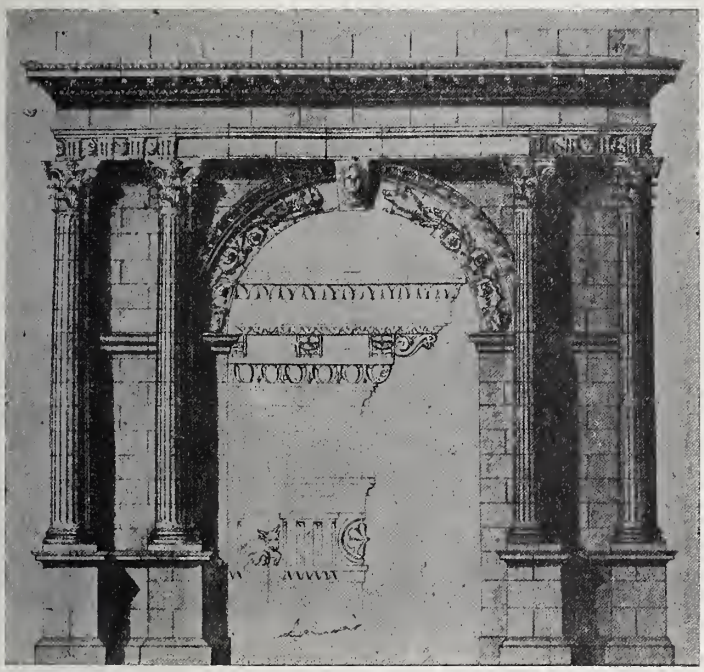

Arc de Constantin, à Arles.

l'angle du monument. Ces colonnes reposent sur des socles. L'archivolte de l'arcade est ornée d'un rinceau qui se termine, à droite et à gauche de la clef, par la partie antérieure d'un lion et d'un porc. La moulure qui la borde présente des petits modillons que nous retrouvons plus tard dans l'architecture romane. La clef est saillante et ornée d'une tête

humaine. Cette archivolte ne retombe pas sur une ante. Quant à l'entablement, la frise en est nue et l'architrave ornée de triglyphes, comme celle du théâtre. Noble de Lalauzière dit qu'il n'en a vu que l'estampe, « qui est devenue rare, sur laquelle on lit deux inscriptions différentes ». D'après lui on lisait sur la frise :

Constantino O. P. principi..... ont.

Dans la gravure qu'il donne, il place sur la frise :

Imp. Caes. fl. val. Constantino. P. F. Aug. principi. opt.

et sur l'architrave :

Divi. Constantini. Ang. P. F.

sans autres explications.

Il convient de remarquer que cet arc est très différent de tous ceux de la Narbonnaise. Il n'a pas d'attique; son arcade a une clef saillante et pas d'antes; il porte une inscription; enfin, Lalauzière dit que ses colonnes étaient en marbre.

Les morceaux qui proviennent de cet arc paraissent avoir disparu complètement. Peut-être était-il lui-même édifié déjà avec des fragments d'édifices antérieurs : il était dédié en effet à Constantin Restitutor et son architrave semblerait confirmer cette hypothèse.

Arc Admirable. — Nous avons dit plus haut qu'il existait à Arles un second arc, que les historiens appellent l'arc Admirable, mais les documents précis font défaut.

M. A. Véran estime qu'il était situé hors la ville, en face d'une porte, sur la voie Aurélienne. Cette voie, qui contournait Arles au levant et au nord, se dirigeait vers le pont romain reliant la ville à son faubourg de Trinquetaille. L'espace compris entre la ville romaine et la voie était occupé alors par un marché important, dont parlent les historiens arabes. Anibert nous dit qu'en 1190 les remparts furent reportés au delà, jusqu'à la porte de la Cavalerie : ce nouveau quartier s'appelle Bourgneuf.

J. Formigé, phot.

Arc Admirable d'Arles.

Caissons et bas-reliefs.

M. A. Véran rappelle que le 22 mars 1224, une dame Jacine, dans son testament, fait un legs à « l'hôpital du Saint-Esprit de l'arc Admirable ». Or, M. Émile Fassin a déterminé la situation de cet hôpital sur la place Saint-Esprit, qui, au XV^e^ siècle, s'appelait encore Planet de l'arc Admirable. Voilà pour l'emplacement.

Pour l'époque où cet arc fut détruit, on n'est guère mieux renseigné. M. J. Seguin, en 1687, dit qu'on n'a plus aucun vestige de l'arc et que le souvenir n'en est conservé que par un acte de 1511. Suivant l'opinion de M. A. Véran, ce qui en subsistait en 1224 fut peut-être démoli en 1263, date où eut lieu, d'après Anibert, la réfection complète des remparts d'Arles : c'est, en effet, en démolissant en 1902 la partie voisine de la porte de l'Aure, qu'on retrouva les fragments placés maintenant au théâtre. En tout cas, il est vraisemblable qu'en 1263 il n'y en avait plus que des restes, car nous savons qu'en 734, Jousouf, gouverneur sarrasin de Narbonne, saccagea complètement Arles ; après son départ, la ville releva en hâte ses fortifications avec les débris de ses monuments ruinés, dont elle acheva ainsi la destruction.

Si vagues que soient toutes ces données, il est cependant certain que l'arc Admirable a existé, qu'il se trouvait près de la place du Saint-Esprit, et que nous en avons de nombreux fragments.

Nous avons fait une étude très serrée de chacun de ces fragments et cette étude, encore inachevée, nous amène à supposer que l'arc Admirable a été en quelque sorte le prototype de celui d'Orange, qu'il est un peu plus grand et plus ancien que lui, et beaucoup plus parfait. Sans entrer dans le détail de ce travail, voici le résumé des dispositions retrouvées :

Trois arcades, dont les archivoltes sans clefs saillantes, ornées de rinceaux avec des oiseaux, retombent sur des antes de même largeur et de même décoration. Les berceaux

latéraux sont ornés de caissons hexagones et le berceau central de caissons carrés, sauf dans la partie supérieure où il y a de plus grands caissons, carrés, circulaires et hexagones. On trouve des exemples d'emploi simultané de caissons variés à Cavaillon et aussi à l'arc de Titus, à Rome. Même disposition d'ordre corinthien cannelé qu'Orange, avec fûts non galbés. Des morceaux de frise, ornée de combattants, et de corniche donnent l'entablement; l'un semble, par l'inclinaison des denticules, provenir d'un fronton. Enfin, des fragments d'armes amoncelées, comme à Orange, de grandes chimères marines, et des combattants à la même échelle que ceux du deuxième attique d'Orange complètent l'ensemble. La disposition du berceau central donne la dimension de la façade latérale, qui était peut-être ornée de deux victoires encadrant un trophée.

Pour démontrer combien l'arc Admirable et l'arc d'Orange sont voisins, voici quelques comparaisons entre les mesures que nous donne notre étude pour l'arc Admirable et celles fournies par Caristie pour l'arc d'Orange :

Arles :	Largeur de la grande façade.	20^{m} »	Orange :	$19^{m}48$
—	Hauteur du dessus de corniche.....	$11^{m}94$	—	$11^{m}80$
—	Hauteur de la corniche.....	$0^{m}725$	—	$0^{m}67$
—	Hauteur de la frise.....	$0^{m}57$	—	$0^{m}56$
—	Hauteur du chapiteau.....	$0^{m}77$	—	$0^{m}76$
—	Diamètre de la colonne.....	$0^{m}715$	—	$0^{m}725$
—	Largeur de l'arc central	$5^{m}26$	—	5^{m} »
—	Archivolte de l'arc central...	$0^{m}62$	—	$0^{m}67$

D'une façon générale, les cotes d'Arles sont donc un peu supérieures à celles d'Orange, bien que les profils soient plus fins et plus petits. Cet arc présente cependant avec celui d'Orange une différence importante : les antes et les colonnes sont appareillées par grands morceaux; et ce fait est unique parmi les arcs de la Narbonnaise. On le retrouve

Débris de l'arc Admirable du Musée d'Arles.

à l'arc de Titus, à Rome. C'est probablement pour éviter que les ornements soient coupés par des joints trop nombreux. Il en est de même pour les différents reliefs, notamment sur les faces latérales.

Si l'on considère l'ensemble et les éléments de cet arc, on est frappé par leur perfection. Les profils sont irréprochables. les ornements laissent bien loin en arrière ceux des autres arcs, et les reliefs sont supérieurs même à ceux de Saint-Rémy. C'est donc pleinement que cet édifice mérite son nom d'Admirable.

Il serait vivement à souhaiter que cette étude puisse se compléter par la démolition de la partie des remparts d'Arles voisine du théâtre qui ne présentent plus aucun intérêt artistique et servent seulement de soutènement à une route : on y aperçoit de nombreuses pierres appartenant à des édifices antiques et qui nous réservent peut-être bien des surprises.

2° **Carpentras.** — Cet arc est situé dans la cour du palais de justice. A l'époque romane il servit de porche latéral pour la cathédrale antérieure à celle actuelle et dont il reste encore une partie. L'église de Pernes possède un portail latéral très inspiré de l'antique et qui fut peut-être une imitation. Ensuite, cet arc fut englobé dans les dépendances de l'ancien évêché. Enfin, en 1645, lorsque le cardinal Bichi, évêque de Carpentras, fit rebâtir son palais par François de Royers de la Valfenière, il fut enclavé dans les cuisines. Mais, auparavant, on avait isolé ses sculptures par une couche de terre épaisse qui assura leur conservation jusqu'au dégagement définitif. Actuellement, la partie supérieure a disparu, mais ce qui subsiste présente un intérêt de premier ordre. Les mesures de l'édifice actuel sont : hauteur, $8^{m}35$; largeur, $8^{m}045$; profondeur, $4^{m}927$.

Il est orienté aux quatre points cardinaux. Il présente une seule arcade du nord au sud. Ses faces latérales, à l'est et à

l'ouest, sont décorées de trophées. Les angles sont ornés de quatre colonnes cannelées engagées, peut-être galbées légèrement, posées sur quatre socles comparables à ceux des autres arcs de la Narbonnaise. Ces colonnes, probablement d'ordre corinthien, contiennent, comme les antes de l'arcade, des baguettes dans la partie inférieure des cannelures, ce qui ne se retrouve dans aucun arc de cette région, ni dans celui de Titus, à Rome. L'appareil est normal, la pierre, celle du pays. La plinthe de base de l'ordre est coupée par un joint, comme à Orange et Arles.

Le plan donné par Laborde n'est pas exact et figure une colonne dans l'axe de chaque façade latérale.

L'archivolte de l'arcade est conservée du côté sud : elle est ornée d'un rinceau de feuillage et n'a pas de clef saillante. Elle repose sur des antes cannelées, dont le chapiteau a des moulures ornées ; un des ornements est le même que celui de l'archivolte de Cavaillon. Ces antes sont de la même largeur que l'archivolte. Le berceau n'a pas de caissons.

En résumé, le relevé que nous avons fait de cet édifice nous a conduit, contrairement à d'autres, à trouver que l'architecture en est fort bien conçue, le plan léger, l'arcade élancée et les profils bien traités.

Quant à la sculpture, elle est plus endommagée que mauvaise et elle présente un grand intérêt. Tout d'abord, il convient de remarquer qu'elle rappelle étroitement celle d'Orange, qui n'est pas meilleure. Entourée d'une rainure qui la cerne, elle comprend, sur les faces est et ouest, un trophée composé, comme ceux d'Orange et de Saint-Rémy, d'un arbre auquel on a coupé les branches pour y ajuster un casque et une cuirasse et y suspendre des armes ; à sa base sont enchaînés deux captifs. Seulement, les captifs ne sont pas, comme aux trophées d'Orange, un homme et une femme, mais bien deux hommes ; et au lieu d'être étouffés entre les colonnes, ils ont une belle ampleur.

Examinons-en le détail :

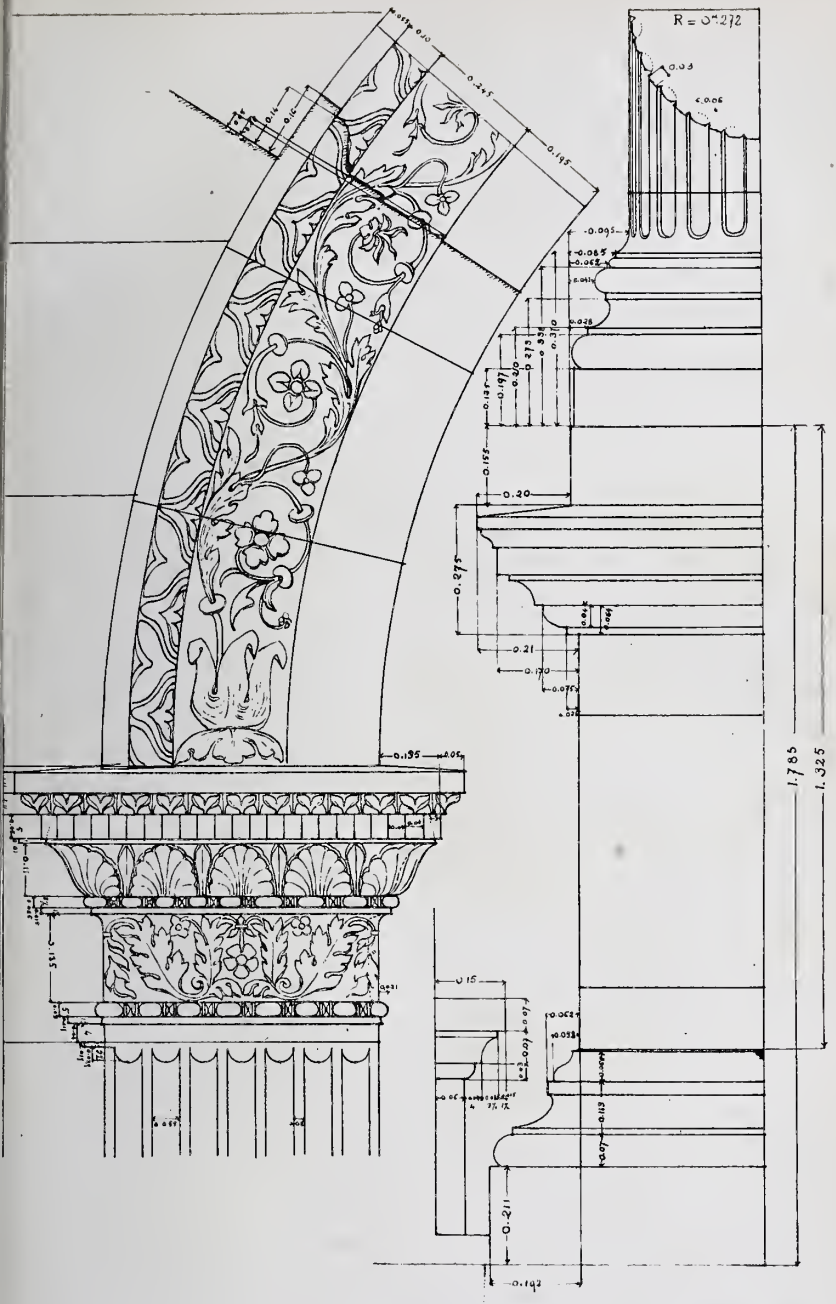

J. Formigé, del.

Arc de Carpentras.

Détails de l'archivolte.

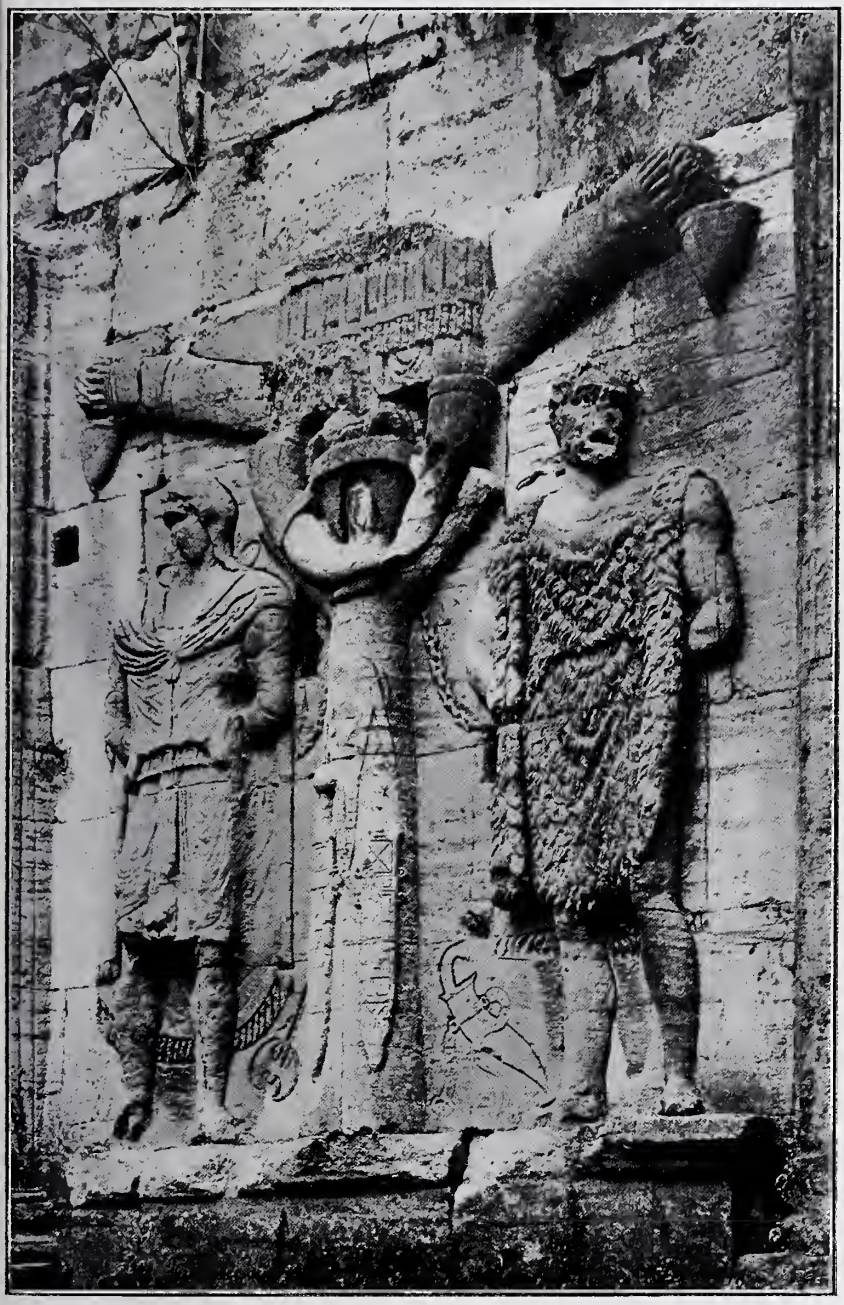

J. Durand, phot.

Arc de Carpentras.

Face orientale.

Face est. — Elle ne présente que la partie inférieure des sculptures, le reste étant détruit. Le sommet de l'arbre était couronné par des vêtements guerriers dont on voit seulement le bas, une cotte de mailles renforcée d'une rangée de plaques de cuir ou de métal qui pendent, et, par-dessous, l'extrémité d'une tunique. A droite et à gauche, deux carquois sont retenus par des courroies : leur couvercle ouvert et rabattu laisse voir des javelots à fers barbelés. En dessous, un casque rond, poilu, d'où pend une sorte de couvre-nuque, est encadré par deux cors garnis de dents de scie. Puis, plus bas encore, deux épées larges et courtes, à pommeaux ronds et fourreaux décorés, sont suspendues par leurs ceinturons de cuir. Enfin, à droite, signalons un large coutelas recourbé dans sa gaine, avec sa ceinture, et à gauche, une hache à deux tranchants.

Le captif de droite a une barbe courte, des cheveux longs et sa tête, découverte, se détourne du trophée. Les jambes sont nues, et, comme unique vêtement, il porte une sorte de chasuble en peau de bête, dont le poil est tourné à l'extérieur. Ses mains sont liées derrière le dos et reliées à l'arbre par une chaîne.

Le captif de gauche, dont l'attitude est la même, se distingue du précédent par la richesse de son costume, comme si l'on avait voulu représenter un chef à côté d'un soldat. Il ne porte pas de barbe : sa tête est couverte d'une sorte de bonnet phrygien. Son manteau, attaché sur sa poitrine et tombant de ses épaules, se termine par une frange à hauteur de mi-jambes. Sous ce manteau il est vêtu d'une tunique à manches longues qui laisse les genoux à découvert et est retenue par une ceinture aux hanches. Les jambes sont recouvertes de braies ajustées et maintenues par des lanières croisées.

Face ouest. — Tout en étant privée de son extrémité supérieure, elle donne bien le centre de la composition et n'est endommagée que par le bas, où fut malheureusement

percé une baie. L'arbre est coiffé d'un casque rond à longue crinière, qui surmonte un ample manteau attaché par une agrafe et entourant une tunique ornée de gros boutons et d'une ceinture. A droite et à gauche se trouvent quatre boucliers, deux ovales et deux hexagones, très allongés. Ces boucliers portent dans leur milieu un umbo très saillant, et, sur l'ensemble, des décorations en rinceaux, entourés sur le bord par une grecque. Au-dessous, deux faisceaux de lances à fers allongés sont retenus par des lanières de cuir. La partie inférieure de l'arbre portait sans doute des armes, comme sur l'autre face, mais elles sont effacées, ainsi que les chaînes des captifs. Enfin, au-dessous encore, se voient les deux captifs dans la même attitude que les précédents, mais la tête tournée vers le milieu de la composition. Ils sont très détériorés, de sorte qu'il est difficile d'en saisir les détails. Celui de droite a la tête découverte, des cheveux courts, retenus par une bandelette sur le front et pas de barbe. Il porte un vêtement tombant jusqu'à mi-jambes et rattaché sur l'épaule droite; les jambes sont nues. Celui de gauche a les cheveux longs et flottants, probablement de la barbe et la tête découverte. Il est vêtu d'une tunique et d'un manteau très ample, mais dont tout le bas a été détruit par le percement d'une baie. A ses pieds se trouve un objet difficile à reconnaître, peut-être une enseigne ?

Certains auteurs, observant que sur une face il y avait un casque rond, poilu, avec couvre-nuque, et sur l'autre, un casque avec crinière ; que, d'autre part, deux des captifs avaient les cheveux longs et de la barbe, les deux autres étant imberbes et avec les cheveux courts, ont cru pouvoir en conclure que l'on trouvait représentées là les deux grandes familles de la Gaule : Gallia Braccata et Gallia Comata.

La description achevée, il nous reste à envisager ce que l'édifice a pu être dans ses dispositions primitives.

Tout d'abord, l'arc de Suse présente avec celui de Carpentras des analogies considérables : une seule arcade avec

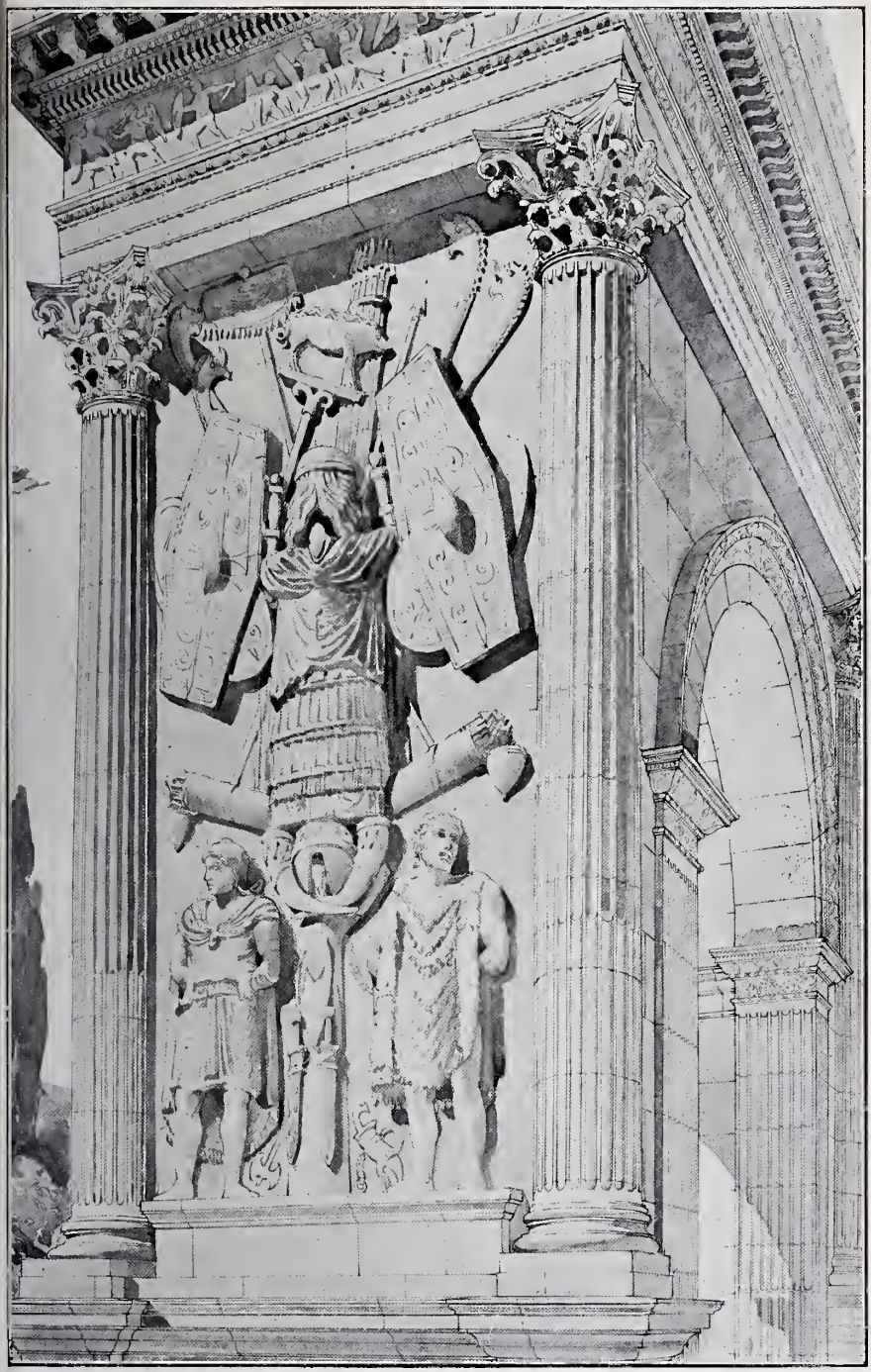

J. Formigé, del.

Arc de Carpentras.

Face orientale restituée.

archivolte sans clef, retombant sur des antes, berceau sans caissons, colonnes engagées aux quatre angles, etc., et on serait tenté de faire une restitution analogue pour Carpentras. Cependant, l'arc de Suse a une inscription et il est fort probable que celui de Carpentras, comme celui d'Orange et tous ceux de la Narbonnaise, n'en avait pas. Il faut donc se demander s'il y avait un attique et si cet attique était décoré d'un fronton ou de sculptures, ou simplement nu. Il paraît bien difficile de répondre avec certitude. Mais, en revanche, il est bien probable que des fouilles opérées au pied de l'édifice fourniraient des éléments suffisants pour restituer sûrement les parties disparues.

3° **Die.** — L'arc de Die est englobé dans les constructions de la porte Saint-Marcel, au bout de la rue du même nom. Il fait partie actuellement d'un ouvrage fortifié, composé de deux tours demi-circulaires et d'une porte, avec les dispositions ordinaires du moyen âge. L'ensemble de cet ouvrage paraît dater de deux périodes. la plus grande partie appartenant à l'époque gallo-romaine et le surplus au moyen âge. C'est un excellent exemple qui peut servir à démontrer que ces arcs étaient bâtis hors les villes et que ces dernières, en s'agrandissant, les ont souvent englobés dans leurs remparts. Cet arc paraît dater de la période de la décadence.

Il ne reste qu'une arcade avec l'arrachement des parties voisines. L'arcade présente les dimensions suivantes : hauteur sous clef, au-dessus du sol antique, $7^m 40$; ouverture, $4^m 10$; profondeur, $2^m 42$. Ces dimensions sont un peu supérieures à celle de Carpentras, qui mesure $7^m 15$ de hauteur, sur $3^m 58$ d'ouverture. Il convient de remarquer que pour cet arc, comme pour ceux d Italie, la profondeur est très petite, les façades latérales de ces arcs étant un peu délaissées par rapport aux autres. Le berceau est orné de caissons circulaires entrelacés, d'un caractère qu'on retrouve plus tard dans

le style byzantin. Leur retombée est ornée, de chaque côté du berceau, d'une frise sculptée, où l'on remarque les motifs d'un sacrifice, comme aux arcs de Bénévent, de Saint-Rémy, de Suse, et de Titus, à Rome, et des lions consacrés à Cybèle. Ces motifs sont en partie restés en épannelage. Les archivoltes sont sans autre ornement que leur clef saillante et sculptée en forme de tête de bœuf, comme à l'arc d'Auguste, à Rimini. Elles retombaient sur une ante en saillie. Les tympans présentent deux tritons qui rappellent les chimères marines d'Orange et d'Arles. Celui de droite tient un arc dans une main, une rame dans l'autre. Sur le côté droit de l'arcade, il y a les traces d'un pilastre et de son chapiteau. Enfin, M. Manguin, dans son relevé qui est aux archives des Monuments historiques, donne un morceau qui provient de l'attique.

Pour se faire une idée de ce qu'était ce monument, on a très nettement la hauteur de l'arcade centrale, au-dessus du sol romain, par la fouille qui a été faite; la retombée de l'arcade sur des antes flanquées de pilastres, en avant desquels étaient peut-être des colonnes. Comme la partie supérieure du chapiteau, des tritons et de la clef manquent, il faut une assise de plus pour atteindre le dessous de l'entablement. Cet entablement se déduit du pilastre, ainsi que l'attique. Nous croyons que le dégagement de cet arc et le déblaiement de ses abords seraient très productifs, car toute la porte est construite en pierres romaines qui ont dû lui être empruntées et ont été ainsi conservées. La partie remblayée du sol fournirait de nombreux fragments des éléments disparus. Il paraît impossible de dire si cet arc avait une ou plusieurs arcades. Cependant, l'étendue des arrachements sur les côtés rendrait vraisemblable la deuxième hypothèse. Enfin, on peut aussi se demander si les parties en épannelage proviennent de ce que l'arc ne fut pas achevé, ou bien, au contraire, d'une restauration ultérieure hâtive.

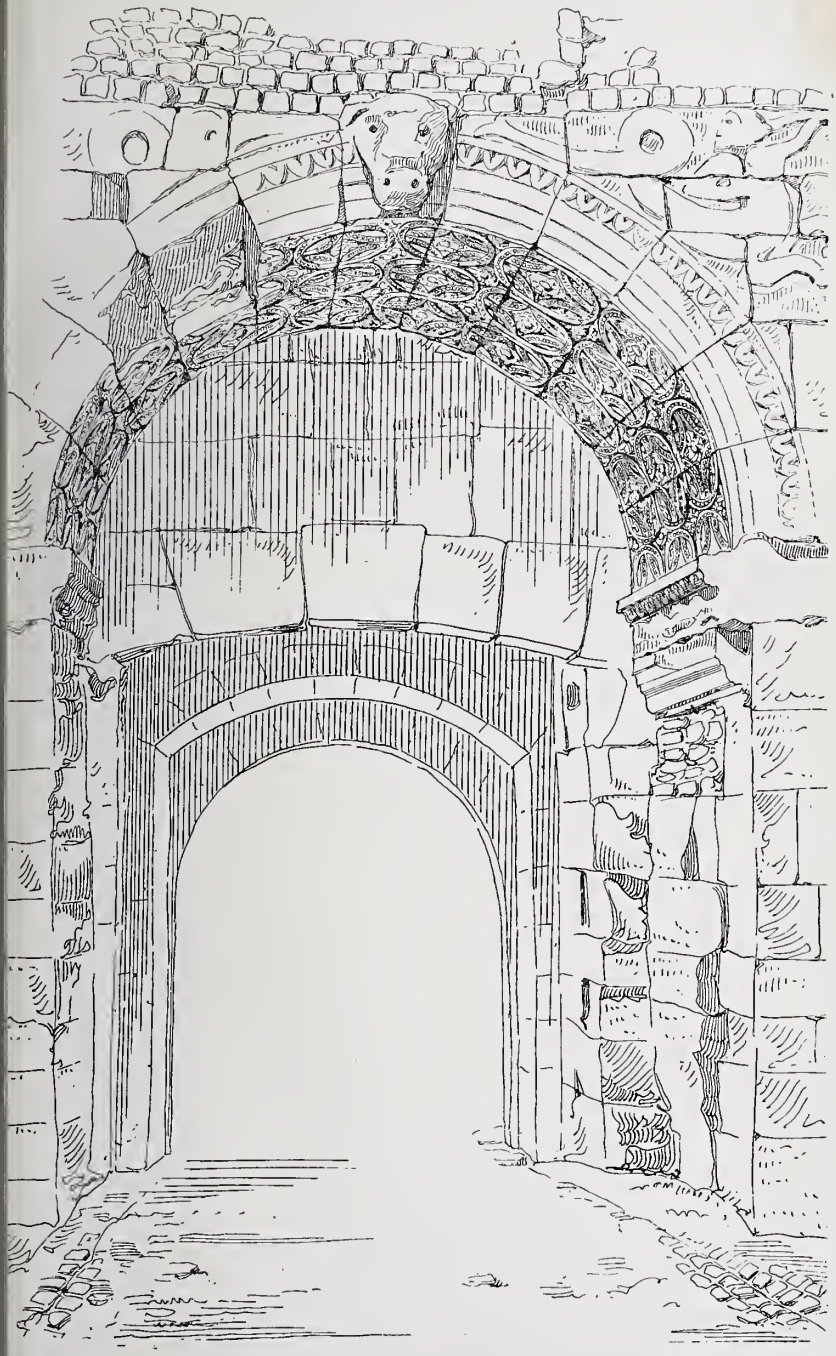

E. Chauliat, del.

Arc de Die.

4° **Orange.** — L'arc d'Orange a été l'objet d'un nombre considérable d'études. Il a été parfaitement décrit dans ses moindres détails, et les études récentes de MM. L. Châtelain, Espérandieu et Reinach ont en quelque sorte épuisé la question. Nous nous contenterons donc de résumer brièvement ce qui a été dit sur ce monument, avec quelques commentaires.

Au XIII^e^ siècle, Raymond des Baux l'engloba dans un château-fort en l'entourant de murailles ; si l'arc en subit bien des dégâts, ce fut quand même ce qui le sauva de la destruction totale. Les gravures de La Pise donnent l'aspect de cette forteresse au XVII^e^ siècle. Il appartint ensuite à la compagnie des arbalétriers de la ville, qui lui firent subir encore bien des dommages. En 1721, le prince Louis-François de Conti, dernier prince d'Orange, fit dégager en partie l'édifice. En 1722, la compagnie des arbalétriers commença les consolidations, qui furent continuées en 1780. En 1811, lorsqu'on redressa la route de Paris à Antibes, l'arc fut isolé et entouré d'un vaste rond-point. Enfin, en 1824, Caristie fut chargé de l'étudier, et, en 1825, de le restaurer.

L'arc d'Orange est situé au nord de la ville, sur la route de Paris à Antibes, à environ 400 mètres du pont de Langes.

Il mesure 19^m^ 48 de long, 8^m^ 50 de large et 18^m^ 80 de haut.

Il se compose d'une grande arcade flanquée de deux petites. Les trois berceaux sont ornés de caissons hexagones. Leurs archivoltes, sans clefs saillantes, présentent des fruits, comme à Saint-Remy, et retombent sur des antes ornées de rinceaux, avec des oiseaux analogues à ceux de l'arc Admirable, d'Arles. Chaque façade principale est flanquée de quatre colonnes corinthiennes cannelées, engagées et non galbées, deux sur les angles, deux entre les arcades, et supportant un fronton. On voit dans les tympans du grand arc des trous de crampons qui devaient fixer une décoration en métal. Au-dessus des petites arcades sont des entassements d'armes gauloises. On y lit, sur des boucliers,

un certain nombre de mots qui ont motivé des discussions considérables, surtout celui de [s] ACROVIR. Nous y reviendrons plus loin. Mais, disons dès maintenant que si on les examine avec soin, on est facilement convaincu qu'ils ont pu être gravés après coup. L'entablement est orné sur la frise de combattants. L'architrave présente de nombreux trous de crampons. Dans la partie au-dessus de l'arcade centrale, les archéologues lisent une dédicace à Tibère, en 25 après J.-C. Dans les parties au-dessus des petites arcades, où les trous sont plus importants et moins nombreux, il nous semble voir la trace d'ornements de métal, probablement une guirlande, analogue à celle de la retombée du berceau principal. C'est assez net sur la gauche de la façade nord. On a beaucoup discuté pour savoir si cette inscription avait été établie lors de la construction de l'arc, ou si, au contraire, elle était l'effet d'une addition postérieure. Disons de suite que nous nous rangeons parmi les partisans de cette seconde hypothèse, comme nous l'expliquerons plus loin, en parlant de la date et de la destination des arcs.

Mais il convient dès maintenant de faire plusieurs remarques. Les rangées de perles de l'architrave sont en creux, sans aucune saillie sur son nu d'ensemble qui est incliné vers le sol. C'est une disposition exceptionnelle, et, comme elle n'est nullement agréable, il faut y chercher une raison spéciale. Cette raison paraît être la nécessité de l'application *plane* de lettres en métal. Mais, si ces lettres ont été rajoutées après coup, il faut admettre, ou bien qu'il y avait avant elles d'autres lettres ou ornements de métal, ou plutôt que l'architrave fut retaillée à la demande de l'inscription, lors de sa pose. Or, si l'on regarde avec soin la figure ci-contre, on remarque que le profil actuel est compris dans celui qui est généralement adopté et que la baguette inférieure, contrairement aux deux autres, n'est pas en creux. S'il s'agissait pour cette baguette d'une disposition primitive

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Arc de triomphe d'Orange.

voulue, ce serait un point très fragile et un profil peu heureux. Si, au contraire, on admet la retaille, on se rend compte que c'est probablement la baguette primitive qu'il n'était pas nécessaire de supprimer pour le placement des lettres et qui corrigeait un peu la pente de l'architrave retaillée. Les guirlandes déjà signalées avaient peut-être

pour but d'accompagner sur le reste de l'architrave l'aspect de l'inscription.

La corniche proprement dite possède, comme celles des deux attiques, des profils un peu trop détaillés et presque tous ornés. Cette recherche paraît peut-être excessive et enlève de la fermeté.

Au-dessus de l'entablement principal se trouve un premier attique. Dans l'axe des petites arcades il est revêtu de trophées maritimes qui, comme les entassements d'armes placés au-dessous, sont admirables de composition. On

remarque, sur la partie droite de la façade septentrionale, deux proues de galères qui rappellent celle de la Victoire de Samothrace. Si l'ensemble des armes est gaulois, ces vaisseaux sont très nettement grecs, et, très nettement aussi, des vaisseaux faits pour aller sur la mer et non sur les rivières. La partie comprise au-dessus de la grande arcade est occupée par un fronton dont les rampants et l'intérieur présentent des trous de crampons signalant une décoration métallique disparue.

Ce premier attique est dominé par un second, qui comprend trois piédestaux sur chaque façade principale. Celui du milieu est décoré, sur la face et les retours, de combattants, des Romains et leurs adversaires. Ces derniers sont nus pour la plupart ou très peu vêtus, l'exécution est assez médiocre. Enfin, on remarque que sur la face méridionale, ce bas-relief est encadré de petits trous devant servir à fixer un encadrement métallique. Les socles latéraux étaient eux-mêmes revêtus d'ornements, mais très sobres et en bas-relief, ne luttant pas du tout avec ceux du socle central. On voit à celui de droite, sur la façade méridionale, les traces d'un encadrement métallique, comme pour celui du milieu. Comme le socle central de la face nord ne possède pas trace de ces encadrements, il est probable qu'il n'en existait pas sur la façade sud, qui regardait la ville. On remarque sur un de ces socles le lituus, symbole de la dignité d'augure, et sur un autre, un buste de femme qui serait celui de Vénus.

Il nous reste à dire quelques mots des façades latérales. Elles sont décorées de quatre colonnes, dont deux, sur les angles, qui supportent un fronton. Entre les colonnes sont des trophées, comme ceux de Carpentras, avec des captifs enchaînés. Ces captifs sont des hommes et des femmes. L'ensemble des trophées est un peu étouffé par le voisinage des colonnes. Les architraves ne présentent pas de trous. Le fronton est orné en son milieu d'une sorte de niche, avec une

tête flanquée de cornes d'abondance. Certains ont vu dans cette tête, sur la face orientale, une image d'Apollon. Sur les rampants du fronton se trouvent des tritons. Enfin, la surface du deuxième attique est nue.

Il convient de rappeler ici que plusieurs auteurs, après avoir remarqué la grande beauté de l'ensemble, ont critiqué la faiblesse de beaucoup d'éléments, surtout de la sculpture et des profils. Cela provient peut-être de ce que l'arc d'Orange fut très inspiré de l'arc Admirable, dont il reproduit les grandes dispositions, mais qu'il fut exécuté par des artistes moins habiles. Nous y reviendrons plus loin. Une autre remarque importante, c'est que les reliefs sont entourés de cernures profondes.

Disons maintenant quelques mots de ce que fut l'arc d'Orange : l'état de conservation exceptionnel où il nous est parvenu nous permet d'en avoir une idée très nette. Il n'y manque guère, en effet, que les parties métalliques. Commençons par le bas : dans les tympans de l'arcade centrale devaient figurer deux victoires, c'est la solution presque générale pour les arcs. L'architrave était revêtue de lettres et de guirlandes. Le fronton présentait au centre un médaillon, dont on voit les traces sur la façade méridionale, flanqué d'ornements, peut-être des cornes d'abondance, comme sur la façade latérale. Les rampants du fronton étaient ornés de chimères marines et peut-être, sur l'arête du fronton même, d'antéfixes et d'une crête métallique, comme l'a supposé Caristie. Le pourtour des socles du deuxième attique, sur la face méridionale, était garni d'une bordure métallique. Enfin, ces trois socles supportaient des motifs, peut-être des trophées ou des groupes de captifs sur les socles latéraux et un char sur celui central. Seulement, en ce cas, il est probable que le personnage qui y figurait devait être, au moins au début, non pas un général ou un empereur, mais plutôt une allégorie, victoire ou autre. Enfin, au-dessus des colonnes d'angle, devaient se trouver

des captifs en pierre, comme à l'arc de Constantin, à Rome, où figurent ceux de l'arc de Trajan. On a pensé que celui qu'on voit actuellement au Musée Calvet, et qui fut trouvé à Mondragon, en provenait. C'est fort possible, car sa taille s'adapte parfaitement. De plus, son grand bouclier donne une surface unie et verticale, faite pour être vue d'en bas et qui coiffe bien le motif de la colonne d'angle. Enfin, la statue est assez aplatie, ce qui s'explique par la place qui lui est attribuée. Pour terminer, il y a lieu de faire observer que les ornements métalliques, probablement de bronze doré, sont distribués sur la majeure partie de l'arc et que l'effet devait être bien plus heureux que lorsque les groupes du couronnement étaient seuls en métal.

Quand on considère le monument du côté nord, qui est le mieux conservé, et qu'on imagine par la pensée les restitutions que nous venons d'énumérer, on a l'impression très nette de ce qu'il a été. Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'ampleur et la majesté de l'ensemble. L'idée dominante, qui est ici la conquête de la Gaule, a été magistralement rendue. Depuis l'extrados des arcades jusqu'au sommet de l'édifice, ce ne sont qu'entassements d'armes et de combattants, casques, boucliers, armures, vêtements, trompettes, épées et lances, puis des attributs marins, proues et mâts de navires, rien n'y manque, on y voit même des têtes coupées. L'intention de l'architecte fut de donner à cet entassement la forme d'une pyramide jusqu'au sommet, en ne gardant que le strict nécessaire des lignes horizontales. Il n'y en a pas trace, en effet, au-dessus de la petite arcade; l'architrave était coupée par des lettres et des guirlandes; la frise se recouvrait de combattants; un fronton coupe le premier attique; enfin, le piédestal central du deuxième attique est le seul décoré, pour accentuer le mouvement pyramidal que devaient compléter les couronnements. Il y a là un souvenir évident des trophées élevés sur les champs de bataille, où l'on amoncelait les armes des vaincus pour les brûler en présence des captifs

enchaînés. Cette décoration, qui vaut un si magnifique aspect au monument, lui donne aussi un caractère absolument spécial et différent des arcs de Rome. Nous verrons plus loin quelle en est la raison. Peut-être faut-il rappeler aussi que c'est à Orange que les Teutons vainquirent Manlius et Caepion, en 105 avant J.-C. Les Romains ont-ils voulu, par le caractère particulièrement militaire de l'arc, effacer le souvenir de cette défaite et affirmer leur récente victoire ?

5° **Saint-Remy.** — L'arc de Saint-Remy, l'ancienne Glanum Livii, est situé hors du village actuel, au pied des montagnes que dominent les Baux, à quelques mètres du mausolée dit tombeau des Jules. L'emplacement de ce mausolée nous rappelle que les familles riches édifiaient leurs monuments funéraires aux abords des portes des villes et en dehors, le long des voies qui y accédaient.

L'arc repose sur un socle qui mesure environ $0^m 90$. Ses dimensions sont les suivantes : hauteur, $8^m 30$; largeur, $12^m 85$; épaisseur, $5^m 60$.

Le plan donné par Laborde est inexact : il place, en effet, les colonnes à la retombée de l'arcade et les antes sur les angles.

L'arc se compose d'une seule arcade, dont l'archivolte sans clef saillante est ornée d'une magnifique bande de fruits du pays et retombe sur une ante sans ornements. La proportion de l'arcade est beaucoup plus développée en largeur que celle des arcs dont il est parlé ci-dessus. Le berceau est décoré de caissons hexagonaux, profonds et d'un dessin parfait ; l'imposte est ornée de couteaux de sacrifice, de crotales, de thyrses et de lances, le tout retenu par des rubans et très bien traité. De chaque côté de ce berceau se trouvent deux massifs pleins. Sur chaque façade principale sont quatre colonnes cannelées engagées, probablement d'ordre corinthien, deux sur les angles et deux au voisinage de l'arcade. Les fûts ne semblent pas galbés. Entre

ces colonnes sont des trophées, avec des personnages dans le genre de ceux de Carpentras et d'Orange. Les tympans de l'arc étaient ornés de renommées ailées, dont on voit encore les restes. Enfin, chaque façade latérale présente deux niches carrées, encadrées de pilastres. Elles ont dû être garnies de statues, qui ont disparu malheureusement comme le haut des colonnes, les chapiteaux et les parties supérieures.

Examinons maintenant le détail des sculptures.

D'abord la face méridionale : le motif de droite représente un trophée disposé sur un arbre. On n'en voit que la partie inférieure, soit l'extrémité de deux boucliers hexagonaux et des vêtements drapés. A l'arbre sont enchaînés : à gauche, une femme ; à droite, un homme. La femme, petite, la tête baissée, se détourne du trophée ; elle a les mains liées derrière le dos, ses cheveux retenus par une bandelette autour de la tête sont flottants et elle est vêtue d'une longue robe drapée qui découvre une épaule. L'attitude exprime admirablement l'abattement et la douleur. Par opposition, l'homme, plus grand, qui a aussi les mains liées derrière le dos, a le torse nu et des braies légères et collantes ; son attitude accuse ses muscles et sa stature puissante ; un manteau tombe de ses épaules derrière son dos et est retenu autour du cou par une sorte de collier : le maintien est hautain et assuré ; la tête a disparu, mais le mouvement des épaules indique assez le port plein de fierté.

Le motif de gauche, sur la même façade, donne la même disposition d'ensemble, mais il ne reste du trophée qu'un bouclier placé entre les captifs, dont les têtes manquent. L'homme, à droite, a le même maintien plein d'arrogance, ses mains sont liées derrière son dos ; il est vêtu d'une tunique frangée, retenue à la taille par une ceinture, et un grand manteau tombe derrière son dos. La femme, à gauche, est comparable à celle du motif précédent et vêtue d'un très ample vêtement : ses mains sont liées devant elle.

La face nord présente aussi deux compositions dans

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Arc et mausolée de Saint-Remy.

les entre-colonnements, mais ces compositions sont différentes.

Celle de gauche est encore un trophée, dont on voit seulement la partie inférieure, avec l'amorce de deux boucliers ronds, de vêtements flottants et peut-être d'un casque rond. Le captif, placé à droite, a une taille énorme, son torse est nu et il n'a que des braies collantes, un ample manteau frangé tombe de ses épaules ; sa tête est presque de face, elle est martelée. A sa gauche, un personnage bien plus petit, drapé dans une toge, un poing sur la hanche, lui met la main sur l'épaule ; la tête manque à ce dernier, mais la forme de sa jambe ne permet pas de supposer que c'est une femme ; l'artiste semble avoir voulu montrer là le vainqueur, de petite taille, à côté du colosse vaincu, qui répond à son geste par un regard de fierté.

Celle de droite, la dernière des quatre compositions, est complètement détruite pour la partie haute. On devine le trophée, auquel est encore enchaîné du côté droit, les mains liées en avant, un captif, vêtu comme le précédent de braies seulement. Toujours la même attitude de fierté. A sa gauche, une figure de femme drapée est assise et foule aux pieds des armes brisées, poignard, épée, lance, une carnyx et peut-être un bouclier et un casque.

Pour compléter la description des sculptures, ce qui reste des victoires des tympans, nous montre des parties d'ailes. Deux portaient une enseigne, comme aux arcs de Titus, à Rome, et de Trajan à Bénévent, deux autres des couronnes.

Que signifient ces quatre groupes ? S'agit-il simplement de captifs, comme à Carpentras et Orange ? ou bien y a-t-il une signification symbolique particulière ?

Certains auteurs ont vu dans les deux femmes captives l'image de provinces vaincues. On a même voulu voir dans le relief de gauche de la face nord, l'image de César vainqueur, posant la main sur l'épaule de Vercingétorix captif, et dans celui de droite, sur la même face, la figure assise

serait l'image de Rome foulant aux pieds les dépouilles ennemies. Il est bien difficile d'établir de pareilles hypothèses et nous nous contentons de les signaler.

Mais en revanche, ce qui est certain, c'est que, sauf à l'arc Admirable, nous ne trouvons nulle part une pareille science des formes, ni un art si habile de composition. La proportion d'ensemble est parfaite, les profils très simples, d'un tracé admirable, avec un goût grec très marqué. Les listels sont importants. L'appareil est soigné et c'est avec surprise qu'on remarque que la retombée du berceau ne se fait pas à l'aplomb des antes. Cela paraît une faute de construction, à moins que ce ne soit voulu, pour faciliter le cintrage de l'arc. Ce détail n'a pas été expliqué jusqu'ici d'une façon satisfaisante. On le retrouve au théâtre d'Arles.

Les ornements sont irréprochables de finesse et d'exécution. Ils sont employés avec sobriété. La statuaire, enfin, est beaucoup plus soignée que dans les arcs de Carpentras et d'Orange, où elle est raide et sans expression ni variété. Ici, les quatre reliefs sont différents. Dans chacun, on voit des oppositions savantes de draperies et de nu, avec une connaissance plus savante des formes. Les attitudes sont belles de diversité et d'expression, la tristesse, la fierté, l'orgueil, l'abattement, sont rendus de main de maître. Les vêtements eux-mêmes, sobrement indiqués, sont d'une harmonie excellente. Ce qui reste des petites victoires prouve combien elles étaient heureusement conçues. On comprend très bien que ces trophées aient eu, par leur perfection, une grande influence sur les artistes du pays et qu'on les retrouve reproduits ensuite à Carpentras, à Orange et probablement dans bien d'autres endroits, comme à Avignon et à Narbonne.

Il nous reste, pour terminer, à dire quelques mots de ce que fut l'arc dans son état primitif. Parmi les autres arcs que nous connaissons, ceux qui se présentent à l'esprit pour leurs analogies sont d'abord celui de Titus, à Rome, puis celui de Trajan, à Bénévent, enfin celui de Vérone. Ce sont trois

types différents pour les parties hautes. Celui de Titus, à Rome, donne un double attique, le premier étant coupé par un fronton, comme en témoigne le bas-relief du Musée de Latran, dit des Haterii, qui n'était pas encore connu quand Valadier fit la restauration. Celui de Vérone donne un seul attique coupé aussi par un fronton, enfin celui de Bénévent donne un seul attique, sans fronton.

Étant donné que l'arc de Titus est le plus voisin des arcs de la Narbonnaise, comme époque et comme caractères ; que, d'autre part, nous trouvons des frontons à Orange et à Arles et que tous ces arcs ont entre eux beaucoup d'analogie, il nous semble que la restitution peut se faire avec un premier attique, coupé par un fronton et surmonté d'un deuxième, dans le caractère de celui d'Orange. Dans ce cas, on pourrait peut-être rapporter à la décoration du deuxième attique un fragment qui représente des soldats romains en marche (hauteur $0^m 85$, largeur $0^m 58$, épaisseur $0^m 20$), qu'on voit actuellement au Musée de Lyon et qui provient de Glanum. Il paraît cependant inférieur comme sculpture.

* * *

Pour terminer la description des arcs de la Narbonnaise, nous allons essayer de dégager leurs caractères généraux.

Tout d'abord, il faut éliminer l'arc de Constantin, à Arles, qui est d'une époque très différente et qui fut élevé dans des circonstances très différentes aussi, étant dédié à l'empereur et situé dans sa capitale, car il résidait alors à Arles.

Les arcs que nous venons d'étudier sont tous situés à l'extérieur des cités, sur les voies qui y accédaient.

Ces arcs sont uniquement en pierre, complétée pour certains par des applications métalliques, mais sans rien en marbre. L'appareil est composé d'assises normales, de $0^m 50$ à $0^m 60$ en moyenne, sauf pour l'arc Admirable qui possède de grands morceaux. Cet appareil est très soigné.

Les colonnes, cannelées et d'ordre corinthien, non galbées, sont engagées et il s'en trouve une à chaque angle. Par exception, celles de Carpentras sont peut-être galbées ; et celles de Die, qui sont d'une époque beaucoup moins ancienne, étaient probablement isolées.

L'archivolte est extradossée, sauf pour les claveaux voisins de l'entablement ou de la naissance. Elle est ornée, sans clef saillante, et retombe sur une ante de même largeur que sa partie décorée.

Les façades latérales sont en général traitées avec soin et beaucoup plus décorées que dans les arcs italiens. Ce mouvement se dessine dans les plus anciens, comme ceux d'Arles et de Saint-Remy, où la façade latérale n'a pas encore l'ampleur qu'elle atteint ensuite à Carpentras et à Orange. Pour celui de Die, on paraît revenir aux traditions italiennes, probablement par suite du manque de statuaires habiles, comme le prouve la gaucherie d'exécution des tritons.

Ceux de Carpentras, d'Orange et de Saint-Remy sont décorés de captifs enchaînés à des trophées. Il en était de même, probablement, pour ceux d'Arles, de Narbonne et de Vienne, sûrement pour celui d'Avignon.

La frise de l'entablement est ornée de combattants, à Arles et Orange.

On trouve un double attique à Arles et Orange, et sans doute à Saint-Remy.

Les sculptures, probablement pour les protéger des mutilations, sont très élevées au-dessus du sol. Presque partout, sauf à l'arc Admirable et à Saint-Rémy, ces reliefs sont bordés d'une rainure profonde qui les cerne. C'est un caractère très spécial, qu'on ne retrouve nulle autre part qu'au temple de Neptune, à Rome.

Enfin, l'arc d'Orange ne porte que des inscriptions rajoutées et il est fort probable que les autres arcs n'en avaient pas davantage.

M. Espérandieu, après avoir constaté que ces édifices rappellent par bien des points l'art grec, notamment pour le groupement des sujets, constate néanmoins que la facture est gallo-romaine. Il croit qu'ils sont dus à une très habile école indigène qui travailla dans toute la Narbonnaise, et explique ainsi les grandes ressemblances de ces édifices. Néanmoins, les arcs d'Arles et de Saint-Remy sont tellement supérieurs aux autres, qu'il faut penser que ce ne furent pas les mêmes artistes.

Si maintenant nous examinons les arcs qui peuvent leur être comparés, nous trouvons un certain nombre de ces caractères dans les arcs d'Auguste, à Suse, de Titus, à Rome, et de Trajan, à Bénévent.

L'arc d'Auguste, à Suse, est hors de la cité, tout en pierre; les colonnes cannelées, d'ordre corinthien non galbé, sont engagées et placées aux angles. L'archivolte est extradossée, sans clef saillante, et retombe sur une ante de même largeur. La frise de l'entablement est ornée de petits personnages.

L'arc de Titus, à Rome, n'est pas hors la ville, mais nous en verrons plus loin la raison. Son appareil en grands morceaux est le même que celui de l'arc Admirable. Les colonnes cannelées, non galbées, sont engagées et il s'en trouve une à chaque angle. L'archivolte est extradossée. Il possède un caisson différent au centre du berceau, comme à l'arc Admirable. La frise est ornée de personnages. Enfin, le bas-relief des Haterii a démontré qu'il possédait un double attique et un fronton.

L'arc de Trajan, à Bénévent, présente des colonnes cannelées et engagées, une à chaque angle; son archivolte est extradossée. Le berceau possède, comme le précédent, un caisson différent au centre. La frise est ornée de personnages. Les victoires des tympans portent des enseignes, comme celles de Saint-Remy.

Causes de l'érection des arcs de la Narbonnaise.

Après avoir décrit les arcs de la Narbonnaise il convient de se demander quelle est leur raison d'être et leur signification.

Origine. — Laissant de côté les hypothèses qui supposent dans les arcs une traduction en pierre des décors provisoires des triomphes, en bois, en toiles ou en branchages, nous croyons que leur forme a été le résultat de leur emplacement. En effet, si la solution simple d'une pyramide devait prévaloir sur un champ de bataille, pour être vue de loin, lorsqu'on voulut placer un édifice en travers d'une voie, il fallut bien y ouvrir des arcades, et songer à le décorer, puisqu'on devait le voir de près.

Ce n'étaient pas des trophées. — Les arcs, en effet, n'étaient pas situés sur un champ de bataille, mais au contraire à l'entrée des villes. Ils ne sont ni pyramidaux, ni massifs. Ils ne paraissent pas contemporains des événements qu'ils commémorent et qui ne se sont pas toujours passés dans le pays même.

Ils n'étaient pas destinés aux triomphes. — Ce n'est pas admissible, puisque les triomphes n'eurent lieu qu'à Rome et qu'on trouve des centaines d'arcs dans les provinces.

Ils étaient commémoratifs de la fondation des cités. — M. Frothingham junior, après avoir relevé l'existence actuelle de 125 arcs et même plus, estime qu'il dut y en avoir plus de 500 dans tout le monde romain. Laissant de côté ceux qui furent érigés en l'honneur de bienfaits spéciaux, travaux publics, etc., il estime que ces arcs ont tous une origine commune :

« Aussitôt qu'une colonie romaine se fondait, on procédait à l'érection d'un arc qui proclamait le nom, la qualité et l'époque de la fondation de la nouvelle ville... »

« L'arc fut adopté comme l'emblème monumental de l'état municipal, des privilèges municipaux de chaque ville considérée comme formant partie du monde romain, soit comme colonie, soit comme municipe, soit comme ville alliée, soit comme ayant reçu sous quelque forme que ce soit un *locus standi* honorable, comme, par exemple, le titre de ville métropole d'une province....; l'idée de triomphe, qui s'y trouve souvent associée d'une manière secondaire, se rapporte à la suprématie de Rome. L'arc symbolise donc la liberté locale organisée sous l'égide de Rome. »

M. Frothingham donne à l'appui de cette hypothèse les inscriptions de plusieurs arcs d'Afrique. Il ajoute que ces arcs furent souvent remaniés suivant les vicissitudes de l'histoire des villes : on gratta ou on ajouta des inscriptions, on modifia des dispositions primitives ; quelquefois même les arcs furent rasés et rebâtis. Ce qui doit permettre, connaissant la date de l'arc, de dater la fondation de la cité ou réciproquement. C'est ce caractère spécial qui fait comprendre pourquoi les arcs décorés d'éléments guerriers ne sont pourtant pas toujours dédiés à un général ou un empereur. C'est aussi ce qui explique que les arcs soient hors des cités, bien en vue, et non sur le forum, comme les arcs *de triomphe* de Rome.

Cette théorie, dont l'ensemble nous paraît très vraisemblable, appelle cependant quelques réflexions. M. Frothingham invoque comme confirmation des arcs d'Afrique dont l'inscription est très nette à ce sujet. Mais que dire d'Orange et des autres arcs de la Narbonnaise qui, comme lui, paraissent ne pas avoir eu d'inscription? Faut-il admettre qu'au début les arcs commémoratifs n'étaient définis que par leurs sculptures et que ce n'est qu'ensuite que les inscriptions vinrent les compléter, comme à Timgad ?

D'autre part, toujours pour Orange, on a bien de la peine à comprendre ce que des proues de navires de guerre maritime ont à voir avec sa fondation ? Il faut croire alors que le

thème de la décoration de l'arc est l'ensemble de la conquête de la Gaule avec les batailles sur terre et sur mer. Cette opinion paraît confirmée par la grande analogie d'ornementation de tous ces arcs qui, avec des variantes de détails, ont tous le même thème de décoration. Si ces arcs avaient un sens particulier pour chaque ville ce serait en effet le contraire.

A ce propos, il convient de rappeler que certains auteurs remarquent que ni Sylla, ni Pompée, ni César, ne firent élever d'arcs et qu'il en apparaît tout à coup un grand nombre à l'époque d'Auguste. Ils en déduisent que ces arcs furent élevés par Auguste pour exalter son règne et celui de César.

Peut-être y a-t-il dans cette théorie une part de vérité. En effet, nous verrons plus loin qu'Auguste encouragea les villes à s'orner de monuments, et il paraît alors tout naturel qu'en accédant à son désir, les villes aient pris comme thème de leurs arcs la conquête de la Gaule, où César et Auguste s'illustrèrent. C'est même d'autant plus facile à comprendre, que c'est César qui envoya des colonies de vétérans dans la plupart de ces villes. Néanmoins, si ces arcs représentent les combats où ils s'illustrèrent, les arcs ne leur sont pas dédiés explicitement ; et la première preuve, c'est que, contrairement aux dédicaces des arcs de triomphe de Rome, comme celui de Titus, par exemple, celui d'Orange ne porte pas de dédicace. Autrement dit, les vainqueurs, ce ne sont ni César, ni Auguste, ni d'autres, ce sont les généraux de Rome, les légions de Rome, c'est Rome elle-même, à qui l'arc est dédié. C'est par suite de cette impersonnalité que les écrivains antiques ne nous parlent pas de ces monuments, alors qu'ils nous ont laissé au contraire des renseignements précis pour ceux dédiés à une personnalité, trophées en province ou arcs de triomphe à Rome.

Ces remarques étant faites on explique ainsi, comme nous l'avons vu : que la forme des arcs ne soit plus celle des

trophées; que ces arcs n'aient pas d'inscriptions; que leur décoration soit très analogue et ne paraisse pas toujours appropriée à la ville même, comme les attributs maritimes d'Orange; qu'ils se trouvent près des villes; qu'ils puissent être d'une époque différente des événements qu'ils représentent; qu'ils soient plus rapprochés et plus nombreux que ne le seraient des champs de bataille; que cette forme ait été choisie pour les monuments commémoratifs des cités: en effet, les Romains apportaient dans leur art comme dans leur politique cet esprit d'unité qui fit leur grandeur; ils voulurent rappeler dans ces édifices le souvenir des grands arcs triomphaux de Rome.

Si maintenant nous revenons à l'arc de Constantin, à Arles, que nous avons réservé plus haut, nous y trouvons un cas très remarquable, étant donné qu'il est à la fois un arc commémoratif et un arc de triomphe. En effet, il fut élevé par la ville en l'honneur de sa restauration, mais, d'autre part, il fut dédié à l'empereur et construit dans sa capitale.

Pour conclure sur tout ce qui précède, il nous paraît utile de désigner les arcs de province d'un nom différent des arcs de Rome, par exemple de celui *d'arcs commémoratifs,* par opposition à celui *d'arcs de triomphe.*

Dates des arcs de la Narbonnaise.

Si les arcs provinciaux ont été bâtis à l'époque où les cités entraient en quelque sorte dans le monde romain, on en conclut que ces arcs peuvent avoir les époques les plus diverses. Nous savons que l'arc était une invention ancienne, puisque celui de Fabius, le plus ancien du Forum romain, datait de 121 avant J.-C. et qu'il y en avait trois plus anciens à Rome même. D'autre part, on trouve des arcs pendant toute la décadence, comme ceux de Besançon et de Reims.

Néanmoins, pour rechercher les dates des arcs de la Narbonnaise, il est bon de rappeler les quelques points qui suivent :

Aix (*Aquæ Sextiæ*). — Devint ville municipale sous César.

Antibes (*Anti-polis*). — Était une colonie de Marseille qui fut vaincue par César, en 49 avant J.-C. Elle fut ensuite agrandie et embellie par les Romains.

Apt (*Apta Julia*). — Fut conquise par César.

Avignon (*Avenio*). — Reçut le titre de colonie latine après 43 après J.-C.

Arles (*Arelate*). — En 46 avant J.-C., César y envoya les soldats de la 6e légion pour y fonder une colonie sous les ordres de Tibérius Néro, père de Tibère, empereur.

Béziers (*Biterra Septimanorum*). — En 52 avant J.-C., César y envoya les soldats de la 7e légion pour y fonder une colonie. Tibère l'embellit plus tard.

Carpentras (*Carpentoracte*). — Auguste en fit une colonie romaine.

Die (*Dea Vocontiorum*). — Elle était une importante colonie romaine à l'époque d'Auguste.

Fréjus (*Forum Julii*). — Prise par César, agrandie par Auguste, reçut peut-être les soldats de la 8e légion en 46 avant J.-C., où elle devint colonie romaine probablement.

Marseille (*Massilia*). — Fut prise par César en 49 avant J.-C.

Narbonne (*Narbo*). — En 46 avant J.-C. reçut de César les soldats de la 10e légion, qui vinrent y fonder une colonie sous la conduite de Tibérius Néro.

Nîmes (*Nemausus*). — Reçut une colonie d'Auguste en 27 avant J.-C. Auguste et Tibère l'embellirent.

Orange (*Colonia Julia Secundanorum Aransio*). — Fut probablement colonisée par les soldats de la 2e légion, envoyés par César et conduits par Tibérius Néro.

Vienne (*Vienna*). — Devint colonie romaine sous Tibère.

Les arcs élevés dans ces villes devraient donc en principe dater de l'époque de César, d'Auguste ou de Tibère. Si l'on admet que la fin de la conquête de la Gaule date de 51 avant J.-C., cela donne donc de 51 avant J.-C. à 37 après J.-C.

Si nous examinons ce qui nous reste de ces arcs, les caractères correspondent parfaitement à cette époque. De plus, les grandes analogies de ces arcs entre eux permettent de supposer que leurs dates sont voisines. Quant aux imperfections de certains d'entre eux, on se rend facilement compte qu'elles tiennent à la moindre habileté de leurs auteurs, plutôt qu'à la différence de leur époque.

Cela remarqué d'une façon générale, examinons en détail chacun de ces arcs, en commençant par le mieux conservé, soit l'arc d'Orange.

Orange. — Il représente la défaite et l'asservissement des Gaulois et ne peut donc être antérieur à César, soit à la soumission définitive de la Gaule.

D'autre part, tous les auteurs sont d'accord pour reconnaître qu'on y *ajouta* une dédicace à Tibère : il existait donc avant cette époque.

Or, dans cette période, il n'y a comme grands événements militaires que les campagnes de César ou la révolte de Sacrovir et de Florus.

Certains, se basant sur le fait qu'on ne trouve sur l'arc aucun nom des adversaires de César, tandis qu'on y remarque

au contraire celui de Sacrovir, estiment que l'arc fut élevé en l'honneur des victoires de Tibère. Mais alors il semble que si le nom de Tibère fut *rajouté,* celui de Sacrovir put l'être aussi, et même dut l'être, puisque ces noms sont inséparables.

Reste l'attribution aux campagnes de César. Nous venons de voir que c'est probablement César qui fit d'Orange une colonie romaine, en 46 avant J.-C., lorsqu'il envoya Tibérius Néro, avec ses vétérans, pour coloniser Arles et Narbonne et probablement plusieurs autres cités de la Narbonnaise. On en trouverait confirmation dans l'appellation *Colonia Julia Secundanorum Arausio.* Or, si nous admettons que les arcs commémoratifs datent de la fondation des cités, c'est un point important.

D'autre part, l'arc ne portant aucune indication lorsqu'il fut édifié, présente de ce fait le caractère d'un monument construit sous la République.

On remarque aussi, dans un bas-relief, une image de Vénus, dont César prétendait descendre, et que beaucoup de ses médailles portent sur une face.

En outre, une partie considérable de la décoration de l'arc se compose d'éléments maritimes qui n'auraient aucun sens dans l'attribution à la révolte de Sacrovir et de Florus, pas plus du reste que dans l'histoire d'Orange, qui n'est même pas sur le Rhône. Or, nous savons par les *Commentaires* que César vainquit les Marseillais et les Albignes, leurs alliés, en 49 avant J.-C., avec trois légions, conduites par Tribonius, et une flotte de 12 vaisseaux longs, que Decius Brutus fit construire en 30 jours sur le Rhône, au port d'Arles. M. Salomon Reinach, en commentant un texte de Vincentius, prêtre du midi de la Gaule, vers 450, pense que l'arc d'Orange fut élevé en mémoire de César pour cette campagne. Cette hypothèse s'accorde parfaitement avec le fait que l'arc d'Orange serait une redite de l'arc Admirable.

Elle est confirmée d'autre part par les remarques suivantes: d'abord. on voit dans les combattants la présence des cnémides, qui sont essentiellement grecques et par conséquent applicables aux Phocéens. Ensuite, les vaisseaux figurés sont bien des grands navires de mer, tels qu'il y en avait alors dans le port de Marseille, et nous avons même signalé plus haut la forme très grecque des proues, dont deux rappellent celle de la Victoire de Samothrace. Les armes gauloises figurées seraient donc celles prises aux Albignes, les vaisseaux grecs, ceux capturés aux Marseillais.

M. Salomon Reinach pense que l'arc fut élevé par Tibérius Néro et, de fait, on ne voit pas pourquoi la colonie étant fondée, aurait ajourné l'érection de son arc. Néanmoins, il faut rappeler une autre hypothèse qui attribuerait la construction à Auguste, en se basant sur ce fait qu'on remarque dans un bas-relief d'une face latérale un buste d'Apollon, dieu des Arts, qu'Auguste honorait tout particulièrement, en souvenir de sa victoire d'Actium.

Arles. — Pour la date de l'arc Admirable, nous n'avons pas de données plus précises. Comme nous l'avons dit, ce fut César, en 46 avant J.-C., qui fit d'Arles une colonie romaine, en lui envoyant, sous les ordres de Tibérius Néro, les soldats de la 6e légion. Mais nous avons déjà fait remarquer que l'arc Admirable servit en quelque sorte de prototype à celui d'Orange. Il faut donc admettre, en ce cas, que l'arc Amirable était construit lorsque celui d'Orange fut entrepris. Or, si la colonisation date de 46 et la mort de César de 44, cela ne fait que deux ans pour un monument aussi considérable. Dans ces conditions, il se pourrait que tout en étant motivé par César, l'arc d'Arles et, à plus forte raison, celui d'Orange, n'aient été achevés que sous Auguste, ce qui viendrait à l'appui de la dernière hypothèse que nous avons donnée pour Orange. Nous savons d'autre part qu'Auguste contribua beaucoup aux embellissements d'Arles, que

les principales de ses routes furent créées par lui, que c'est sa statue qui ornait le mur de scène du théâtre, et même que les Arlésiens reconnaissants lui élevèrent un temple.

Saint-Remy. — Quant à l'arc de Saint-Remy, on est encore moins fixé pour sa date. Mais, en raisonnant par analogie, on y retrouve beaucoup des caractères de l'arc Admirable et on est forcé d'admettre notamment, en considérant ses trophées, qu'il est plus ancien que celui d'Orange. M. Espérandieu cite une remarque de M. Clerc, disant que le personnage pour qui fut construit le mausolée voisin, ayant obtenu de César le droit de cité, ce serait lui qui, par reconnaissance, aurait fait élever à son bienfaiteur l'arc auprès duquel devait s'élever son propre tombeau, mais cette hypothèse nous paraît peu solide. En effet, si les deux édifices avaient une origine commune, les Romains étaient trop soigneux pour ne pas les mettre d'équerre. D'autre part, le mausolée domine l'arc par sa dimension, et les Romains n'auraient pas permis qu'un édifice particulier nuise à un monument public. De plus, la décoration et la forme de cet édifice paraissent bien triomphales pour un simple particulier. En outre, on voit à Saint-Pierre-ès-Liens et Alleins des fragments absolument semblables à sa base, et dont il faut peut-être rapprocher le bas-relief de la chapelle Saint-Julien, près Martigues. qui nous indiquent qu'il exista au moins un autre monument identique au mausolée de Saint-Remy : c'est surprenant pour un édifice particulier. Un édifice du même genre, appelé la Tour de l'horloge, existait aussi à Aix au XVIII^{e} siècle, où il fut démoli. Si, d'autre part, on examine l'inscription, on est surpris de voir qu'elle ne commence pas par la formule consacrée D. M. et qu'elle figure à un emplacement où elle ne paraissait pas prévue. Enfin, les statues sont deux statues d'hommes, alors que les « parents » seraient homme et femme. Bien que ces statues soient négligées, elles sont authentiques, sauf les têtes, refaites il y a un siècle environ.

Cette négligence provient sans doute de ce qu'elles sont très peu vues : les colonnes qui les entourent ne sont elles-mêmes cannelées que du côté extérieur.

Nous en concluons que l'inscription n'est pas authentique et qu'elle fut ajoutée bien après coup. Peut-être l'absence des lettres D. M. doit-elle la faire reporter jusqu'à l'époque du christianisme, époque où le mausolée serait devenu une sépulture particulière, puisqu'on y a réellement trouvé des ossements.

D'autre part, Suétone nous apprend que plusieurs monuments furent dédiés par Auguste à la mémoire de ses deux petits-fils, Lucius César et Caius, les deux fils de Julie et d'Agrippa, adoptés par leur grand-père qui les destinait à l'empire. Auguste conçut de leur mort un si vif chagrin, qu'il exprima dans son testament la volonté de leur dédier notamment la basilique Julia, à Rome.

Si l'on admet cette hypothèse, elle explique que le mausolée construit plus tard ne soit pas d'équerre avec l'arc, qu'il soit dominant par rapport à lui, que sa forme soit aussi triomphale, qu'on trouve d'autres exemples du même type de monument, que l'inscription ne soit pas authentique et que les statues soient des statues d'hommes. En ce cas, le mausolée serait postérieur à l'arc et on en trouve une preuve dans ce fait que, si les sculptures de l'arc ne présentent pas de cernures, sauf pour quelques ornements, celles du mausolée sont au contraire profondément cernées ; elles ne valent pas, du reste, celles de l'arc, et de beaucoup.

Il faut rapprocher de cette hypothèse le fait que la Maison Carrée de Nîmes est dédiée à Lucius et Caius César et qu'elle a comme le mausolée un caractère très grec.

Enfin, avant de terminer, il faut rappeler que certains attribuent à Marcus Livius, consul en 15 avant J.-C., la fondation de Glanum Livii. Si l'on admettait cette hypothèse, cela permettrait de dater l'arc de Saint-Remy, mais comme nous le disions plus haut, il nous semble plus ancien.

Carpentras. — Pour l'arc de Carpentras nous n'avons pas plus de données que pour les précédents. Nous savons seulement que Carpentoracte devint colonie romaine sous Auguste. Cet arc présente dans son ensemble de grandes ressemblances avec celui de Suse, dont la date est certaine (6 avant J.-C.) et dédié à Auguste. Cette remarque nous amène à rappeler que Suétone nous dit qu'Auguste encouragea les citoyens à orner leurs villes de monuments nouveaux : on peut donc supposer que les cités qui accédèrent à ce désir eurent tout naturellement la pensée de rapporter ces monuments à Auguste ou à sa famille.

Die. — Pour l'arc de Die, la date est fort difficile à établir : il a les caractères de la décadence et remplaça probablement un arc plus ancien, de l'époque d'Auguste ou de Tibère.

Quant aux fragments d'arcs supposés que nous avons signalés plus haut dans les villes d'Aix, d'Antibes, d'Avignon, de Béziers, de Narbonne, de Toulouse, de Vaison et de Vienne, ils remontent eux aussi, par leurs caractères, aux époques indiquées pour leur fondation comme colonie romaine, soit César, Auguste et Tibère. Les motifs se retrouvent dans les autres arcs, notamment à Orange, et le plus souvent ils présentent des cernures.

En résumé, les arcs de la Narbonnaise ne peuvent être antérieurs à César. Leur érection paraît avoir eu lieu principalement sous Auguste, peut-être à l'époque où il exaltait les mérites de César assassiné ; elle dut se continuer sous Tibère. Mais, sauf celui de Die, qui sans doute en remplaça un plus ancien, ces arcs ne paraissent guère postérieurs à cette époque.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que ceux d'Arles et de Saint-Remy sont les plus anciens et que les autres suivirent. Comme ils sont aussi les plus beaux, on peut croire qu'ils sont l'œuvre d'artistes particulièrement habiles, peut-être

grecs, et que les autres, très inspirés d'eux, sont dus à des artistes locaux moins forts. En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'ils appartiennent non pas à la décadence, mais bien à l'apogée de l'art romain.

III

DÉCOUVERTES GALLO-ROMAINES

A APT

Par M. SAUVE.

De toutes les villes de la Narbonnaise, Apt est peut-être la seule qui n'ait pu conserver aucun vestige apparent de l'époque gallo-romaine; cependant, pour n'avoir point été fondée par le divin Jules, ainsi que le voudraient des légendes locales, la cité d'Apta Julia n'en fut pas moins dotée des monuments que les vainqueurs édifiaient ailleurs. Son emplacement sur la voie Domitienne, allant de Milan à Arles par les Alpes, fut choisi pour fixer sur ce point de la vallée du Caulon un tout petit peuple celte, les *Vulgientes,* vraisemblablement client des Cavares, et dont le nom ne nous a été conservé que par une laconique mention de Pline et par une inscription (1).

Ce fut précisément cet emplacement tout spécial, dans un fond de vallée très encaissé et fort étroit, qui devait être, les invasions aidant, la cause directe de l'ensevelissement des ruines antiques.

Cernée au nord par le Caulon, torrent très rapide qui passe au pied de pentes calcaires abruptes, la ville n'a pu

(1) *Corpus inscr. lat.*, t. XII, 1082.

lutter contre les alluvions importantes amenées des collines et des vallons à inclinaisons accentuées qui la limitent au midi. Aussi tous les monuments antiques, — déjà ruinés par les barbares, les Lombards, les Saxons et les Sarrasins, — se trouvent-ils enfouis dans la terre végétale à une profondeur moyenne de cinq mètres (1).

Si donc l'ancienne Apta Julia n'est pas mieux connue, c'est à sa situation exceptionnelle qu'elle le doit et non point à l'absence d'édifices gallo-romains; des preuves suffisantes de son importance ont été exhumées de son sol à toutes les époques, et, faute de musée local, les marbres, les inscriptions, les objets antiques ont été disséminés, soit dans les musées régionaux, soit dans les collections particulières, voire même jusqu'en Angleterre, telles les statues de Chatsworth (2).

Malheureusement, on a négligé jusqu'ici à Apt, comme dans beaucoup de villes, de relever l'emplacement exact des substructions et de décrire d'une façon précise les ruines et les objets rencontrés au cours des travaux d'édilité ou des constructions d'immeubles (3). Il ne sera donc pas superflu de signaler, au moins sommairement, les découvertes faites à Apt et dans les anciennes limites de la cité en 1903 et 1904: ces notes permettront, lorsque seront faites de nouvelles trouvailles, de fixer progressivement le plan antique d'une des sept cités de la *Narbonnensis secunda*.

(1) Cet enlisement eût été probablement plus profond si la construction des remparts dès le haut moyen âge ne l'avait enrayé en partie; on constate en effet, sur la ligne des murs de ceinture, une brusque différenee de niveau entre le sol intérieur de la ville et les boulevards, là où les terres alluviales sont venues s'aeeumuler au pied des remparts.

(2) L'épigraphie aptésienne est fort abondante: le *Corpus inscriptionum latinarum* (t. XII) reproduit 94 inseriptions reeueillies à Apt ou dans le territoire de la eité.

(3) C'est ainsi qu'on a négligé de eiter les mesures, les proportions et la direetion des ares de l'amphithéâtre, retrouvés en 1870, au eours de la eonstruction des halles.

I. Découvertes dans le Clos.

Le Clos est un très ancien domaine, ainsi dénommé depuis le XVI[e] siècle, situé au midi de la ville, immédiatement sur la limite de l'agglomération ; il formait, il y a peu d'années, un vaste quadrilatère ceint de murs et borné à l'est par un chemin rural se dirigeant vers le Léberon (1). Toute la partie basse du Clos voisine de ce chemin, de même que les terrains situés en bordure du ravin de la Marguerite qu'il côtoie, furent utilisés comme cimetière pendant l'époque gallo-romaine ; les autres parties du domaine étaient, ainsi que nous le verrons plus loin, couvertes d'habitations desservies parfaitement sous le rapport de la voirie et des eaux.

Les découvertes de débris antiques et de tombes ont été fréquentes de tout temps aux abords de l'ancien chemin : je me borne à mentionner le cippe de la collection Garcin, à Apt (2), des fragments de frises décoratives provenant des immeubles Rambaud et Petitcolas, des urnes funéraires, des monnaies, etc.

Mais la trouvaille la plus importante faite sur ce point fut celle des deux très belles statues en marbre blanc qui se trouvent actuellement au château de Chatsworth, propriété du duc de Devonshire (Angleterre). Je crois nécessaire de donner, au sujet de ces remarquables spécimens de la statuaire antique, un rapide résumé de leur histoire, afin d'en fixer quelques détails inédits.

Exhumées en 1720 aux abords de la ville, elles furent d'abord transportées dans le couvent des Recollets, situé à proximité ; probablement oubliées là pendant quelques

(1) L'assiette de ce chemin avait emprunté celle d'une petite *via vicina*, amorcée sur la voie Domitienne.

(2) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 1112.

années, elles furent enfin vendues à un antiquaire ou à un amateur. Un chroniqueur local racontait qu'elles avaient été offertes à Louis XV par les consuls d'Apt et envoyées à Versailles afin d'être placées dans les jardins royaux. Or, toutes les recherches faites au cours du XIX^e^ siècle soit dans cette résidence, soit au Louvre, demeurèrent infructueuses. M. Michon (1) déclarait en 1901, que vérification faite, les marbres n'avaient jamais été au Louvre ni à Versailles (2); son assertion se trouve parfaitement appuyée par les renseignements consignés plus loin (3).

On pouvait considérer ces marbres comme définitivement perdus, lorsqu'en 1901, M. Furtwaëngler les découvrit dans la collection particulière du duc de Devonshire et leur consacra une notice accompagnée de deux reproductions (4); peu de temps après, M. Salomon Reinach communiquait cette découverte à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (5).

Depuis, j'avais cherché à me documenter sur ces deux œuvres d'art, afin de connaître les causes de leur émigration en Angleterre; je suis parvenu à savoir qu'elles avaient été vendues d'abord à Paris et qu'elles avaient passé le détroit bien longtemps avant la Révolution.

Contrairement à ce qui a été répété à Apt, les statues ne furent pas exhumées d'un sol communal et n'appartenaient donc pas à la ville : celle-ci ne pouvait par conséquent les

(1) *Statues d'Apt conservées à Chatsworth-House,* dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1901, p. 300.

(2) M. de Longpérier avait formulé les mêmes conclusions dans une lettre qu'il adressait à M. A. Garcin, d'Apt, en 1882.

(3) Au moment où les statues se trouvaient encore à Apt, Montfaucon en reçut des dessins qui lui furent transmis par le marquis de Caumont et l'intendant Le Bret; il les publia dans son *Antiquité expliquée* (Supplément, t. III, p. 152).

(4) *Journal of Hellenic Studies,* 1901, p. 217.

(5) *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1901, p. 821.

offrir au roi (1); e'est dans une propriété privée, en ereusant un puits, que les ouvriers les retirèrent du sol; ainsi que le constate une souree narrative contemporaine à peu près ignorée (2), cette terre était celle *de la demoiselle Olivier, près le moulin de M. Rayolle ;* or, l'aneien moulin, aujourd'hui transformé en villa, qui appartient aux ayants droit de la famille Rayolle, était situé à l'est du Clos, entre le ravin de la Marguerite et la voie Domitienne; divers moreeaux de sculpture arehiteeturale ont été trouvés plus tard sur le même point.

Or, ce fut la demoiselle Ollivier qui « les vendit quatre mille livres à Paris. On dit, ajoute l'anonyme, qu'on les a transportés en Angleterre » ; il faut que ee transport ait eu lieu peu de temps après la vente, ear l'auteur de l'*Histoire de la ville d'Apt* l'aurait probablement ignoré si les statues avaient séjourné longtemps à Paris.

Ce qui est intéressant dans cette laeonique mention, c'est la connaissanee du prix payé pour les statues aptésiennes : son importance relative démontre que l'acquéreur se rendait parfaitement eompte de leur valeur.

Celle-ei a été mise en évidenee par la notice que leur a eonsaerée M. Furtwaëngler.

Fouilles de 1902-1904. — Habitations. — Au cours des travaux d'édilité entrepris en 1902 pour l'ouverture de nouvelles voies publiques à travers le domaine. les terrassements ont atteint sur certains points 4 à 5 mètres de profondeur; en général, à partir de 3 mètres. les substruetions antiques ont été rencontrées; au delà de 5 mètres, on a pu constater l'existence du sol vierge sur lequel reposait direetement le béton des pavements.

(1) Les doeuments munieipaux ne font d'ailleurs nullement mention de eette prétendue déeision.

(2) *Histoire abrégée de la ville d'Apt* (anonyme); manuserit de la Bibliothèque d'Avignon, nº 582, éerit vers 1760.

Par conséquent, la couche de conglomérat formé de terres, de tuiles brisées, de morceaux de marbre et de matériaux divers, atteignait trois mètres d'épaisseur moyenne. J'ai pu constater que dans certaines parties du Clos, les vestiges rencontrés appartenaient à deux séries d'habitations, la plus récente ayant succédé après quelque catastrophe à un groupe de constructions du IIe siècle.

L'un et l'autre de ces étages ont subi une démolition brutale, accompagnée de l'incendie et du pillage. En effet, la destruction violente est démontrée par ce fait que bien peu de murs étaient restés debout et que presque partout on ne reconnaissait le plan des habitations que grâce aux pavements, au béton extrêmement dur des appartements. Tuiles, matériaux divers et placages colorés formaient au-dessus du pavage des amas considérables, dans lesquels il était difficile de rencontrer des objets intacts; çà et là, l'incendie, qui avait ruiné définitivement le quartier et probablement la ville entière, avait laissé des traces: couches de cendres et de charbons englobant les ruines amoncelées dans un désordre saisissant. Quant au pillage, on ne saurait le contester, si l'on considère que dans le vaste périmètre exploré en 1902 et les années suivantes, les trouvailles de monnaies ont été exceptionnellement rares (1).

Le plan joint à ce travail donnera, mieux qu'une description, l'aspect exact du groupement des habitations déblayées: je me borne à signaler que les pans de murs trouvés debout étaient tous élevés en moellons irréguliers, recouverts d'un mortier épais sur lequel le maçon avait simulé par des lignes tracées profondément le véritable petit appareil des constructions romaines.

(1) Je ne crois pas que le nombre de pièces recueillies se soit élevé au-dessus d'une trentaine; d'ailleurs, il s'agit toujours de bronzes. D'autre part, on n'a rencontré aucun objet en métal ayant quelque valeur artistique.

Tous les murs étaient enduits à l'intérieur d'un placage en mortier de $0^{m}02$ à $0^{m}03$ d'épaisseur, revêtu lui-même d'une légère couche de stuc, onctueux au toucher, généralement coloré en rouge, plus rarement en jaune ou en bleu, et encadré par des bandes noires ou jaunes. Le coloris, très vif encore, avait parfaitement résisté à son long séjour dans la terre.

Aucune des tuiles, entières ou brisées — on les comptait par centaines, — ne portait d'estampille : on voyait seulement, sur le revers d'un assez grand nombre, des cercles concentriques ou des lignes figurant un strigile, tracés avec le bout des doigts de l'ouvrier.

Entre les habitations, la voie était pavée de larges dalles ($2^{m}50$ sur $1^{m}25$), légèrement concaves ; le quartier était en outre abondamment desservi sous le rapport de l'eau, si l'on en juge par les nombreux tronçons d'aqueducs se dirigeant au sud, vers le vallon de Rocsalière où sourdent encore de nos jours des sources abondantes. Dans le groupe principal et notamment dans une maison qui a servi de tuilerie, des conduites en plomb ou en maçonnerie distribuaient l'eau dans des cuves en pierre, situées près du four, et qui paraissent avoir servi au corroyage de l'argile (1). Les habitants avaient enfin creusé (A) un puits qui atteignait la couche aquifère à 11 mètres de profondeur ; la margelle était encore intacte au moment des fouilles.

Mosaïques. — Un des appartements mis au jour (B) était pavé d'une mosaïque assez bien conservée (2), de $4^{m}50$ de longueur sur $3^{m}50$ de large, et constituée simplement par des cubes noirs et blancs. Le dessin, très régulier, consiste en une large bordure noire, dans l'intérieur de

(1) Les tuyaux de plomb, à parois épaisses, ne portaient aucune marque.

(2) La mosaïque a été recouverte de terre ; elle était située à $1^{m}50$ environ de profondeur au-dessous du jardin public.

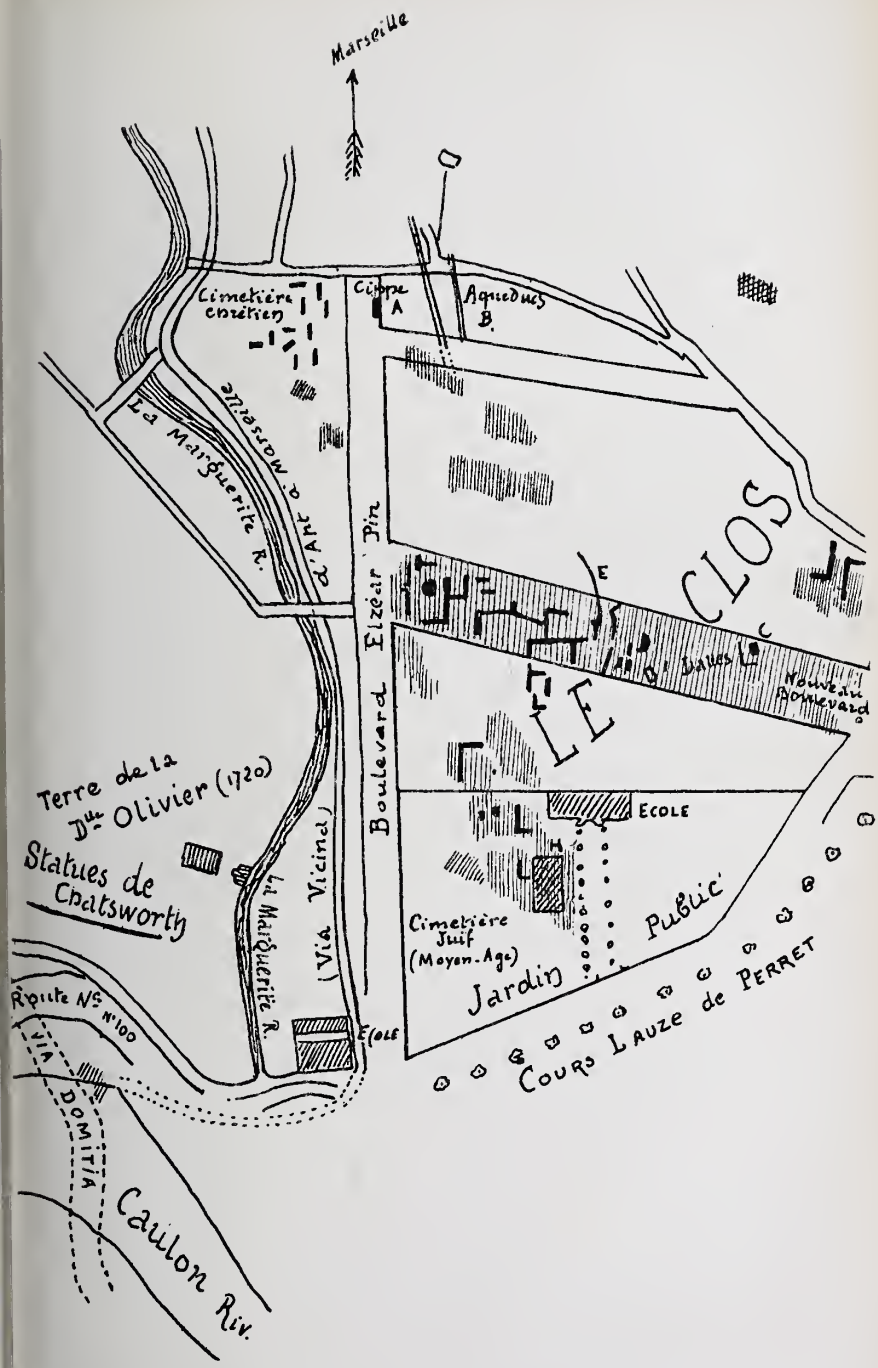

Plan des substructions romaines de la ville d'Apt.

laquelle sont enfermés des compartiments alternativement carrés et rectangulaires, séparés par des lignes blanches. A côté, un cabinet fort exigu était pavé d'un béton solide, décoré de petites étoiles composées de quatre cubes noirs accolés par les angles à un cube blanc.

Statue. — Au point C du plan, les ouvriers ont exhumé une statue en pierre grossière, mais assez dure, gisant horizontalement à 2 mètres environ de profondeur; cette statue est décapitée à la naissance des épaules et celles-ci gardent la trace des coups portés par les destructeurs; le bras gauche est entaillé d'un trait de scie profond.

L'ouvrage appartient évidemment à la plus basse époque de l'art gallo-romain : il représente un homme assis, vêtu d'une tunique dont les manches sont visibles sous la toge, qui retombe en plis anguleux et roides sur les cuisses et entre les jambes; la main et le poignet droit ont disparu, ainsi que l'extrémité des doigts de la main gauche qui embrassait un objet assez indistinct, vraisemblablement une branche de laurier. Cette main porte une bague unie à l'annulaire et une deuxième à l'auriculaire.

Mesuré dans le développement vertical le personnage a $1^{m}27$, ce qui, en ajoutant $0^{m}33$ pour le cou et la tête, donne une stature de $1^{m}60$ environ; l'individu est assis sur un escabeau sans dossier, de $0^{m}42$ de haut sur $0^{m}54$ de large et $0^{m}36$ de côté; le siège, supportant un coussin de $0^{m}03$ d'épaisseur, est recouvert d'une tenture frangée, bien drapée, qui cache tout le dos de l'escabeau et la moitié supérieure des côtés; les pieds, carrés et ornementés, sont réunis vers le milieu par une traverse.

Socle et statue reposent sur une base sensiblement trapézoïdale, de $0^{m}15$ d'épaisseur. L'aspect général du tout est peu satisfaisant; l'œuvre, exécutée par un artiste local, est mal équilibrée; cependant, on peut remarquer que celui-ci a cherché à imiter, avec quelque succès, les modèles anciens

qu'il avait certainement sous les yeux ; il a su notamment conserver, dans la pose du corps, quelque chose de la noblesse d'attitude que l'on remarque dans les œuvres de la belle époque.

Autels à reliefs. — Les trois autels trouvés non loin de la statue, s'ils ne sont pas dus au même ciseau que celle-ci, appartiennent indubitablement à la même période.

Le premier, mutilé dans le haut, représente en haut relief un personnage debout, jambes croisées, vêtu d'une tunique courte qui laisse les cuisses à découvert. La main gauche, ramenée vers la ceinture, tient un long bâton, probablement une houlette ; le bras droit, fléchi en haut, est coupé près du poignet ; la tête est absente. Dans l'angle gauche est sculpté le profil rudimentaire d'un coq. Hauteur totale du relief : 0^{m} 24.

L'attitude du personnage, la houlette qu'il tient, le coq qui est à ses pieds, le vêtement sommaire qui le couvre, permettent de supposer qu'il s'agit d'un pâtre, et plus exactement d'un *aviarius* chargé de la garde des volailles dans une campagne aptésienne. Intéressant par ses détails, ce morceau n'a qu'une valeur documentaire : le sujet est sommairement traité et le praticien n'a pas su donner aux membres inférieurs des proportions raisonnables.

Les deux autres autels dénotent une époque de décadence définitive ; ils se composent d'une base formée de huit baguettes superposées malhabilement, d'un fût irrégulier et d'un couronnement semblable à la base ; au-dessus se trouve, entre deux volutes informes, le creux destiné aux libations. Sur le fût est grossièrement figuré un thyrse placé diagonalement.

Sur le même point trois autres autels, l'un à peine équarri, l'autre ébauché dans le bas, le dernier terminé, mais anépigraphe, faisaient probablement partie du stock déposé dans quelque atelier du Clos ; l'exécution de ces monuments

a dû être interrompue par la formidable invasion qui dévasta la cité.

Débris divers. — Les très nombreux débris de sculpture et d'ornements d'architecture exhumés dans les fouilles du Clos appartiennent pour la plupart à la même époque que les monuments précédents ; je me borne à mentionner plusieurs chapiteaux corinthiens en pierre, des bases et des tambours de colonnes cannelées ou galbées, des linteaux, etc.

En revanche, les fragments que j'attribue au IIe siècle, au plus tôt, sont fort beaux ; ils sont malheureusement peu nombreux (1). Ce sont des parties d'entablements, des consoles, des montants de portes, décorés de moulures, de rinceaux, de guirlandes d'oves et de feuilles du goût le plus pur et de parfaite exécution.

Céramique. — Dans les terres du Clos remuées depuis deux ans, les tessons rencontrés formeraient un tas de plusieurs mètres cubes ; ils appartiennent à peu près exclusivement à des vases grossiers, fragmentés à l'infini et dépourvus d'estampilles (2) ; on retrouve dans cet amas les débris de ces monstrueuses amphores de plusieurs mètres de hauteur, dont quelques spécimens intacts, découverts à Vaison, sont déposés au Musée Calvet.

La poterie sigillée est représentée par des fragments de vases sans figures, de bols plats, dont l'un est décoré de guirlandes, et des cartouches séparés entre eux par des ornements géométriques ; dans chaque cartouche est

(1) Plusieurs centaines de morceaux de marbre, dont quelques-uns galbés, ont été trouvés dans les ruines ; ils appartiennent à toutes les variétés de cette roche.

(2) Un fond de bol commun, sans marque, porte, gravé à la pointe, dans des compartiments rayonnants d'un cercle central le graffite : « HIC BIBITOR », formule dont on connaît de nombreux équivalents.

figurée une seène : femme assise à sa toilette, scène de chasse, satyre, malheureusement incomplète.

J'ai relevé deux estampilles de ces vases :

1° IVCVVD *Iucuud(us)*.
2° OFVIVI *Of(ficina) Vivi*.

Les lampes ont été rares et dépourvues de tout caractère artistique; je cite pour mémoire une lampe-jouet, à peine formée, de la dimension d'une noix.

Une seule est intéressante : il n'en subsiste que la face supérieure, dont le trou d'huile est placé de côté, afin de laisser le champ libre à une figure carieaturale en relief, représentant un bouffon nu. coiffé d'un *pileus* eonique, vu de face ou de trois quarts, le visage de profil à gauche, tenant de la main droite un objet assez indéfinissable, probablement un foudre; les bras et les jambes sont écartés, et le cèramiste ayant voulu faire œuvre obscène, a exagéré le bas du corps et notamment la longueur du pénis, qui dépasse de beaucoup le genou gauche.

Ce fragment mesure $0^{m}075$ de diamètre et $0^{m}09$ de longueur.

Objets divers. — Dans les terres qui recouvraièntla mosaïque on a trouvé un récipient en plomb, mesurant $0^{m}60$ de hauteur, $0^{m}25$ à $0^{m}30$ de largeur et d'épaisseur, construit en feuilles de plomb très épaisses, réunies aux angles par des bandes de même métal agrafées; la paroi supérieure est percée d'une ouverture de $0^{m}65$ de diamètre; sur la face de tête se trouve estampé un foudre ou une étoile à huit branches et à rais crochus (1).Ce réeipient est un ostéothèque ayant contenu des ossements, mais violé vraisemblablement depuis les premières invasions.

(1) Un récipient semblable, portant la même marque et provenant du cimetière gallo-romain de Vaison (Vaucluse), a fait l'objet d'une communication au Comité des Travaux historiques. *Bulletin archéologique*, 1895, p. 266.

Je mentionne en outre :

1° Un morceau de bronze de forme bizarre, portant sur une face l'estampille VEII en relief dans un creux.

Il ne s'agit certainement pas d'un timbre, la légende étant droite, mais plutôt d'une marque de fabrique de Véies (Italie).

2° Des osselets, deux ou trois petits plats en terre commune, ayant servi de jouets, des tessères en os, des globules de verre grossier, etc.

3° Une chaînette et un crochet de coffret, en bronze, ce dernier formé de deux feuilles lancéolées, d'un travail très délicat.

4° Deux haches en variolite.

5° Trois ramures de cerf assez bien conservées (1).

Inscriptions. — I. Fragment de très belle inscription relative à un quatuorvir, sur marbre :

NIC
VIR ↄ EXS
M ↄ AD
D

II. Autel en pierre grossière :

DEO
MARTI
T·T·OP
TATVS
P

« *Deo Marti T(itus) T* (.....) *Optatus p(osuit).*
« Au dieu Mars, Titus T.... Optatus a posé cet autel. »

(1) Les ramures servaient comme trophées de chasse à l'ornementation des murs ; on les rencontre assez fréquemment dans les ruines gallo-romaines ; cf. Léon de Vesly : *Exploration archéologique de la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure)*, dans le *Bulletin archéologique*, 1904, p. 75.

III. Autel semblable au précédent :

DEO
MERCV
RIOMI
THRAE
T·T·OP

« *Deo Mercurio Mithrae T*(*itus*) *T*(.....) *Op*(*tatus*).
« Au dieu Mercure Mithra, Titus T..... Optatus. »

Cette dernière inscription est surtout intéressante à cause du surnom donné à Mercure; la restitution du nom du dédicant ne peut faire de doute (1).

En somme, les fouilles faites dans le Clos depuis deux ans ont donné des résultats point négligeables; il était intéressant de les fixer, car d'autres travaux à exécuter sur ce point de la cité pourront les compléter.

(1) Cf. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, 1130, 1552, 1974, 3342, etc.

IV

ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES A VAISON ET A ORANGE

Par M. R. VALLENTIN DU CHEYLARD.

Lampes.

I. Les lampes chrétiennes se rencontrent rarement à Vaison comme à Orange (1). Aussi les collectionneurs et les musées de la région saisissent-ils avec empressement les occasions d'acheter des monuments de cette nature, trouvés dans ces deux villes ou dans leurs environs. Ces ustensiles conservent habituellement les formes des lampes ordinaires, mais ils s'en distinguent par des caractères spéciaux, ou par des sujets d'ornementation. Leur disque supérieur montre des motifs en relief, relativement variés. La zone, sise sur le pourtour de ce disque, est le plus souvent décorée; on retrouve des exceptions à cet usage, érigé à tort (2), à mon sens, en principe absolu (3).

(1) Les objets d'origine chrétienne sont peu communs à Orange. (Cf. Chatelain : *Les monuments romains d'Orange*, p. 239 (bronze) et p. 270 (lampe avec palme et chien).

(2) Daremberg et Saglio : *Dict. des antiquités grecques et romaines*, 30e fascicule, p. 1328.

(3) Cf. d'ailleurs, Tourret : *Lampes chrétiennes antiques du Cabinet de France*, n° 5.

II. Une curieuse lampe a été découverte à Vaison (1906); elle offre tous les caractères possibles d'authenticité. Cet ustensile est muni d'une anse non percée, ou, si l'on préfère, d'un appendice plein et relativement pointu. Le bourrelet du récipient, à forme sensiblement ovale, est prolongé jusqu'à l'extrémité du bec et contourne l'orifice dont ce dernier est muni. Le long de ce bourrelet courent une bordure, mal réussie, de pampres pourvus de raisins, et une suite de dessins bizarres.

La parabole de la vigne est bien connue. Elle a été étudiée avec soin, au point de vue archéologique, par Le Blant (1). Les Pères les plus illustres, selon la remarque de ce savant, ont identifié cette vigne avec l'Église de Dieu, et considèrent le denier reçu par les mercenaires à la fin du jour comme représentant la claire figure de notre récompense dernière. « Les seulptures des antiques sarcophages, les « fresques des sépultures aux catacombes romaines, dit-il, « représentent parfois la vigne et son essaim de travail- « leurs. »

Cette allusion à la parabole peut donc se rencontrer sur des objets d'un usage aussi fréquent que les lampes. Le moyen le plus simple de la reproduire était la figuration de pampres chargés de raisins (2).

Les allégories empruntées à la vigne sont nombreuses dans les Écritures. Le Sauveur choisit pour emblème la tige et compare les fidèles aux rameaux. Les archéologues trouvent facilement, avec ces données et avec la parabole de la vigne, l'interprétation des motifs d'ornementation symbolique, qui figurent assez fréquemment sur les monuments chrétiens (3). Martigny estime, au contraire, que les pam-

(1) *Recherches sur l'histoire de la parabole de la vigne aux premiers siècles chrétiens.* — Cf. aussi Martin : *Une question d'exégèse biblique,* etc., p. 9.

(2) Martigny : *Dict. des antiquités chrétiennes,* éd. 1877, p. 796 et s.

(3) *Acad. des inscriptions et belles-lettres, comptes-rendus,* 1887, p. 211.

pres, les raisins et les scènes de vendanges constituaient uniquement des images destinées à charmer le séjour de la mort et relatives aux joies de la vie future (1). Quoi qu'il en soit, la destination des lampes chrétiennes était analogue à celle des lampes profanes : usages votif, funéraire ou domestique, illuminations publiques, etc. (2). Sur certains de ces ustensiles, des raisins forment une couronne autour de l'image du Bon-Pasteur ou du monogramme du Christ (3). Sur d'autres, deux génies cueillent des raisins, et dans la bordure compliquée apparaissent des raisins et des feuilles de vigne (4).

A l'intérieur du disque de notre *lucerna* se montre un personnage à l'attitude bizarre. La tête paraît être ornée d'une couronne d'aspect singulier. En réalité, elle est à peine indiquée par trois motifs principaux, dont deux sont pointus, et le troisième est ovale; ces motifs sont eux-mêmes reliés entre eux d'une manière confuse. A la hauteur des épaules et de chaque côté, s'aperçoit un petit objet rond, semblable à l'extrémité de la tige d'une poupée articulée. Les bras sont relevés et la main droite tient un autre objet rond(?). Autour du corps est figurée une sorte de ceinture. La partie inférieure de ce même corps est grossièrement reproduite et les *virilia* sont fort exagérés. Le trou destiné à recevoir l'huile est situé au-dessous du bras gauche de ce personnage. L'autre trou a été noirci profondément, grâce à la fumée dégagée par la mèche; la partie supérieure du bec est dans le même état.

Tous les archéologues connaissent la coutume de différer le baptême jusqu'à un âge parfois avancé, observée durant

(1) Martigny, *op. cit.*, p. 796. — Cf. aussi Pansard : *Bull. de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, t. XIV, p. 286.

(2) *Ibid.*, p. 406.

(3) Le Blant : *Recherches*, etc., *passim*.

(4) Tourret : *Lampes chrétiennes antiques du Cabinet de France*, p. 5-6. — Cf. aussi Daremberg et Saglio, *op. cit.*, 30e livraison, p. 1327.

les premiers siècles de l'Église. Jusqu'au VI[e] siècle, ce sacrement fut administré par immersion dans l'Église latine (1). Nous trouverions-nous en présence d'un cathécumène ou d'un néophyte sortant du bain ? Son allure, difficile à interpréter à cause de la maladresse du mouleur, semble être celle de quelqu'un venant de subir une épreuve. Le cathécumène était plongé nu à trois reprises dans les fonts baptismaux. A sa sortie, il recevait quelquefois une couronne de fleurs, de feuilles de myrthe ou de palmier, et aussi un anneau (?) ou une médaille d'or (2), etc. Plusieurs Pères de l'Église supposent que la présence des parties est l'une des conséquences du péché originel (3). L'exagération de ces *virilia* est ici telle, qu'elle rappelle l'absence du baptême. L'ensemble des caractères fournis par l'examen du personnage de notre lampe semble pouvoir s'appliquer à un néophyte ou mieux prouver que le baptême vient d'effacer en lui le péché originel. Toutefois, la bordure de pampres pourvus de raisins dérive probablement d'un prototype dégénéré et profondément altéré à la longue. Le personnage est sans doute dans le même cas. Sa nature ne pourra être recherchée avec succès, que si l'on parvient à retrouver l'une des premières lampes fabriquées à ce type.

Le disque inférieur de notre lampe lui assure l'équilibre. Il a été muni d'un grossier bourrelet à l'intérieur duquel une croix sensiblement pattée a été sommairement inscrite en relief (20 mil.) Argile jaunâtre. L.: 105 mil.

Une autre lampe analogue, ayant peu servi, a été exhumée à Vaison (1908). Les caractères généraux sont les mêmes. La croix du disque inférieur est encore moins soignée (19 mil.). Le trou à verser l'huile a été disposé, cette fois,

(1) Martigny, *op. cit.*, p. 80.

(2) *Ibid.*, p. 80, 766, 148 et s., 19 et s., 497 et s.

(3) Didron : *Annales archéologiques*, t. XV, p. 326. — Cf. aussi S. Reinach : *Cultes, mythes et religions*, t. II, p. 396 et s.

au-dessous des pieds du personnage. Argile légèrement rouge. L.: 102 mil.

III. Une lampe chrétienne, d'un modèle complètement différent, a été découverte à Allan (Drôme), il y a plusieurs années. Le type reproduit n'est peut-être pas inédit. (Argile jaunâtre. L.: 98 mil.). Une couronne de laurier, ornée d'un lien à la partie inférieure, est accostée de deux palmes. La lampe est malheureusement brisée à la partie supérieure. Le trou servant à verser l'huile est disposé au centre de la couronne. Les motifs d'ornementation sont entourés de deux cercles concentriques séparés l'un de l'autre par un léger creux et accompagnés dans la partie inférieure de la lampe par deux gracieuses courbes symétriques en forme de volutes. Le récipient, de forme arrondie, est grand. Le bec portant le trou destiné à recevoir la mèche est assez bien détaché.

Les extrémités du lien de la couronne sont pendantes, en forme de bandelettes ou de lemnisques; elles sont à peine visibles. A première vue, les feuilles paraissent être alternes, comme des feuilles de myrthe. Un examen attentif prouve qu'il s'agit d'une couronne de laurier ordinaire. Le disque inférieur est dépourvu d'ornement.

Les tombeaux des catacombes nous montrent un type assez répandu : le chrisme entouré d'une couronne de laurier et accosté de deux palmes. Le sujet ornant la lampe d'Allan est analogue. Les palmes sont égales. Elles pourraient bien avoir été disposées de chaque côté de la croix, non pas au point de vue de la symétrie, mais pour rappeler deux personnages, martyrs également célèbres, saint Pierre et saint Paul, figurés si souvent de concert. La couronne est elle-même le symbole du martyre (1). Enfin, les attributs de ces deux saints ont été créés à une époque relativement

(1) Martigny, *op. cit.*, p. 210.

réeente, car ils n'étaient eneore ni d'un emploi général, ni tous connus au VII[e] siècle (1). Deux lampes, trouvées en Afrique, présentent l'une le buste de saint Pierre, l'autre celui de saint Paul (2). D'autre part, deux lampes conservées au musée de Constantine portent chacune deux palmes et deux couronnes dans un pourtour d'oves (3).

La lampe d'Allan a été étudiée, parce qu'une lampe analogue a été mise au jour à Mornas (Vaucluse), non loin d'Orange. On ne remarque de trace de fumée sur aucune d'elles. Le disque de la seconde est plus profond que celui de la prémière. La seconde, plus petite que la précédente d'un centimètre, est intacte. Aucune d'elles n'est munie d'appendice. La pâte de la dernière est jaunâtre. L. : 88 mil.

IV. Les marques de fabrique sont exceptionnellement reproduites sur les lampes chrétiennes (4). Voici une *lucerna* exhumée à Orange (1908). Le disque comprend un réeeptacle orné d'une circonférence traeée sous la forme d'un bourrelet. Vers le milieu, le trou à verser l'huile est le centre d'un mouvement giratoire dirigé de gauche à droite, analogue à celui que l'on observe sur quelques objets ou monuments. Il est composé cependant de seize branches, au lieu de quatre. Elles sont mal venues. Une interprétation indiscutable de ce motif, rappelant un polype, paraît être bien difficile. Deux des derniers auteurs ayant mis en avant la théorie de « l'origine marine des êtres », eontestée avec

(1) Raoul Rochette : *Discours sur l'origine, le développement et le caractère des types imitatifs qui constituent l'art du Christianisme*, p. 56-57; Martigny, *op. cit.*, p. 180 et 645. Le glaive de saint Paul n'apparaît pas avant 983.

(2) *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1879, p. 209-211.

(3) Daremberg et Saglio, *op. cit.*, p. 1334.

(4) *Ibid.*, p. 1330.

raison, ont reproduit un certain nombre de sculptures empruntées à une église ou de dessins tirés de la céramique grecque, et prouvé l'importance du symbolisme du poulpe et d'un céphalopode voisin, l'argonaute, tout en attribuant

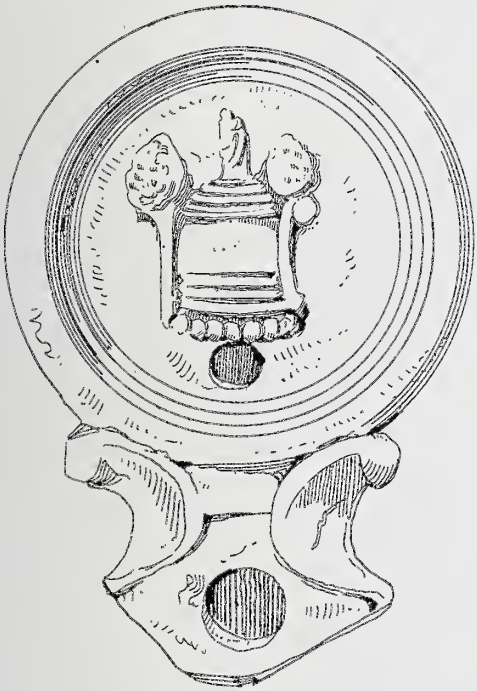

Lampe trouvée à Orange.

simplement quatre bras à ce dernier et huit bras au maximum au poulpe (1).

Le pourtour du disque est renflé et pourvu de trois mamelons disposés en triangle. Une sorte de large gouttière fait

(1) *Bull. de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, juillet 1904, p. 108 et s.

communiquer le récipient avec le trou à mèche, situé à l'extrémité inférieure du bec, noirci par la fumée.

Le disque inférieur montre un bourrelet à l'intérieur duquel on lit VOL, en écriture cursive et en relief au-dessous d'une croix légèrement pattée. La forme de la lettre L, identique à celle observée plus loin sur la marque FELI, témoigne d'une basse époque.

Les deux disques ont été rajustés sans art. Ils sont tous les deux dans un parfait état de conservation. Argile rouge. Orange, 1908. L.: 113 mil.

Une signature de potier bien connue en Gaule, L. HOS. CRI., est accompagnée parfois d'une ou de deux lettres, de divers signes et même de la croix; ces signes étaient destinés à différencier les séries d'après leur fabrication (1). Si tous les renseignements relatifs aux marques pouvaient être concentrés, des exemples analogues seraient probablement recueillis.

Le *Corpus* a déjà donné ce nom de potier au-dessous d'une croix (2). *Volus* se retrouvant ailleurs (3), on pourrait, en principe, traduire VOL de cette façon. Après VOL(VS) il y aurait lieu de supposer *fe(cit)*. Si le mot *officina* avait été sous-entendu, on devrait interpréter VOL par VOL(I). De Fontenay a publié les marques VOLVS (Tours et Autun), C.VOLVS (lampe d'Arles, au musée de Lyon), et VOLVS FE (Paris et Autun) (4). Froehner a décrit VOLVS FE (Paris) (5). Comarmond avait édité C. VOLVS (même lampe que ci-dessus), et le *Corpus* a reproduit cette indication (6).

(1) Daremberg et Saglio, *op. cit.*, p. 1331.

(2) Vol. XII, n° 5682, 122. Lampe trouvée à Orange.

(3) Cf. Chatelain, *op. cit.*, p. 273 et 292.

(4) *Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun*, p. 65; Grivaud: *Antiquités gauloises et romaines*, etc., t. III, p. 155.

(5) *Inscriptiones terræ coctæ vasorum*, etc., p. 82.

(6) *Description du Musée lapidaire de la ville de Lyon*, p. 465, n° 96; vol. XII, n° 5682, 163.

VOLVSII accompagné d'un autre nom se retrouve sur une assiette en poterie dite samienne, trouvée à Vaison (1). Il n'a pas été inscrit pour *Volusi,* car *Volusius* existe (2). Dumas avait relevé à Orange VOL, VOLV et C · VOLV sur de la poterie de même nature (3). VO.VS pour VOLVS, sans doute, se retrouve au musée de Vienne (4). Il serait facile de multiplier les citations, sans profit d'ailleurs. VOL doit probablement être interprété par *Volusius* (5). Les produits de l'atelier de ce potier, fort peu répandus, ne portant pas de lettres distinctives des séries émises, notre lampe est peut-être une lampe chrétienne; la croix est d'ailleurs inscrite au-dessus de VOL et non au-dessous, comme le sont les signes indicateurs des séries sur d'autres lampes.

V. Parfois un trou très étroit était percé dans la partie supérieure du récipient; ce trou d'aération faisait pénétrer de l'air, en cas d'obstruction du trou servant à verser l'huile. Nous en trouvons trois sur une petite lampe, ornée d'une tête de veau.

Le veau est à la fois le symbole de Jésus-Christ et du chrétien. Notre-Seigneur est en effet devenu une victime, s'étant immolé sur la croix. Les Écritures comparent les chrétiens à des *vituli lactentes.* Des veaux sont quelquefois sculptés sur les chapiteaux des églises anciennes (6). L'exagération du symbolisme serait fâcheuse à de nombreux points de vue. Les oiseaux et les animaux figurés sur les monuments chrétiens ont été souvent reproduits comme

(1) Aurès : *Marques de fabrique du Musée de Nimes,* etc., p. 45.

(2) *Corpus,* vol. XII, 1719.

(3) *Mémoire sur la céramique antique dans la vallée du Rhône,* etc., p. 49-50.

(4) *Planches* dues à Leblanc, n° 170.

(5) Cf. Schuermans : *Sigles figulins,* p. 276; Comarmond, p. 472.

(6) Martigny, *op. cit.,* p. 776. — Cf. aussi Didron : *Annales archéologiques,* t. VII, p. 209 et s.

motifs de décoration par une simple réminiscence de l'antiquité païenne. Rien ne prouve que notre lampe, au type du veau, soit chrétienne.

Une lampe de bronze porte sur sa face supérieure un mufle de bœuf orné de bandelettes (1). A Vaison, une lampe de petites dimensions a été mise au jour (1907). Une tête de veau d'une bonne exécution occupe la majeure partie du disque supérieur. Le détail des yeux et des oreilles a été particulièrement soigné; les poils de la tête ont été dessinés. Un petit trou se montre au-dessus de la tête et un autre de chaque côté d'elle. Tous les trois se trouvant chacun dans un creux engendré par la représentation du veau en relief, leur destination était évidemment de transmettre au récipient intérieur l'huile ayant pu s'échapper du trou supérieur, qui est entouré d'un bourrelet, lorsqu'elle y était versée. La forme de cette *lucerna* est anormale. Le disque inférieur était pourvu d'une sorte de rebord, aujourd'hui brisé, de forme ovale, et en assez forte saillie. On ne peut savoir s'il portait une marque de fabrique. L'appendice de préhension de la lampe a disparu (2).

Si l'on observe que la tête du veau a été reproduite avec un soin tout particulier, qui permet de considérer l'auteur du moule comme étant un véritable artiste n'ayant pas travaillé de chic, mais d'après les animaux placés à l'occasion à sa portée, on peut, en principe, essayer de rechercher la race probable de cet animal. La question est délicate et presque insoluble. La couleur froment foncé, qui n'est pas ordinairement employée comme enduit des lampes, correspondait peut-être au pelage du veau, dont la tête est d'ailleurs dépourvue de caractères zoologiques très distinctifs. Si on voulait donner un nom, un peu au hasard, on pourrait peut-être songer à la race Vivaraise ou Mézine (Mont-Mézenc) de

(1) Daremberg et Saglio, *op. cit.*, p. 1338.

(2) Cf. Roux et Barré : *Herculanum et Pompéi*, t. VII, pl. LVII.

la Haute-Ardèche et de la Haute-Loire. Cette solution est très hypothétique et notre lampe pourrait avoir été importée de loin.

Cette *lucerna* a été employée durant un temps relativement long. La majeure partie du disque supérieur a été profondément noircie, grâce à cette circonstance. La pâte, d'une couleur grise, a été revêtue de l'enduit singulier décrit ci-dessus. L.: 80 mil. (actuellement).

VI. L'aigle, selon plusieurs Pères de l'Église, symbolise la Résurrection, et la résurrection du Sauveur lui-même. Il aurait été l'un des nombreux emblèmes de cette nature, adoptés par les premiers chrétiens, en rappelant les mues périodiques du roi des oiseaux (1). S'il est représenté posé sur le foudre, il est l'un des symboles de Jupiter. Une lampe, ornée dans ces conditions et ayant beaucoup souffert de son séjour dans la terre, a été exhumée à Vaison en 1905 (86 mil.). Elle est dépourvue d'appendice. Le trou servant à verser l'huile est très accentué; il a été disposé sous l'aile gauche de l'aigle. Deux autres *lucernæ* (92 mil.) (2) ont été rencontrées sur le territoire de cette ville en 1906. Munies d'une anse percée, elles sont sensiblement égales. Le disque est beaucoup plus creux. Il est porteur d'un aigle au repos, le bec tourné à droite. Le trou à verser l'huile est uniformément placé à droite cette fois et à la hauteur de la naissance des pattes. L'aigle est absolument identique, tout en n'étant pas entièrement éployé, à celui que l'on observe sur certaines monnaies du Haut-Empire (Auguste). Toutefois, il ne repose pas sur un globe.

Ces trois lampes, malgré leur état évident d'usure, ne portent pas trace de fumée. Les deux dernières ne sont pas plus d'origine chrétienne que la première; la pâte de celle-ci

(1) Martigny, *op. cit.*, p. 33. — Didron, *op. cit.*, t. XXV, p. 105, etc.

(2) Mesures prises, sans tenir compte de l'anse qui a 18 mil.

est jaunâtre, celle des deux autres est l'une grise et l'autre rouge (enduit rouge à toutes les deux).

Il a été découvert à Grignan (Drôme), il y a plus de vingt ans, une lampe au type de l'aigle, dont les dimensions sont anormales pour la région (112 mil. sur 79 mil. de largeur). Comme toujours, cet aigle est accompagné par deux cercles concentriques. Pas d'anse. Le bec de chacune des trois premières lampes est arrondi à son extrémité, sans volutes. La lampe de Grignan, au contraire, offre deux volutes, disposées en sens inverse de l'ornementation la plus habituelle. Son bec est terminé en angle obtus (54 mil. d'une extrémité à l'autre). Le trou du réceptacle est à la hauteur de l'aile droite de l'aigle. Cette lampe en argile grise a beaucoup souffert à l'usage. Elle était peinte en marron. Pas d'appendice.

La partie supérieure de chacune des quatre lampes ci-dessus est sensiblement ronde jusqu'à la naissance du bec, bien détaché, quoique rond.

Une *lucerna* d'une grandeur inusitée a été exhumée à Vaison (1903). Le disque montre, entre les deux trous ordinaires, un petit trou d'aération ménagé au-dessous du foudre. Au centre du disque, un creux assez large renferme un buste de Jupiter, barbu et pourvu d'une épaisse chevelure. Immédiatement au-dessous, un aigle éployé à gauche, tenant le foudre. Le trou à verser l'huile dissimule une partie de l'épaule droite de Jupiter (1). Cette lampe, d'argile grise et peinte en marron, est élégante malgré sa simplicité ; elle est pourvue d'un appendice épais et se prolongeant en pointe. L.: 152 mil.

Pour une raison empruntée à la mode, sans doute, les quatre *lucernæ* provenant de Vaison ont leur disque supérieur de forme presque mathématiquement ronde, avec un

(1) Cf. Chatelain, *op. cit.*, p. 270, et Martin Daussigny et Comarmond: *Description des antiquités et objets d'art*, etc., pl. IV.

bec très court. Elles doivent être contemporaines. Le goût ayant ensuite changé, nous trouvons toujours le même type, mais le bec cesse d'être rond, pour devenir angulaire dans la lampe de Grignan. Le modèle, une fois créé, jouit d'une grande vogue, puisque son emploi persista malgré la transformation du bec en usage lorsque ce modèle fut imaginé et malgré l'existence de trois figurations différentes de l'aigle. Les cercles disposés autour de ce dernier font partie inhérente du type; leur présence ne comporte pas d'autre signification. D'autre part, de petits aigles en bronze, correspondant à plusieurs variétés, se retrouvent parfois dans la vallée du Rhône.

Le motif de la grande lampe de Vaison peut être rapproché de celui ornant une belle lampe décrite par Daremberg et Saglio (1). Il est d'ailleurs bien connu. Le succès du culte de Jupiter dans le sud-est de la France est incontestable; il paraît avoir duré longtemps.

Le type de l'aigle se retrouve partout très souvent. Il est utile cependant de citer quelques exemples de lampes reproduisant à la fois Jupiter et l'aigle tenant le foudre, trouvées dans la Dordogne (petites dimensions) (2), à Herculanum et à Pompéi (3), etc.

VII. Les lampes, ornées de masques comiques ou tragiques, sont peu communes. Six se trouvent dans mes collections; quatre d'entre elles proviennent de Vaison. Les disques supérieurs ont été seuls conservés, parfois d'une façon incomplète. Si cette circonstance était constatée fréquemment, on pourrait y voir le résultat d'un rite ou d'une coutume. Sur plus de 150 lampes composant ma collection,

(1) *Op. cit.*, 30e fascicule, p. 1328.

(2) Galy : *Cat. du Musée arch. du dép. de la Dordogne*. p. 25.

(3) Roux et Barré : *Herculanum et Pompéi*, etc., t. VII, pl. XLII, LI et LII.

neuf disques seulement, y compris les précédents, sont isolés.

Les deux plus petits disques ont été découverts à Orange (1906). Un trou unique accompagne le masque de l'un d'eux,

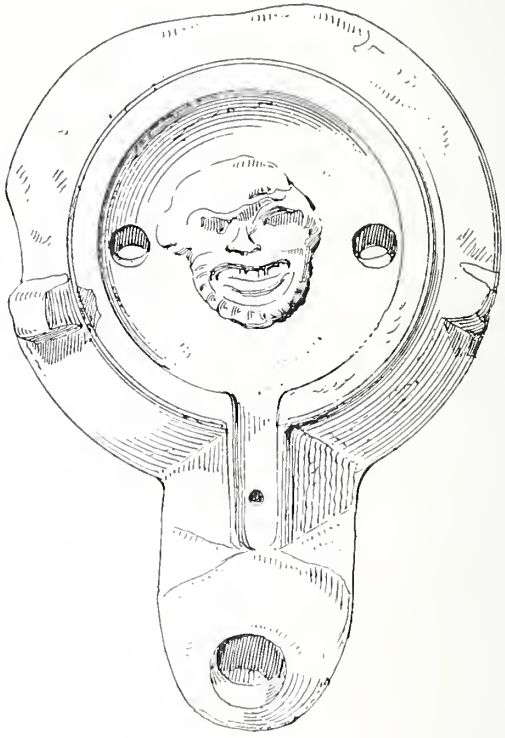

Lampe à masque trouvée à Orange.

à gauche en le regardant. L'autre devait être muni de deux trous, dont un seul s'aperçoit. Sur chacun des quatre autres disques, un trou a été ménagé de chaque côté du masque. Les deux, qui sont les mieux conservés, offrent un dernier trou minuscule vers la naissance du bec, et destiné à raviver

la lumière à l'aide de l'aiguillon (1). La partie ornée du masque est horizontale sur les quatre premières lampes, et les rebords sont fortement surélevés, de telle sorte que les disques offrent une réelle profondeur et une profondeur anormale. Le trou minuscule paraît bien être, cette fois, un trou d'aération. Sur deux de ces *lucernæ*, les rebords du disque sont accompagnés d'un mamelon ressemblant à la tête carrée d'un clou. Sur les deux autres, ces mamelons sont remplacés par trois anses analogues à eux, mais percées chacune d'une ouverture très étroite. Ces deux lampes étaient donc destinées à être suspendues horizontalement. Par leur ornementation, ces quatre disques à mamelons ou à anses sont contemporains de la *lucerna* à la marque VOL.

Les disques des deux petites lampes sont très peu profonds et dépourvus de mamelons ou d'anses. Revêtus d'un enduit rougeâtre, ils sont d'une fabrication antérieure aux quatre précédents.

Les masques figurés sont sensiblement différents, sauf deux d'entre eux. L'un d'eux est affligé d'un nez pointu et démesuré, correspondant probablement à un masque scénique bien connu et emprunté à un rôle ayant obtenu un grand succès. Quoi qu'il en soit, tous ces masques, malgré leur diversité, paraissent correspondre à des sujets de comédie. Les représentations de Thalie, muse de la comédie, lui mettent à la main droite un masque analogue. Melpomène, muse de la tragédie, tient le masque de cette dernière, sensiblement différent du précédent (2). L'examen des pierres gravées conduit au même résultat (3).

Les monuments montrent, pour la tragédie, des masques « à visages surhumains et extraordinairement pathétiques, à « la bouche béante, aux sourcils saillants, aux yeux hagards ».

(1) Pansard, *op. cit.*, p. 278.

(2) Theil : *Diction.*, v° *Musæ ;* Daremberg et Saglio, *op. cit.*, v° *Musæ.*

(3) *Le Muséum de Florence*, t. I, pl. LXVII et s.

Les masques pour la comédie offrent de nombreux caractères : « pères sévères ou indulgents, jeunes gens rangés ou « dissipés....., prostitueurs, parasites, capitans, esclaves, « fourbes, etc. (1). » On comptait vingt-cinq masques tragiques différents au moins, et peut-être plus de quarante-trois masques comiques variés (2).

Le symbolisme romain attribuait un caractère funéraire aux masques scéniques (3), et ces derniers passèrent aisément des sarcophages antiques aux sarcophages chrétiens.

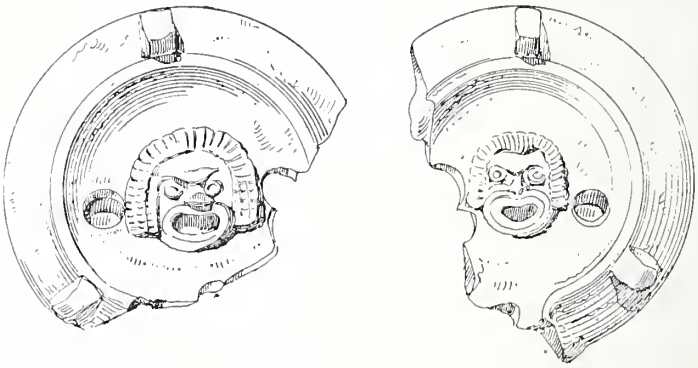

Lampes à masques.

Leur emploi fut admis par le christianisme, car ils n'étaient pas considérés comme rappelant une idée religieuse (4). La coutume de briser, dans une circonstance déterminée, le disque inférieur des lampes munies d'un masque, n'offre

(1) Cf. Daremberg et Saglio, *op. cit.*, v^is^ *cothurnus, histrio, mimus* (malgré l'absence du masque ordinaire), *pantomimus, persona*, etc., etc.

(2) Rich, *op. cit.*, p. 200, 254-255, 389, 406-407, 474-476, 614-615, etc.

(3) Quintilien constatait la décadence de la comédie, de son temps. (Augé de Lassus : *Les spectacles antiques*, p. 19.) Nos six masques sont d'une basse époque.

(4) Tourret, *op. cit.*, p. 4-5.

donc rien d'impossible *a priori*. Avant de l'admettre, il serait cependant indispensable de relever un plus grand nombre d'exemples. Un autre fragment de disque analogue, découvert à Alba (Ardèche) (1910), vient d'entrer à l'instant dans mes collections.

La couleur de l'argile employée est : 1° jaunâtre (Orange) ; 2° grisâtre avec enduit rouge (Vaison : anses) ; 3° jaunâtre avec enduit bistre (Vaison : grand disque) ; 4° rougeâtre (Vaison : mamelons et disque privé d'enduit, mais noirci par la fumée). La longueur du seul disque intact est de 105 mil.

VIII. Parmi les objets, assez curieux, exhumés durant ces derniers temps à Orange et à Vaison, on peut citer :

1° Le disque inférieur incomplet, court et large, d'une lampe en argile jaunâtre, sans sujet. Au centre d'un cercle tracé en creux, se voit une croix en creux, de petites dimensions (11 mil.) et légèrement fruste. Vaison, 1906.

2° Une petite lampe (70 mil. de longueur) très simple et sans sujet. C'est à peine si l'on aperçoit deux volutes au-dessus du trou à mèche. La marque V se lit sur le disque inférieur au milieu d'un cercle reproduit aussi en creux (1). Cet objet semble avoir été peint en noir. Orange, 1906. Argile rouge ?

3° Une lampe minuscule (57 mil. de long.). Deux volutes précèdent le trou à mèche. Le disque inférieur nous montre, dans un cercle gravé également en creux, un V dont les deux hastes affectent dans leur partie supérieure la forme d'un crochet. Argile noirâtre. Vaison, 1905.

Cette marque ne semble pas avoir encore été signalée dans la Narbonnaise, et le volume du *Corpus*, relatif à cette province, ne la mentionne pas. Elle pourrait bien avoir été importée de fort loin.

(1) Cf. Chatelain, *op. cit.*, p. 272.

4° Un fragment de disque inférieur. Au centre du cercle reproduit en creux, se voit une lettre d'une lecture peu aisée. En plaçant ce fragment dans sa position ordinaire, le bec tourné vers le bas, on peut retrouver un R dont la boucle fait défaut et n'a pas été dessinée. La lettre a été tracée en creux.

Cette marque semble être inédite pour la vallée du Rhône. Orange. 1906. Argile jaunâtre, peinte en rouge foncé. L.: 77 mil.

5° Une lampe élégante, peinte en rouge et en argile jaune. Le trou à verser l'huile est à peu près central. Le réceptacle est formé par six circonférences concentriques, dont le rayon respectif est un peu plus grand que celui de la circonférence précédente. L'effet produit est fort agréable à l'œil. Deux volutes gracieuses accompagnent ce motif jusqu'au trou à mèche. L'anse de la partie supérieure et le bec ont été brisés. Vaison. 1903. L.: 77 mil. (actuellement).

6° Une lampe d'une conservation exceptionnelle, en argile légèrement rouge. Le récipient est orné d'un autel allumé, à l'intérieur de deux circonférences concentriques. Le trou à verser l'huile se trouve au-dessous de l'autel. Deux volutes, disposées en sens inverse de leur position habituelle, accompagnent le récipient et aboutissent à chaque extrémité du bec, dont la partie inférieure est formée par un angle obtus. Vaison. 1904. L.: 85 mil.

7° Une lampe absolument conforme à la précédente. Le disque inférieur porte cette fois la marque du fabricant : F F O. Un trait horizontal, tracé en face de la barre du second F, fait ressortir la valeur de l'initiale O (*Officina*). Cette marque est inédite pour le sud-est de la France. L.: 86 mil.

L'autel ornant chacune de ces deux lampes est la reproduction d'un autel de grandes dimensions, car il atteint, sans tenir compte des flammes, presque le milieu de la tête

de chacun des deux pins maritimes qui l'accompagnent (1). Le pin était l'un des attributs de Sylvain, de Pan, de Neptune, de Cybèle, etc. Argile rouge. Orange, 1908.

8° Une lampe en argile rouge, dont le disque supérieur est orné d'un beau protome de cheval harnaché, tourné à droite, dans une couronne formée avec des palmes. Deux cercles concentriques complètent la décoration. Deux volutes entières président à la naissance du bec, dont la partie supérieure montre une grappe de raisin composée de six gros grains, qui sont ronds. Le trou à verser l'huile a été inséré à la place du premier de ces grains. Ce raisin paraît appartenir à un cépage oriental. Des monnaies grecques montrent parfois des raisins analogues, mais plus fournis, telles que celles de la ville d'Œnoë, dans l'île d'Icarus. L'aspect du raisin figuré sur une pièce de Solae (Cilicie) est complètement différent.

Le protome pourrait être une image, le portrait d'un cheval connu ayant été primé dans une course importante, comme l'atteste la couronne de palmes. Les anciens prisaient surtout le cheval à la tête petite et bien droite, pour que le cou soit entièrement sous les yeux du cavalier, au front large et aux oreilles petites (2). Cette description correspond à notre protome, pourvu également d'une épaisse et longue crinière. C'est là certainement un beau type de cheval, se rapprochant de la race asiatique, dont le cheval arabe est une variété. La coupe de son front, qui est droite, est certainement un caractère distinctif.

Le disque inférieur, muni d'un léger bourrelet, montre les lettres S et P, séparées par un mamelon arrondi et disposées en sens inverse du sens habituel. S est suivi d'un point. Cette marque est inédite pour la vallée du Rhône. On peut

(1) Ces pins poussent naturellement dans le midi de la France, l'Italie, l'Espagne, etc.

(2) Daremberg et Saglio, *op. cit.*, v° *Equus*, p. 798.

en rapprocher la marque SEX POMPEI, provenant d'Arles(1). Orange, 1907. L.: 117 mil.

9° Un fragment, peu important, de la partie concave du disque supérieur d'une *lucerna* (Orange, 1906). On y distingue un oiseau aux ailes d'une grande envergure et aux serres puissantes. La tête prouve à l'évidence que c'est un aigle en train de dévorer une proie. En retournant ce fragment, il est facile de voir que c'est un animal. L'interprétation de ce motif est peu aisée. La lampe, en argile jaune, a été recouverte d'un enduit jaunâtre tirant sur le rouge.

Le sujet est connu des archéologues. Une lampe en terre cuite, à deux becs, a été découverte à Herculanum ou à Pompéi. Ce même sujet est reproduit sur le disque de cet ustensile. L'explication suivante en a été fournie. Cet emblème est emprunté aux médailles des Locriens Zéphyriens et rappelle la victoire remportée par leurs troupes, composées de 15.000 hommes, sur une armée de 120.000 Crotoniates (2).

L'animal dévoré par l'aigle est, dans le cas actuel, un lièvre, à cause de la longueur de ses pattes de devant; la tête n'est pas visible.

10° Un croissant en argile d'un gris verdâtre, orné dans la partie inférieure de la tête d'une femme, malheureusement brisée en partie (Vaison, 1906). Cet objet est l'appendice d'une lampe. Les *lucernæ* munies d'un croissant sont rares dans le sud-est. Elles se rencontrent fréquemment en Italie (3). Les unes étaient munies de deux becs, les autres d'un seul.

La tête représentée est celle d'Artémis lunaire. Les anciens avaient remarqué l'influence de la lune et, par consé-

(1) *Corpus*, etc., vol. XII, p. 699.
(2) Roux et Barré, *op. cit.*, t. VII, pl. XLI.
(3) *Ibid.*, t. VII, *passim*.

quent, celle d'Artémis, sur la naissance des êtres animés, sur la germination et la croissance des plantes (1). Bien que le croissant soit brisé dans la partie inférieure, la ressemblance d'Artémis avec les figurations ordinaires est frappante (2), et elle est représentée sur l'un de ses symboles. L'insertion de la tête d'une déesse sur ce croissant prouve qu'il appartenait à une lampe à six becs et très ornée, peut-être du type de celle figurée au 30e fascicule du *Dictionnaire des antiquités* (3). Quoi qu'il en soit, les proportions du croissant prouvent que la lampe était de grandes dimensions et était munie de plusieurs becs (4).

De nombreuses lampes fausses ont été fabriquées à Vaison depuis soixante ans environ. Leurs becs ne portent pas trace de fumée. La terre dont on a eu soin de les recouvrir s'enlève aisément et laisse entrevoir les preuves d'une fraîche cuisson de l'argile. En général, — et c'est là un indice caractéristique, — ces lampes sont fort lourdes (5).

(1) Daremberg et Saglio, *op. cit.*, t. I, v° *Artémis*, et t. II, v° *Diana*.

(2) *Ibid.*, t. II, 1re partie, p. 134.

(3) P. 1328.

(4) Lors de la construction de la gare de Vaison, des objets en nombre considérable ont été mis au jour, notamment une belle urne cinéraire enveloppée de plomb. Des verres de formes diverses et d'une beauté incomparable ont été exhumés de 1838 à 1842, durant les fouilles surveillées par Jacques Binon, préposé aux galeries du Musée Calvet, et effectuées pour le compte de ce musée. On peut voir aussi, dans les vitrines de ce dernier, des urnes, des coupes, des vases, des lampes, des anses, des statuettes, des monnaies du Ier et du IIe siècle en bon état de conservation, etc., etc., provenant en majeure partie des abords du château de Maraudi, appartenant à M. de Blégier. Récemment, des vases gallo-romains, recueillis autrefois à Vaison par un collectionneur du Gard, étaient en vente chez un antiquaire d'Arles (1909). Le quartier de Saint-Laurent, à Vaison, est riche en antiquités.

(5) Les lampes à sujets érotiques se rencontrent assez rarement à Vaison (ma collection). Elles sont ordinairement dépourvues de marque de fabrique. Comarmond a publié divers objets provenant de Vaison (*Description*, etc., *passim*). Cf. aussi Allmer et Dissard : *Inscriptions antiques*, *passim*.

IX. Les lampes chrétiennes découvertes en France ont été l'objet d'un assez grand nombre de travaux. Il ne m'a pas été possible de les étudier tous. Peut-être quelques-uns d'entre eux décrivent-ils une ou plusieurs des lampes publiées dans ce mémoire. Dans tous les cas, leurs divers types ne paraissent pas avoir été signalés comme ayant été usités dans le sud-est. Leur style est d'une correction relative, sauf la première décrite.

La mise au jour de lampes chrétiennes dans l'étendue du territoire de Vaison et de celui d'Orange atteste-t-elle l'existence d'un grand nombre de chrétiens ? Des objets d'un volume aussi faible peuvent être transportés aisément d'un lieu dans un autre. Néanmoins, l'argile dont a été formée une lampe décrite par l'abbé Martigny (1), paraît être d'origine locale. Cette pâte jaunâtre se trouve souvent dans le département de Vaucluse ; du reste, d'après la partie conservée, la fabrication était grossière. Les lampes d'Allan et de Mornas ont été faites toutes les deux également avec de l'argile jaunâtre. Elles ont été moulées et rajustées avec soin. Toutes deux ont été peintes, pour leur usage, avec une couleur rouge brun. La première d'entre elles a conservé plus de traces de cette peinture que la seconde. Elles pourraient également être des produits des ateliers de la région.

On a proposé avec succès diverses classifications des lampes par ordre chronologique (2). Sans entrer dans leur détail, nous pouvons admettre que les lampes étudiées plus haut appartiennent à diverses époques (3). Celles au type de l'aigle paraissent être les plus anciennes, celle de Grignan étant plus récente que les précédentes. Les quatre

(1) *Lettre à Monsieur Edmond Le Blant, membre de l'Institut, sur une lampe chrétienne inédite*, p. 12. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1872, p. 157.

(2) Pansard : *Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, t. XIV, p. 273.

(3) Daremberg et Saglio, *op. cit.*, p. 1323.

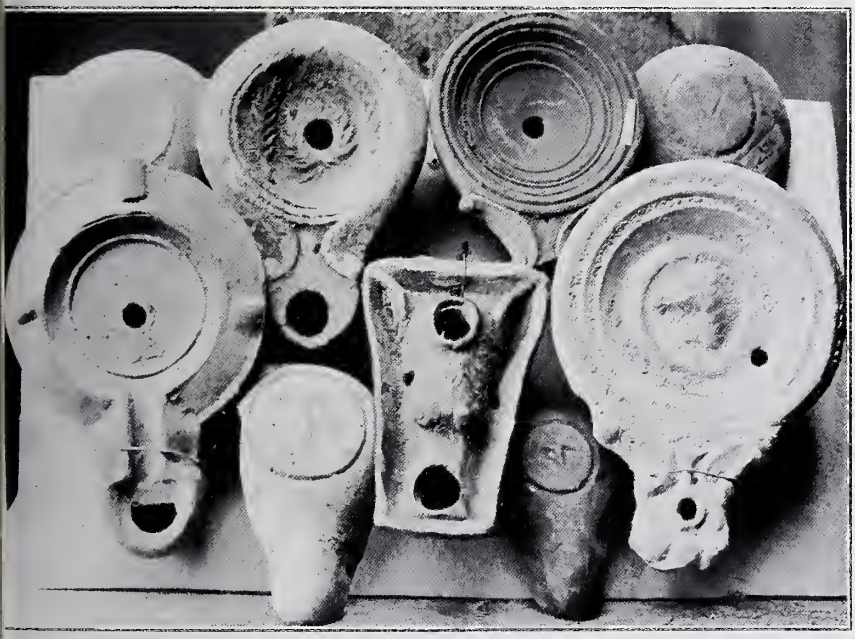

Têtes et lampes trouvées à Vaison.

lampes au type du masque scénique, dont le disque est pourvu d'une gouttière, sont contemporaines de la *lucerna* à la marque VOL, c'est-à-dire du V^e^ siècle peut-être, à cause de la forme de la lettre L et de la lettre V, dont la seconde haste est légèrement erochetée.

Les lampes, datées avec certitude du I^er^ siècle, étaient pourvues d'un trou unique. Néanmoins, les lampes au type de l'aigle semblent appartenir sinon à cette époque, du moins au commencement du II^e^ siècle.

Les deux lampes analogues munies de la croix sont d'une basse époque. Le bourrelet ornant le disque supérieur permettait à l'huile de se déverser de la partie concave dans le réeipient intérieur par le trou à mèche, le cas échéant ; la disposition du disque inférieur avait été calculée pour faciliter cet écoulement. Des *lucernæ* chrétiennes, où l'on voit le monogramme du Christ reproduit en creux ou en relief, ou même sous ces deux formes simultanément (1), se retrouvent parfois. A ma connaissance, du moins, aucune lampe à ce type n'a été découverte dans la vallée du Rhône.

Tête en marbre.

Traitée sans soin, cette tête est en marbre jaunâtre (Vaison, 1907). Elle paraît reproduire un type datant du milieu du I^er^ siècle de l'ère chrétienne, car la chevelure, à longues mèches, rappelle celle que les monnaies attribuent à quelques empereurs romains de cette époque. L'imperfection de l'œuvre ne permet pas cependant d'être très affirmatif. Le personnage représenté n'était pas chauve, et les mèches du milieu de la tête n'ont pas été indiquées, tout simplement. Il avait le front bombé, le nez camard, le menton proéminent, les oreilles très grandes, la figure large et le cou

(1) De Witte : *Desc. des médailles et des antiquités du cabinet de M. l'abbé H. G(reppo)*, p. 246. — Cf. aussi Martin Daussigny et Comarmond, *op. cit.*, p. 86.

court. L'extrémité du nez a été brisée. Le séjour dans la terre a revêtu d'une belle patine ce marbre, dont l'exécution décèle une main si peu habile. L'œuvre n'étant pas terminée, il n'est pas aisé de lui attribuer une date indiscutable. Elle est probablement peu ancienne. H. : 70 mil.

Statuettes.

I. Le culte de l'Hercule romain obtint un vif succès dans la vallée du Rhône. Les statuettes retrouvées se rapportent à plusieurs types, dont les principaux sont celui de l'Hercule au repos et celui de l'Hercule à la massue levée ou combattant (1).

1° Le premier est beaucoup moins répandu que le second (2). La statuette reproduite provient d'Orange (1905). La massue est grossièrement coulée. Le bras gauche, portant la peau de lion, et la main peut-être une pomme, ont été brisés. La chevelure, longue, a été tressée en forme de couronne. L'anatomie du corps a été traitée avec un certain soin. Patine vert brun. H. : 78 mil.

2° Les deux spécimens du second type paraissent avoir été fabriqués en Gaule. La coiffure du plus petit d'entre eux est la reproduction de celle du précédent Hercule, mais une sorte de diadème, percé de nombreux trous, faisant le tour de la tête, et plus étroit à la base qu'à la partie supérieure, a été ajouté, comme s'il devait retenir les cheveux, relativement courts. Les yeux sont disposés à fleur de tête et les pupilles sont creuses. L'ensemble de la figure est complètement différent de la physionomie bien connue d'Hercule. Le reste du corps est par trop maigre. Les bras sont ané-

(1) Cf. Babelon et Blanchet : *Cat. des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, p. 221 et s. ; Martin Daussigny et Comarmond, *op. cit.*, p. 215 et s.

(2) Cf. Daremberg et Saglio, *op. cit.*, v° *Hercules*. — *Collection Julien Gréau. Bronzes antiques*, p. 237-238.

gaux et mal traités. Selon l'usage général, la massue ne faisait pas corps avec la main droite. Elle a disparu. Le bras gauche est pourvu d'une peau de lion bien sommaire. L'arc, indépendant du surplus de la statue et disposé dans la main gauche, percée à cet effet, n'a pas été conservé. Hercule semble être sur la défensive. La jambe gauche est avancée. Ce curieux produit de l'art gallo-romain faisait partie de l'ancienne collection Millet, d'Orange (acquis en 1905). Il est fâcheux que ces deux insignes d'Hercule n'existent plus. La patine, d'un vert sombre, est belle. H. : 91 mil.

3° Cet Hercule est de plus grandes dimensions que les deux précédents. Les pieds sont disposés sur la même ligne. Le héros avait donc fini par être représenté immobile, quoique porteur de la massue levée. Cette dernière n'a jamais existé en réalité sur notre exemplaire. La main droite est relevée, comme si elle la tenait, mais l'espace est insuffisant entre la main et la tête pour y placer une massue, et le prolongement du poing ou de la main fermée aboutirait au niveau de l'oreille. La peau de lion est trifide et réduite à la plus simple expression. La main gauche est fermée, comme si elle était munie de l'arc, qui n'a pas été reproduit et qui est à peine amorcé, comme la massue. La chevelure est courte et vaguement indiquée. Les détails de la figure apparaissent à peine. Le style de cet Hercule est raide et sec. La naïveté de cette réplique d'un type connu, fondue en Gaule tardivement, dépasse les limites de la vraisemblance (1).

Ancienne collection Pierre (acquisition de 1908). Patine vert brun. H. : 113 mil.

II. Les statuettes de Mercure sont communes aussi bien à Vaison qu'à Orange, tout en étant exhumées moins fré-

(1) Montfaucon a publié un Hercule analogue, qu'il a pris à tort pour un gladiateur. *L'antiquité expliquée*, etc. *Supplément*, t. III, p. 178.

quemment que celles d'Hercule (1). Les deux suivantes proviennent de Vaison. La première a été découverte en 1905; la seconde faisait partie de la collection Pierre et a été acquise en 1908.

1° Mercure (2) en marche, alors qu'il est ordinairement debout et quelquefois assis (3). La tête est pourvue de deux ailes sortant de la chevelure même, qui est abondante et ondulée. La figure, bien traitée, est expressive, comme sur les bonnes statuettes de Mercure. Les pupilles sont creuses. Le bras droit est brisé à la naissance du radius; la main droite devait porter une bourse. La partie inférieure de la chlamyde a été cassée. La main gauche ne paraît pas avoir été jamais modelée. On aperçoit à sa place une sorte de longue gouttière, destinée, à l'évidence, à soutenir le caducée. Les jambes avaient été brisées à la hauteur des genoux. Patine noirâtre.

Les seins et le nombril du dieu sont figurés par deux cercles concentriques à point central, comme on l'observe sur d'autres statuettes gallo-romaines. Mercure est représenté légèrement voûté. Sa chevelure est retenue en avant par une sorte de bandeau ou de diadème (?), orné de cercles à point central, disposés sur deux rangs, et dont le nombre ne peut être précisé, car ceux qui ont été insérés sur les côtés sont mal venus à la fonte. Ce motif d'ornementation, paraissant inédit pour la région, se retrouve sur la ceinture d'un Dispater exhumé dans l'Ain (4). H.: 80 mil.

(1) Cf. S. Reinach: *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes*, p. 71-72 et 83 (Mercure debout, d'un style grossier, provenant de Vaison; buste de Mercure provenant d'Orange) (?), et p. 131 (Hercule, de Vaison).

(2) Babelon et Blanchet, *op. cit.*, p. 138 et s.; Martin Daussigny et Comarmond, *op. cit.*, p. 202 et s. — Cf. Montfaucon, *op. cit.*, t. XI, p. 95 et s.

(3) *Collection Julien Gréau. Bronzes antiques*, n° 1010. Ce catalogue contient la description d'une belle applique trouvée à Orange (n° 1039).

(4) S. Reinach: *Description*, etc., p. 70 et 150.

Statuettes trouvées à Vaison et à Orange.

2° Voici probablement une statuette fabriquée en Gaule (1) à une basse époque. Mercure est boiteux ! La chevelure et la figure sont à peine indiquées. La bourse, tenue par la main droite avancée, est courte, au lieu d'être représentée allongée, selon l'usage le plus fréquent. La main gauche a été dessinée cette fois, mais la gouttière est insuffisante pour porter un caducée. Le modèle devait être incomplet. La chlamyde n'a pas été figurée.

C'est là un exemple intéressant de la dégénérescence poussée à l'extrême d'un prototype très répandu. Patine noire. H.: 76 mil.

III. Un personnage est en train de déclamer, la tête légèrement levée et grossièrement modelée, les bras ouverts et disposés dans une attitude de circonstance. D'une maigreur extrême, il est revêtu d'un vêtement sans plis et rigide, dont je n'ai pas trouvé d'autre exemple dans les ouvrages à ma disposition. Ce vêtement paraît être d'une seule pièce. Il descend jusque vers le milieu des mollets; les manches sont fermées à leur extrémité inférieure, de manière à emprisonner la main correspondante. Le capuchon, dont il est muni, est rabattu sur le front, dont il cache une partie. Aucun raccord ne paraît; les coutures sont invisibles. Il semble offrir les caractères d'une tunique en peau. Les acteurs étaient revêtus souvent d'un vêtement en peau, ou *tunica exomis,* couvrant uniquement l'épaule gauche pour laisser découverte la droite. Le *vestimentum clausum* de notre acteur se rapproche de la *pænula,* sorte de blouse ronde, pourvue d'un capuchon ayant à sa partie supérieure un trou rond servant à laisser passer la tête, généralement fermée sur le devant, mais sans manches (2).

(1) Cf. Daremberg et Saglio, *op. cit.*, v° *Mercurius;* Chabouillet : *Cat. gén.*, etc., *des camées et pierres gravées,* etc., p. 219 et s., 423-424.

(2) Rich, *op. cit.*, p. 679 et 444-445.

La figure de cet acteur ne laisse pas deviner la nature des sentiments qui l'agitent. Si l'on examine les pieds, il est aisé de constater qu'ils sont chaussés du cothurne, dont la partie supérieure fait renfler le bas du vêtement. Contrairement à l'habitude, les semelles sont minces, mais il s'agit ici d'une statuette grossièrement coulée.

La maigreur extrême de l'acteur pourrait à la rigueur correspondre à un type populaire bien connu, celui d'un personnage maigre. Serait-il emprunté à un rôle de l'une des célèbres Atellanes ? C'est peu vraisemblable, car ces pièces appartenaient à un genre de comédie. Or, notre acteur est tragique. Son masque, peu apparent, ne peut donner d'indication (1). Patine vert foncé. H.: 55 mil.

Cette statuette, provenant de Vaison, a fait partie de la collection Pierre (acquisition de 1908).

Estampilles.

Les estampilles et les timbres (2) sont rares. Le nombre de ceux de provenance locale conservés dans les musées ou dans les collections particulières du sud-est est limité. Deux *signacula* ont été découverts à Vaison en 1905 ; leurs légendes sont en relief.

1° Estampille en bronze portant FELI dans un encadrement cannelé ; la barre supérieure de F et la barre inférieure de L sont, l'une très relevée, l'autre très inclinée. Un anneau carré en fer, entouré de bronze, sert d'appendice ; cet anneau est donc fourré.

On peut rapprocher cette marque : 1° des suivantes relevées sur des poteries provenant d'Orange, *Felicis, Felix* (3) ; 2° de la première et de *Fel.* (Nîmes) (4) ; de la marque

(1) Babelon et Blanchet, *op. cit.*, p. 422 et s.

(2) Cf. Babelon et Blanchet, *op. cit.*, p. 719 et s.

(3) Lombard-Dumas, *op. cit.*, p. 34.

(4) Aurès, *op. cit.*, p. 31 et 52.

Felix (1). Le *Corpus* indique de nombreuses marques analogues sur des lampes exhumées dans la Narbonnaise (2). Il est possible de citer spécialement des *signacula* montrant *Felicionis* (Nîmes) et *Felix* (Toulouse) (3), *Felicis* et même FILEX (FELIX?) (4). *Feli* peut être traduit *a priori* par *Felicis*, et on doit sous-entendre *officina* ou *manu*. Le nom *Felix* était commun aux païens et aux chrétiens (5).

2° Estampille en bronze massif, munie d'un anneau semblable à une bague et portant O. MAR. La lettre A est dépourvue de ligature. On pourrait lire en principe *Officina Marci*.

Mar. est à comparer avec *Ma...* (Orange) (6), *Marcus* et *Marci* (Nîmes) (7), *Marc.*, *Mari* et *Mart.* (Toulouse) sur des *signacula* (8), avec *Marius* (9), etc. Les noms empruntés au *Corpus* et cités à deux reprises sont ou des *nomina* ou des *cognomina*. Leur existence prouve que *Felicis* et *Marci* ne sont pas absolument certains. On ne doit pas oublier d'ailleurs l'usage de *Marcelli*, *Marcian.*, *Martialis* (10), *Martiani* (11), etc.

L'anneau est orné d'une sorte d'étoile à huit rayons, dont deux sont horizontaux. C'est là un signe chrétien, gravé en

(1) Leblanc, *op. cit.*, n° 42. — Cf. aussi le n° 140 et Comarmond : *Description*, etc., p. 457 et 466.

(2) Vol. XII, p. 733-734.

(3) *Ibid.*, p. 785 et 789. — Cf. aussi le *Bull. épigraphique de la Gaule*, t. III, p. 75 (Italie), et t. II, p. 118.

(4) Grivaud, *op. cit.*, t. III, p. 162.

(5) Martigny, *op. cit.*, p. 509.

(6) Lombard-Dumas, *ibid.*, p. 81 et 91.

(7) Aurès, *ibid.*, p. 41 et 60-61.

(8) Vol. XII, p. 787 et 789. — Cf. aussi le *Bull. épigr.*, etc., t. I, pl. VII, et t. II, p. 79 et 115.

(9) *Bull. épigr.*, t. II, p. 119.

(10) Lombard-Dumas, *ibid.*, p. 91; Aurès, *ibid.*, p. 61; Leblanc, *ibid.*, n° 64.

(11) Cf. Schuermans, *op. cit.*, p. 168.

creux. La dégénérescence du chrisme en une étoile à six rayons n'est pas douteuse. Mais il s'agit ici d'un autre symbole se retrouvant sur des inscriptions du V^e^ siècle (1). Martigny a donné aussi le dessin d'un monument ancien : un peu au-dessus de la main gauche de Jésus-Christ se voit une grande étoile à huit rayons, identique à celle reproduite sur notre *signaculum* (2). Avant l'adoption de cette étoile par la religion chrétienne, des signes de cette nature ornent quelques pierres gravées (3). Ils se retrouvent même sur des monnaies d'Acinipo. Acmonia, Apamée. Arpi, Corcyre, Milet, etc., et sur des monnaies de Marc-Aurèle, de Drusille, etc., etc., de Fausta, etc., etc. Elles accompagnent parfois le buste de Jupiter (4), Castor et Pollux, et la Fortune (5).

Mar..., propriétaire de ce *signaculum*, était chrétien. C'est là peut-être le premier objet de cette nature signalé dans la région de Vaison.

Il serait aisé de multiplier outre mesure la bibliographie des noms *Feli* (6) ou *Mar*. Le profit en serait mince. L'estampille O. MAR est d'une basse époque, à cause de la forme des lettres. Celle au nom de FELI (7) est sensiblement contemporaine. La forme des lettres F et L est en effet caractéristique et s'observe sur les inscriptions chrétiennes de la vallée du Rhône. Dès le V^e^ siècle apparaît cet L bizarre (8). Le F singulier ne paraît pas être antérieur à la fin de ce même siècle (491) (9). Le *Recueil* de Le Blant

(1) Le Blant : *Inscriptions chrétiennes*, etc., t. I, *passim*.

(2) *Op. cit.*, p. 767.

(3) La Chausse : *Recueil*, pl. XLIII, CLXI, etc. ; *Le Muséum de Florence*, t. I, pl. XXII, LVII, LXXXVI, etc.

(4) Chatelain, *op. cit.*, p. 271.

(5) *Le Muséum de Florence*, t. II, pl. XXVI, LXXXVIII, XC, etc.

(6) Cf. aussi Chatelain, *op. cit.*, p. 247-248 et 280.

(7) Cf. aussi Schuermans, *op. cit.*, p. 119-120.

(8) Le Blant, *ibid.*, *passim*.

(9) *Ibid.*, t. I, n° 474 B (*Valence*).

donne uniquement le nom *Felix;* le *Supplément* renferme un seul nom analogue, *Felician* (1). *Feli* est l'indice de *Felicis* ou de *Feliciani*. Quoi qu'il en soit, il a été déjà publié une estampille au nom de *Felix,* accompagné d'une palme et de deux étoiles analogues à celle décrite ci-dessus (2). Ce *Felix* était chrétien, à mon sens.

Divers.

Les travaux pratiqués pour l'établissement du chemin de fer ont amené l'exhumation à Vaison d'une foule d'objets à 100 mètres environ au-dessous de l'église de Saint-Quenin et jusqu'à 400 mètres approximativement au-dessus de cette chapelle. Les lampes sont généralement privées d'ornementation et de marque de fabrique et sont de dimensions moyennes.

1° Au premier rang des antiquités découvertes aux abords de la gare figure un ustensile allongé, en bronze, percé d'un trou à la partie supérieure, se terminant en pointe à la partie inférieure et pourvu d'une partie courbe, comme un hameçon. C'est un crochet pour lever la mèche des lampes en bronze (89 mil.).

De nombreuses discussions ont eu lieu au sujet de la destination de ce crochet, que l'on retrouve, soit en fer, soit en bronze. On possède des lampes encore munies de cet instrument et de la chaînette qui le supportait (3). Aucun doute n'est plus possible : « Cette espèce d'aiguillon était bien « propre à préparer la mèche avant de l'allumer, à la tirer « en avant lorsqu'elle était consumée, ou à la faire rentrer « si elle s'avançait trop. » Le crochet permettait d'enlever à

(1) *Nouveau recueil*, etc., n° 170 (Arles).

(2) Martin Daussigny et Comarmond, *op. cit.*, p. 382; Allmer et Dissard : *Inscriptions antiques*, etc., t. IV, p. 496. Pour les marques précédentes, cf. le même ouvrage, p. 240, 337 et s., 366 et s.

(3) Roux et Barré, *op. cit.*, t. VII, pl. XXXIX et XLIV; Rich, *op. cit.*, p. 10.

l'extrémité de la mèche la masse noirâtre qui interceptait la flamme (1). Cet objet n'a jamais servi à suspendre les lampes.

2° Le hasard des fouilles a permis de mettre au jour simul-

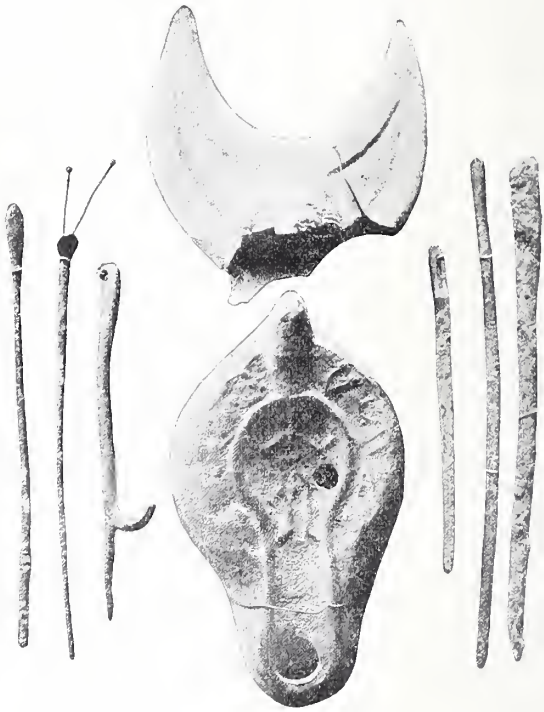

Lampes et instruments trouvés à Vaison.

tanément divers instruments de médecin ou de chirurgien :

I. Trois curettes à nettoyer les plaies;

II. Une autre curette dont la cuiller n'a que 3 mil.;

III. Une sonde pour les plaies (127 mil.);

IV. Trois sondes analogues en fer;

(1) *Ibid.*, 3e série, p. 43-44.

v. Quatre sondes vésicales, dont l'une paraît avoir été à double courbure.

Ces objets ont été rencontrés, à proximité les uns des autres, non loin de l'église de Saint-Quenin.

Les instruments des médecins devaient être, en principe, tous en bronze (1). Ceux que nous décrivons, sauf les nos III et IV, d'apparence intacte, sont privés de leur partie supérieure, brisée soit par l'usage, soit par la durée de leur enfouissement dans de la terre humide. La maison d'un médecin ou d'un chirurgien devait exister au lieu de leur découverte.

3° Les mêmes fouilles ont fait retrouver au même endroit :

I. Six épingles en bronze, à forme analogue à celle des épingles usitées de nos jours (2);

II. Cinq aiguilles ayant pu servir de passe-lacet, à la rigueur (3), mais ayant pu également avoir été employées à un usage chirurgical et à recoudre des plaies ;

III. Quelques clous en bronze, dont le plus grand a 34 mil. de longueur. Le plus petit peut être comparé à la semence employée de nos jours pour la pose des bourrelets;

IV. Le manche d'un petit couteau affectant la forme d'un avant-bras avec le poing fermé (54 mil.);

V. Quelques anneaux dont les plus grands ont 30 mil. de diamètre et les plus petits 9 mil. seulement.

Poupée.

Les poupées articulées gallo-romaines se rencontrent difficilement dans le Midi. Le buste de l'une d'elles a été exhumé à Orange (1904). Depuis une époque immémoriale,

(1) Daremberg et Saglio, 33e fascicule, p. 1685. — Cf. Maxe-Werly et Delanoë: *Antiquités du mont Héraple*, pl. A; Grivaud : *Antiquités*. etc., pl. V (sondes en ivoire); Rich, *op. cit.*, p. 594.

(2) Roux et Barré, *op. cit.*, t. VII, pl. XCI; Daremberg et Saglio, *op. cit.*, t. I, p. 62; Rich, *op. cit.*, p. 10.

(3) Daremberg et Saglio, *op. cit.*, v° *Chirurgie;* Martigny, *op. cit.*, p. 380.

la poupée a été la compagne inséparable des petites filles.

Le caractère religieux de ces poupées ou marionnettes, découvertes dans les catacombes de Rome et dans les cimetières chrétiens, n'est pas douteux. Elles étaient fixées à l'extérieur des *loculi*, comme ornements ou comme simple moyen de reconnaissance. Elles étaient déposées dans les tombeaux pour rappeler un texte de l'Évangile, selon lequel le royaume des cieux ne sera acquis que par les chrétiens devenus semblables à des enfants.

Le buste de la poupée d'Orange est percé, comme d'habitude, d'un trou à la hauteur des épaules et d'un autre à la naissance des jambes. Ces orifices étaient munis chacun d'un fil métallique permettant d'ajuster respectivement les bras et les jambes.

Notre poupée peut être attribuée au IIe siècle. La coiffure est en effet très relevée, comme si elle était complétée par un diadème dans le prototype, et elle n'est pas sans analogie avec celle de Plotine, femme de Trajan. La chevelure est indiquée, au revers, par un losange vertical subdivisé en quatre losanges égaux. La patine du temps a donné une teinte verdâtre à ce précieux objet. Cette *pupa* est sensiblement analogue à celle d'ivoire, découverte près de Rome et publiée par Rich (1). Elle n'est probablement pas d'origine chrétienne.

Mélanges.

Un souvenir doit être consacré à un colporteur italien, Anziano (2), qui parcourut, de 1850 à 1875 environ, la partie inférieure du département de la Drôme et le département de Vaucluse. Ses connaissances archéologiques, quelque

(1) Rich : *Dict. des antiq. romaines*, etc., éd. 1873, p. 520; Martigny, *op. cit.*, p. 401; Becq de Fouquières : *Les Jeux des Anciens*, p. 29; Daremberg et Saglio, *op. cit.*, v° *Pupa;* Eudel : *Collections et collectionneurs*, p. 67-68.

(2) Il avait fini par tenir un petit magasin d'antiquités à Avignon.

peu surprenantes et acquises par l'expérience, lui permirent de recueillir des monnaies fort rares et de précieuses antiquités de toutes les époques, vendues au Musée Calvet et aux collections particulières de la Drôme, du Vaucluse et du Gard. C'est à lui que revient le mérite d'avoir reconnu la valeur du célèbre Diadumenos découvert à Vaison. Mon père avait chargé cet antiquaire d'acquérir la statue pour son propre compte. Anziano, malgré les arrhes remises, ne se rendit pas immédiatement à Vaison. Raspail, informé par hasard du fait, acheta la précieuse statue à l'improviste, pour la revendre bientôt. Sans cette fâcheuse circonstance, ce marbre eût été conservé à la France.

La collection Véran Blanchon, à Vaison, acquise par Napoléon III, au prix de 5.000 francs (1869), renfermait nombre de bronzes curieux (1). Les séries formées à Orange par le docteur Millet et par Pierre, inspecteur des enfants assistés, à Nyons, puis à Orange, méritent une mention, quoiqu'elles ne fussent pas très importantes. Les statuettes gallo-romaines recueillies dans la région par ces deux archéologues sont presque toutes devenues ma propriété (2). La collection de l'école des Frères de Vaison a été entièrement dispersée (1904); une belle hache polie en jadéite est seule parvenue entre mes mains (3). Millin regrettait déjà que des fouilles n'aient pas été pratiquées officiellement à Vaison (4).

(1) S. Reinach : *Description*, etc., p. 58, 109, 265, etc. — Vaison vient d'être l'objet de travaux consciencieux de la part de M. l'abbé Saulel.

(2) Tous les objets décrits dans cette étude sont inédits et m'appartiennent.

(3) On doit rappeler la découverte à Vaison d'une médaille dite pied de sanglier (1876); (Goudard : *Notice sur les médailles dites pieds de sanglier*, p. 40-41.)

(4) *Voyage dans les départemens du midi de la France*, t. IV, p. 146.

V

DEUX ENFANTS DE VAISON

SEX. AFRANIUS BURRUS ET L. DUVIUS AVITUS

Par M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La petite ville de Vaison est située dans une région montagneuse, sur une colline escarpée dont les pieds baignent dans l'Ouvèze, affluent du Rhône. Du temps des Romains, c'était la ville la plus importante du territoire des Voconces, comme le prouvent le témoignage des auteurs anciens (1), l'abondance et la valeur des documents épigraphiques (2), et aussi le nombre des monuments figurés qui sont sortis de ses ruines (3). Pomponius Méla dit que, parmi les cités de la Narbonnaise, elle était au nombre des plus opulentes. Une découverte faite en 1862, sur l'emplacement du théâtre antique, nous a prouvé qu'elle renfermait des sculptures importantes et qu'on y aimait les œuvres d'art : c'est là qu'on a trouvé une copie du Diadumène de Polyclète, réplique d'une statue très célèbre dans l'antiquité. Ce marbre a

(1) *Corp. inscr. lat.*, XII, p. 160-161.

(2) *Ibid.*, 1276 à 1513 et p. 824-825.

(3) Espérandieu : *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, I, n. 274 à 311 ; III, n. 2569 à 2589 ; J. Sautel : *Le théâtre romain de Vaison*.

Tel est le cas des thermes de Vaison : leur existence, signalée par tous les auteurs depuis le XVI^e^ siècle, serait aujourd'hui très difficile à prouver : il ne reste, en effet, presque rien de l'antique construction romaine ; les murs de fondation, étudiés et examinés par quelques témoins au début du XIX^e^ siècle, sont maintenant recouverts par des maisons modernes ou par une épaisseur de terre et de débris de toute nature, qui atteint six et huit mètres ; le fait lui-même n'est plus qu'une vague tradition sans consistance. Mais, j'ai pu trouver quelques documents, lettres, rapports archéologiques, dessins divers, qui me permettront de jeter un peu de lumière sur ce sujet si obscur. Aussi, pour être complet, il sera nécessaire de traiter la question dans toute son ampleur, c'est-à-dire de prouver d'abord l'existence de thermes à Vaison, ensuite de les situer, enfin, autant que possible, d'en donner une description sommaire (1).

I. — Existence de thermes à Vaison.

L'existence de thermes à Vaison, ainsi que je l'ai déjà dit, est mentionnée d'une façon constante depuis le XVI^e^ siècle : manuscrits et imprimés signalent également, d'après Suarès, la présence des ruines d'un monument, que les uns et les autres qualifient de « thermes » ou de « bains antiques ». Mais je crains fort que tous ces auteurs, archéologues locaux, artistes, amateurs d'antiquités, ne se soient copiés mutuellement, et surtout ne se soient appuyés uniquement sur une inscription trouvée à Vaison vers le XVI^e^ siècle.

(1) Les notes comportant les références bibliographiques, les textes d'auteurs, les descriptions d'objets, etc., n'ayant pu trouver place ici, à cause de leur développement, seront insérées dans le volume en préparation : *Histoire de Vaison dans l'antiquité*, dont ces quelques lignes ne sont qu'un extrait. Je n'ai donné que les références indispensables.

Cette inscription nous apprend la reconnaissance des *Vasienses-Vocontii* à Caïus Sappius Flavus, qui avait doté par testament la République des *Julienses* « et qui, de même, a « légué cinquante mille sesterces pour orner de marbres le « portique précédant les thermes », « *idem sestertium quin-* « *quagenta milia ad porticum ante thermas marmoribus* « *ornandum legavit* » (1). Or, ce texte, qui, à première vue, paraît très convaincant, a besoin d'explications, et surtout de faits, qui le corroborent et l'interprètent. Ainsi Calvet, qui l'a connu et n'avait pas d'autre argument, reste plutôt sceptique devant cet unique témoignage : après s'être demandé quelle est cette *Juliensium Respublica,* dont parle l'inscription, et pourquoi les habitants de Vaison ont élevé ce monument à un citoyen qui, pour eux, est un étranger, il termine par cette réflexion : « Si certains auteurs disent que « ces cinquante mille sesterces étaient destinés à orner les « thermes de Vaison, je leur demanderai comment ils « savent cela, et j'affirmerai à mon tour qu'ils ne sont pas « bien certains qu'il y ait eu des thermes à Vaison », « *imo* « *nec certiores sunt thermas Vasione extitisse* » (2).

Peu importe pour nous de savoir quelle est la *Respublica Juliensium* dont il s'agit ici, Apt (*Apta Julia*), Arles (*Colonia Julia Paterna Arelate*), Fréjus (*Forum Julii*), — bien qu'on puisse très bien faire remarquer, avec M. le commandant Espérandieu, qu'il s'agit plus vraisemblablement « des habitants et des *pagani* de Vaison, dont la ville a « pu recevoir le nom de *Julia* » comme tant d'autres ; — il nous suffit d'être certain que les *Vasienses-Vocontii* ont élevé ce monument à Caïus Sappius, probablement un de leurs compatriotes, qui a doté la République des *Julienses* et qui a *également* (*idem*) légué une somme de cinquante

(1) E. Espérandieu : *Inscriptions antiques du Musée Calvet ;* Avignon, 1899, in-8°, p. 32-33.

(2) Calvet : *Œuvres,* t. III, Bibliothèque d'Avignon, ms. 2346, f° 75.

millc sesterees pour orner de marbres le portique qui est devant les thermes : ear, e'est préeisément ce qui justific la reeonnaissance des habitants dc Vaison, sinon leur monument n'a aucune explieation plausiblc. D'ailleurs, au eas où l'on admettrait que la *Respublica Juliensium* n'est pas la même ehose que la eité des Voeonees, alors eneore, et même *a fortiori,* il faudrait eonelure que le dernier membre de phrase indique bien le sujet de la gratitude des auteurs de la dédicace, et que les thermes dont il est iei question sont bien ceux de Vaison ; ear enfin, pourquoi les *Vasienses-Vocontii* auraient-ils honoré d'une statue un donateur généreux pour d'autres que pour eux-mêmes ?

A ees textes, à ces documents épigraphiques, à ces argumcnts, j'ajouterai deux nouvelles séries de témoignages, qui, pour être d'une eertaine façon moins probants, ne m'en paraisscnt pas moins très importants. J'ai signalé, à propos du théâtre, un groupe de doeuments d'archives, qui n'apportaient sur ce monument eneore visible que peu de détails nouveaux, mais ici, alors que tout a disparu, ccs actes de la *Commission archéologique* de 1821 nous sont d'un grand et préeieux secours (1). M. Chaix, architeete de la Commission, a visité les lieux avee le plus grand soin, et il est surtout émerveillé par de magnifiques ruincs qu'il a remarquées au centre de la ville gallo-romaine et qu'il considère eomme les débris d'un palais considérable, dont il ne reste qu'une partie ; plus loin, il parle de sa forme basilicale, de sa disposition géométrale, et il nous assure qu'on se trouvc là en présenec « de l'atrium... d'une maison somptueuse » : il ne peut s'agir iei d'une maison partieulière, qui n'a jamais présenté un tel développement ni de telles formes, mais

(1) Les Archives départementales du Vaucluse, série T (Antiquités), possèdent toutes les pièees officielles qui se rapportent à eette Commission. Il faut consulter surtout le *Rapport* de M. Chaix. qui se trouve également à la Bibliothèque d'Avignon, ms. 2499, ses lettres et ses dessins à l'aquarelle.

d'un édifice public, qui ne pouvait être qu'un temple ou des thermes. C'est même de ce dernier mot, dont se servira M. Chaix dans une lettre postérieure à son rapport, datée du 14 juin 1821.

Or, quelques années plus tard, une nouvelle commission est nommée pour faire des fouilles à Vaison : avec la permission de M. de Montfort, on explore des restes de constructions antiques, déjà étudiés en 1821, et le rapport de M. Renaux, architecte de cette nouvelle commission, annonce la découverte d'anciens thermes avec « l'emplacement des fourneaux, des salles, des galeries, des escaliers » (1).

D'ailleurs, ces documents me paraissent singulièrement confirmés par l'examen même des lieux. En effet, en remontant la rive droite de l'Ouvèze, de la passerelle moderne au pont romain, un long fragment de mur de 50 à 60 mètres de développement forme encore quai et protège les propriétés voisines avec leurs jardins des fortes crues de la rivière. Or, il est très facile de remarquer, au pied de ce mur, une série d'orifices rectangulaires, encore très visibles aujourd'hui au-dessus du niveau d'un canal d'arrosage qui baigne la plus grosse partie des assises de la construction romaine.

Jusqu'à maintenant, on a considéré ces orifices comme des bouches d'égouts ; il me semble qu'il y a lieu de distinguer : assurément, plus haut, près du pont, la muraille du quai est percée de deux ouvertures aux grandes proportions, dont la disposition et la situation rendent évidente la destination primitive. Mais ici, nous nous trouvons en présence d'une série d'*emissoria* de faibles dimensions, disposés régulièrement entre les grandes assises, qui forment la base du mur, et dont l'ouverture ne dépasse pas $0^{m}80$; ils n'ont point de voûte, mais une grande dalle plus large les

(1) Ces documents se trouvent dans la même série que ci-contre des Archives départementales du Vaucluse ; j'y ai lu aussi des lettres intéressantes de M. de Montfort, de M. Renaux, etc.

couvre simplement ; enfin, j'ai remarqué, au-dessus de cette première ligne d'orifices qui affleurent l'eau du canal, deux autres ouvertures du même genre, qui reposent directement sur les grandes assises, entre lesquelles sont placés les autres *emissoria :* construits de la même façon, de dimensions sensiblement égales, ils paraissent avoir la même destination, et constituer, non des bouches d'égout, des *cloaca,* comme on l'a cru, mais plutôt des canaux d'écoulement d'un établissement public ou particulier de bains (1).

Enfin, il faut mentionner une foule de débris, qui ont été découverts à différentes reprises dans divers quartiers de la rive droite de la cité Voconce, et dont la nature ou la destination me semblent assez significatives : des fragments nombreux de tuyaux en terre cuite ou en plomb, avec marque du fabricant, des tuiles ou briques d'hypocauste avec le sceau du potier *Clarianus,* dont le nom est très répandu dans la région, des chapiteaux en marbre et en calcaire, enfin une quantité d'autres objets, trouvés au cours des fouilles de 1821-1822 et de 1836-1838, qui sont allés grossir les musées régionaux ou les collections locales (2), mais dont l'origine n'a pas été mentionnée assez fidèlement pour que nous puissions en tirer quelque argument.

II. — Emplacement des thermes.

Tous les auteurs qui, depuis le XVI^e^ siècle, ont signalé la présence de thermes à Vaison, n'ont fait que reprendre, ainsi que je l'ai déjà remarqué, les affirmations de leurs

(1) J'ai trouvé les mêmes dispositions aux thermes de Néris, canton de Montluçon, dans l'Allier, de Champvert, dans la Nièvre, de Timgad, en Algérie, etc.

(2) Cf. les collections de M^me^ V^ve^ Raspail, à Gigondas (Vaucluse); de M. Roger Vallentin du Cheylard, à Montélimar; du cloître de la cathédrale, à Vaison; du Musée Calvet, d'Avignon; d'Émilien Dumas, à Nimes, etc.

prédéeesseurs, et, naturellement, il n'y a pas, ou fort peu, de divergenees entre eux au sujet de la plaee, qu'il faut assigner à ce monument. Certains, toutefois, usent de termes très généraux : « sur les bords de la rivière », disent-ils sans préeiser la rive dont il s'agit. Mais, en général, ils sont plus explieites, ils situent les bains romains « en deçà de la rivière », c'est-à-dire, pour les hommes de eette époque, du côté de la ville du moyen âge, dans ce faubourg de Bagnol que eite une charte de 1109. Ils voient, en effet, dans ce mot, dont ils interprètent l'étymologie, la certitude qu'il existait des bains romains dans le quartier situé à l'ouest du château ; ces bains, séparés peu à peu du reste de la cité, qui se retirait graduellement sur son roeher, auraient donné naissance au *burgus balnearum* ou faubourg des bains, devenu au XII[e] siècle *burgus Balneoli*, bourg de Bagnol.

Sans parler des difficultés de la toponymie, que d'objeetions on peut faire à eette hypothèse ! Comment aurait-on amené là des eaux en quantité suffisante ? Celles de la fontaine du Groseau n'y parvenaient point, quoi qu'on en ait dit, mais descendaient directement au pied du roeher, passaient probablement le pont au moyen d'un siphon, et approvisionnaient ainsi la ville romaine proprement dite (1). Il ne reste d'ailleurs, dans ce quartier, aucune traee d'aquedues, sauf ceux du moyen âge, destinés à alimenter la ville des eomtes de Toulouse, mais dont le niveau était bien plus élevé que eelui de l'eau du Groseau. Enfin et surtout, il n'existe eomme preuve de cette affirmation, que l'étymologie, que j'ai expliquée plus haut, du mot *burgus Balneoli :* assurément, elle paraît assez probable, mais fût-elle prouvée, il faudrait encore légitimer la place que l'on assigne au faubourg de Bagnol, assimilé arbitrairement, par quelques auteurs, à la région basse, située à l'ouest de la ville du

(1) Voir une étude en préparation sur cet aqueduc de Groseau (Malaucène), à Vaison.

moyen âge. Le P. Boyer de Sainte-Marthe ne craint pas de considérer cette assimilation comme fort douteuse, dans l'impossibilité où il se trouve de l'appuyer sur aucun texte sérieux (1).

Voilà pourquoi j'ai préféré abandonner ces opinions traditionnelles, et me rapporter aux témoins des fouilles de 1821 ou de 1836-1838, ainsi qu'à une étude approfondie des lieux.

M. Chaix dit en propres termes : « Au milieu d'un amas de « ruines de tous les âges, dans un des plus beaux quartiers « de la ville antique », c'est-à-dire dans la dépression qui se dessine à l'ouest de Puymin, sur la rive droite, en arrière des quais. Ce quartier est, aujourd'hui comme autrefois, entièrement habité, mais dans les caves et le sous-sol de presque toutes les maisons, on peut remarquer à 4, 5 et 6 mètres, de nombreuses fondations romaines avec tout le réseau des égouts, des aqueducs et des conduits divers, qui devaient être très abondants dans cette partie de la ville. La disposition de ces ruines, leur construction, mais surtout les profondeurs auxquelles elles se trouvent, correspondent exactement à la description qu'en donne M. Chaix. Partout ailleurs, en effet, les débris romains affleurent le sol; ici, au contraire, l'épaisseur de la terre sous laquelle ils reposent atteint jusqu'à 5 et 7 mètres. C'est la conséquence des alluvions charriées peu à peu par un petit torrent qui coulait autrefois de la montagne, passait devant le théâtre, et allait se jeter dans l'Ouvèze, un peu en aval du pont romain; aujourd'hui, ces dépôts ont bouché le passage qu'il s'était

(1) Boyer de Sainte-Marthe : *Histoire de l'église cathédrale de Vaison;* Avignon, 1714, l. II, p. 24. — Prosper Mérimée, inspecteur des Monuments historiques, dans ses *Notes d'un voyage dans le Midi de la France,* Paris, 1835, p. 174, note 1, place ce faubourg sur la rive droite de l'Ouvèze.

creusé en face de Puymin, et il va se confondre avec l'Auzon, qui conflue dans l'Ouvèze en amont du pont romain.

L'examen même des lieux m'induit personnellement à placer des thermes dans ce quartier de la ville : ainsi que je l'ai dit, j'ai remarqué dans l'épaisseur des quais non seulement des bouches d'égouts, mais aussi les orifices de canaux de purgement, des *emissoria,* qui sont situés à hauteur du centre de la cité romaine. Or, à mon avis, ces *emissoria* ne peuvent s'expliquer que par la présence, dans le voisinage, de bains, dont ils auraient conduit les eaux sales à l'Ouvèze.

Enfin, cette place me paraît en conformité absolue avec tous les détails topographiques que nous connaissons du Vaison romain. Pour des établissements du genre des thermes, toujours très luxueux, il fallait de l'espace, une bonne exposition, et surtout de l'eau en grande quantité pendant la saison chaude. Or, tous les ruisseaux de la rive droite de l'Ouvèze ont un débit très faible en temps ordinaire, et en été ils sont presque toujours à sec, sauf après les grosses pluies d'orage d'août et de septembre. C'est donc ailleurs que les *Vasienses* durent se procurer une source abondante et intarissable : ils allèrent la chercher dans un faubourg de leur cité, au pied du Ventoux, près d'un sanctuaire déjà célèbre avant la domination romaine. L'aqueduc arrive au pied du rocher du château, à une altitude assez faible ; il devait ensuite traverser l'Ouvèze au moyen de tuyaux, soit en plomb, soit en terre, disposés en siphon, mais là encore, il perdait de son niveau primitif, et les bains alimentés par cette *aqua* ne pouvaient être placés qu'en contre-bas des collines de Puymin et de Susauzes, dans cette dépression qui s'étendait le long de la rivière, à l'ouest de ces deux collines ; l'aqueduc avait ainsi une pente d'arrivée très suffisante, et l'écoulement des eaux pouvait se faire tout naturellement dans la rivière.

Sans aller contre les données de l'archéologie et la nature même des lieux, nous pouvons donc admettre l'existence de

thermes somptueux sur la rive droite de l'Ouvèze, en amont de la passerelle moderne et au centre de la ville gallo-romaine, mais les résultats des fouilles de 1838 me permettent de croire qu'il y avait d'autres établissements balnéaires à Vaison, bien distincts de celui que nous venons d'étudier.

En effet, la *Commission des fouilles de 1836-1838*, examinant dans sa séance du 8 octobre 1837 « les points où les fouilles pourraient être fructueuses », reconnaît que l'on a déjà visité « le théâtre, le pont, l'aqueduc », l'emplacement d'un vaste édifice, dont les restes indiqueraient des bains romains » (celui de M. Chaix), et le rapporteur ajoute que M. de Montfort « consentait à ce que l'on fouillât dans sa propriété, où se trouvent les restes de bains antiques » (1). Les thermes de M. Chaix seraient donc différents de la propriété de M. de Montfort; et voici deux témoignages qui doivent lever tous les doutes : il est certain qu'en 1838, M. de Montfort possédait une propriété à Bayes, quartier situé non au centre de la ville gallo-romaine, mais au nord, tout à fait derrière la colline de Puymin. Or, la plupart des objets trouvés dans ce quartier, tuyaux en plomb, briques carrées, etc., le sont avec cette mention du *Catalogue des antiquités*, de J. Binon : « à la Maison des Bains, à Bayes, propriété de M. de Montfort, dans les fouilles de Vaison, en 1838 » (2). Il est donc certain que la propriété de M. de Montfort, fouillée en 1838, est celle de Bayes, et c'est là qu'il faut placer les anciens thermes que signale le rapport de M. Renaux à la Commission.

(1) Archives départementales du Vaucluse, série T (Antiquités), fouilles de 1838, 2e dossier. *Procès-verbaux de la Commission*, réunion du 9 octobre 1837 : visite du préfet à l'occasion du Conseil de revision.

(2) Ce *Catalogue* fut dressé par M. Jacques Binon lui-même, gardien du Musée Calvet, au moment des fouilles, et chargé de recueillir les objets qui en provenaient.

Probablement, un riche propriétaire, ou la cité elle-même, put capter à une certaine hauteur les eaux du torrent qui passait devant la colline du Puymin, et établit là, un peu à l'écart de la ville, un établissement balnéaire public ou privé très secondaire, mais plus accessible, au moins pendant un temps déterminé, à certains habitants de Vaison.

On peut même encore admettre l'existence d'autres bains : peut-être au faubourg de Bagnol, et dans beaucoup de maisons privées, s'il faut en croire certains témoignages. Il n'y aurait d'ailleurs à cela rien d'étonnant, si nous nous rappelons l'importance des établissements balnéaires chez les Romains, et leur nombre toujours considérable dans les agglomérations de quelque importance.

III. — Description des thermes.

Il serait évidemment très difficile de donner une description exacte des thermes de Vaison : il me paraît cependant possible d'obtenir de l'étude des textes quelques parcelles de vérité.

Tout d'abord, il est certain qu'il s'agit de thermes (*thermae* dans l'inscription de Sappius), et non pas de bains ordinaires (*balneae* ou *balineae*) : on y prenait des bains soit chauds, soit froids, ou même des bains de vapeur ; on pouvait ensuite s'y récréer, y terminer une soirée ou une matinée dans les promenades, dans les salons de conversation, au stade, au théâtre, ou au gymnase. C'est là que les habitants de Vaison devaient se réunir journellement comme au forum, et admirer, en devisant, les richesses que leurs opulents concitoyens avaient répandues à profusion : mosaïques, marbres précieux, statues, groupes sculptés, etc.

En effet, la description de ces monuments, que l'examen de leurs fondations et de leur plan général inspire aux architectes après chaque série de fouilles, nous porte à croire

qu'il y avait ici comme ailleurs l'*apodytérium,* où l'on se déshabillait, le *frigidarium,* aux bains froids, le *tépidarium,* salle de transition, et enfin le *caldarium,* avec ses baignoires d'eau chaude et ses étuves de vapeur, chauffées par l'*hypocaustum,* grand calorifère aménagé sous la salle elle-même.

Ainsi M. Chaix, en 1821, après avoir reconnu « l'ensemble « de l'édifice et son plan géométral, en suivant les murs de « construction antique », y voit un grand palais avec *atrium,* précédé d'une cour « en avant de l'*atrium,* formé de ses « murs antiques (*sic*), avec sa porte d'entrée parfaitement « bien conservée. Cette porte est ronde et a son cintre avec « des voussoirs formés alternativement avec des briques « très épaisses et des plateaux ou lames de rocher, formant « un voussoir à elles seules, de même que les briques ». En arrière, au fond, s'étendaient les restes de la construction antique, « à forme basilicale », dont le rapprochement avec les thermes de Rome est très suggestif.

M. Chaix fait remarquer lui-même qu'il aurait pu établir le plan de ces constructions ; seul, le temps l'en a empêché, et il n'a pu donner que la « vue pittoresque » d'un des deux côtés subsistants : « Il sera pourtant facile, « ajoute-t-il, en consultant le dessin n° 2, de créer à « l'aide de l'imagination le côté correspondant à celui-ci, « qui se liait à l'autre par trois voûtes successives, dont celle « du milieu, qui appartenait à l'arceau le plus grand, était « soutenue par des colonnes. Il est essentiel d'observer qu'il « n'existe plus que le pilier d'un des petits arcs dans les « trois arceaux que j'ai dessinés : on les voit tous les trois « de l'autre côté. On doit également dépouiller la construc- « tion antique des murs modernes de séparation, partant « des piliers des arceaux, et qui occupent la place des deux « rangées de colonnes ».

Il ne nous reste malheureusement rien de tout cela, et, malgré les affirmations de M. Chaix, il est assez difficile de

se représenter les proportions exactes du monument qu'il décrit (1).

Pour celui de Bayes, M. Renaux est plus explicite: il parle des fourneaux, les *hypocausta,* des salles, sans doute l'*apodytérium*, le *frigidarium*, le *caldarium,* des galeries, des escaliers, etc.; le propriétaire du terrain fouillé, M. de Montfort, voit les traces d'un « monument de fortes dimensions ». M. Renaux demande lui-même au préfet que le plan de ces ruines soit relevé exactement, et il présente, quelque temps plus tard, un architecte d'Orange, M. Geoffroy, qui est chargé officiellement de ce travail. Celui-ci se met bientôt à l'œuvre, et j'ai sous la main une lettre de M. de Montfort, informant le préfet que « M. Geoffroy est occupé à relever « le plan des thermes et à dessiner les objets curieux qui « ont été trouvés au moyen des fouilles réeemment opérées ». Mais c'est tout; ce plan a-t-il été aehevé? Je ne le sais, et il m'a été absolument impossible d'en trouver traee, soit à Vaison, soit à Avignon aux Archives départementales ou à la Bibliothèque du Musée Calvet.

Quoi qu'il en soit, il me paraît probable, ainsi que l'affirme M. de Montfort, que nous sommes en face d'un établissement balnéaire d'une certaine importance, je n'en veux pour preuve que le grand nombre d'objets divers trouvés dans ses ruines: c'est d'abord une quantité considérable de briques avec ou sans rebords, qui formaient le sol du *caldarium*, celui des *emissoria* des diverses salles, ou servaient à d'autres usages inconnus de nous; puis des tuyaux en plomb avec leurs estampilles authentiques, destinés à la distribution des eaux, et même des tuyaux en terre cuite pour la circulation de l'air chaud et de la vapeur soit vers

(1) On pourrait cependant citer comme se rapportant aux fouilles de 1821 deux fragments de tuile donnés au Musée Calvet par M. Chaix lui-même. Cf. *Catalogue des antiquités..... du Musée Calvet,* ms. in-f°, t. I, n°s 470 et 473.

le *tépidarium,* soit vers le *caldarium* ou les étuves ; ensuite des chapiteaux en marbre et en calcaire, donnés par M. de Montfort lui-même, débris des décorations des salles de bains, enfin un bassin « bordé de marbre », découvert dans une terre de Bayes, et signalé déjà par un document du XVIII[e] siècle, des fragments de mosaïque, ainsi que de nombreuses poteries ornées de signes et d'ornements en relief (1).

Chapiteau des Thermes de Vaison.

(1) Cf. *Catalogue des antiquités..... du Musée Calvet,* t. I : 1° briques de formes diverses, rondes, earrées, à rebords, etc. (quelques-unes avec l'estampille de *Clarianus*), n[os] 478, 479, 480, 481 ; 2° tuyaux de plomb de dimensions diverses, n[os] 473, 475 ; 3° tuyau en terre cuite, n° 457[B] ; 4° chapiteaux sculptés, n[os] 228[B], 232 (pour tous ces objets, voir les planches à la fin). — M. Félix Mazauric, conservateur des Musées archéologiques de Nîmes, me signale, dans la collection Émilien Dumas, acquise récemment, « plusieurs briques d'hypocauste », qui sont « marquées au nom de *Clarianus* et proviennent de Vaison ». Le bassin est mentionné par un manuscrit du XVIII[e] siècle, Bibliothèque d'Avignon, ms. 2469, p. 421. Les fragments de mosaïque ont été vus par Prosper Mérimée, *op. cit.*,

*
* *

Donc, s'il est difficile de dire le nombre exact d'établissements balnéaires, *thermae*, *balneae* ou autres, qui existaient à Vaison — encore qu'on puisse assigner la place exacte de deux ; — s'il est à peu près impossible de spécifier auquel appartenait l'inscription de C. Sappius, et à plus forte raison de donner de ces monuments une description, si peu détaillée soit-elle, il me paraît nécessaire d'admettre leur existence, quoi qu'en dise Calvet, et de les placer, d'une façon générale, sur la rive droite de l'Ouvèze, malgré l'opinion de la plupart des auteurs. Comme toutes les villes gallo-romaines, la capitale méridionale des Voconces, dotée déjà d'un théâtre, d'aqueducs, de quais, ne pouvait manquer à son tour d'avoir ces établissements d'agrément, dont les magnifiques constructions et le vaste développement devaient lui donner, au milieu du riant paysage qui l'entourait, un aspect particulier de grandeur et d'aisance.

p. 174. Quant aux poteries et autres objets provenant de Bayes, je les décrirai dans un Catalogue détaillé de tous les objets antiques provenant de Vaison.

VII

Comment la ville d'Arles reçut le nom de Constantina

Par M. Jules MAURICE.

La ville d'Arles fut un des séjours préférés de Constantin le Grand. Ce fut dans le palais, dont quelques parties subsistent encore, que se déroula, en 310, la plus grande partie du drame qui amena la mort de Maximien-Hercule (1).

Constantin séjourna de nouveau assez longuement à Arles en 314 (2). Il y présida le 1er août de cette année la séance d'ouverture d'un concile qu'il avait provoqué pour apaiser le schisme des Donatistes (3).

(1) Cette histoire est racontée dans le VIIe des *Panegyrici Latini* du *Recueil* de Baehrens; Leipzig, 1874. Les chapitres XVI et XVII donnent tout le récit de la trahison de Maximien-Hercule, qui reprend la pourpre à Arles pendant que Constantin s'est rendu, sur son conseil, sur les bords du Rhin; puis du retour précipité de Constantin à Arles.

(2) Mgr Duchesne a fixé cette date dans *Le dossier du Donatisme*, (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*), t. X, p. 640. Le professeur O. Seeck a reconnu l'exactitude de cette date dans *Urkundenfälschungen der 4 Jahrunderts; Zeitschrift für Kirchen Geschichte*, XXX, 2, 1909, p. 183 et 187.

(3) Voir Duchesne et O. Seeck, *loc. cit.*

Le premier fils que lui donna l'impératrice Fausta, Constantin II, y naquit peu de jours plus tard, le 7 août (1). Je crois en avoir fourni la preuve dans la description des émissions monétaires au cours desquelles furent frappées les premières pièces de ce prince en Orient, dès le début de l'année 315 (2).

Mais Constantin le Grand ne fit pas seulement d'importants séjours avec sa cour à Arles en 310, 314, 316 (3); il dut y venir et s'y trouver de passage plus fréquemment; car il pouvait surveiller de cette ville, l'Italie, où se déroulaient des événements qui intéressaient l'avenir de son règne. Il pouvait gagner facilement, en partant d'Arles, par les routes qui remontent les cours du Rhône et de la Saône, les frontières de Germanie où s'accomplirent ses campagnes de 307, 310 et 313 (4). Il atteignait le haut cours du Rhin qu'il descendait en bateau et portait le ravage chez les Francs. Nous possédons particulièrement, dans le septième panégyrique, le récit de la campagne de 310. Ce fut toutefois après sa conquête de Rome, en 312, qu'Arles dut prendre, en raison de sa situation géographique, une importance plus considérable pour lui. Constantin l'orna de monuments comme Autun et Trèves (5); il y construisit ou répara :

(1) Voir le *Natalis dies* de Constantin II, dans le Calendrier de Philocalus, dans *C. I. L.*, t. I, p. 269, et les commentaires de Mommsen s'y rapportant.

(2) J. Maurice: *L'atelier de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, p. 240 à 242.

(3) Seeck, dans *Die Zeitfolge der Gesetze Constantin's*, dans *Zeitschrift f. Rechtsgeschichte*, X, p. 217, et Godefraid, dans le *Code Theodos.*, lib. XI, tit. 30, indiquent les deux lois 5 et 6 comme datées des ides d'octobre 316, à Arles.

(4) Le récit de la campagne de 313 est très détaillé dans le panégyrique IX, ch. XXI à XXIV, panégyrique prononcé en 321.

(5) Pour Autun, voir les panégyriques IV, ch. I à IX, et VIII, ch. IV; pour Trèves, le panégyrique VI, ch. XXI et XXII.

palais, théâtre, amphithéâtre, obélisque, aqueduc (1). Il relia probablement la rive gauche, sur laquelle s'étendait la ville et où se trouvait son palais, à la rive droite, occupée par les cimetières (2). Cette rive se couvrit bientôt d'habitations et, à la fin du IV^e^ siècle, Ausone parle d'une ville double (duplex Arelate) (3); il l'appelle la Rome des Gaules, bien qu'il lui préféra Bordeaux, sa patrie. L'ancienne colonie romaine était devenue rapidement une grande ville commerçante (5). Ses naviculaires avaient des comptoirs jusqu'en Orient; celui de Beyrouth est signalé par une inscription (6). Arles supplanta Trèves au début du V^e^ siècle en devenant le siège de la préfecture des Gaules, et l'empereur Honorius décida, en 418, dans une constitution célèbre, la périodicité annuelle des assemblées provinciales qui y réunissaient les représentants des sept provinces des Gaules (7).

Ce fut un peu plus tard, au milieu du V^e^ siècle, qu'une lettre, adressée à saint Léon par dix-neuf évêques dépendant de la métropole d'Arles, réclamait pour leur ville

(1) Pour les monuments d'Arles, voir Hirschfeld, dans la préface du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, *Arelate*, t. XII, p. 83.

(2) Ausone, ep. 24, 81, et *Mosellæ*, vers 480.

(3) Ibid.

(4) Colonie sous Tibère, « Colonia Julia Paterna Arelate » (voir Suétone Tiber., c. 4), elle reçut un détachement de la VI^e^ légion, « Sextanorum ». Voir Hirschfeld, *C. I. L.*, t. XII, p. 83.

(5) Ausone : *Clarib. Urb.*, VIII, 6, 1. La constitution d'Honorius de 418 le dit : « Tanta est copia commerciorum ».

(6) Voir, dans la *Revue archéologique* de 1905, p. 262 à 273, *Les naviculaires d'Arles à Beyrouth*, par Basot.

(7) Le texte de l'édit dans les *Diplomata*, t. I, p. 3, édit. Pardessus; la discussion dans Guiraud : *Assemblées provinciales;* Paris, 1887, p. 229-230. Guiraud croit que la préfecture fut transportée à Arles de 401 à 405. Les sept provinces sont : la Viennoise, les deux Narbonnaises, la Novempopulanie, les deux Aquitaines, les Alpes-Maritimes.

la suprématie sur Vienne (1). Les signataires, s'appuyant, pour soutenir leur prétention, sur le passé glorieux d'Arles, rappelaient que l'empereur Constantin, dont le nom était resté cher aux chrétiens, l'avait comblée de bienfaits et qu'il lui avait attribué son propre nom en l'appelant Constantina :

« Hæc in tantum a gloriosissimæ memoriæ Constantino peculiariter honorata est, ut ab ejus vocabulo præter nomen proprium, quo Arelas suscitatur, Constantina nomen acceperit ».

Nous ne connaîtrions que par ce document l'octroi du surnom de Constantina à la ville d'Arles si nous n'avions pour nous renseigner à ce sujet, ainsi qu'on va le voir, les émissions monétaires de l'atelier d'(Arelas-Constantina) (2).

En effet, aucune inscription, en dehors de celles des monnaies, n'a reproduit le nom de Constantina. Cela dut tenir à ce que cette appellation ne fut qu'un surnom honorifique, tandis qu'Arelus ou Arelate resta toujours le nom propre de la ville (3). Le changement ne fut pas le même que celui qui survint pour Constantinople, laquelle perdit le nom de Byzance en 324, en prenant celui de Constantin et en devenant sa nouvelle capitale (4). Arles ne fut pas ainsi débaptisée; elle reçut, à titre purement honorifique, le surnom de Constantina et le reçut non pas en l'honneur de Constantin le Grand, ainsi que l'ont cru les signataires de la

(1) Cf. Migne : *Patres latini*, t. VI, p. 882; *Sancti Leonis Epistolæ*, LXX, c. III. — Voir les *Mémoires de Saint-Hilaire d'Arles*, par Lenain de Tillemont, dans les *Mem. eccles.*, t. XV.

(2) Je dois renvoyer à mon étude sur l'atelier d'Arles, dans la *Rivista Italiana di Numismatica*, 1905, p. 43 à 91, et à la *Numismatique Constantinienne*, t. II, p. 182 et s. q.

(3) Les monnaies indiquent, en même temps, de 326 à 336 : Arelas, ARL, et Constantina, CONST, p. 75 à 84 du même mémoire.

(4) J. Maurice : *Les origines de Constantinople*, dans le *Centenaire de la Société des Antiquaires de France*, 1904, p. 281 à 290.

lettre à saint Léon, mais en l'honneur de son fils Constantin II.

Pour le comprendre, il faut suivre la marche tragique des événements qui se déroulèrent dans l'Empire en 326 et en 340. Les fêtes solennelles célébrées à Rome à l'occasion de l'anniversaire de la vingtième année de règne (Vicennalia) de Constantin le Grand, en 326 (1), furent assombries par une double exécution dont les causes sont restées à demi mystérieuses, mais qui ne peut laisser de doute en elle-même (2), c'est-à-dire par la mort de Crispus, fils aîné de Constantin, suivie de celle de Fausta, sa femme. J'ai montré, dans mes recherches sur la numismatique de cette époque, que le procès de Crispus fut mené rapidement, que sa condamnation eut lieu en juillet 326 (3), et que celle de Fausta suivit environ un mois plus tard (4). Les accusations dont tous deux furent successivement l'objet touchaient tout à la fois à la majesté impériale et à la famille (5), et Constantin n'eut pour les condamner qu'à appliquer sa propre législation tout empreinte de l'esprit du vieux droit romain (6). Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que,

(1) *Numism. Constantin.*, I, introduction, p. CXXIX: *Consularia Constantinopolitana*, dans *Monumenta Germaniæ historica*, Chronica Minora, I, p. 232.

(2) Zosime: *Hist.*, II, 29; Victor Epitome, 41; Philostorgius, II, 14; Ammien Marcellin, XIV, 11. Saint Jérôme et Orose ont emprunté leur récit à Eutrope: *Brev.*, X, 6, 3. — Seeck: *Die Verwandtenmorde Constantin's der Grossen*, dans: *Zeitᵗ f. Wiss. Theologie*, 1890, p. 64 à 67.

(3) *Numism. Constantin.*, I-CXXIX. Le poète Optatianus Porphyrius ignorait encore la condamnation lorsqu'il écrivit son panégyrique pour la fête.

(4) Les monnaies de Crispus et de Fausta disparaissent des émissions en juillet et septembre 326.

(5) Le caractère sacré de la majesté impériale est aussi absolu à cette époque qu'à aucune autre de l'Empire. Toute la législation en fait foi. C'est un legs de l'Empire païen et traditionnel.

(6) La moindre peine est la peine de mort; au point de vue social et religieux, la législation de Constantin subit l'influence du christianisme;

lorsqu'il quitta Rome en septembre 326 (1), il n'avait plus d'héritier désigné pour tenir les rênes de l'Empire après lui. Toute la législation de Constantin tend pourtant à prouver qu'il avait conçu un plan d'organisation de l'Empire dans lequel l'unité législative était sauvegardée, comme dans le système de Dioclétien, tandis que des commandements ou des royaumes étaient attribués à ses fils ou à ses neveux (2). Pour perpétuer cette organisation, il lui fallait un fils capable de tenir le premier rang après lui. Et Crispus, qui s'était signalé dans la campagne d'Orient, en 324 (3), venait de disparaître. Ne devenait-il pas nécessaire de faire à Constantin II une situation à part parmi les Césars présents ou à venir. Ce fut au moment où ces pensées devaient se présenter à l'esprit de Constantin le Grand que les émissions de l'atelier d'Arles marquent qu'il donna à cette ville le nom de Constantin (4). S'il avait voulu donner son nom à une ville, il n'aurait pas choisi Arles plutôt que Trèves, qui était encore la capitale des Gaules, ou Milan, où il séjournait en octobre 326. Mais le choix de la ville d'Arles s'explique par le fait que Constantin II y était né.

Ce fut au moment où ce prince était devenu, par la mort de Crispus, l'héritier présomptif du trône, que commença à paraître l'émission de l'atelier d'Arles, dont les monnaies

au point de vue de la famille, la punition du parricide est empruntée à la loi des *Douze Tables ;* tous les délits contre la famille sont punis de mort ou de supplices.

(1) Seeck : *Zeitfolge d. Gesetze Constantin's,* dans *Zeitschrift f. Rechtsgeschichte*, X, p. 236.

(2) Toutes les lois sont expédiées aux noms de Constantin et de ses fils.

(3) Zosime : *Hist.*, II, 26; *Numism. Constantin.*, I, CXXVII.

(4) L'atelier d'Arles fut ouvert après la conquête de l'Italie, par Constantin, en 312. La ville d'Arles dut prendre une importance particulière pour Constantin à cette époque, à cause de sa situation géographique. Le nom d'Arelus fut indiqué dans les signatures aux exergues des monnaies par les abréviations A, AR, ARL, jusqu'en septembre 326. — Cf. *L'atelier d'Arles.*

présentent à leurs exergues les noms d'Arelas et de Constantina, alternant entre eux (*sous la forme des signatures* ARL et CONST) (1). Constantin, ainsi que nous l'avons dit, séjournant à Milan, donna par décret, à Arles, le nom de Constantina. Il avait procédé de même pour Byzance en 324; il lui avait attribué le nom de Constantinopolis, tandis qu'il se trouvait à Nicomédie ou à Nicée (2). Mais sa nouvelle capitale ne devait plus porter que son nom, tandis que le surnom de Constantina fut purement honorifique pour Arles. Cette distinction ne devait pas avoir pour cette ville de grandes conséquences comme pour Constantinople. En effet, lorsque Constantin II périt, en 340, dans une lutte fratricide contre Constant I^er^, le surnom de Constantina fut supprimé; il disparut des exergues des monnaies (3). Un ordre impérial dut retirer à la ville d'Arles le nom de l'empereur qui venait de périr et dont la mémoire était condamnée par le vainqueur, ainsi qu'il arrivait toujours en pareil cas (4). Arles avait porté quatorze ans le surnom de Constantina. Si l'on tient compte de la concordance de tous les faits qui viennent d'être rapportés; si l'on remarque que la ville d'Arles, où était né Constantin II, prit son nom lorsqu'il devint, à l'âge de 12 ans, l'héritier désigné du pouvoir

(1) J. Maurice : *L'atelier d'Arles,* dans la *Rivista Italiana de Numismatica,* 1905, p. 82, et *Numism. Constantin.*, t. II, p. 179 à 189. Les lettres d'officine P, S, T, Q s'ajoutent aux lettres ARL et CONST, qui désignent Arles et Constantina, noms dont la synonymie est prouvée par le fait qu'ils se rencontrent dans la même émission monétaire.

(2) *Les origines de Constantinople, loc. cit.*

(3) Hettner en avait déjà fait la remarque (*Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und kunst,* VII, 2, p. 136 à 149); il indique quelques émissions de cette époque.

(4) Ce fut le cas de Maximien-Hercule, de Maxence, de Maximin-Daza, de Licinius. Leurs actes furent abolis en partie, leurs noms martelés sur certaines inscriptions; on ne frappa pas de monnaies commémoratives à leurs noms. *Numism. Constant.*, I, p. 190, 267, 268.

de Constantin le Grand, et qu'elle le perdit lorsque Constantin II périt et que sa mémoire fut condamnée, l'on doit reconnaître qu'il n'y a guère de doute sur l'origine de ce surnom. Le prestige du nom de Constantin le Grand auprès de ses fils eût empêché de retirer à la ville d'Arles une distinction qui eût été un souvenir du grand empereur.

Mais l'on peut, d'autre part, remarquer que si Constantin II l'avait emporté dans sa lutte contre Constant I^er^, Arles-Constantina, son séjour préféré, fût devenue la capitale du monde occidental ou tout au moins des Gaules, et qu'elle n'aurait probablement gardé que son surnom de Constantina. Ce sort n'était pas réservé à Arles, qui devait garder après tous ces événements son autonomie et son nom.

VIII

LA BASILIQUE D'ARLES

Par M. A. VÉRAN.

La municipalité d'Arles a cédé à Frédéric Mistral, pour y installer la belle collection ethnographique qu'il a créée et qui constitue le Muséon Arlaten, les anciens bâtiments du collège qui englobaient l'hôtel des comtes de Laval-Castelane, autrefois acquis par la commune.

Au fond d'une cave obscure de cet hôtel, située dans le sol de la grande cour intérieure, on apercevait autrefois une petite portion de mur antique de forme circulaire. Les archéologues considéraient ce fragment de mur comme appartenant à un temple rond ou à un panthéon.

A l'occasion des travaux exécutés pour l'installation du Muséon, il nous a été permis, sous la direction de la Commission des monuments historiques et moyennant une subvention de l'État, de fouiller le sol de la cour et de mettre à découvert une partie importante de l'édifice antique, qui se présente aujourd'hui sous la forme d'un hémicycle orné d'un portique central, décoré à l'extérieur par des arcatures, à l'intérieur par des niches dont les trumeaux sont ornés de colonnes.

Cet hémicycle, qui a 24 mètres environ de diamètre, vient s'amortir contre les restes d'un édifice rectangulaire qui se

prolonge au nord, sous la voie publique et sous des maisons particulières, et qui n'a pu être dégagé qu'en partie.

Ces restes antiques paraissent, par leur caractère architectural, appartenir au règne de Constantin; et, après avoir tout d'abord suivi l'opinion des anciens archéologues qui les considéraient comme faisant partie d'un temple rond, nous avons dû, en présence des dispositions révélées par les fouilles, envisager une autre hypothèse.

Il nous a paru, sous toutes réserves de ce qui pourrait résulter ultérieurement de fouilles plus étendues, que la disposition générale mise à découvert permettrait d'admettre que ces restes appartenaient à une basilique judiciaire annexée au Forum Romain.

On sait que ce nom de basilique, d'origine grecque, s'appliquait aux édifices où l'archonte-roi rendait la justice. Il a été adopté par les Romains pour désigner les bâtiments qui servaient de palais de justice ou de bourse de commerce ou de marché pour les changeurs et autres négociants dont les affaires se traitaient primitivement à découvert dans l'area du Forum et ont nécessité par la suite un édifice spécial et abrité. Aussi les basiliques sont-elles généralement adjacentes aux Forums, comme, à Rome, les basiliques Porcia, Émilienne, Julienne, Ulpienne. Elles comprenaient une vaste nef avec bas-côtés supportés par deux rangées de colonnes et un hémicycle où siégeaient les juges.

La nef centrale présentait généralement sur les côtés deux ordres superposés, l'ordre supérieur formant tribune. Elle était couverte, ainsi que les bas-côtés, par un toit sur charpente, avec plafond en menuiserie; l'hémicycle, moins élevé que la nef, était seul voûté.

Pline nous apprend qu'il y avait à Rome dix-huit basiliques. Ces monuments étaient décorés avec une grande magnificence; les charpentes et les plafonds étaient en bois de cèdre et le toit était recouvert en bronze.

Basilique judiciaire d'Arles.

Lorsque la religion chrétienne se trouva substituée au culte païen, elle trouva dans les basiliques des édifices parfaitement disposés suivant les nécessités du nouveau culte et se les appropria, de préférence aux temples généra-

Rosace antique trouvée dans les fouilles.

lement fort exigus et qui n'étaient pas faits pour contenir la foule, le culte païen étant tout extérieur.

La disposition de l'édifice qui nous occupe, telle qu'elle apparaît dans les parties découvertes, notamment dans son abside qui est une partie caractéristique des basiliques, répond très bien aux descriptions qui nous ont été laissées

de ces édifices : sa largeur est de 24 mètres environ, correspondant à une longueur approximative de 72 mètres, soit trois fois la largeur.

L'édifice longe le Forum antique, parallèlement, à une distance de quatre ou cinq mètres et devait être en communication avec lui par un accès qui est à rechercher.

La nef et l'abside étaient pavées en grandes dalles qui existent encore et le vaisseau était couvert par une charpente, sans doute masquée par un plafond en menuiserie, et une toiture, non pas en bronze, mais en terre cuite, dont les débris se retrouvent dans les fouilles. L'abside, qui était probablement seule voûtée, a un aspect monumental qui ne pourra que s'affirmer encore s'il est possible d'en compléter l'ordonnance en remettant à leur place originaire, soit les assises qui pourraient être retrouvées dans le sol, soit des colonnes en granit, aujourd'hui déposées dans le Musée d'Antiquités.

Les fouilles n'ont mis à découvert aucune inscription de dédicace pouvant nous fixer d'une façon absolue sur la destination de cet édifice. Toutefois, celle que nous lui avons hypothétiquement attribuée se trouverait corroborée par une inscription réeemment découverte, ainsi libellée :

ATLEADIS JUDICIUM.
ES. M. JUDICIUM.

Jugement d'Atleadis tu es un mauvais ? jugement.

Cette inscription, hâtivement gravée en mauvaises lettres capitales sur un beau fragment de socle en marbre, paraît l'œuvre d'un plaideur mécontent de son juge ; la lettre M isolée peut-elle se traduire par *Malum* ? Quel que soit d'ailleurs le sens réel de cette inscription, il n'en subsiste pas moins que le mot *judicium* y est deux fois nettement tracé : ee qui tendrait à confirmer la destination de basilique judiciaire.

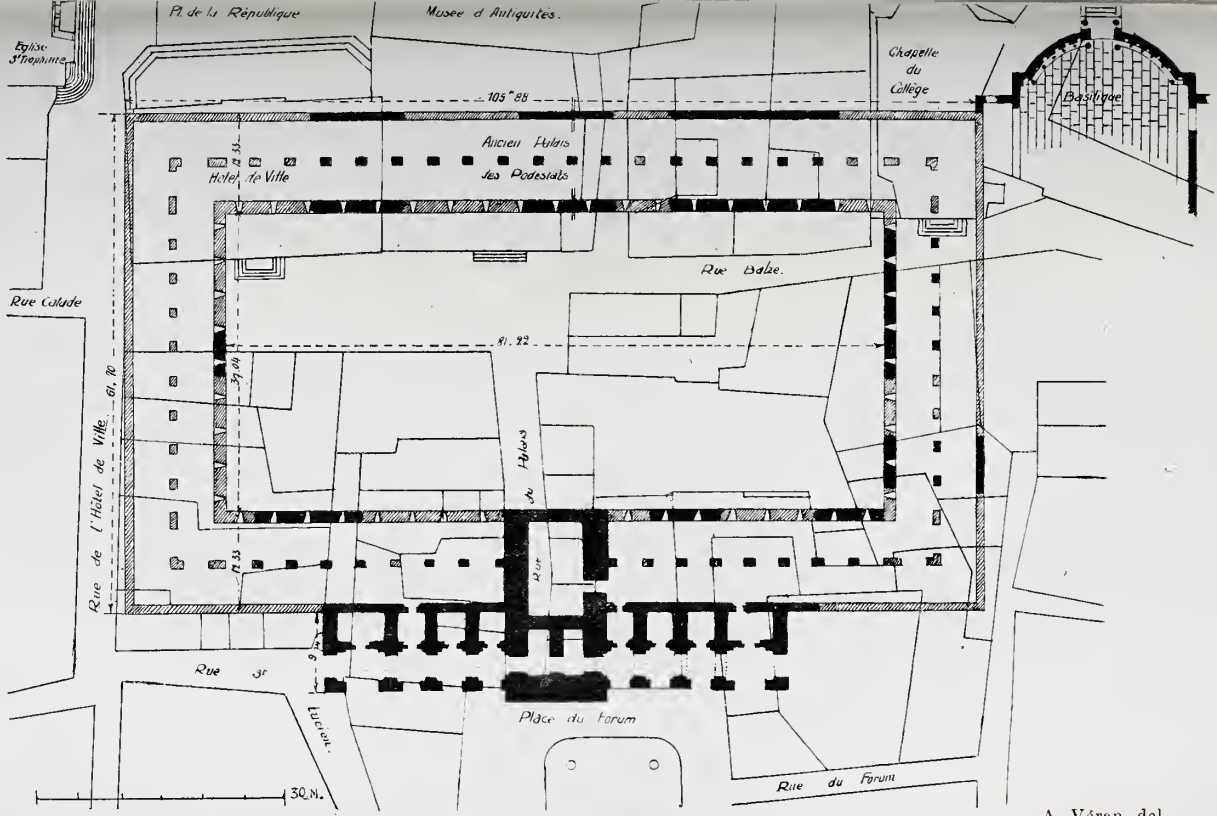

A. Véran, del.

Plan du Forum d'Arles.

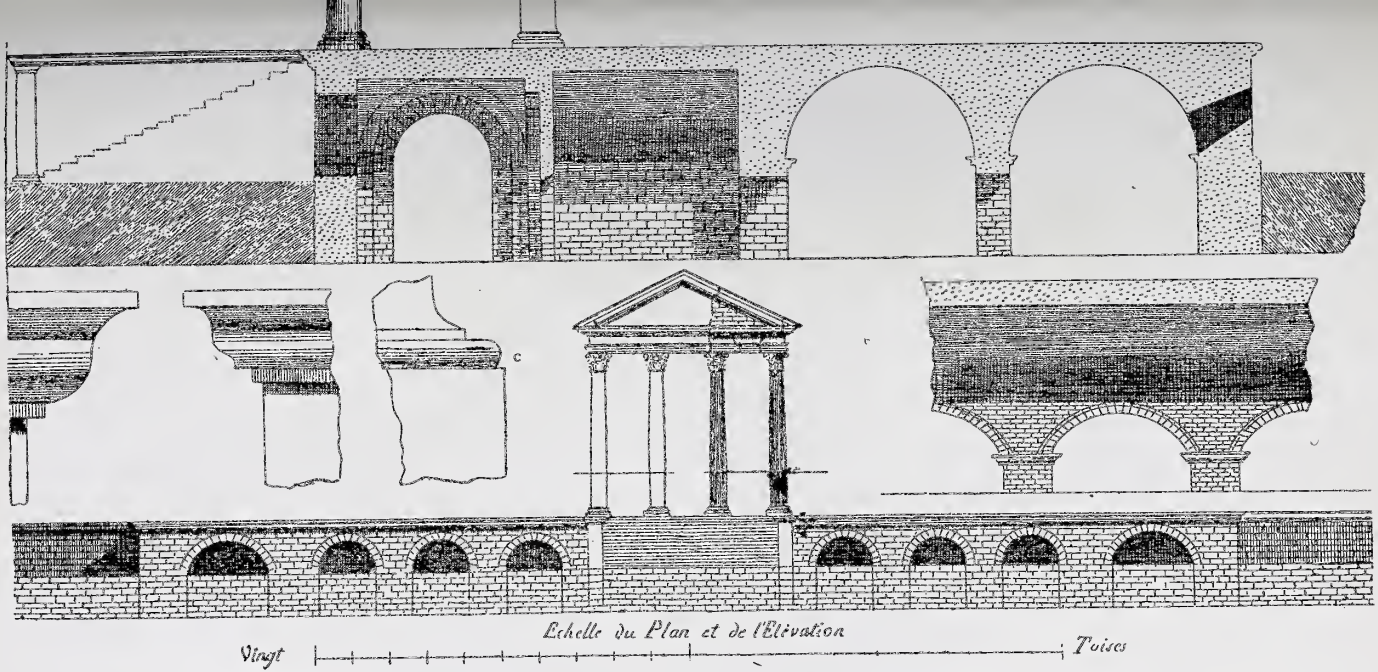

Élévation et coupes du Forum d'Arles,

d'après les relevés de Pierre Véran.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Fronton du Forum d'Arles.

Nous avons dit que la disposition de ce monument, à proximité immédiate du Forum antique et sur une même direction parallèle, sa longueur probable de 72 mètres, qui mettrait la façade sur le même alignement que celle du Forum, concourent aussi à cette interprétation.

Nous avons en effet, d'après les documents des archives municipales qui forment le fonds de Pierre Véran, étudié une reconstitution de ce dernier édifice en appliquant sur le plan de la ville moderne les substructions découvertes à diverses époques dans les profondeurs du sol.

Cette reconstitution nous donne un édifice de $105^{m}88$ de longueur et $71^{m}44$ de largeur, formé d'une double galerie rectangulaire se développant autour d'une vaste place ou area. Le frontispice antique qui se dresse encore sur la place moderne, dite du Forum, occupe le centre de la façade nord de l'édifice et paraît en avoir formé la porte d'entrée ou la façade d'un temple enclavé.

On a cru longtemps que ces substructions appartenaient à des thermes, mais leur disposition générale ne rappelle en rien cette destination, et, du reste, les thermes d'Arles ont été récemment découverts et dégagés sur une autre partie de la ville ; elle rappelle bien plus sûrement celle des Forums antiques, tels qu'on en retrouve les restes à Pompéi ou tels que les décrit Vitruve.

Chez les Romains, le Forum était originairement une place publique où le peuple s'assemblait pour faire les élections ou traiter des affaires de l'État. Les magistrats y rendaient la justice. Les marchés s'y tenaient pour la vente des denrées et on y donnait des spectacles publics.

Dans la suite des temps, sous les empereurs, à côté de ces places, devenues insuffisantes ou présentant l'inconvénient de n'offrir aucun abri aux réunions populaires, furent établis des Forums fermés, présentant une plate-forme ou area entourée de doubles portiques ; c'est ainsi qu'à Rome, à côté du vieux Forum, furent construits les Forums de

César, d'Auguste, de Nerva, de Trajan, de la Paix. Ils renfermaient presque toujours, suivant Vitruve, un temple, une basilique et étaient ornés de statues.

A l'imitation de ce qui se pratiquait à Rome, toutes les villes importantes de l'Empire avaient également leurs Forums ; Arles ne pouvait faire exception, l'existence de son Forum est d'ailleurs historiquement constatée au V^e^ siècle (437 à 461) par la lettre si pleine d'intérêt de Sidoine-Apollinaire à son ami Montius :

« Je me rendis à Arles ne soupçonnant pas ce qui se passait, et comment l'eussé-je connu ? Mes ennemis s'imaginaient que je n'oserais y paraître. Le lendemain de mon arrivée, après avoir rendu ma visite au Prince (l'empereur Majorien), j'allai, suivant la coutume, me promener sur le Forum. Dès qu'on me vit, les séditieux, frappés d'une frayeur subite, ne purent en venir à aucune détermination courageuse, comme le dit le poète ; les uns cependant se jetaient à mes pieds avec des respects excessifs, les autres, pour ne pas me saluer, fuyaient derrière les statues, se cachaient derrière les colonnes, d'autres, enfin, l'air triste et soucieux, se pressaient à mes côtés ».

Il n'est donc pas douteux qu'un Forum a existé dans la cité romaine d'Arles, entouré de colonnes et orné de statues, c'est-à-dire dans la forme des Forums impériaux de Rome, et il paraît difficile de ne pas appliquer cette destination à l'édifice qui nous occupe, dont les substructions existent en entier et dont toutes les dispositions répondent à toutes les données de l'archéologie.

Le rapprochement géométrique du plan des deux édifices fait ressortir leur corrélation et corrobore l'interprétation que nous croyons pouvoir donner sur leur destination respective. L'un et l'autre paraissent, par leur caractère architectural, appartenir à l'époque constantinienne.

IX

L'INSCRIPTION DE LA MAISON-CARRÉE A NIMES

Par M. Édouard BONDURAND.

Jusqu'en 1758, la teneur et, par conséquent, la date de la dédicace de la Maison-Carrée demeurèrent inconnues.

Ce fut Léon Ménard, l'historien de Nîmes, conseiller au présidial de cette ville depuis 1725, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres depuis 1749 (1), qui sut trouver des moyens efficaces pour éclaircir cette importante question. Il comprit qu'on n'arriverait à rien sans un décalque des trous de scellement des lettres de bronze de l'inscription, seuls vestiges de la dédicace, qui subsistent sur la frise et l'architrave du temple, au fronton de l'entrée.

Avant 1758, le chevalier Lorenzi avait pris, du bas de l'édifice, un dessin des trous à la chambre noire, mais on n'en pouvait tirer aucune lumière, parce que, aux trous de scellement des lettres disparues, se mêlaient, dans le dessin, quantité de trous produits simplement par la dégradation des pierres.

(1) A. Germain : *Léon Ménard, sa vie et ses ouvrages ;* Montpellier, 1857, in-4° de VII-138 pages.

L'archéologue nîmois François Séguier avait pris également, du pied du temple, au moyen d'une lunette, un dessin de l'architrave, qui ne donna pas de meilleurs résultats.

De Paris, Ménard demanda aux consuls de Nîmes la construction d'un échafaudage, absolument nécessaire pour prendre l'empreinte des trous et les « contretirer » avec soin.

Séguier s'offrit pour prendre l'empreinte, « bien qu'il n'en eût pas une grande espérance » (1), dit Ménard.

Ménard et Séguier étaient des épigraphistes consommés. Il est curieux que Ménard ait invinciblement pressenti le succès, alors que Séguier en a douté; Séguier, que devait illustrer le déchiffrement de l'inscription.

L'échafaudage fut terminé au milieu d'août 1758. Sur des feuilles de papier de la même hauteur que la pierre, Séguier prit l'empreinte et « contretira » les trous. Nous dirions aujourd'hui : prit l'estampage des trous. Quand il eut rassemblé toutes ses feuilles, il eut l'heureuse surprise d'y voir distinctement des lettres.

Le dernier mot de la seconde ligne :

IVVENTVTIS

fut celui qui le frappa d'abord. C'est celui que tout épigraphiste placé devant le portique peut lire aujourd'hui sans difficulté, mais il fallait le trouver.

Séguier traça sur les trous les lettres du mot ressuscité. Cette première découverte le guida. Quelques lettres étaient restées tracées en entier par la forte impression du métal sur la pierre. Il lut sans peine toute l'inscription.

Dès que Séguier eut rangé et numéroté les feuilles de son estampage, sur lequel il avait ponctué les lettres, il envoya le tout à Ménard, qui le communiqua, le 5 septembre 1758, à l'Académie des Inscriptions. Cette belle découverte mit

(1) Voir, pour tout ce qui concerne le déchiffrement et l'interprétation de l'inscription, Ménard : *Histoire de Nimes*, t. VII, p. 30-41.

en fête la compagnie. Une commission composée de Barthélemy, Beley, Lebeau et Ménard, à la suite d'un nouvel examen de l'estampage, proclama la lecture de la dédicace en ces termes :

C · CAESARI · AVGVSTI · F · COS · L · CAESARI · AVGVSTI · F · COS · DESIGNATO ·

PRINCIPIBVS · IVVENTVTIS ·

C'est-à-dire :

Caio Caesari, Augusti filio, consuli; Lucio Caesari, Augusti filio, consuli designato; principibus juventutis.

La Maison-Carrée était donc un temple dédié à Caïus César et à son frère Lucius César, fils adoptifs d'Auguste. Ces jeunes princes étaient nés du mariage d'Agrippa et de Julie, fille d'Auguste. Ménard imprime par erreur qu'ils étaient fils d'Agrippa et de « Livie » (femme d'Auguste).

La mort d'Agrippa (an 12 avant J.-C.) laissa retomber sur Auguste seul le lourd gouvernement du monde romain. La pénurie d'hommes, dans une société épuisée par les guerres civiles, força Auguste à se servir de ses deux beaux-fils Tibère et Drusus, fils de Livie. Auguste contraignit Tibère à répudier Agrippine, fille d'Agrippa, pour épouser Julie, sa veuve. Quand Drusus eut péri en Germanie (an 9 avant J.-C.), Tibère n'eut d'autres rivaux, dans la pensée d'Auguste, que les jeunes Caïus et Lucius César.

Tibère, homme d'État et général de grande capacité, représentait la tradition puritaine de la vieille aristocratie romaine d'avant les guerres civiles. Sa femme, l'élégante et voluptueuse Julie, incarnait les aspirations de la jeune noblesse, entraînée vers les séductions de l'amour et du luxe par les dissolvantes poésies d'Ovide. Entre le morose Tibère et l'aimable Julie, l'incompatibilité d'humeur était complète. Rome, corrompue au contact de l'Orient, n'aimait

pas Tibère, dont l'austère fermeté conjurait pourtant les dangers extérieurs; mais elle adorait Julie, qui l'aidait à glisser à la ruine sur une pente fleurie. C'est l'ordinaire justice des masses.

Auguste avait tenté de réformer les mœurs, de revenir aux beaux temps de la République romaine, par des lois contre l'adultère et contre le luxe; mais ces lois gênaient tout le monde, et en particulier Julie. Pour ne pas être réduit à compter seulement sur Tibère, Auguste s'efforça d'inculquer les idées traditionalistes à Caïus et à Lucius César, dont l'éducation fut une grande affaire. Au moment où il leur donna pour précepteur Verrius Flaccus, Caïus avait douze ans et Lucius en avait neuf. Combien d'années faudrait-il encore pour en faire des hommes!

L'impopularité de Tibère croissait avec ses services. Julie ne pouvait plus le souffrir et lui préférait l'élégant Sempronius Gracchus. Elle tombait sous le coup de la *lex de adulteriis*. Pour éviter une dénonciation ou une répudiation, elle se joignit aux ennemis de Tibère, à qui, en l'an 6 avant J.-C., on essaya d'opposer Caïus César, alors âgé de quatorze ans. La coterie qui entourait Julie proposa une loi d'après laquelle on pourrait, dès cette année-là, le nommer consul pour l'an 754 de Rome, année où Caïus aurait ses vingt ans.

Malgré les leçons de Verrius Flaccus, Caïus César prenait les goûts de la nouvelle génération et devenait susceptible de plaire au public.

Par son absurdité même, le complot réussit. C'est ainsi que se fait l'histoire. Nous n'avons qu'à regarder dans la nôtre pour reconnaître que les solutions les plus folles et les plus désastreuses se réalisent de préférence aux raisonnables. La foule ignare et crédule est le plus ferme allié de la sottise ambitieuse.

Auguste commença par protester et dit au Sénat qu'il fallait, pour être consul, avoir au moins atteint l'âge de

raison ; mais il dut céder au courant populaire et permettre qu'aux comices de l'an 6, Caïus César fût élu consul cinq ans à l'avance.

Tibère, ne voulant pas entrer en lutte avec d'aussi indignes ennemis, refusa la compensation de la puissance tribunitienne offerte par Auguste et se retira dans l'île de Rhodes, abandonnant sa haute situation pour rentrer dans la vie privée à trente-six ans.

Auguste, irrité de sa décision, se tourna vers le parti de Julie, et le jeune Caïus César devint l'idole de la multitude.

Parmi les honneurs que de toutes parts on lui conféra, il faut noter le titre de *princeps juventutis,* à lui donné par les chevaliers. Dans toute l'Italie on lui éleva des statues. Des inscriptions rappelèrent qu'il avait été désigné consul à quatorze ans.

A Rome, la plèbe et la noblesse attendaient avec impatience l'an 2 avant J.-C., époque où Lucius César, atteignant ses quinze ans, recevrait les mêmes honneurs que Caïus. La question d'Arménie décida Auguste, privé du concours de Tibère, à envoyer en Orient Caïus César, âgé de dix-huit ans, à la tête d'une commission de conseillers expérimentés.

Dès que Lucius César eut quinze ans, il reçut les mêmes honneurs que son frère Caïus. Dans l'*Art d'aimer,* Ovide célébrait la grandeur précoce des deux jeunes gens :

« Caesaribus virtus contigit ante diem » (*Ars amatoria*, I, 184).

Cependant, l'exil de Julie à Pandataria, exil dont les causes nous sont mal connues, frappa d'une catastrophe soudaine la fille d'Auguste, mère de Caïus et de Lucius, en la chassant de la famille du prince. Les amis de Julie, ou se donnèrent la mort, ou furent exilés.

Cet effroyable scandale n'améliora pas les affaires de Tibère, qu'on laissa dans son île. Auguste ne cacha point sa haine contre lui et reporta sur Caïus et Lucius l'affection qu'il avait eue pour leur mère.

Ce fut l'an 1 avant J.-C. qu'Auguste exécuta sa résolution d'envoyer Caïus en Orient. Il lui adjoignit un ennemi de Tibère, Marcus Lollius.

Tibère fut alors au plus fort de sa disgrâce, à tel point, dit Suétone, que les Nîmois renversèrent ses portraits et ses statues :

« adeo ut imagines ejus et statuas Nemausenses subverterint » (Suétone : *Tiberius*, XIII).

Tibère avait gouverné la Gaule chevelue pendant près d'une année :

« .....Comatam Galliam anno fere rexit, et barbarorum incursionibus, et principum discordia inquietam » (Suétone : *Tiberius*, IX).

Les Nîmois lui avaient donc décerné des honneurs qui ne survécurent pas à sa bonne fortune : autre enseignement de l'histoire de tous les temps. A chacune de nos révolutions, le creux de la fontaine de Nîmes a reçu les bustes mutilés de nos divers monarques abattus par la tempête.

Caïus et Lucius étaient à ce moment les favoris d'Auguste. Pise dédia un autel à Lucius. Les Nîmois, dont la colonie était une fondation d'Auguste, pouvaient bien dédier un temple à Caïus et à Lucius. Nous sommes arrivés à l'an 754 de Rome, l'an 1er de notre ère. C'est cette année-là que, d'après la décision prise en l'an 6 avant J.-C., Caïus César devint consul. Il avait vingt ans. Son frère Lucius, plus jeune, n'était encore que consul désigné. Ces circonstances établissent péremptoirement que la dédicace de la Maison-Carrée est de l'an 1er de notre ère.

J'ai pris les éléments de ce résumé dans la magistrale exposition du principat d'Auguste due à G. Ferrero : *Grandeur et décadence de Rome*, t. VI (1). Depuis Montesquieu, rien d'aussi vivant n'a été écrit sur le problème romain, dont notre civilisation est la fille. C'est en lisant la puissante

(1) Traduction U. Mengin; Paris, Plon, in-16, 1908.

synthèse de Ferrero que la question de la Maison-Carrée s'est éclaircie pour moi, quoique le maître n'en parle pas.

Cet ensemble de convergences est une confirmation éclatante de la lecture de Séguier.

Ce serait perdre son temps, lorsque brille ainsi la lumière de l'évidence, que de s'arrêter aux singulières objections d'Auguste Pelet, construisant un roman pour rajeunir l'inscription de 152 ans, substituer M(arcus) à C(aïus), et transformer, en violant toutes les coutumes épigraphiques, Caïus et Lucius César, fils adoptifs d'Auguste, en Marc-Aurèle et Lucius Vérus, fils adoptifs d'Antonin ! (1)

Mon ambition est de rendre plus accessible qu'elle n'était jusqu'ici la vérité sur la Maison-Carrée. Le *Corpus* de Berlin (C. I. L., XII, 3156), en proclamant la certitude de la lecture de Séguier, n'entre pas dans l'exposé de ses motifs. J'ai pensé qu'il était utile de réduire à néant les subtilités injustifiées qui ont trop longtemps entretenu le doute autour de l'inscription, en la situant simplement dans son milieu historique.

L'an 1^er^ de notre ère est le seul moment qui convienne à la manifestation loyaliste des Nîmois envers les princes de la jeunesse.

En effet, à peine Tibère a-t-il épuisé la coupe des humiliations. que la fortune recommence à lui sourire.

Pendant que Caïus César promène triomphalement en Asie son inexpérience, à Rome, un parti de gens sérieux songe à Tibère comme au seul homme capable de tirer de sa léthargie le monde romain. Caïus et Lucius sont décidément trop jeunes pour remplacer Auguste, vieux et malade. Les difficultés germaniques et financières font de plus en plus de Tibère le successeur forcé d'Auguste, malgré Auguste.

(1) *Essai sur la destination première de la Maison-Carrée,* par A. Pelet, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard,* année 1862; Nîmes, in-8°.

Livie, en l'an 2, réussit à fléchir en partie la rancune d'Auguste contre Tibère, qui revint à Rome, en simple particulier, avec le consentement de Caïus. La même année, Lucius César, envoyé par Auguste en Espagne, tomba malade à Marseille et y mourut.

Ainsi, dès l'an 2, un des deux princes de la jeunesse disparaissait, et le libellé de l'inscription de la Maison-Carrée n'était plus possible.

Caïus César, parcourant l'Arménie sans résistance sérieuse, fut pourtant blessé à Artagira. De santé délicate, usé par les plaisirs de l'Asie, il abandonna, en l'an 3, le commandement de l'armée et se retira en Syrie; puis, au moment où Auguste le rappelait en Italie, en février de l'an 4, il mourut dans une petite ville de Lycie.

C'était le retour assuré de Tibère aux affaires, et les Nîmois n'eurent plus qu'à oublier qu'ils avaient renversé ses statues.

Il n'y avait plus de princes de la jeunesse.

Ainsi la date de l'an 1^er^ de notre ère correspond à la fois au protocole de la dédicace de la Maison-Carrée et aux événements de l'histoire romaine.

Cette date, aujourd'hui hors de toute discussion, est d'une grande importance pour l'histoire de l'art.

Elle réduit à néant le bizarre préjugé de la plupart des archéologues du XIX^e^ siècle, à savoir que la décoration de la Maison-Carrée était trop riche pour être du temps d'Auguste.

Ménard et Séguier, au XVIII^e^ siècle, avaient vu beaucoup plus clair que les abstracteurs de quintessence du XIX^e^.

Si l'inscription de la Maison-Carrée n'a été éclaircie qu'en 1758, celle de l'arc d'Orange ne l'a été définitivement, pour la date, qu'en 1897 (1). La mention de la restauration

(1) *L'Arc de triomphe d'Orange et son inscription*, par E. Bondurand, dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, année 1897.

du monument, ajoutée au texte primitif de l'inscription, a besoin d'une étude nouvelle, mais il est aujourd'hui établi, par le déchiffrement des trous de scellement des lettres de bronze restés sur l'architrave de la face nord de l'arc, que la dédicace du monument eut lieu pendant la vingt-sixième puissance tribunitienne de Tibère, en l'honneur de cet empereur, soit du 27 juin de l'an 24 au 26 juin de l'an 25 de notre ère. Là encore la fantaisie des archéologues s'était donné librement carrière, et allait de Domitius Ahenobarbus à Hadrien avec une marge de deux siècles et demi. Là encore on trouvait le style trop ornementé pour le haut Empire.

Il faut maintenant reconnaître quels services rend la fixation d'une date en pareille matière.

J'admets parfaitement qu'on soit très réservé et très regardant lorsqu'il s'agit du déchiffrement d'une inscription à trous, dont les lettres de bronze ont disparu, comme sur l'architrave de la Maison-Carrée à Nîmes, et sur celle de l'arc d'Orange. Le rôle de la critique est de passer au crible les lectures proposées et d'écarter ce qui soulève des objections fondées. Mais ce rôle n'est pas de nier *a priori* toute signification certaine dans ces inscriptions, comme l'a fait Herzog pour la Maison-Carrée (1), et de priver ainsi l'histoire de l'art d'une aide indispensable.

Il tombe sous le sens que les trous de scellement des lettres de bronze ne sont pas des jeux de la nature et du hasard. Si les anciens ont pris la peine de placer des inscriptions sur leurs monuments, c'est pour dire quelque chose. Ce quelque chose, les chercheurs ont le droit et le devoir de l'étudier pour le rendre à la science.

Aussi, je demande à M. Louis Chatelain la permission de n'être pas de son avis lorsque, dans son *Rapport sur une mission relative à l'étude des antiquités de la ville d'Orange,* inséré au *Bulletin archéologique* de 1907, il parle

(1) *Corpus inscriptionum latinarum*, XII, 3156.

de « la prétendue inscription de l'arc » (p. 394), d' « une copie des trous de l'inscription présumée de l'arc » (*ibid.*), de « l'inscription problématique du n° 1231 (*Corpus I. L.*, XII), dont on n'a jamais vu qu'une L, trouvée en 1823 par M. Bareilles, sans être sûr d'ailleurs que cette lettre provînt de l'arc » (p. 395).

Il me semble que c'est une exécution un peu sommaire des inscriptions à trous.

La tradition d'Herzog a la vie dure.

Dans son livre : *Galliæ Narbonensis provinciæ romanæ historia, descriptio, institutorum expositio*, imprimé à Leipzig en 1864, livre contenant un *Appendix epigraphica* ou recueil de 676 inscriptions destinées à l'étude de l'administration de la province et de ses cités, Herzog pousse la logique de son scepticisme jusqu'à omettre l'inscription de la Maison-Carrée.

N'est-ce pas puéril, quand l'inscription du xyste de Nîmes nous apprend que ce monument fut donné par Caïus César, fils d'Auguste, patron de la colonie *Augusta* de Nîmes? Cette inscription justifierait, à elle seule, la lecture de Séguier pour l'inscription de la Maison-Carrée. En effet, quoi de plus naturel, de la part des Nîmois, que de dédier un temple au patron de leur colonie?

J'avoue ne pas comprendre que, devant un texte aussi clair par lui-même que l'inscription de la Maison-Carrée, et qui le devient davantage encore lorsqu'on en rapproche les événements du principat d'Auguste, M. Ernest Desjardins fixe à l'an 4 de notre ère la dédicace du monument, c'est-à-dire après la mort des deux princes de la jeunesse (1).

Ce n'est pas quand les gens sont morts qu'il est bien utile de leur témoigner de l'attachement. Je crois, d'ailleurs, avoir montré que la date de l'an 1[er] de notre ère est la seule qui forme un tout logique avec les événements.

(1) *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 221; Paris, in-8°, 1885.

Le recueil des inscriptions antiques de la province de Languedoc, qui forme le tome XV de l'*Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, Toulouse, 1892, in-4°, dans son commentaire sur l'inscription de la Maison-Carrée (p. 587), rappelle que Caïus, l'aîné des deux frères, désigné consul en 748 de Rome, 6 avant J.-C., parvint au consulat en 754 de Rome, 1 de J.-C., et que Lucius, désigné consul en 751 de Rome, 3 avant J.-C., mourut en août 755 de Rome, 2 de J.-C. En raison de ces circonstances, il place la date de la dédicace du monument dans le court intervalle, d'environ dix-neuf mois, compris entre le 1er janvier 754 de Rome, 1 de J.-C., et le mois d'août de l'an 2 de notre ère.

Je resserre encore davantage l'intervalle, en reportant la manifestation loyaliste des Nîmois aux premiers jours de l'année où Caïus parvint au consulat. En effet, dans une manifestation de ce genre, l'empressement est la règle, et double l'impression produite.

Je n'ai parlé, jusqu'ici, que de la date de la dédicace, et n'ai rien dit de la date de la construction de la Maison-Carrée. Tout ce qu'on peut en dire de certain, c'est qu'elle est peu antérieure à la dédicace.

Elle ne saurait être plus ancienne que la construction des murs de Nîmes, dont la date est donnée par l'inscription couronnant la porte d'Arles :

« Imp(erator) Caesar, divi f(ilius), Augustus, co(n)s(ul) XI, trib(unicia) potest(ate) VIII, portas murosq(ue) col(oniae) dat. »

Le onzième consulat d'Auguste correspond à l'an 731 de Rome, 23 avant J.-C. C'est en cette même année, le 26 juin, qu'Auguste, déjà revêtu de la puissance tribunitienne depuis l'an de Rome 718, ou 36 avant J.-C., se mit à en faire le renouvellement chaque année à pareil jour. M. Hirschfeld, le célèbre épigraphiste, a expliqué les raisons du choix de cette année et de ce jour, dans son étude sur *le Renouvellement des puissances tribuniciennes d'Auguste* (1881). Le

huitième renouvellement correspond à l'année comprise entre le 26 juin 738 de Rome et le 25 juin 739, soit entre le 26 juin de l'an 16 avant J.-C. et le 25 juin de l'an 15 (Voir le commentaire de l'inscription, dans l'*Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 577).

La Maison-Carrée était le temple ornant le forum de Nîmes. Il est inadmissible que les Nîmois aient entrepris la construction d'un aussi magnifique édifice avant de s'être mis en sûreté derrière une enceinte. Il fallait un temple au forum de Nîmes. On commença par le bâtir, sans projet arrêté de dédicace, ainsi qu'en témoigne l'entablement, où l'on n'avait réservé pour l'inscription éventuelle que le bandeau de la frise, demeuré nu exprès, et ne comportant qu'une ligne, étant donnée la grandeur adoptée pour les lettres. Or, l'inscription choisie plus tard s'est trouvée avoir deux lignes, et il a fallu placer la seconde, composée des mots : « principibus juventutis », sur l'architrave, au-dessous de la frise, quoique l'architrave, non planée ni préparée à recevoir d'aussi grandes lettres, eût conservé tels quels ses trois bandes ou faces et ses deux rangs de perles, formant ressaut sous les lettres de bronze.

L'imprévu semble la règle en matière d'inscriptions de bronze.

C'est ainsi que l'inscription de l'arc d'Orange, au lieu d'occuper la frise du côté nord, fut scellée sur l'architrave, immédiatement au-dessous de la frise. Les constructeurs de l'arc avaient laissé en bossage la face nord de la frise, au lieu de la sculpter de combattants, comme ils l'avaient fait pour les trois autres faces. S'ils ne l'avaient pas sculptée, c'est qu'ils se réservaient, soit d'exécuter plus tard les sculptures, soit de planer la frise et d'y fixer une inscription.

Quand la colonie d'Orange dédia l'arc à Tibère, on songea encore à compléter la sculpture de la frise, puisqu'on scella l'inscription sur l'architrave, mais on ne sculpta rien,

et le bossage de la frise, demeuré tel quel, joint à la place insolite de l'inscription, nous révèle une incertitude initiale de même ordre que celle que nous avons constatée pour la Maison-Carrée.

Je terminerai cette note par un souvenir très moderne. Il y a quelques années, un jeune Nîmois se présentait, devant une Faculté voisine, aux épreuves du baccalauréat ès lettres. L'un des examinateurs lui demanda ce que signifiait l'inscription de la Maison-Carrée. Le candidat ne sut pas le dire, et fut collé, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi.

Ceci prouve que le baccalauréat est l'examen le plus périlleux de tous ceux que la jeunesse française est appelée à subir. En ce qui me concerne, j'ai la conviction que s'il me fallait le repasser, j'y échouerais misérablement. Sans doute, aujourd'hui, je pourrais peut-être me tirer d'une question sur la Maison-Carrée, mais à l'heureux âge de notre candidat, j'en savais encore moins que lui.

X

L'ARCHITECTURE LOMBARDE

SES ORIGINES

Son extension dans le centre, l'est et le midi de l'Europe

Par M. le Vte Pierre de TRUCHIS.

Quelles sont les origines de l'architecture à bandes murales arcaturées, appelée communément architecture lombarde? Comment s'est-elle constituée? A quelles circonstances doit-elle son très grand développement, avant le XII[e] siècle, parmi toutes les nations de l'Europe méridionale et centrale?

Autant de problèmes attendant une solution. A défaut d'éléments nouveaux à produire au débat, constatons, après MM. Enlart, Strzygowski, Rivoira, Venturi et Puig y Cadalfalch, que l'architecture à bandes a régné avec un certain éclat dans deux périodes bien distinctes de l'histoire de l'Art: la période de tradition constantinienne ou protobyzantine et la période lombarde, séparées l'une de l'autre par un intervalle très long, dans lequel se sont succédé des crises politiques extrêmement violentes, tant à l'est du pays franc que dans la haute Italie; je veux parler de l'ère barbare, de la royauté longobarde (565-774), suivie de la renaissance carolingienne (777-900) dans l'Italie du nord, phases politiques qui coïncidèrent pour la chrétienté avec

les troubles hérétiques et la politique des empereurs iconoclastes (VIII^e-IX^e siècles). Remarquons en outre que le système de renforcement des murs par des bandes murales était de tradition antique chez les Hébreux, les Assyriens et les Chaldéens.

Dans la première phase, du IV^e au VI^e siècle, tandis que l'art de l'Italie déchoit, l'art de l'Orient se dégage lentement de la tradition antique et se développe en Égypte, Syrie, Asie Mineure, centres d'abord aussi féconds que Constantinople. Les traditions hellénistiques alimentent alors l'art romain, mais cet art s'imprègne en même temps de traditions asiatiques très vivaces, qui donnent une expression particulière à l'architecture et à son décor en leur apportant des éléments inconnus de l'architecture latine et de l'architecture grecque, et, entre autres, le système des bandes murales verticales que les Romains avaient trouvé en Judée (1) et conservé ensuite dans quelques écoles de

(1) Les exemples les plus anciens, connus jusqu'ici en Judée, ont été trouvés par Renan, à Hébron, dans les vestiges de l'enceinte du monument à crypte qu'une très vieille tradition considère comme le tombeau d'Abraham, et à Sidon, dans un tombeau phénicien fouillé par Gaillardot en 1863. (Cf. *Mission de Phénicie*, pl. XLII et XLIV.)

Déjà Layard en avait signalé deux exemples à Nimroud dès 1853. Botta, Loftus, Taylor ont montré, dans les relevés des villes et monuments explorés par eux, que cette disposition de panneaux creux et de bandes en relief était généralisée dans l'Assyrie comme dans la Mésopotamie. A Khorsabad, le plan de l'enceinte de la ville et du palais présente entre les tours une succession continue de panneaux creux et de bandes. (Cf. V. Place, t. III, pl. II.) Loftus montre la même disposition autour du temple de Mougheir. Elle persiste plus tard en Palestine et en Asie Mineure. M. de Vogüé en a retrouvé des vestiges dans une portion de la seconde enceinte de Jérusalem. Plus tard (1872), le capitaine Conder a rencontré la même disposition dans l'exploration du grand mur du temple. Ces deux derniers exemples appartiennent aux constructions d'Hérode. On voit dans l'*Architecture byzantine*, de Texier et Pullan, une vue de la façade d'une petite église taillée dans le roc, près de Surf-Garabed. Des bandes s'élèvent au-dessus des sommiers des arcades. La

l'Orient romain (Antioche, Palmyre, Césarée, Jérusalem). Au point de vue ornemental, c'est l'influence de ces traditions qui a introduit dans l'art hellénistique cette stylisation, cette raideur hiératique qui le caractérisent.

L'Art, sous ces formes demi-romaines, demi-orientales, c'est-à-dire, pénétré par des apports sassanides assyriens et syriens primitifs, peut-être, va s'implanter dans la Dalmatie, le Frioul, l'Émilie, et jettera même un certain éclat à Rome. Il y produira des édifices dont les murs sont soutenus, à l'extérieur, par deux genres de renforts ou dosserets décoratifs, soit, d'une part, les arcatures pilastrées, et, d'autre part, les bandes murales arcaturées. Au premier système appartiennent, à Ravenne, les basiliques de Saint-Jean-l'Évangéliste et de Sainte-Agathe, bâties de 420 à 440, le mausolée de Galla Placidia (440-449); à Rome, la rotonde de Sainte-Pétronille, dépendance de Saint-Pierre du Vatican, datant de la même époque, mais démolie depuis longtemps (1). Du second système proviennent les basiliques de Saint-Pierre Chrysologue (433-449), Saint-Ferdinand (433-458), les deux baptistères, celui des orthodoxes et celui des Ariens, bâtis, tous deux, de 449 à 460. Les descriptions qu'ont laissées Eusèbe, Ammien Marcellin, Zosime et d'autres auteurs des premières églises de Byzance, comme des autres monuments bâtis par Constantin ou sa mère, témoignent que la porte d'or de Constantinople, la primitive église des Saints-Apôtres, Sainte-Irène de la même ville, peut-être l'église ronde de la Vierge à Antioche,

planche IV représente une façade de tombeau à Urgub (Cappadoce), où les arcatures en cintre outrepassé s'allient aux bandes. Ces édifices sont attribués au siècle de Constantin. L'alliance des arcatures et des bandes peut avoir été innovée par une des écoles romaines d'Asie, probablement par celle de Cappadoce, peut-être par celle de Cilicie.

(1) Rivoira : *Le Origini della Architettura lombarda*, t. II, p. 27, fac-simile du dessin de la rotonde de Sainte-Pétronille conservé dans l'œuvre de Grimaldi.

Tombeau de Galla Placidia à Ravenne.

l'église de Bethléem, présentaient déjà des caractères de construction tout à fait semblables.

Un siècle après, nous voyons les deux sous-écoles produire parallèlement des monuments assez semblables à ceux de leurs devanciers. Théodoric fait bâtir Saint-Apollinaire-in-Classe (533-536) dans le style de Sainte-Agathe, et, par son ordre, Anthemius de Tralle édifie la rotonde de Saint-Vital (526-547) et lui donne une structure à bandes verticales qui participe des deux systèmes précédents. En même temps s'élève l'église de Saint-Victor, à Ravenne, et probablement aussi celle de Bagnocavallo, où l'emploi de bandes murales avec arcatures géminées est systématique.

Ces deux systèmes de renforcement des murs impliquaient l'existence dans l'école post-constantinienne, non seulement de deux partis décoratifs, mais encore de deux courants dont l'origine et les principes présentaient des différences sensibles. Ainsi la sous-école des arcatures pilastrées avait essayé timidement la coupole sur pendentifs. Le mausolée de Galla Placidia en est un des exemples les plus anciens ; l'autre sous-école, avec le baptistère de Néon, témoigne d'un art établi sur des règles mieux définies. Il avait adopté la coupole sur trompes et les bandes murales arcaturées. Saint-Vital de Ravenne, dont les bandes murales s'élèvent jusqu'au toit et ne sont pas accompagnées d'arcatures, appartient, comme structure et comme disposition intérieure avec coupole sur trompes, à cette seconde sous-école.

Le même système de construction existait du reste à la primitive basilique des Saints-Apôtres, à Constantinople, mais l'art byzantin, quand il se constitua sous Justinien, rejeta absolument les murs minces avec bandes extérieures et le système des trompes d'angles pour adopter le pendentif en triangle sphérique qui comportait les massifs de butée. En réalité, Saint-Vital de Ravenne, avec ses piliers maçonnés, son octogone à arcades, sa coupole sur trompes,

son étage à galerie destiné à épauler cette coupole, a peu de rapports avec la construction latine ; il est bien l'œuvre d'une école d'Asie-Mineure hellénistique, à laquelle l'art byzantin fit peu après beaucoup d'emprunts. Nous verrons que l'art carolingien et l'art roman primitif ont eux-mêmes puisé aux mêmes sources.

Au temps même de Théodoric et de la construction de Saint-Vital, Jean de Byzance et Isidore le Jeune (1) reconstruisent Palmyre avec ses fortifications, ses églises, ses bains et ses portiques ; Chosroès Ier (531-579) fait aussi bâtir son palais du Takht-y-Khosrou, dont Flandin et Coste purent encore relever le plan de la façade (2). On voit dans ce célèbre monument, chef-d'œuvre hellénistique, des particularités propres à l'école d'Orient, comme le berceau, l'arc surhaussé, la subdivision des fenêtres, soit géminées, soit triplées, les chapiteaux cubiques et les frises arcaturées. Ces divers éléments appartiennent si bien aux traditions de l'Asie antérieure, de la Palestine et surtout de la Mésopotamie, que les explorateurs de ces régions, tels que Flandin et Coste, Thomas, MM. Dieulafoy et de Morgan, le général de Beylié, y ont découvert de nombreuses traces de ces mêmes éléments de construction dans les ruines du moyen âge, comme dans celles qu'il faut attribuer au début de la période sassanide (3).

La seconde phase d'activité de l'architecture à bandes murales arcaturées (Xe et XIe siècles), appelée aujourd'hui

(1) G. Millet : *L'art byzantin*, dans *Hist. de l'Art*, vol. Ier, p. 129.

(2) Flandin et Coste : *Perse ancienne*, pl. CCXVI.

(3) Parmi les explorateurs qui ont le mieux étudié sur place les caractères de la construction asiatique dans l'Orient romain, il faut citer M. Dieulafoy et le général de Beylié. Les recherches de ce dernier, en 1906, concernaient les influences autochtones sur la construction hellénistique de l'Asie, et spécialement la technique sassanide, ainsi que la technique arabe primitive. Cf. L. Bréhier : *Les origines de l'art musulman*, dans *Revue des Idées*, 15 mars 1910.

Baptistère des Orthodox à Ravenne.

architecture lombarde, voit s'accomplir en Occident de nouveaux changements : la chute de la dynastie carolingienne en Italie, des tentatives de retour à l'unité romaine mal étouffées par l'étreinte des Ottons, enfin, une renaissance des arts et de l'architecture se produisant brusquement comme une réaction en faveur des arts de la tradition constantinienne, autrement dit, de l'art et de l'architecture qui avaient fleuri à Ravenne en même temps qu'en Orient du IVe au VIe siècle.

La réaction fut soutenue chaudement par la jeune abbaye de Cluny (909). Saint Odon en avait été l'adepte le plus fervent. C'est à lui que le dictateur romain Albéric avait confié le soin de réformer les principales abbayes des États de l'Église et d'en créer même de nouvelles (1). Son ascendant se faisait sentir jusqu'en Germanie. A Saint-Gall, à Reichenau comme au mont Cassin, c'était le même désir de retour à la simplicité des manifestations extérieures du culte, par opposition au faste mondain que l'influence de la pompe du culte grec orthodoxe avait répandu jusqu'en Occident. D'une part, les peintures murales de Saint-Georges d'Oberzell, exécutées au Xe siècle par l'école de Reichenau (2), ainsi que celles de l'église de Saint-Savin (XIIe siècle), d'autre part, les vignettes de manuscrits, sorties du mont Cassin avant l'abbé Desiderius ou sous son abbatiat vers 1077, nous apparaissent comme l'expression de la même pensée (3).

A ce mouvement se rattache la faveur nouvelle dont bénéficie alors l'architecture à bandes murales. Ses formes sévères et stylisées font bien revivre la tradition constantinienne. L'architecture à bandes est la réplique de prototypes

(1) Mgr Duchesne : *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 334-335.

(2) Arth. Haseloff : *Peinture, miniatures, vitraux à l'époque romane*, dans *Hist. de l'Art*, vol. Ier, p. 712.

(3) E. Bertaux : *L'art dans l'Italie méridionale*, p. 242.

oubliés depuis le VI^e^ siècle, mais les ateliers monastiques les amplifient et donnent à l'école rajeunie un immense champ de développement.

Étendue du domaine de l'architecture lombarde.

Dès le milieu du X^e^ siècle l'architecture à bandes murales arcaturées prédomine sur l'art carolingien, du moins dans le nord de l'Italie. Peu après, on la voit solidement établie dans le Tyrol, la Suisse (1) et le bassin du Rhin (2) ; on la voit également s'introduire vers le nord dans les foyers chrétiens de la Thuringe et de la Westphalie. Son rayonnement va de la Germanie à la Méditerranée, aussi bien en deçà qu'au delà des Alpes et des Pyrénées. M. Émile Bertaux a vu des édifices de cette école aux confins des provinces méridionales de l'Italie ; il mentionne (3) dans les Abruzzes, au pied du mont Majella, San Liberatore ; San Pietro ad Oratorium, près de Bussi ; à Casauria, des vestiges de l'ancienne nef de San Clemente. D'autres églises bénédictines du même type ont existé en Toscane, en Campanie et probablement aussi dans la terre de Labour. Tous ces édifices se faisaient remarquer par leur plan basilical et leurs gros piliers carrés maçonnés. En Corse, l'architecture à bandes régnait sans partage. M. Enlart l'a constaté (4). Elle avait pénétré également dans les îles Baléares comme dans la péninsule hispanique. Des vestiges encore nombreux y subsistent dans toutes les provinces qui n'étaient pas alors entièrement musulmanes, et innombrables sont les églises à bandes murales arcaturées dans les provinces du nord

(1) A. Naef : *Les dates de construction de l'église de Romainmôtier,* dans le *Bull. Mon.*, 1906, p. 446.

(2) C. Enlart : *L'architecture romane,* dans *Hist. de l'Art,* p. 487 à 503.

(3) E. Bertaux : *L'art dans l'Italie méridionale,* p. 240-249.

(4) C. Enlart, *op. cit.*, vol. I^er^, p. 474.

telles que la Catalogne et la Navarre ; quelques-unes ont des tours en hors d'œuvre comme en Italie. M. Enlart et M. Puig y Cadafalch les ont étudiées avec soin (1). Cette école s'y superpose à l'architecture chrétienne primitive. Dès ses débuts dans l'est de la France elle y supplante l'architecture franque, dont le style était déjà complexe. car cette dernière continuait la tradition chrétienne d'Occident, caractérisée par l'emploi constant d'éléments dégénérés de l'école romaine des Gaules, comme le petit appareil cubique, réticulé ou en épi ; mais elle avait admis, de vieille date, dans ses basiliques, la tour centrale, disposition non pas romaine, mais orientale. En outre, l'architecture franque, sous les Carolingiens, s'était encore enrichie d'autres éléments orientaux tels que la coupole sur trompes, arc-boutée par des berceaux sans doubleaux, l'arc surhaussé, l'arc outrepassé, l'arc en fer à cheval, les fenêtres géminées, etc.

L'architecture pré-romane à bandes murales, d'aspect plus grossier que la précédente, du moins sous le rapport de l'exécution des détails, fut en progrès sur elle au point de vue de la science de construction. Chose à remarquer, deux régions assez restreintes de l'Occident se montrent peu empressées à accueillir ses œuvres chez elles : l'une est le domaine royal français, renfermé dans les limites qu'il avait sous les Capétiens directs, l'autre est l'Angleterre, alors saxonne.

L'art de la haute Italie y aurait-il rencontré une résistance qu'expliqueraient jusqu'à un certain point le tempérament assez entier des Francs et les habitudes invétérées des Saxons iliotes, populations moins mélangées de sang étranger que les peuples de l'Occident méridional? Quoi qu'il en soit, nous les voyons plus rebelles que les autres contrées au cadre uniforme de l'art architectural de tradition romaine

(1) C. Enlart : *Histoire de l'Art*, 1 vol., p. 558-563. Puig y Cadafalch. dans le *Congrès archéol. de Carcassonne*, 1907, p. 684-703.

orientale. Par contre, le pays franc persistait dans les traditions de l'école romaine de la Gaule.

Phase italo-lombarde.

Tandis que de puissants essaims monastiques de l'Occident, en voie de réforme ou récemment fondés, s'efforçaient de ramener l'art religieux à la simplicité des premiers siècles de l'Église, le centre de l'hellénisme s'était déplacé et inaugurait pour les états byzantins une ère de prospérité. Les peuples occidentaux subissaient alors l'action d'autres courants que celui de l'hellénisme.

Au X^e^ siècle, le partage des influences était nettement établi ; il accentuait encore celles que l'Occident, pendant l'ère carolingienne, recevait déjà par Antioche et les ports syriens. Depuis le déclin des écoles grecques les principes d'art des vieilles civilisations de l'Orient s'étaient développés dans les régions sassanides et mésopotamiennes. Là, ils avaient fusionné avec l'art de tradition romaine (1) dans une réaction contre l'hellénisme.

Aujourd'hui, nous retrouvons dans les premières œuvres de l'art roman d'Italie et de la Bourgogne orientale l'application manifeste de quelques formules de l'architecture sassanide. Désormais, il devient impossible de méconnaître l'action directe que cet art a exercée sur des édifices tels que le narthex de Tournus (940 environ), le baptistère de Biella, du même siècle, celui de Galliano (1007), près de Cantu, etc. Nous devons même admettre que l'influence orientale non hellénique s'était fait sentir chez nous bien plus anciennement, comme le prétend Strzygowski, puisque le plan et les dispositions intérieures primitives de l'église de Ger-

(1) A l'époque impériale l'école romaine d'Orient bâtissait ordinairement avec un petit appareil assez semblable à celui des populations indigènes, mais beaucoup plus soigné.

migny-des-Prés (803-806) comme celles de plusieurs églises bâties sous le règne du grand empereur, dérivent de l'art persan-mauresque. Le plan ramassé avec absides en forme de fer à cheval n'est point romain ; il n'est pas davantage byzantin, parce que l'architecture qui personnifie le style byzantin s'est constituée avec des éléments hellénistiques surtout ioniens.

Éléments caractéristiques, technique.

Dans le cours du X^e^ siècle, quand l'architecture à bandes dites lombardes se propageait dans la haute Italie, la Rhétie, la Bourgogne jurane et l'ancien royaume de Provence, elle ne produisait que des constructions très frustes mais d'aspect robuste, constructions en réalité plus solides que celles des Francs carolingiens ; elle tendait à revenir à la technique romaine classique, et pourtant elle ne se faisait pas l'imitatrice de tous ses procédés ; elle n'utilisait pas, comme elle, la maçonnerie par compression ; elle ignorait l'usage de ces parements de fortes pierres de taille dont les contemporains d'Auguste et leurs successeurs ne savaient se passer dans leurs principaux édifices. Nulle part on n'y trouve ces dispositions si romaines des butées intérieures, des arcs ou des chaînages engagés dans l'épaisseur des maçonneries, des armatures de diverses sortes dissimulées dans les voûtes ou au milieu des massifs. Si elle voûtait le transept et les bas-côtés de quelques églises franques et rhénanes aussi bien que les édifices du plan ramassé, elle ne réussissait pas à établir des voûtes au-dessus du grand vaisseau. Cependant elle essayait de généraliser dans son domaine, surtout dans les églises de plan latin, les systèmes de voûtement que la première école byzantine avait repris des écoles hellénistiques de l'Asie antérieure, après que l'état social eut obligé les chrétientés d'Orient et d'Occident

de renoncer aux conceptions majestueuses et aux moyens d'exécution qui n'avaient été possibles qu'au temps de l'esclavage et du régime des corvées obligatoires imposés par les Romains aux peuples, leurs tributaires.

Comme matériaux de construction, cette école d'architecture n'emploie guère que les pierres plates ou les briques alignées en rangées horizontales et séparées par d'épais lits et joints de mortier. De là, l'habitude de revêtir ses édifices d'enduit que l'on peignait ou stuquait, car le système décoratif des placages, pratiqué par des artisans grecs sous l'Empire, puis continué par les Goths pendant la période barbare, s'était perdu, de même que l'art plastique.

La technique de cette maçonnerie ne rappelait que de loin celle des parties secondaires des monuments des Romains d'Italie et de leurs constructions utilitaires, dont les parements étaient façonnés de petits matériaux, briques ou pierres, de forme cubique ou très allongée, qu'ils étageaient sur des lits de mortier; elle s'éloignait plus encore de celle de l'école romaine de la Gaule, dont les œuvres très soignées et faites d'appareils variés avaient une si particulière beauté, qu'elles étaient, pour ainsi dire, l'expression d'une sorte de génie local; en revanche, elle n'était pas sans analogie avec cette technique, cette manière de bâtir en menus matériaux, d'un type unique, qui caractérisaient, à l'époque impériale, le faire des écoles de l'Orient romain et avaient leur origine dans de vieilles pratiques locales.

Les plans utilisés alors le plus fréquemment sont l'octogone, le plan en quatre-feuilles avec coupole centrale sur raccords d'angles en trompes, le plan basilical avec transept, tour de croisée, chœur et abside avec ou sans déambulatoire, croisillons avec absidioles.

Dispositions et formes caractéristiques. — Dans les nefs, piliers massifs ronds ou carrés, arcades surhaussées et à vives arêtes, murs généralement nus et destinés, par

conséquent, à être revêtus d'enduits peints ou stuqués; rareté des colonnes en dehors des cryptes et des rotondes, rareté des colonnettes ailleurs que dans les absides, exécution lourde et grossière des bases à double tore et parfois bulbeuses ; usage constant des chapiteaux cubiques-sphériques ou coniques, mais toujours d'une grande lourdeur ; sculpture sèche et plate dans laquelle apparaissent parfois des figures informes et grimaçantes ; à l'extérieur, absence systématique de pierres d'appareil, même dans le clavage des arcs ; développement constant de bandes verticales et horizontales accompagnées de rubans de dents d'engrenage et, plus souvent, de frises arcaturées ; enfin, dans la région la plus septentrionale, usage probable, dès cette époque, des galeries supérieures d'absides avec arcades sur colonnettes, ou bien, à la même place, de grandes frises d'arcatures aveugles sur colonnettes. Cependant tous les monuments où l'on trouve ces particularités sont postérieurs au XI^e^ siècle, dans la haute Italie comme en Allemagne.

Dans une grande partie de l'Aquitaine, sur tout le territoire de l'ancienne Bourgogne, et même dans les provinces rhénanes, la recrudescence des influences orientales se fit sentir sur l'architecture, qui profitait déjà des innovations et des améliorations introduites depuis quelque temps dans les édifices religieux. Le plan s'était développé sous l'influence des grandes abbayes, Tournus, Cluny, Luxeuil, surtout celles du Nord, Saint-Gall, Reichenau, Saint-Riquier, qui avaient inauguré le développement du chœur et créé le type germanique des grandes églises à deux transepts et deux chœurs en regard l'un de l'autre, l'un de ces chœurs, tout au moins, se trouvant flanqué de deux tours à escalier par lesquelles on communiquait avec les galeries qui contournaient l'abside centrale ou ornaient le haut du chevet.

Un assez grand nombre d'édifices présentent encore quelques-unes de ces dispositions, mais ceux qui remontent

au X^e^ siècle sont aujourd'hui très clairsemés. Un des plus intéressants, parmi ces derniers, est certainement le narthex de Tournus, dont les deux étages ne sont pas de même date et ont subi, à des degrés différents, les influences orientales. Au rez-de-chaussée, dont il faut attribuer la construction à l'abbé Aimin, entre les années 940 et 960 (1), l'appareil est un compromis entre le faire carolingien et un petit appareil fréquent dans l'école romaine d'Orient, mais plus négligé que lui. Au dehors, sur les trois faces, existe le parti absolu des bandes avec arcatures. A l'intérieur, de très gros piliers cylindriques, en même maçonnerie que les murs, flanquent la nef large, mais courte, dont la voûte d'arêtes en demi-cercle surhaussé est maintenue par les berceaux transversaux des bas-côtés. Cette disposition des voûtes, originaire de l'école romaine d'Orient, avait été appliquée à Rome dans les thermes de Dioclétien (306).

L'étage supérieur du narthex fut bâti un peu plus tard, probablement par l'abbé Étienne (960-981), qui voulut terminer l'œuvre d'Aimin et fut un grand bâtisseur. Au dehors c'est la même disposition de bandes et d'arcatures qu'au rez-de-chaussée, mais la construction prend un aspect plus soigné. Le progrès dans l'art de bâtir est manifeste. Quant à la disposition intérieure, elle dénote une recherche de procédés de construction tombés en désuétude chez nous après la cessation des grands travaux romains. Cet étage est entièrement voûté et son voûtement provient certainement, comme les murs, de la même campagne de construction. Des piliers cylindriques en petit appareil allongé et à gros joints, dépourvus de base et surmontés d'impostes brutes, du profil rectangulaire, soutiennent les arcades, dont la portée est assez grande, et le clavage fait de pierres plates comme de grandes briques romaines. La

(1) Le monastère et l'église avaient été incendiés par les Hongrois entre les années 935 et 940.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Saint-Philibert de Tournus.

Côté sud du narthex et de la nef.

voûte centrale est un berceau continu en plein cintre surhaussé, dont les naissances reposent, non pas au nu des murs en élévation, mais en porte à faux sur une série de corbelets, disposition répondant à une tradition d'école de l'Orient qui s'est transmise dans l'architecture musulmane, mais ne fut pas continuée par les écoles romanes d'Occident. Cette voûte est arc-boutée au-dessus des bas-côtés par des demi-berceaux latéraux.

On voit donc au premier étage de ce narthex la plus ancienne disposition bourguignonne connue d'un berceau de haute nef en plein cintre, contrebuté par les demi-berceaux de bas-côtés élevés. C'était l'application à une nef du système de voûtement des rotondes, dont le demi-berceau circulaire des galeries hautes arc-boute la coupole centrale. L'essai heureux fait à Tournus a, peut-être, servi aux premiers constructeurs des églises à tribunes voûtées de l'école auvergnate.

L'ornementation intérieure, — colonnettes, bases, chapiteaux et sculptures, — ne fait que confirmer la tendance qu'avaient les constructeurs à user de procédés orientaux sans l'intermédiaire de l'art byzantin ; elle provient exclusivement de l'art hellénistique, mais elle est plus conforme aux traditions asiatiques indigènes qu'à celles des ateliers gréco-romains de l'Orient. Les colonnettes courtes et non galbées n'ont pas d'astragales. Aucune base n'accuse la recherche de la modénature attique. Dans le plus grand nombre le carré de la base est une simple tablette surmontée d'un gros tore à stries diagonales serrées. Les chapiteaux sont allongés et coniques ou cubiques sphériques, et toujours sculptés en méplat.

Des caractères analogues se retrouvent dans les rares sculptures du style roman primitif découvertes dans la Bourgogne jurane et le bassin de la Saône. Ce style oriental s'atténue au deuxième quart du XI^e^ siècle. En Allemagne, il n'était pas moins caractéristique qu'en Bourgogne, au

X^e^ siècle. On le voit bien aux deux cryptes de Quedlimbourg et à la rotonde de Mettlach, vestiges de monuments de la deuxième moitié du X^e^ siècle. L'ornementation n'y est pas sans rapport avec celle du narthex de Tournus. A la crypte de Saint-Servaise de Quedlimbourg, des spires enlacent les colonnettes latérales, que surmontent des petits chapiteaux bulbeux (1). Celles-ci sortent d'ornements sculptés avec viroles et lanières. La colonne principale des faisceaux n'est pas moins significative, car les tores de sa base diminuent progressivement, leurs ressauts sont striés et pointillés, enfin le chapiteau a la forme bulbeuse. A Mettlach, les colonnettes de la galerie n'ont aucun rapport avec l'art romain ou l'art byzantin, mais leur mouluration abondante n'est pas sans analogie avec l'art de l'Arménie.

La rotonde de Saint-Sauveur et Saint-Michel de Fulda, reconstruite en partie au XII^e^ siècle, a bien encore sa vieille crypte à déambulatoire, dont le berceau circulaire repose, au centre, sur une colonne ronde; cette disposition dérive certainement d'un très vieil usage de l'Orient persan, où la toiture des maisons reposait souvent sur un pilier central.

A Steinbach, près de Michelstadt, on voit, au-dessus d'un grand mur carolingien, les restes d'une basilique lombarde-germanique primitive, en forme de croix latine, avec abside et deux absidioles, s'ouvrant chacune à l'orient de l'un des croisillons du transept. Il en subsiste la nef avec son abside, et le croisillon nord avec son absidiole. Cependant les murs bâtis en petit appareil allongé, mais fruste, comme celui de la nef de Romainmôtier, de Saint-Vorles de Châtillon et des églises contemporaines du Mâconnais, ne sont pas renforcés de bandes murales. Trois oculus placés en triangle à la partie supérieure de l'abside transmettent une tradition dont on voit des exemples à l'abside

(1) Rivoira, *op. cit.*, vol. II, pl. p. 517.

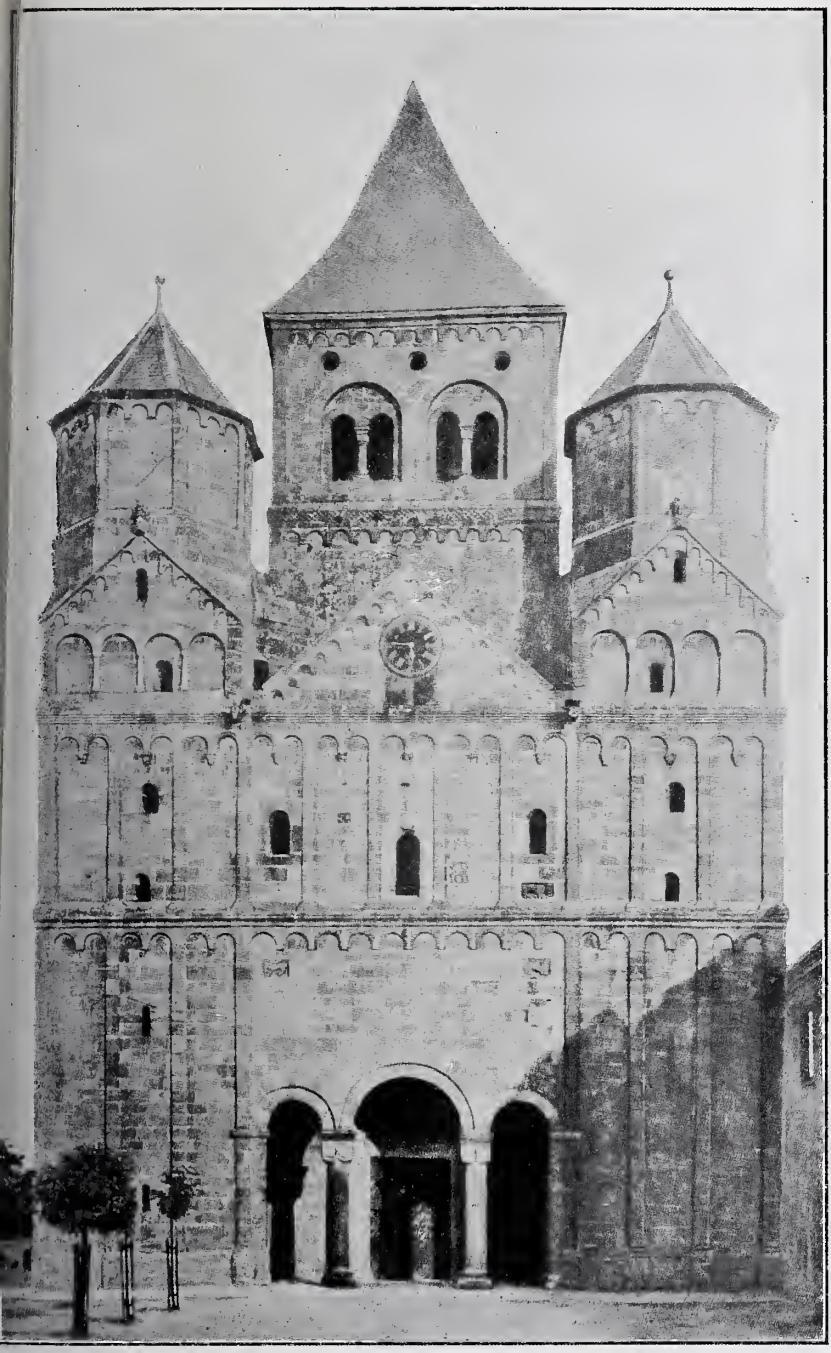

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Église de Marmoutier (Alsace).

Façade

de San-Donato de Zara, au croisillon nord de Romainmôtier et ailleurs.

Toutes les grandes églises allemandes que l'on édifia vers la fin du X^e^ siècle ou dans la première moitié du XI^e^ furent tellement transformées plus tard, que leur aspect primitif s'est presque partout perdu. Tel est le cas de Saint-Servaise de Quedlimbourg, des abbatiales de Saint-Ciriaque de Gernrode, Saint-Michel d'Hildesheim, Saint-Aurélien d'Irsau, Werden, Hersfeld, Limbourg, Notre-Dame d'Halberstadt, Sainte-Marie-du-Capitole à Cologne, les cathédrales de Spire, Paderborn, Worms, Schaffouse (1063-1075). Celle-ci est la moins défigurée, mais une des moins intéressantes au point de vue monumental ; cependant elle a le plan cruciforme et un chœur rectangulaire avec bas-côtés. Ce sont des chapiteaux cubiques qui surmontent les colonnes des arcades de la nef. Comme à l'église de Steinbach on ne voit pas de bandes murales à l'extérieur.

Durant l'époque romane l'art lombard germanique domine seul et sous toutes ses formes dans les bassins du Rhin et de ses tributaires, jusqu'à la Manche ou à la mer du Nord. Il y a produit un grand nombre de rotondes avec ou sans collatéraux, dont les plus importantes sont celles de Wimpfen, Fulda, Saint-Georges de Cologne, Drüggelte en Prusse, Ottmarsheim en Alsace, puis des rotondes sans collatéraux à Grunsfeldhausen, Steingaden, Georgsberg (Bohême). On voit même à Gessenberg une rotonde cantonnée d'absidioles comme celle de Saint-Michel d'Entraigues (Charente) (1).

Aux églises de Saint-Géréon et des Saints-Apôtres à Cologne, l'abside avec déambulatoire a reçu, au pourtour, de grandes niches demi-circulaires empâtées dans le mur très épais, par imitation d'une disposition de l'école romaine d'Orient que l'école byzantine avait elle-même empruntée.

(1) C. Enlart, *op. cit.*, p. 490.

Le type de l'église en croix grecque avec rotonde centrale, comme Saint-Siméon en Syrie, est reproduit à Krukenberg (Allemagne), à Thorsager et à Bjernède (Danemark) (1).

Le plan basilical très ramassé, à l'imitation d'églises byzantines, se remarque à Melverode, Methler, Sohest (Notre-Dame-d'en-Haut), Wallenhorst, Ostroënnen, Bocke, Balve, Kirchlinde (église couverte en coupoles) (2).

Ce n'est pas possible d'énumérer ici les églises du style lombard-rhénan, tant elles sont nombreuses. Qu'il suffise de dire que les abbatiales Saint-Michel d'Hildesheim et Sainte-Marie de Reichenau sont, à l'imitation de Saint-Gall, les types les plus anciens des grandes églises avec deux transepts et deux chœurs se faisant face. La première est peut-être le prototype rhénan de la tour lanterne carrée. C'est le plan magistral de ces églises qui a été reproduit aux cathédrales de Spire, Worms, Bonn, aux églises de Nordhausen, Merseburg, Saint-Castor de Coblence, Saint-Michel d'Altenstadt, à l'abbatiale de Laach, etc.

Une multitude d'autres églises présentent tous les plans connus de la chrétienté occidentale ; quelques-unes n'ont que deux nefs, type essentiellement germanique ; toutes sont pourvues à l'extérieur de bandes murales, de frises d'arcatures. Un certain nombre montrent aussi des galeries extérieures avec arcades sur colonnettes en haut de leurs absides, chevets ou même façades. A Limbourg, le transept est très saillant. Sainte-Ursule de Cologne n'a pas de transept ; l'abside centrale est basse ; la nef, non voûtée, a des piliers rectangulaires, des arcades en plein cintre. Les bandes murales forment des panneaux terminés par trois arcatures, dont celle du milieu encadre la fenêtre de la travée.

(1) C. Enlart, *op. cit.*, vol. 1er, deuxième partie, p. 491.
(2) *Ibid.*, p. 491.

P. de Truchis, del.

Abside de l'église de Trau.

Cette grande école germanique a répandu ses œuvres en Belgique et en Hollande. Il faut y rattacher la cathédrale de Tournai, pourvue de cinq tours et de deux chœurs, opposés l'un à l'autre. Son ornementation extérieure comporte les bandes murales et les frises d'arcatures. Cependant on trouve à Hastières un exemple de renforcement par arcs de décharge. Beaucoup d'autres édifices de ces deux contrées ont le style de Tournai. A Maestricht, les deux églises romanes présentent la même ornementation de bandes et d'arcatures.

L'empire d'Autriche possède une architecture particulièrement intéressante parce que dans les provinces voisines de la Bavière et de la Suisse, comme le Vintsgau (plan tréflé), le Trentin, le Tyrol (nef unique à trois absides), elle a surtout le caractère lombard-germanique (1), au point de vue de l'ordonnance, de la sculpture et de la technique de la construction, tandis qu'elle a pris contact avec l'art byzantin dans l'Istrie, la Carinthie et même le Frioul. De là des dispositions particulières, le partage entre les éléments lombards occidentaux et ceux de l'Orient, venus, les uns, par l'Adriatique, les autres des provinces byzantines. Ainsi, des sanctuaires carrés y sont fréquemment voûtés en cul-de-four sur trompes ; même à Saint-Laurent de Zara, les collatéraux ont reçu une suite d'exèdres ouverts sur la nef (2). Dans ces régions, les édifices de plan ramassé avec coupole centrale sur trompes ne sont pas rares et s'y allient avec l'usage des bandes murales arcaturées. En se rapprochant de l'Istrie et de la Dalmatie, on voit encore des spécimens caractéristiques de l'école lombarde. Ainsi, la cathédrale de Trau (début du XIII[e] siècle) montre aux absides une élégante disposition d'arcatures sur colonnettes, mais les petites églises voûtées en berceau, avec coupole sur

(1) C. Enlart, *op. cit.*, vol. I[er], deuxième partie, p. 500-504.
(2) *Ibid.*, p. 500.

pendentifs au centre de la nef (Cattaro, cathédrale de Nona), sont déjà fréquentes; cependant, à Sainte-Euphémie de Spalato, édifice à coupole centrale, les croisillons sont voûtés d'arêtes.

Dans tout le nord de l'Italie, les édifices à bandes murales arcaturées du XI[e] siècle et surtout du XII[e] sont encore nombreux, mais bien peu remontent au delà de l'an mille. Aujourd'hui, les plus intacts sont loin des centres où se porte l'activité moderne, tandis que ceux des villes, jadis les plus importants, les plus connus, ne présentent que des vestiges plus ou moins défigurés.

Le baptistère de Biella (1), province de Novarre, doit être compris, avec la petite chapelle de San-Fedelino, située sur le lac de Mezzola, parmi les édifices les plus anciens de cette architecture, parce qu'ils datent de l'époque où elle retrouva une vogue soudaine en Occident. Le baptistère remonte certainement à la première moitié du X[e] siècle. Il fut édifié sur plan en quatre-feuilles. Ses hémicycles se trouvent renforcés par deux bandes murales que relient entre elles, sous le rebord de la toiture, des séries de quatre arcatures encorbellées. Au centre de l'édifice s'élève, plus haut que les toitures annexes, l'étage de la coupole, simple bâtisse carrée dépourvue de bandes, mais terminée elle-même par une frise continue d'arcatures encorbellées. La maçonnerie très irrégulière laisse voir en beaucoup de places l'appareil en épi, si fréquent à l'époque carolingienne.

Aucun édifice ne peut nous montrer un exemple plus caractéristique de cette architecture primitivement fortifiée, que l'insécurité du temps rendait souvent nécessaire, après comme pendant les incursions des Hongrois.

La chapelle de San-Fedelino, petit oratoire de forme carrée avec abside à bandes murales et arcatures géminées,

(1) Rivoira, *op. cit.*, t. II, p. 288 et pl.

P. de Truchis, del.

Baptistère de Biella.

paraît remonter à l'année 964 (1). Sa maçonnerie des plus frustes et la disposition, le long des angles, de quelques pierres redressées, lui donnent de la ressemblance avec la maçonnerie du narthex de Tournus.

A cette époque où la haute Italie pansait les plaies ouvertes par une longue période de conflits armés, créait de nouvelles abbayes et renouvelait ses édifices religieux, on y avait adopté le style de l'architecture à bandes ornées d'arcatures. De grandes églises reconstruites alors, comme le dôme d'Ivrée (en partie) (995-1005), la cathédrale d'Aoste (en partie), d'autres nouvellement fondées, comme l'abbatiale Saint-Étienne d'Ivrée ou celle de Fructuare (2), (1003-1006) ont eu, de même que les grandes églises rhénanes, leur chœur flanqué de deux hautes tours carrées, garnies de bas en haut de bandes murales et d'arcatures. A l'abside et aux absidioles de l'église de Montalino di Stradella, les trois panneaux, percés de fenêtres, s'encadrent de bandes du même style. Mais les arcatures géminées, type très ancien, se rencontrent aussi fréquemment. L'une et l'autre de ces dispositions se remarquent aux tours d'Ivrée, d'Aoste, de Fructuare, ainsi qu'à un grand nombre d'autres édifices du nord de l'Italie, où réapparaissent en même temps les frises d'arcatures. Ce parti ornemental s'est tellement perpétué dans l'Italie du nord qu'il y contrebalança, jusqu'à la fin du XII[e] siècle, l'art roman bourguignon et auvergnat, né, sous l'impulsion de Cluny, d'une évolution de la société vers le classicisme gréco-romain, autrement dit l'art de bâtir en pierre appareillée et de sculpter la pierre en relief à l'imitation des œuvres de l'art romain latin.

(1) Comte A. Cavagna : *Il tempietto de San Fedelino ;* Pavia, tipog. Fusi, 1902.

(2) Bâtie par Guillaume de Volpiano en même temps qu'il commençait la reconstruction de l'abbatiale Saint-Bénigne de Dijon. Chanoine Chomton : *Histoire de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon,* p. 94. — L'abbatiale d'Ivrée est contemporaine.

Le vaste territoire comprenant la Rhétie, la Franche-Comté, la Savoie, le bassin de la Saône, fut entièrement acquis à l'école d'architecture à bandes à partir du milieu du X^e^ siècle. Son règne dura près d'un siècle à l'ouest de la Saône, mais, dans toute la région montagneuse du Jura et des Alpes, c'est à peine s'il cessa, au début du XIII^e^ siècle, avec l'introduction de la croisée d'ogives, qui ne servit guère qu'à voûter les édifices bâtis auparavant par l'école lombarde-germanique.

En Suisse, c'est l'église de Romainmôtier qui reste aujourd'hui le spécimen le plus complet, le plus caractéristique de l'architecture à bandes et arcatures de la seconde moitié du X^e^ siècle, avec les piliers cylindriques maçonnés de sa nef, sa croisée sur piliers rectangulaires, sa tour centrale et les pignons de son transept garnis, comme l'ancienne façade, de bandes et d'arcatures géminées et parfois triplées. Saint-Georges de Reichenau appartient à la même école, ainsi que la cathédrale de Zurich, les églises de Schonenwerth, Saint-Imier de Schaffouse, Payerne, Saint-Maurice, près Zermatt, Saint-Nicolas de Giornico, Valère, à Sion (abside du XI^e^ siècle), cathédrale de Sion (clocher du XI^e^ siècle), etc. Tous ces édifices ont des caractères lombards-germaniques très prononcés. De grandes arcatures extérieures, imitées de celles de Sainte-Agathe et de Saint-Apollinaire-in-Classe, à Ravenne, retombent sur des pilastres engagés à Payerne et à Sainte-Croix de Munster; des arcatures géminées se voient à Romainmôtier, Biasca, Giornico; enfin, il y a des frises ou des corniches de petites arcatures à Torre, Saint-Maurice-en-Valais, Payerne, Saint-Ursanne, Katzis, Romainmôtier, Zurich (1).

Le style lombard persiste, au XII^e^ siècle, surtout à l'intérieur des édifices où se continue la tradition des gros piliers

(1) C. Enlart : *L'architecture romane*, dans *Hist. de l'Art*, p. 565.

maçonnés cylindriques ou carrés, parfois alternés entre eux, mais l'emploi des bandes murales diminue ou cesse tout à fait, comme à Saint-Pierre de Clages (Valais) et à Montehérand (Vaud), avec l'utilisation nouvelle des contreforts ; l'appareil des murs se régularise et se forme de rangées de moellons rectangulaires ; dans les cintres des ouvertures les plaquettes de pierre ou la brique font place à des claveaux en pierre de taille ; le cintre plat des portes de façade est même remplacé par des archivoltes concentriques et souvent toriques. A la façade du narthex de Romainmôtier (1) (fin du XI[e] siècle), au lieu de bandes murales, on voit, comme à l'abside de San-Abundio de Côme et au baptistère de Bergame, des colonnes engagées dont les chapiteaux rayonnent avec la frise arcaturée.

Le Jura français n'a pas conservé d'édifices que l'on doive dater du XI[e] siècle, sauf, peut-être, une partie de l'abbatiale de Gigny et la crypte de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier. Celle-ci peut avoir été la chapelle où reposait le tombeau de saint Désiré en 1083, époque à laquelle l'abbaye de Baume en prit possession. Elle est des plus simples et ses colonnes, d'aspect lourd, ont des chapiteaux lombards-germaniques, taillés à faces prismatiques vers la partie inférieure. Les autres édifices romans, très peu nombreux du reste, datent du XII[e] siècle et conservent les gros piliers maçonnés de forme cylindrique, octogonale ou carrée, sauf la crypte de Saint-Lothain dont les piliers présentent en coupe, comme ceux de la nef de Saint-Vorles de Châtillon, le tracé du quatre-feuilles. Des vestiges de bandes murales subsistent à Gigny, Saint-Lothain, Saint-Maur et Saint-Hymetière. Une frise arcaturée entoure l'abside de Saint-Lupicin. Ces derniers édifices appartiennent à la même école que Baume-les-Moines (Jura), Payerne, Saint-Ursanne, Katzis (Suisse). Cluny et Tournus d'abord, puis un peu

(1) A. Naëf, *op. cit.*, p. 446.

plus tard Dijon, devinrent promptement les foyers les plus actifs de développement de l'architecture romane lombardinisée.

C'est dans cette région de la Bourgogne centrale que subsiste le plus de vestiges de cette école. Malgré les reconstructions multiples que provoqua, au XII^e^ siècle, l'élan prodigieux de l'école romane en pierre appareillée, on y voit encore un certain nombre d'édifices lombards plus ou moins défigurés, dont la construction n'est pas postérieure au milieu du XI^e^ siècle. Le département de la Côte-d'Or en possède une quinzaine dans un rayon de vingt lieues autour de Dijon. Depuis la destruction de la plus grande partie de la rotonde de Saint-Bénigne et de ses annexes, c'est l'église Saint-Vorles de Châtillon-sur-Seine qui présente l'ensemble le plus complet de l'église bourguignonne de style lombard avec tour de croisée. Elle a même deux transepts, ce qui la rapproche du type germanique. Mais au point de vue de la technique on y trouve une analogie frappante avec l'étage supérieur du narthex de Tournus, les tours de croisée des églises de Chapaize, Blanot et du Villars en Mâconnais, avec la chapelle de Cote, près de Cluny, restée encore entière, y compris sa coupole de croisée, placée très bas sur les trompes, sans l'intermédiaire d'un tambour.

A Saint-Vorles de Marcenay comme à Saint-Vorles de Châtillon, Saint-Apollinaire-lès-Dijon, Sennecey (façade), Bretenière, Combertault, Beligny-sous-Beaune, la chapelle Saint-Martin, près Beaune, l'extérieur des murs primitifs est occupé par une succession de bandes murales arcaturées et de panneaux creux semblables à ceux du narthex de Tournus, des églises de Saint-Vincent-des-Prés, Bissy-sous-Fley, Laives, de la chapelle de Cote, du chœur d'Anzy-le-Duc, de la tour de croisée et de l'abside du Villars, enfin des clochers de Chapaize, de Blanot, etc.

Dans le Chalonnais et le Mâconnais, plus encore que dans la province de Dijon, surtout à l'approche de Cluny,

l'école lombarde a exercé une influence considérable sur l'architecture du XI[e] siècle et même sur celle du XII[e] en moyen appareil. Citons comme exemples : à Cluny, la tour du croisillon sud de l'église abbatiale et surtout la tour de croisée de l'église Saint-Marcel (seconde moitié du XI[e] siècle) ; le chœur, le transept et le portail nord de celle de Paray-le-Monial, etc. C'est probablement à des ateliers dépendant de la célèbre abbaye du lieu qu'il faut attribuer encore la construction d'églises rurales comme les églises de Clessé, Loché, Channes, Mazille, La Vineuse, Ameugny, la chapelle Saint-Hippolyte (tour de croisée) et beaucoup d'autres constructions telles que plusieurs maisons romanes de Cluny. Leur ordonnance, leurs bonnes proportions, l'agencement heureux des bandes murales, des frises de petites arcatures ainsi que des fenêtres géminées, la belle exécution des détails décoratifs ou de la maçonnerie d'appareil, attestent quel degré d'art ces ateliers avaient atteint dès la fin du XI[e] siècle. A cette époque de transition les écoles de l'est et du midi de la France renonçaient au petit appareil à revêtement pour bâtir en moyen appareil régulier. Cela est certain pour les édifices d'une certaine importance.

Depuis le milieu du XI[e] siècle il s'était fait une profonde évolution dans l'esprit de la société dirigeante à la tête de laquelle marchaient des personnalités très en vue de l'ordre de Saint-Benoît. Le temps n'était plus où saint Odon, poursuivant comme objectif la réalisation de l'idéal de simplicité prêché par saint Grégoire le Grand, ramenait la chrétienté aux plus anciennes aspirations de l'art chrétien. La congrégation de Cluny, devenue la plus grande puissance morale et intellectuelle du temps, très pénétrée du rôle qu'elle devait jouer parmi les puissances temporelles pour le progrès de la société, visait maintenant à un idéal d'art et de perfection voisin des splendeurs royales, auquel l'acheminait naturellement la suprématie qu'elle avait acquise. En peu de temps elle avait su faire siennes les plus belles

conceptions de l'art antique, et plier l'art ornemental comme l'architecture à un idéal nouveau de beauté, de grandeur et de noblesse qui étonne non moins par la promptitude de sa réalisation que par la distinction de ses œuvres.

Dans la seconde moitié du XI[e] siècle, Cluny transforme une multitude d'abbayes devenues « ses filles » ; mais de toutes ses possessions dans la région lyonnaise, à cette époque, bien peu de chose subsiste qui porte encore la trace de l'art lombard-bourguignon. Aujourd'hui on n'y voit guère, dans cette région, d'autres vestiges appartenant à cet art que ceux d'une petite chapelle annexe de l'abbaye de Savigny, près de Lyon. Le style des colonnes d'angle et de leurs chapiteaux, ainsi que la technique de ses murs en moyen appareil, classent cette chapelle parmi les constructions de la fin du XI[e] siècle ou du début du XII[e]. Il semble du reste que l'architecture lombarde n'a pas joui d'une très grande faveur dans la province de Lyon, car la technique des monuments du style roman primitif, encore visibles dans cette ville et à Vienne, témoigne que l'église lyonnaise avait conservé, même en ce temps de réforme, une sorte d'autonomie régionale et, par suite, des principes de construction conservés de l'art franc carolingien plutôt qu'apportés par l'art lombard-bourguignon. La chapelle méridionale du chœur d'Ainay et la façade de la « Manécanterie », près de la cathédrale, en font foi. A Ainay on voit l'arc outrepassé ; l'ornementation y est très influencée par l'art hellénistique ; au porche de Saint-Pierre de Vienne, bâti en pierre de taille, les influences franques carolingiennes et mauresques sont profondément accentuées, mais elles s'y mêlent à des influences lombardes. Ainsi, l'arc outrepassé, l'arc torique et l'arc polylobé s'y allient avec les frises arcaturées. A la tour de Saint-André-le-Bas de la même ville, deux rangées d'arcatures géminées accusent l'arc outrepassé.

Presque toutes les églises romanes de la Savoie ont disparu. Deux des dernières, encore debout, appartiennent, du

J. Durand, phot.

Église d'Aime.

Abside.

moins en partie, à l'école lombarde : ce sont les églises du Bourget, sur le lac du même nom, et d'Aime, près de Moutier en Tarentaise. La première de ces églises est bien connue par sa crypte à deux absides opposées; la seconde, bâtie sur un temple romain récemment exploré, présente le plan basilical sans transept ni travée de chœur, mais terminé à l'orient par une abside et deux très petites absidioles. Le bas-côté nord a disparu; toutes les grandes arcades, qui retombent sur des piliers rectangulaires, ont été murées; enfin, les fenêtres de la rangée supérieure sont petites et ébrasées au dehors de même qu'au dedans. Sur la dernière travée du bas-côté nord s'élève un clocher sans bandes murales, mais une frise d'arcatures encorbellées contourne l'abside un peu au-dessous de la toiture, comme au baptistère de Biella. Plus bas, on distingue des rangées en épi dans la maçonnerie, faite de petites pierres brutes ; enfin, les angles de la tour s'alignent au moyen de carreaux de pierre redressés. Le plan de l'édifice, les arcatures encorbellées de l'abside, les gros piliers carrés, l'appareil grossier et en épi sont autant de particularités propres à l'art lombard-tyrolien. Cette église est certainement moins ancienne que ne pourrait le faire croire l'aspect fruste de ses murs. Sur le territoire d'Aime, deux petites chapelles isolées dans la montagne ont les mêmes caractères de construction. Le clocher de Brenthonne (Haute-Savoie), seul vestige de l'église romane du lieu, a conservé ses bandes et ses frises d'arcatures.

Le Dauphiné est un peu moins dépourvu que la Savoie d'édifices du style lombard. L'église de Sassenage (Isère) appartient à la même école. On peut mentionner dans la Drôme un certain nombre d'édifices romans en moyen appareil fortement influencés par cette école : les églises de Vallauris (abside à bandes murales), Chabrillant (chevet), Aiguebelle (absides avec arcatures sur colonnes engagées), Allan et la Garde-Adhémar (frise d'arcatures à l'intérieur

de l'abside), Chantemerle, cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Die, Étoile (archivolte arcaturée au portail), Donzère (arcatures de l'abside portées alternativement sur des

P. de Truchis, del.

Clocher de Manthe.

colonnes engagées et sur des corbelets), Léoncel (bas-côtés voûtés en demi-berceau), la chapelle épiscopale de Saint-Donat (échauguette d'époque avancée avec arcatures),

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Clocher de Saint-Paul-de-Mausolée.

Manthe (étage du beffroi terminé par une frise d'arcatures et de bandes d'angle encadrant sur chaque face deux fenêtres géminées), l'église de La Baume-de-Transit, qui présente la même disposition d'absides et cette curieuse particularité que son plan, à l'époque romane, inscrivait, à l'intérieur, le tracé du quatre-feuilles, et, au dehors, celui d'un cœur (1), enfin, l'église de Saint-Restitut, dont M. Naëf s'est servi (2) comme point de comparaison pour la taille décorative de certaines parties du narthex de Romainmôtier.

A Moustier (Basses-Alpes), la nef est en petit appareil brut, probablement du XI[e] siècle, en tout cas du type d'Aime, mais la tour de croisée plus récente montre le moyen appareil avec bandes murales et arcatures. La chapelle Saint-Jean de Largentière, type de construction rurale du XII[e] siècle, a son abside ornée d'arcatures sur colonnettes engagées, comme la cathédrale de Trau et San-Abundio de Côme.

Le même style, les mêmes caractères se retrouvent au mur latéral sud de Notre-Dame-des-Doms d'Avignon, à l'abside de Notre-Dame de Belvezet, dans le fort de Villeneuve-lès-Avignon, à celle de la chapelle de Caumont, à la cathédrale de Cavaillon (Vaucluse), aux clochers de la cathédrale d'Apt, à Saint-Symphorien-de-Buoux, près Apt, à la chapelle du Groseau, commune de Malaucène, édifice intéressant avec coupole et arcatures sur colonnettes, à Saint-Paul-de-Mausolée, commune de Saint-Remy-de-Provence, à l'abside de Noves (Bouches-du-Rhône), au transept de Saint-Honorat des Aliscamps d'Arles (3), etc.

(1) Presque tous ces édifices romans du Dauphiné m'ont été signalés par M. H. Nodet, architecte en chef des Monuments historiques, qui en donnera plus loin une description détaillée.

(2) A. Naëf, *op. cit.*, p. 448.

(3) Édifices de la Provence étudiés par M. Labande, archiviste du Palais de Monaco, qui a bien voulu me les faire connaître.

L'école lombarde en petit appareil a régné exclusivement, au XI[e] siècle, dans toute la région des Alpes que baigne la Méditerranée. Là, nous voyons dans les derniers vestiges

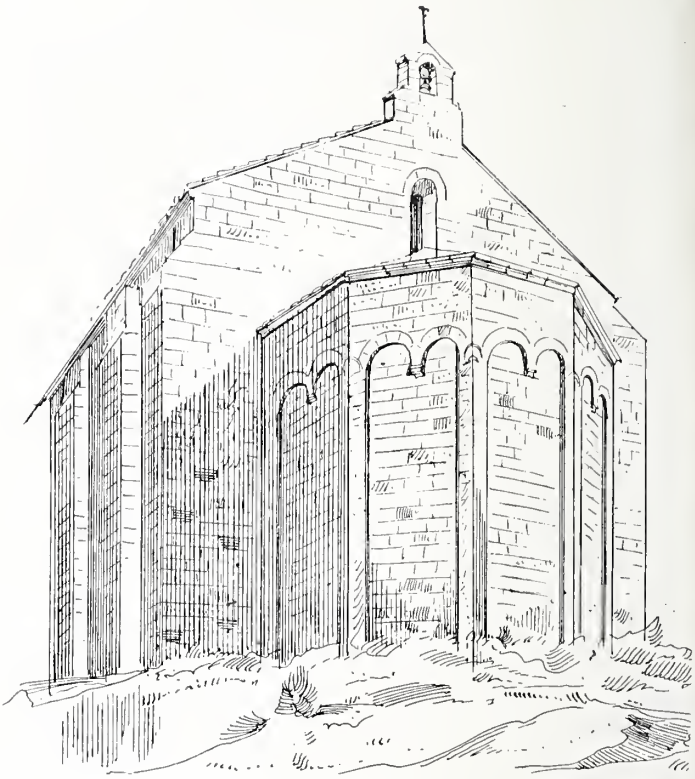

P. de Truchis, del.

Abside de la chapelle de Caumont.

de cette architecture, que les constructions importantes de cette époque avaient été édifiées suivant le type de celles de l'Italie septentrionale. La chapelle ronde de Saint-Hilaire à Grasse, certaines parties de la cathédrale de Venee, la

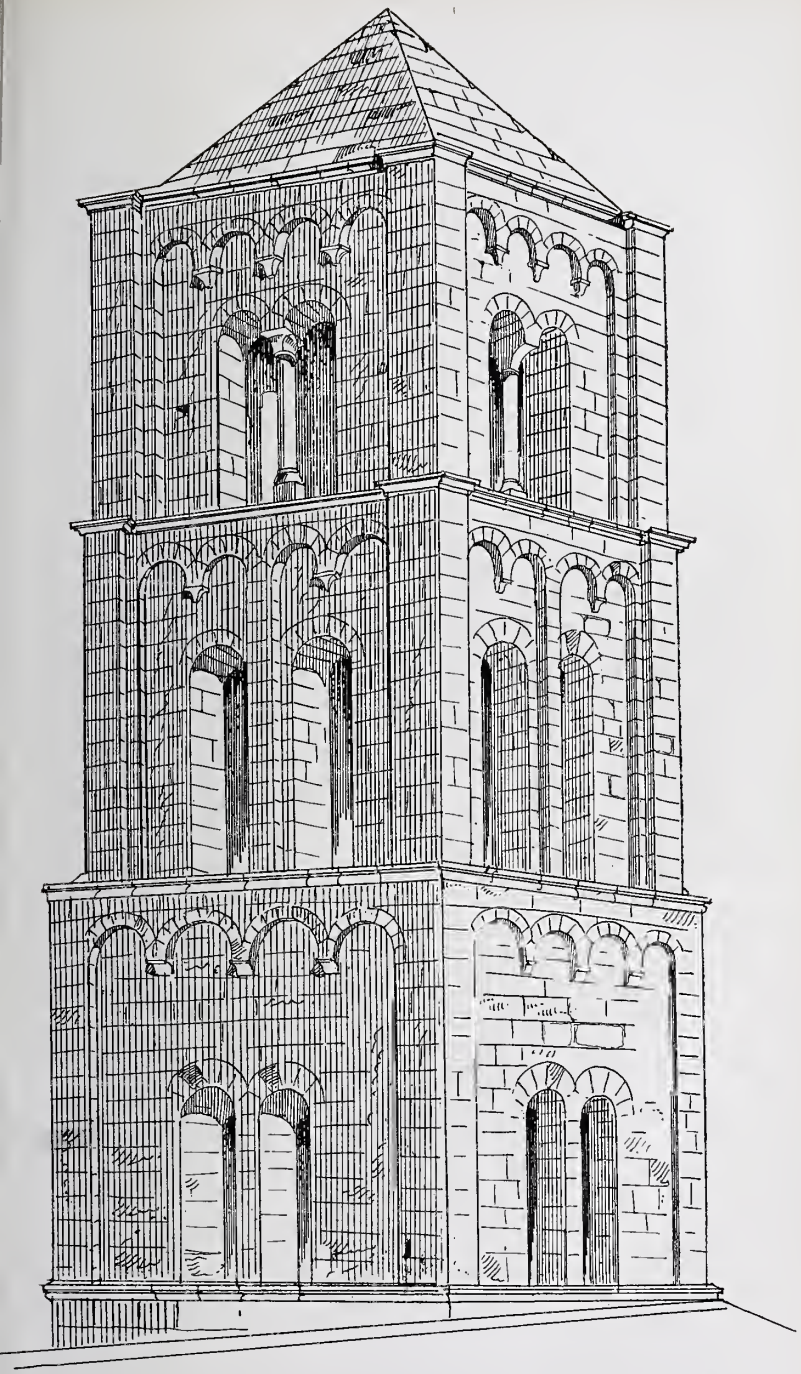

E. Chauliat, del.

Clocher de Moustiers.

tour bâtie jadis au-dessus du monument élevé à Auguste, au faîte de la Turbie, l'octogone de Saint-Sauveur en l'île de Saint-Honorat, de même que le baptistère de Vintimille (Italie), près de la frontière française, sont des constructions en très petit appareil avec bandes murales, arcatures géminées ou frises d'arcatures, imitées les unes des baptistères de Saint-Ferdinand, de Saint-Pierre-Chrysologue, les autres de Saint-Jean-l'Évangéliste ou de Saint-Vital de Ravenne, non seulement au point de vue des dispositions architectoniques, mais encore à celui de la technique de la construction.

Sur la rive droite du Rhône, les influences lombardes restent très puissantes. Elles contournent le plateau central et s'accentuent de plus en plus en avançant dans les régions méridionales. On les constate, dans l'Ardèche, à la crypte de Cruas, peut-être du XI^e^ siècle (chapiteaux très barbares), au chevet de la même église, couronné de bandes arcaturées et surmonté d'un clocher rond qui sort d'un étage octogone, à Bourg-Saint-Andéol (face des absides, appareil fruste, angles en taille formant bandes, arcatures), à Champagne, à Mélas (baptistère octogonal et cantonné d'absidioles), à Saint-André de Cruzières (frises d'arcatures grimpant le long du pignon de façade), à Thines, construction soignée de la deuxième moitié du XII^e^ siècle (absides avec arcatures sur colonnes engagées très délicates) (1).

L'appareil lombard assez primitif apparaît encore dans la région du Gard, à la base de l'église Saint-Pierre de Pont-Saint-Esprit (autrefois Saint-Saturnin-du-Port). De la même école dérivent Saint-Martin-de-Jussian, Saint-André-de-Roquepertuis, Saint-Pierre-de-Vénéjan (2), Saint-Geniès, commune de Saint-Firmin (aux absides en ruine, appareil

(1) Édifices qui m'ont été indiqués fort obligeamment par M. l'architecte Nodet.

(2) Églises que M. Bruguier-Roure a bien voulu me faire connaître.

moyen et bandes murales) (1). Quant au clocher de l'église d'Uzès (XII[e] siècle), en appareil moyen plus soigné, il a lui-même des bandes et des arcatures.

Dans l'Hérault, mêmes influences lombardes que dans les départements voisins. Elles se transmettent à bien des édifices d'époque postérieure. A l'abbatiale de Saint-Guilhem-le-Désert, le flanc sud de la nef (seconde moitié du XI[e] siècle), — aussi bien le mur du bas-côté que le mur supérieur, — est décoré de bandes murales arcaturées et fut bâti en moyen appareil (2). Les arcatures assez grandes et géminées du bas-côté sud ressemblent par leurs proportions à celles des très vieilles basiliques de Saint-Victor à Ravenne et de Bagnocavallo; celles du mur de la nef sont irrégulières et varient de largeur, comme à la tour de croisée de Romainmôtier. Des bandes murales avec petites arcatures se retrouvent également à l'extérieur de l'absidiole méridionale, construction plus récente que la nef, mais certainement un peu plus ancienne que la grande abside et l'absidiole du nord.

A l'extérieur de ces deux dernières, l'ordonnance décorative ne comporte plus les bandes, mais elle reproduit fidèlement une disposition chère à l'Italie du nord et à l'Allemagne, où elle fut d'usage courant au commencement du XII[e] siècle : trois grandes et larges fenêtres cintrées éclairent l'hémicycle, et l'on voit, en dessous du rebord du toit, entre deux rubans de dents d'engrenage, une suite d'arcades aveugles avec glacis intérieur, réminiscence évidente des séries d'arcatures souvent encorbellées et défensives dont on voit encore des exemples, principalement dans le Tyrol et le nord de l'Italie. Nous avons vu qu'à l'abside d'Aime se trouve une

(1) Fr. Sallustien : *Les chapelles romanes du Gard*, dans le *Congrès archéol. de Nimes*, 1897, p. 305.

(2) E. Bonnet : *L'église abbatiale de Saint-Gnilhem-le-Désert*, dans le *Congrès archéol. de Carcassonne*, 1907, p. 384 à 440. Voir figures et planches.

H. Heuzé, phot.

Eglise de Cruas.

Abside.

grande frise d'arcatures de même apparence, mais aveugles. Elle était donc purement ornementale. L'école lombarde a reproduit longtemps cette dernière disposition. On peut citer comme frises du genre très caractéristiques, celles des absides d'Agliate, Saint-Vincent-des-Prés, Saint-Eustorge et Saint-Celse de Milan. Il est vrai que ces dernières proviennent de restaurations. A Quarante, église assez intéressante dont les travées sont ornées, à l'extérieur, de trois arcatures, celle du milieu, plus large que les autres, encadre l'unique fenêtre de chaque travée. Des bandes murales ornent encore un certain nombre d'églises de l'Hérault, telles que Saint-Martin-de-Londres, Saint-Pierre-de-Rèdes, Brissac, Valergues (1), mais on les rencontre bien plus loin dans le sud-ouest. A Castres (Tarn), le clocher de Saint-Benoît possède en élévation deux dispositions de bandes : d'abord, de très hautes bandes terminées par de larges arcatures géminées ; puis, au-dessus, étage peu élevé couronné par une frise d'arcatures reposant aux angles sur des bandes. A Montsaunès (Haute-Garonne), l'église, à nef simple et abside, est flanquée extérieurement d'arcades pilastrées.

L'Ariège conserve des églises romanes à bandes. A Soueix, la chapelle Saint-Sernin a une abside pourvue de trois arcades portées sur bandes. L'église d'Ourjout, commune des Bordes, est pourvue à l'abside d'arcatures entre bandes ; celle de Verdun, canton de Cabannes, a trois absides avec frises d'arcatures sans bandes ; à Castillon, l'église (XII[e] siècle) présente les mêmes dispositions et la même ordonnance décorative que celle d'Ourjout, mais elle est plus soignée. A Vic, l'église (XIII[e] siècle) a trois absides ; les arcatures extérieures des absidioles reposent, dans leur axe même, sur un contrefort plat que traverse une fenêtre étroite non ébrasée.

(1) E. Bonnet, *op. cit.*, p. 408.

L'architecture romane du Roussillon se fait remarquer par la persistance et la pureté des influences lombardes qui

P. de Truchis, del.

Église d'Ourjout.

la pénètrent. Ces dernières se manifestent en particulier à Escales (Aude), canton de Lézignan; à Baraigne, canton de Salles-sur-l'Hers; à Montbum, ancienne église prieurale

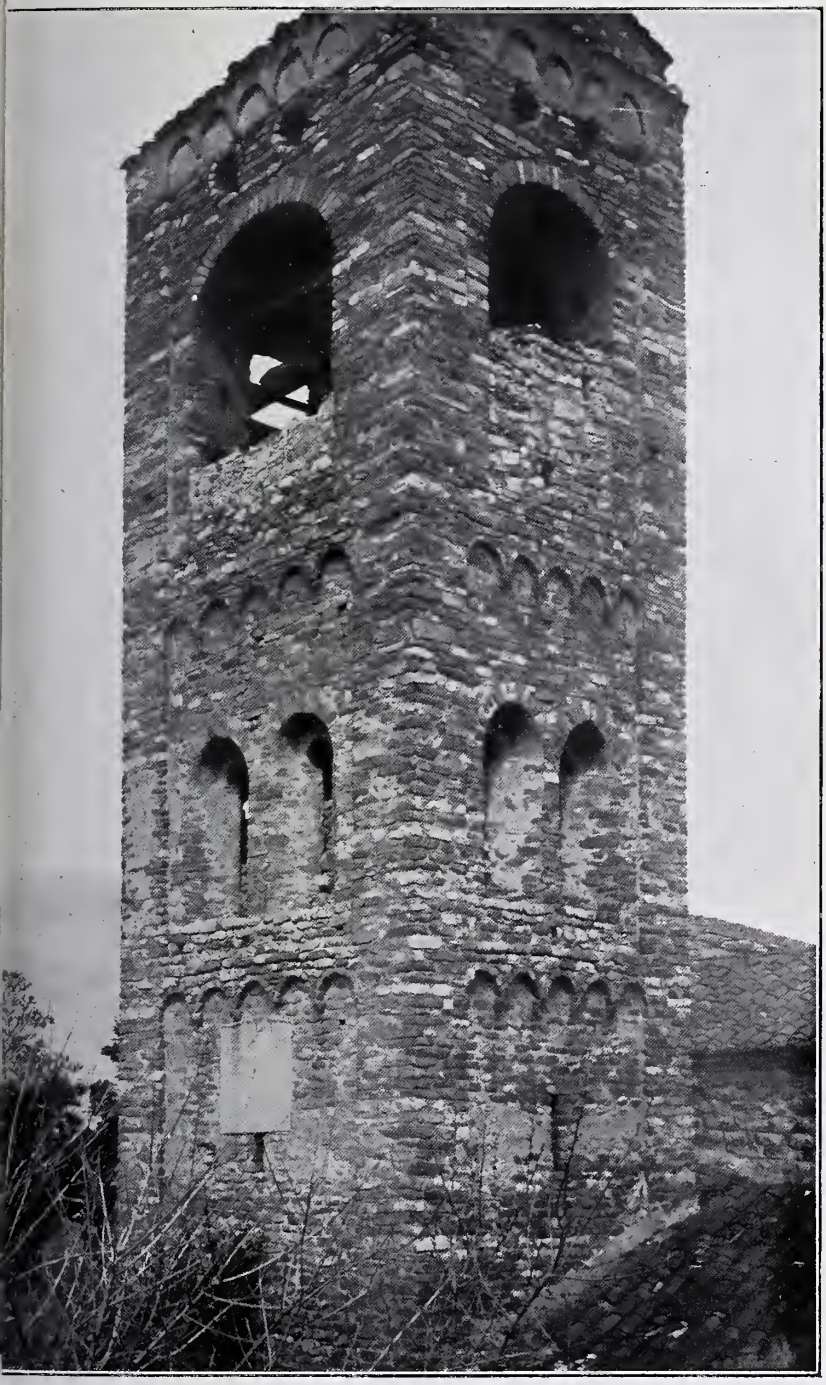

J. Durand, phot.

Clocher de Corneilla-de-Conflent.

pourvue d'une belle abside avec bandes et arcatures. A Fontfroide, près Narbonne, on remarque le même décor

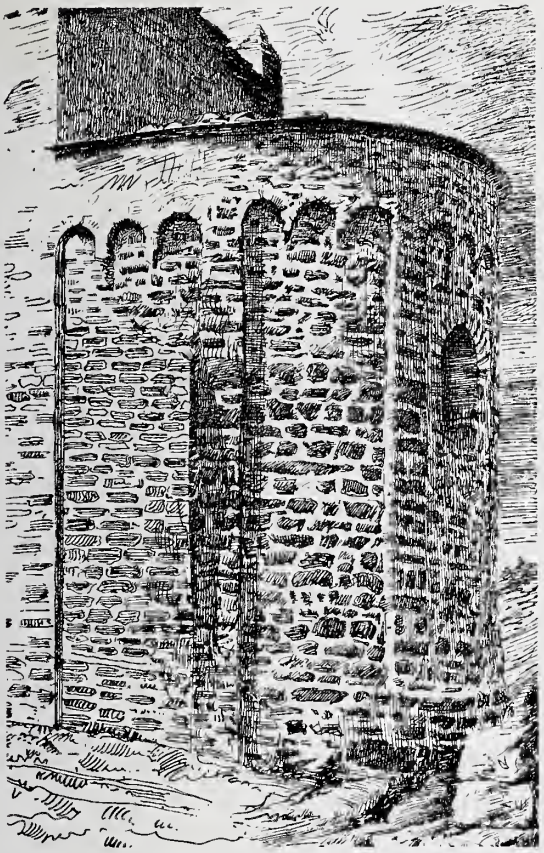

P. de Truchis, del.

Abside de Sainte-Marie-de-la-Grade.

extérieur, tandis qu'à Ouveillan l'abside et les absidioles sont flanquées d'arcs de décharge. Dans les Pyrénées-Orientales, les bandes murales se multiplient avec des

dispositions intérieures non moins lombardes : Corneilla-de-Conflent (1), Arles-sur-Tech (2), la cathédrale d'Elne (3), etc. Le clocher de Saint-Pierre de Prades (4), avec fenêtres géminées et bandes murales arcaturées, appartient à la construction lombarde du X[e] ou du XI[e] siècle, dont les spécimens les plus remarquables, subsistant aujourd'hui dans cette province, sont : la tour de Saint-Michel de Cuxa (5), à Prades, et l'abbatiale de Saint-Martin du Canigou (6). Sainte-Marie-de-la-Grade (7) a, en partie, le même style et des bandes murales semblables. Ces constructions, qu'il faut rapprocher de Tournus par leur donnée d'ensemble et leur technique, résument avec lui les dispositions architectoniques les plus caractéristiques de l'art lombard. Saint-Michel de Cuxa, dédié en 974, est une église allongée, sans bas-côtés, mais munie d'un transept très saillant, que prolongeait encore autrefois l'étage en plain-pied de deux grandes tours carrées. Sa nef, large de plus de neuf mètres, avait reçu, de distance en distance, des arcs transversaux destinés à porter un plafond plat ou seulement, peut-être, les pannes de la toiture. Une seule des tours a survécu ; elle possède quatre étages au-dessus du croisillon. Les deux premiers ont des fenêtres simples, les deux autres, des fenêtres géminées. La dernière rangée est elle-même surmontée de gros oculus ménagés, deux à deux, au-dessus de chaque

(1) *Guide archéol. du Congrès de Carcassonne*, 1906, p. 154-155, fig. et pl.

(2) *Ibid.*, p. 131-134, 3 pl.

(3) *Ibid.*, p. 135-141.

(4) *Ibid.*, p. 148-149.

(5) *Ibid.*, p. 149-152, fig. et pl.

(6) *Ibid.*, p. 155-157, fig. et pl.

(7) Elle possède, au nord et à l'ouest, deux portions de murs absolument nues, mais construites avec l'appareil en épi et chaînage d'angle en pierres épaisses séparées par d'épais joints. Cette partie de l'édifice doit être carolingienne. On voit nettement la reprise de la construction du type lombard en matériaux bruts, mais très différents.

fenêtre. Des bandes murales renforcent la tour dans toute sa hauteur et sur ses quatre faces ; elles sont reliées entre elles au niveau des étages par des bandes arcaturées, qui se reproduisent encore à la partie supérieure sous le crénelage. Sur la première bande transversale courent, d'un côté seulement, deux rubans de dents d'engrenage. Le plain-pied renferme un petit oratoire circulaire avec abside, bâti après coup et mentionné dans un diplôme de 1040. On l'appelle l'église de la Crèche. L'aire intérieure est recouverte d'un berceau annulaire dont la retombée s'opère, au centre, sur un pilier cylindrique. Nous avons vu que cette disposition existe en Allemagne dans la crypte plus spacieuse de Saint-Michel de Fulda, remaniée vers la fin du XI^e^ siècle ; seulement, ici, la nef annulaire s'ouvre, par des arcades, sur un déambulatoire de même forme.

Ce plan, cette forme circulaire tenaient toujours, au XI^e^ siècle, une grande place dans l'architecture monastique. Ils dérivaient du plan et de la forme ronde que la tradition chrétienne avait transmis successivement à l'art carolingien, puis à l'art lombard.

Le petit monastère de Saint-Martin du Canigou possède une église bénédictine sans transept, mais bâtie sur crypte entre les années 1001 et 1026. Sa crypte est aussi grande que l'église supérieure. La nef et les collatéraux de cette dernière ont six travées et se terminent par une abside et deux absidioles ornées, du côté extérieur, de bandes murales et d'arcatures. Les arcades en plein cintre surhaussé et clavées avec des plaquettes de pierres brutes extradossées, ont un très grand développement. Elles retombent, au centre de la nef, sur un pilier cruciforme très bas. Les quatre autres supports de chaque rangée sont des colonnes non moins courtes et un peu galbées que surmontent directement des coussinets très évasés. Ces derniers, ornés de sculptures plates, tiennent lieu de chapiteaux. Au nord du chevet et en bordure du chemin de la montagne, se trouve

une tour carrée, à trois étages et de forme massive. Elle abrite l'entrée du monastère, que protège une échauguette engagée dans sa souche. Ensuite s'élèvent deux étages, éclairés, le premier, par des fenêtres simples, et le second, par d'autres fenêtres dont celles du levant sont géminées. On voit aux deux étages des bandes murales et un bandeau arcaturé accuse chaque palier : enfin, la tour se termine par une terrasse crénelée avec merlons à ressauts du type arabe (1).

Ces édifices de l'époque romane primitive sont des spécimens très purs de l'école architecturale, que les ateliers bénédictins du sud-est de la France et de l'Italie propagèrent au loin pendant le X^e^ siècle et une partie du XI^e^, tandis que, pour suivre l'exemple de Cluny, ils renouvelaient un très grand nombre de leurs abbayes et prieurés.

Parmi les nombreux édifices de style lombard conservés dans les Pyrénées-Orientales, il convient de citer : Coustouges, canton de Prats-de-Mello (haute tour carrée, du XII^e^ siècle, avec bandes et arcatures); Château-Roussillon, près de Perpignan (grande abside avec arcatures entre bandes, deux au centre et quatre sur les côtés); Sahorres, canton d'Olette (abside et clocher avec frise d'arcatures (2); Angoustrine, canton de Saillagousse (abside décorée de même); Elne (façade de l'église en petit appareil brut, frise d'arcatures grimpant au pignon, abside avec grandes arcatures et, à leur naissance, rangée de billettes, détail qui n'est pas lombard); Arles-sur-Tech (abside avec bandes et arcatures géminées); Saint-André-de-Sorède, canton d'Argelès (même disposition de bandes et arcatures géminées à la façade et à l'abside); chapelle Saint-Julien, près Villeneuve-de-la-Raho, d'une construction intéressante

(1) A. Brutails, *op. cit.*, pl. à la p. 156. dans le *Guide du Congrès archéol. de Carcassonne*, 1906.

(2) Cf. Brutails, dans *Bulletin archéologique*, 1894.

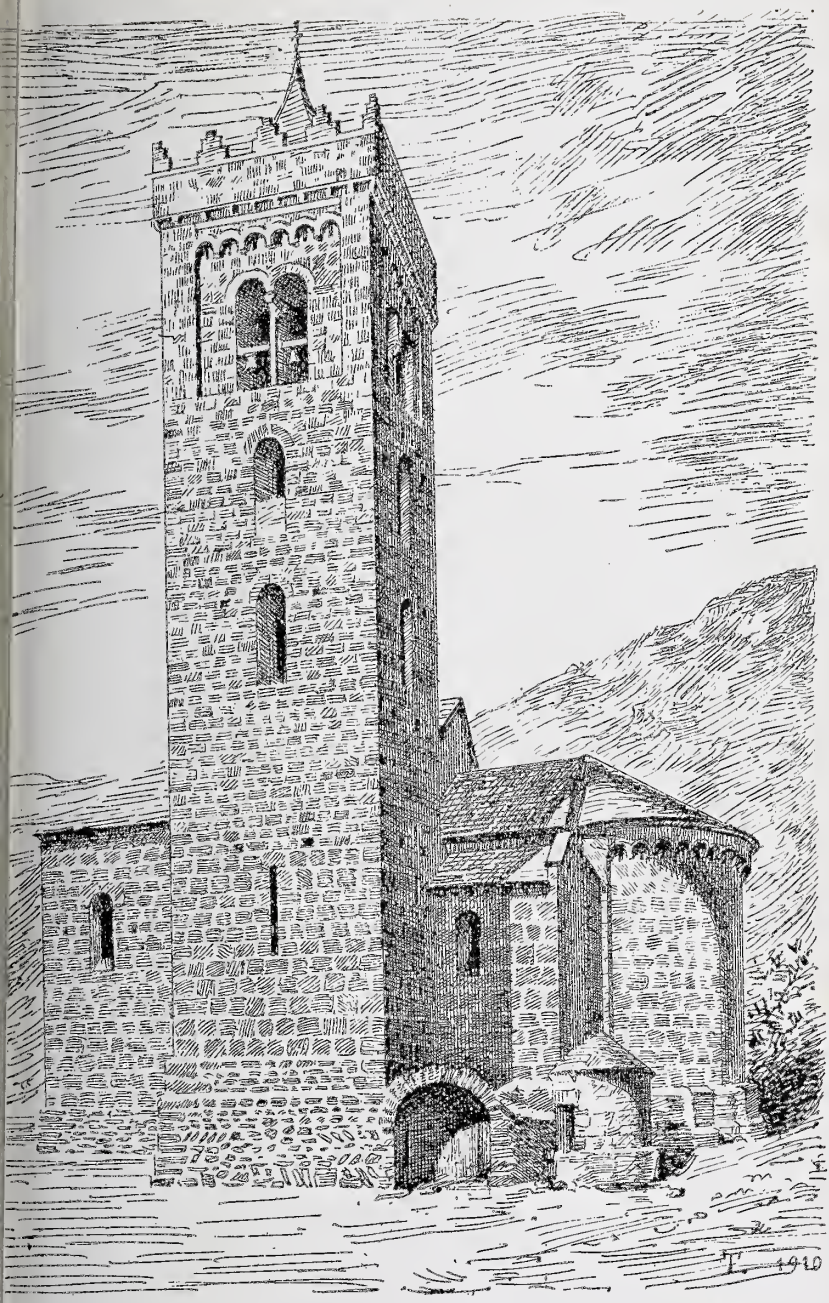

P. de Truchis, del.

Clocher de Coustouges.

(deux rangées de grandes arcatures superposées, le premier rang porté sur bandes, le second rang sur colonnettes en hors d'œuvre); Montferrer, canton d'Arles-sur-Tech (clocher sans bandes murales, mais du type lombard pur par ses proportions, son appareil, ses fenêtres géminées (1).

En Espagne, l'architecture lombarde a produit de bonne heure des édifices assez semblables à ceux du Roussillon. Le décor à bandes murales est extrêmement fréquent dans la Catalogne et la Navarre. On peut lire dans l'article très documenté de M. Puig y Cadafalch sur les influences lombardes dans la première (2) de ces provinces, la description et l'analyse d'un grand nombre d'édifices où l'on trouve les éléments les plus caractéristiques de cette architecture. L'église rurale de Saint-Pons d'Ordal, avec sa tour de croisée, son transept saillant, sa façade et ses murs renforcés de bandes murales, est un exemple à rapprocher de ces églises de prieurés et de petits monastères que les bénédictins bâtissaient, au X^e^ et au XI^e^ siècle, dans le Roussillon comme dans la Bourgogne-Jurane, les bassins de la Saône et du Rhône, alors que souvent on continuait de bâtir à côté d'elles dans la manière et le style franc carolingiens. Aujourd'hui encore, on voit dans les campagnes de la Bresse, du Bugey, de l'Isère, du Lyonnais et du plateau central, une façon de bâtir qui est la survivance d'une technique autochtone très peu influencée par l'art roman lombard ou par l'art ogival. Le clocher de Ripoll (partie inférieure) et celui d'Évill-la-Vall ont, dans leur ensemble, le caractère lombard moins accentué que celui de Saint-Michel de Cuxa, mais tous sont étroitement apparentés avec les grandes tours à nombreux étages de l'Italie du nord (dôme

(1) C'est à l'obligeance de M. Sallez, architecte en chef des Monuments historiques, que je dois de connaître le caractère lombard d'un grand nombre d'églises rurales de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales et de plusieurs autres départements. Je l'en remercie ici particulièrement.

(2) *Guide du Congrès archéol. de Carcassonne*, p. 684 à 703.

d'Ivrée, abbatiale Saint-Étienne d'Ivrée, tour de l'abbatiale de Fructuare, etc.).

De tout ce qui précède ne résulte-t-il pas que l'art et l'architecture multiplient, au X^e^ et au XI^e^ siècle, dans le plus grand nombre des provinces de l'Europe méridionale et centrale, des répliques rajeunies et développées de ceux de la tradition constantinienne ? Comme toutes les manifestations de la pensée du temps, ils accusaient un retour aux traditions des premiers siècles du christianisme, une tendance aux formes simples, austères, de tradition archaïque, avec réminiscences hébraïques qu'avait affectionnées la chrétienté du IV^e^ siècle, enfin une attraction irrésistible pour toutes les formules d'une école orientale, voire même palestinienne, que les artistes contemporains des iconoclastes développèrent jadis dans l'Italie, en dépit des influences byzantines, et léguèrent à une nouvelle école, qui les répandit depuis le Rhin jusqu'aux plaines de l'Aragon, après avoir paré d'une opulente floraison la Bourgogne orientale, le bassin du Rhône, la Provence et le Roussillon.

XI

NOTES SUR QUELQUES ÉGLISES DE LA DRÔME

Par M. H. NODET.

Après la loi de Séparation, l'administration des Beaux-Arts prescrivit aux architectes des Monuments historiques de lui signaler, dans leur circonscription, les édifices religieux susceptibles d'être classés en totalité ou en partie. Comme mes confrères, je me suis mis en route pour remplir cette tâche, dont les difficultés n'ont pas tardé à apparaître. Je passe sur celles que l'on pourrait appeler matérielles, moyens de transport, nourriture, logement,... c'était secondaire ; la plus grave est venue du peu de renseignements que l'on pouvait se procurer sur les localités qui méritaient une visite, d'où nécessité d'aller à l'aventure.

Je ne pourrai, faute de temps, faire ici une étude sur mes recherches dans la vallée du Rhône, Ardèche et Drôme ; je veux seulement signaler à l'attention des membres de la Société française d'Archéologie quelques monuments qui m'ont plus particulièrement intéressé.

Je mets en première ligne la très curieuse église de La Baume-de-Transit (Drôme).

Elle ne présente plus aujourd'hui qu'un plan en trèfle, la quatrième abside ayant été sacrifiée pour la construction

d'une nef, peut-être au XVI[e] siècle ; mais le pointillé indique le plan complet primitif. L'autel est placé actuellement dans l'absidiole sud, face à la nef, mais sa place vraie est à l'est, dans l'abside principale, ainsi que l'indique la petite travée qui la précède.

La coupole et le clocher central ont dû s'écrouler ou être

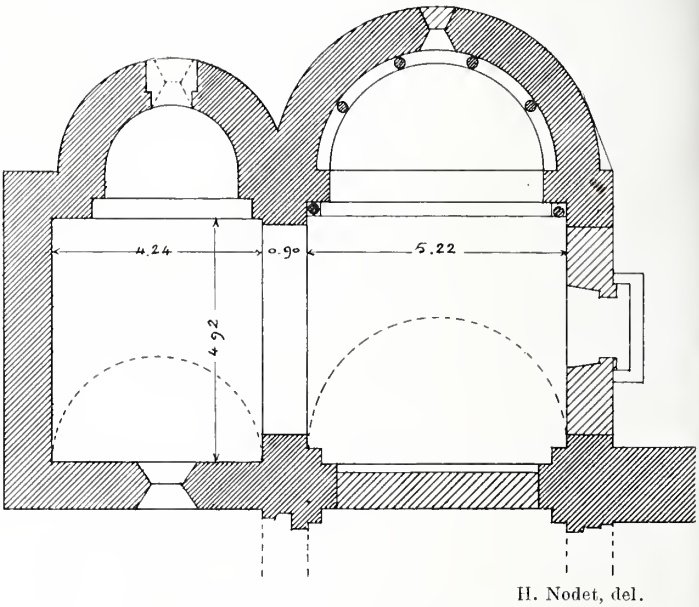

Plan du chevet de Solérieux.

démolis au cours du XIV[e] siècle : à cette époque remontent, en effet, la voûte à nervures et le campanile, qui ont remplacé la coupole et le clocher romans ; le porche à l'ouest est du XIV[e] siècle également.

Ce qui est particulier, c'est la courbe allongée du parement extérieur réunissant les trois absidioles, et rappelant à peu près la forme d'un cœur : sa décoration se compose de bandes verticales qui viennent s'amortir simplement dans le

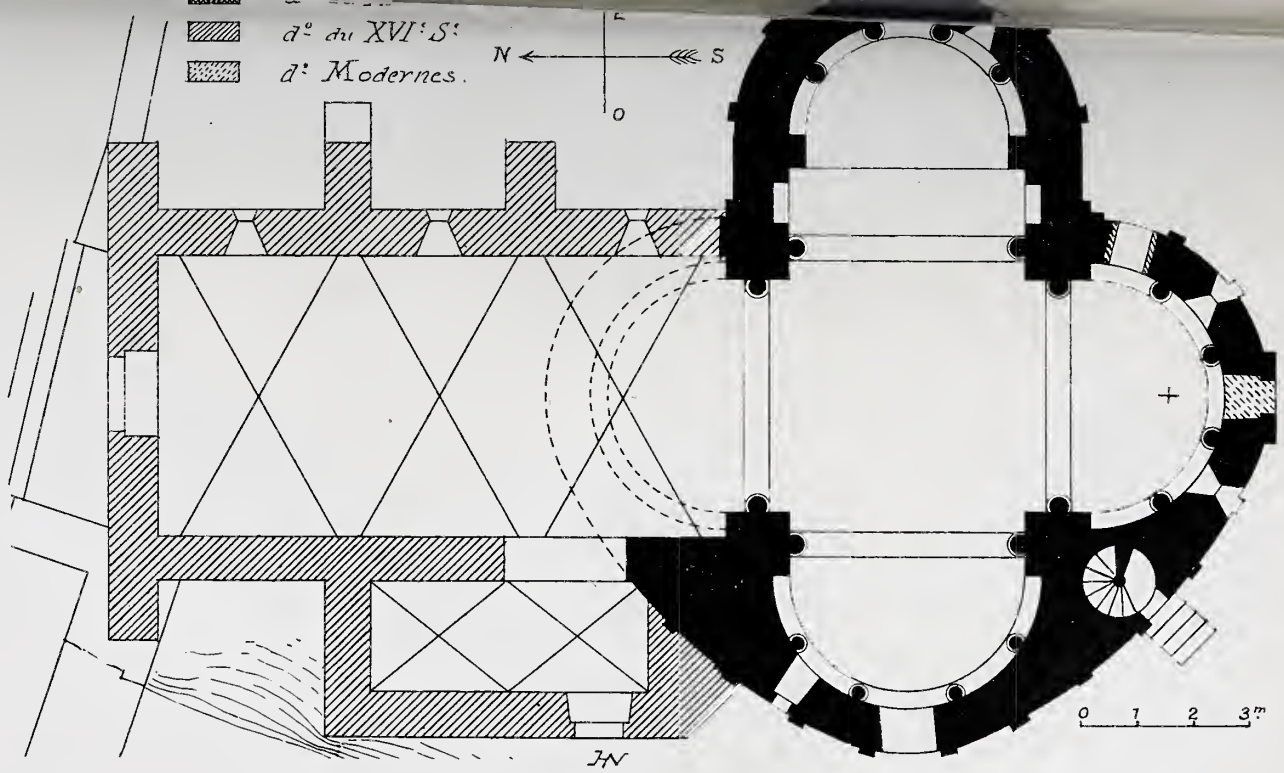

Plan de l'église de La Baume-de-Transit.

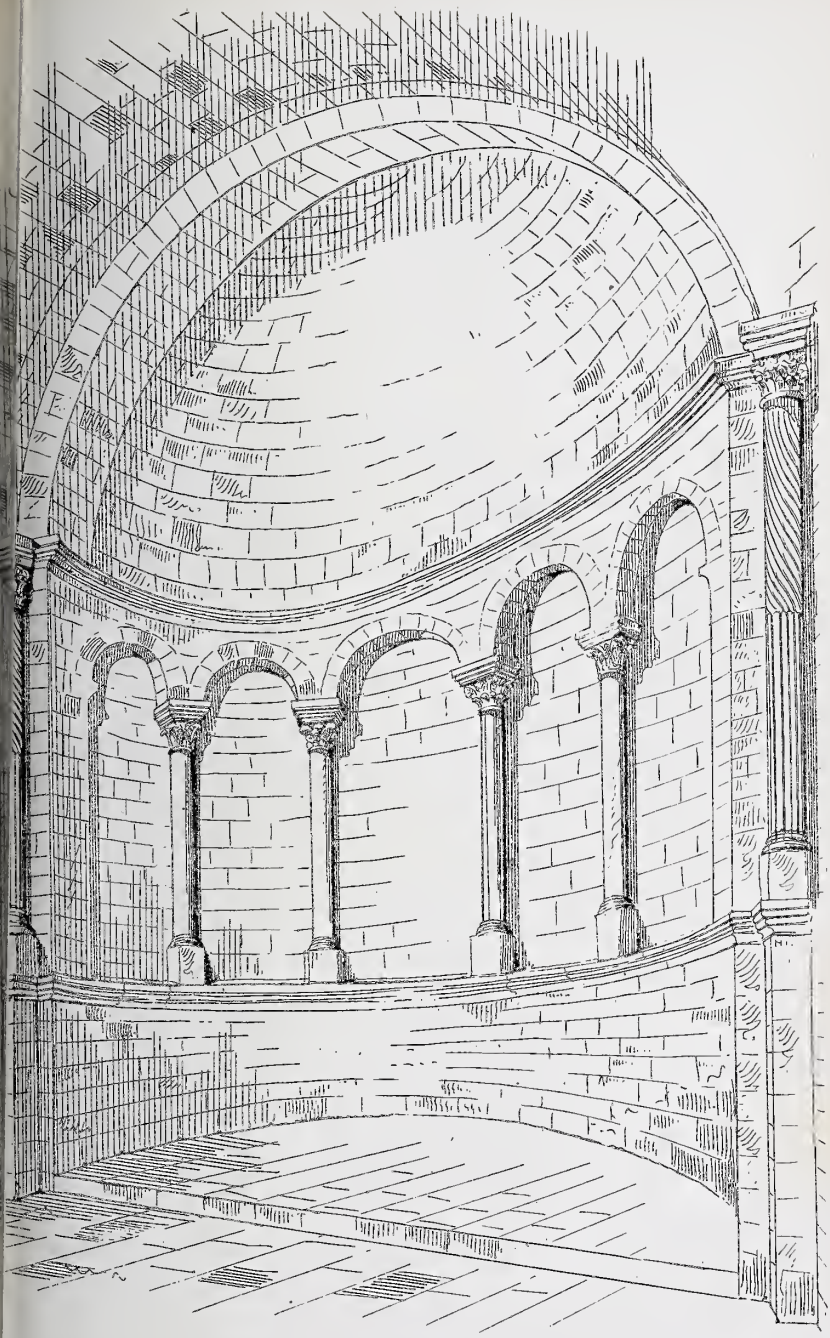

E. Chauliat, del.

Chœur de l'église de Solérieux.

quart de rond de la corniche, sans chapiteaux ni ornements quelconques.

Dans le massif de maçonnerie qui bloque l'angle rentrant sud-ouest est établi l'escalier d'accès qui conduisait au clocher central ; qu'y a-t-il dans le massif opposé ? un sondage seul pourrait le révéler.

Le plan de ce curieux édifice est intéressant à comparer

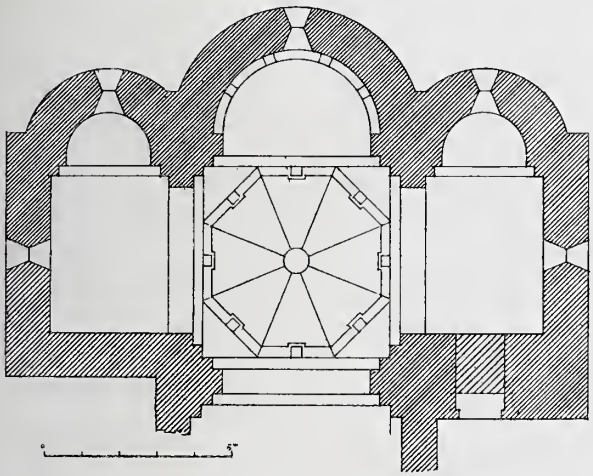

H. Nodet, del.

Plan de la chapelle Barbara, à Allan.

à ceux du baptistère de Vénasque et de la chapelle Sainte-Croix de Montmajour.

A l'école provençale classique appartient tout ce qui reste de l'église de Solérieux : la sculpture des chapiteaux, la mouluration sont d'une finesse d'exécution remarquable. Je ne saurais dire si la voûte en berceau brisé du transept nord, parallèle à la voûte actuelle de la croisée, est une exception ou une réfection ; en tout cas, le berceau de la croisée paraît très douteux.

L'église de Chantemerle, dont la voûte centrale est épaulée par les voûtes en berceau des bas-côtés très élevés, possède des chapiteaux à feuillages du XII[e] siècle, d'un caractère archaïque, qui couronnent des pilastres très saillants.

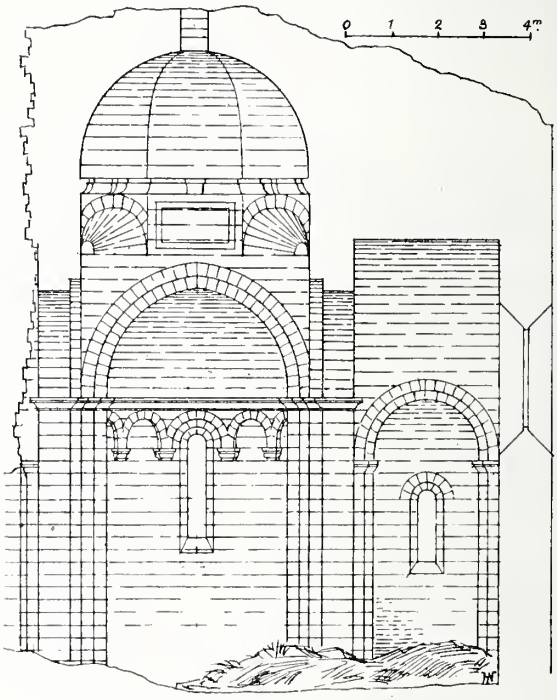

H. Nodet, del.

Coupole de la chapelle Barbara.

Je voudrais signaler aussi les restes de la chapelle Barbara, à Allan : la croisée, surmontée d'une coupole, et le transept méridional sont encore debout, et servent de grenier à fourrage. A voir cette construction soignée, dont le bandeau établi à la base de la coupole est enrichi d'ornements et de corbelets, on pense à la coupole de Cavaillon

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Église de Chantemerle.

Bas-côté sud.

et à l'extrême fin du XII[e] siècle; mais on est dérouté lorsque, pénétrant dans la cour d'une ferme mitoyenne des ruines, on aperçoit le tympan d'une porte, aujourd'hui murée, dont la sculpture et le sujet sont également archaïques : l'A et l'Ω sont répétés deux fois; des colombes, perchées sur des colonnettes, cantonnent le chrisme, et on lit encore sur le galon circulaire : JANUA CŒLI.

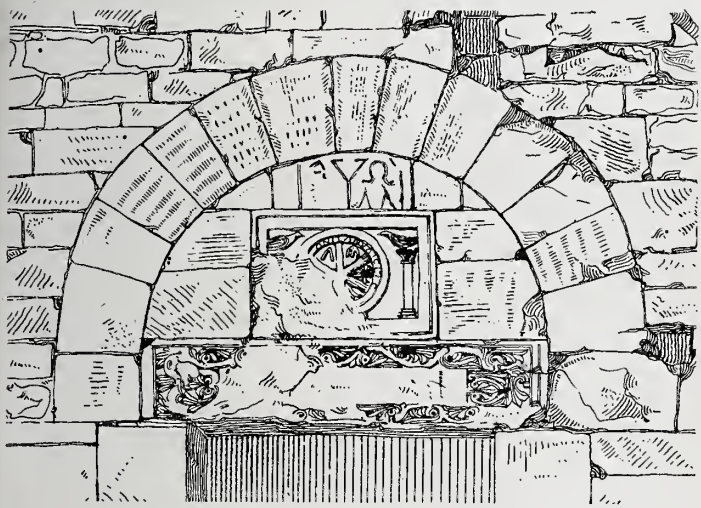

P Nouvel, del.

Portail de la chapelle Barbara.

Combien je recommande à mes confrères l'ascension de la colline sur laquelle se dressent les murs et les maisons écroulées du vieil Allan. Je ne saurais dépeindre l'impression étrange que donne, au coucher du soleil, ce village abandonné, et je n'arrive pas à comprendre que ces villes du Midi, mortes ou près de mourir, Allan, Oppède, Gordes, Saint-Montant et Rochemaure (Ardèche), n'aient point encore trouvé leur historien et leur poète.

En ruines aussi, et pas depuis longtemps, l'église romane de l'ancien prieuré d'Alleyrac. Je la cite pour le soin extraordinaire apporté par le constructeur à appareiller la pierre et pour le fini des tailles, car la simplicité de l'ensemble est toute monastique.

A Margerie-sur-Colonzelle, près de Grignan, j'ai vu une

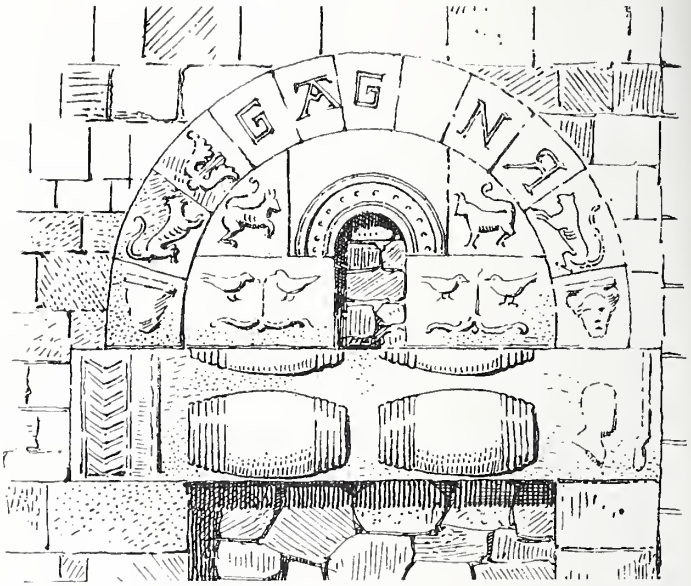

H. Nodet, del.

Portail de la chapelle de Margerie.

petite chapelle, isolée dans les champs, dont la porte méridionale est assez curieuse. Le linteau est une pierre romaine, probablement la tombe d'un tonnelier utilisée et coupée dans ce but (1); chaque claveau de l'arc porte de grandes lettres gravées et des figures sculptées; une petite

(1) On a trouvé des tombes du même type en Espagne et en Sardaigne.

H. Nodet, phot.

Nef de l'église d'Alleyrac.

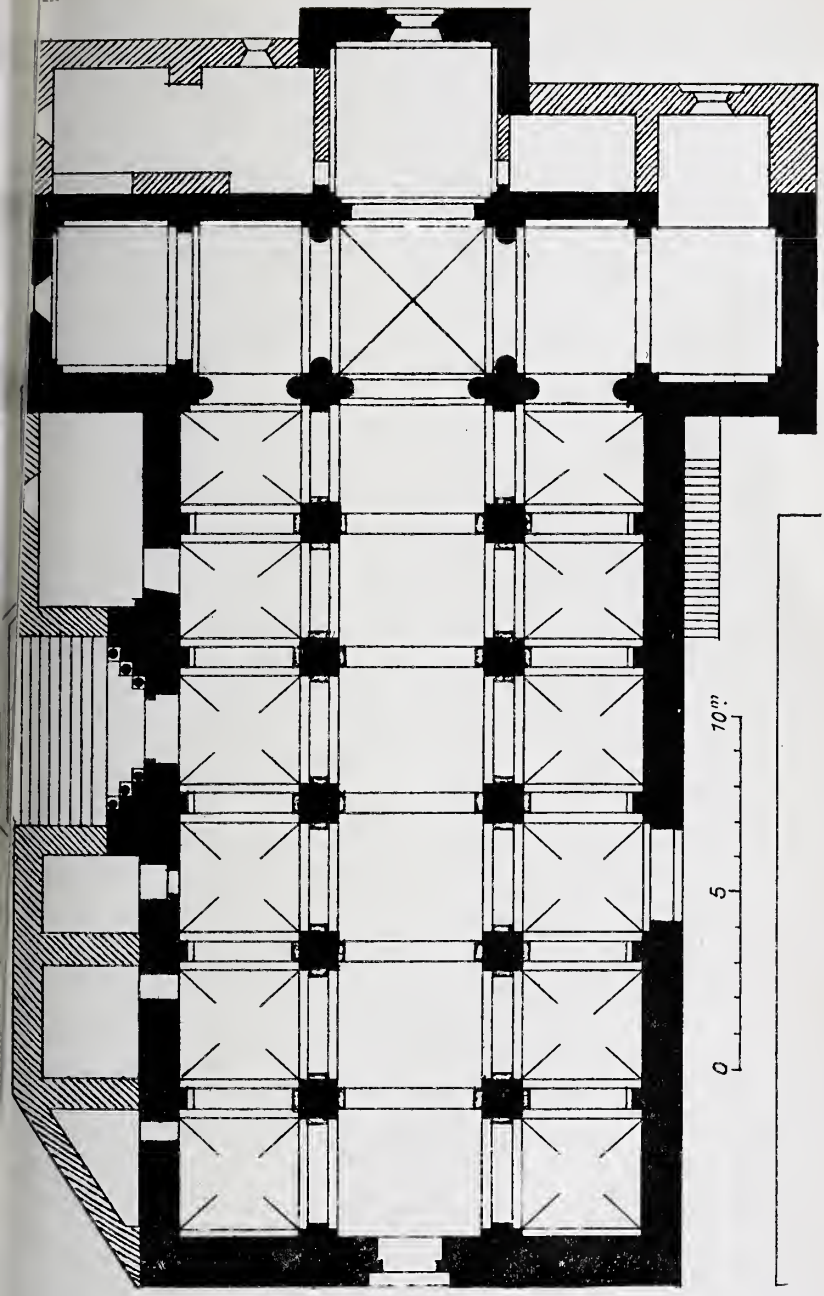

H. Nodet, del.

Plan de l'église d'Étoile.

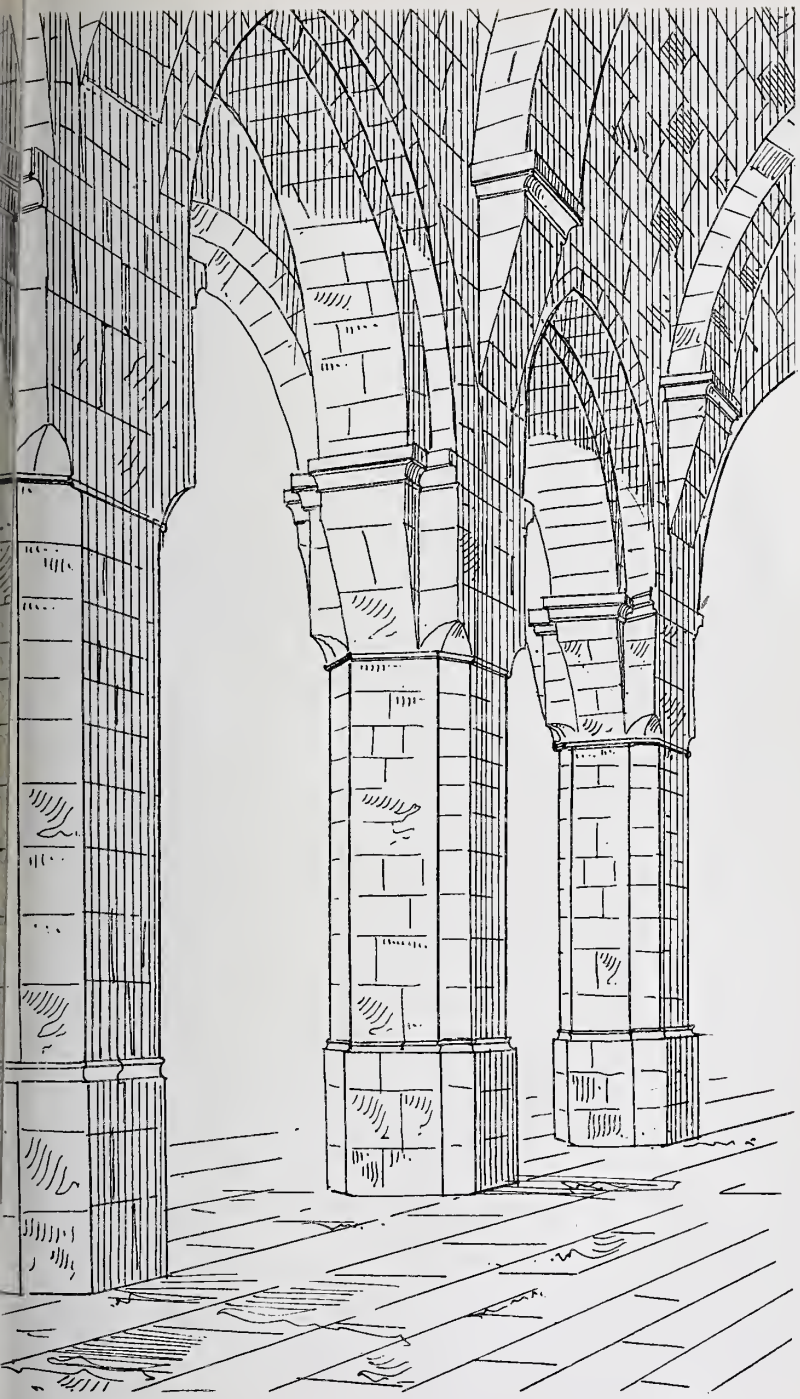

E. Chauliat, del.

Église d'Étoile.

Piliers retaillés

H. Nodet, phot.

Église de Léoncel.

Voûtes de la nef.

fenètre est encadrée de quatre colombes affrontées deux à deux et de petits animaux. La figure ci-dessus donne un croquis de cet arrangement, qui pourrait être du XII[e] siècle, d'après la forme des marques de tâcherons de l'archivolte.

Il m'a semblé retrouver dans la Drôme une influence très caractérisée de ce style roman particulier à la ville du Puy et au Velay; je l'ai constaté dans les façades des églises de la Motte-de-Galaure, de Beaumont-les-Valence, de Chantemerle, puis, plus bas, à Étoile, et on le retrouve en Vaucluse à l'église de Saignon. Là, c'est le décor des arcatures et des archivoltes qui a séduit, tandis qu'à Léoncel c'est la construction des voûtes en demi-berceau des bas-côtés que l'on a adoptée, comme préférable aux voûtes d'arêtes. Afin de prouver cette influence, je mets sous les yeux le relevé du portail nord de l'église d'Étoile. Ces lobes de la première archivolte et surtout ces socles des colonnettes, on les voit absolument pareils à la chapelle Saint-Clair à Aiguilhe, à la cathédrale du Puy, à Chamalières, etc. La copie est évidente.

J'ai été tout d'abord surpris par les amortissements en sifflet qui portent la retombée de tous les doubleaux et arcs latéraux de l'église d'Étoile; il me semblait qu'il y avait là un arrangement voulu. Je crois cependant, sauf vérification, que le décrouttage des enduits permettrait seul d'opérer, qu'il y a eu simplement une modification tardive des piles, destinée à donner plus de place aux fidèles : le profil de la moulure de base appartiendrait plutôt au XV[e] siècle. Je donne néanmoins sous réserves les indications d'époque portées au plan.

Ces amortissements seront pour moi un prétexte à terminer par une vue de l'intérieur de l'église de Léoncel : on les retrouve portant les deux doubleaux qui séparent la croisée de la nef et de l'abside, traités comme à Étoile, et probablement dans le même but. Or, la nef de l'église de l'ancienne abbaye de Léoncel a été voûtée ou revoûtée au

XIII^e^ siècle, et le constructeur s'est servi d'un artifice, des tambours en sifflet également, pour faire rentrer la poussée des arcs que des contreforts extérieurs peu saillants lui paraissaient insuffisants à maintenir; cela n'a pas empêché des déformations de se produire, mais enfin l'ensemble s'est maintenu : on pourrait donc en conclure que la transformation des piles de l'église d'Étoile remonte au XIII^e^ siècle.

Voilà des questions qui demanderaient des recherches plus approfondies : je m'autoriserai de ces quelques lignes pour engager mes confrères de la Société d'Archéologie à entreprendre un inventaire méthodique dans un grand nombre de départements à peine effleurés jusqu'ici. Je leur signalerai, dans l'Ardèche, la curieuse chapelle double des pénitents à Chassiers, la crypte de l'église de Vion, la chapelle de Saint-Montant. Le département de l'Aude ne les intéressera pas moins : la cloche de Roquefère pourrait figurer dans les études campanaires de M. Berthelé, ainsi que celle de Villerouge, beaucoup moins ancienne, mais dont l'inscription, sans modestie, débute ainsi :

> N'EST TAMBOUR TROMPETE QUI ME
> PUISSE ESGALER...

Enfin il reste, dans ce même département, trop de statues de Vierge en marbre de la fin du XIII^e^ jusqu'au XVI^e^ siècle, pour que l'école d'imagiers qui les a taillées, son origine, son centre de travail et ses traditions ne fassent pas l'objet d'une classification et d'une étude.

XII

LES BAS-RELIEFS
DE LA
TOUR DE SAINT-RESTITUT

Par M. Émile BONNET.

A quelques kilomètres de l'ancienne ville épiscopale de Saint-Paul-Trois-Châteaux s'élève, pittoresquement étagé sur les flancs d'une colline, le village de Saint-Restitut, dont l'intéressante église a depuis longtemps attiré l'attention des archéologues. Elle est placée, comme le village du reste, sous le vocable d'un saint qui fut, s'il faut en croire la tradition, le premier évêque des Tricastins (1).

Notre intention n'est point de traiter de l'architecture de cette église ou de celle de la grosse tour contiguë, de date plus ancienne, qui fut, paraît-il, édifiée pour recevoir le tombeau de saint Restitut. L'étude archéologique de ces monuments a été faite, avec la plus haute compétence, par M. L.-H. Labande, et nous ne saurions rien ajouter à ce qu'en a dit si excellemment cet érudit dans le *Guide du Congrès archéologique d'Avignon*.

(1) Toujours d'après la tradition, saint Restitut ne serait autre que Sidoine, l'aveugle-né guéri par Jésus. Devenu disciple du Sauveur, il aurait changé son nom en celui de Restitut, en souvenir du miracle qui lui avait restitué la vue, et, après la mort du Christ, serait venu en Provence avec les saintes Marie, Lazare, Maximin et quelques autres disciples.

Nous nous occuperons uniquement de la curieuse frise qui orne les quatre faces de la tour dont nous venons de parler.

Notons tout d'abord que cette tour, de forme carrée et d'assez grande élévation, n'a pas été édifiée d'un seul jet. Son mode de construction décèle deux campagnes bien distinctes. Dans la partie inférieure, l'appareil est moyen, quelquefois petit, assez irrégulier, et, en maints endroits, taillé en bossage. Dans la partie supérieure légèrement en retrait, l'appareil est beaucoup plus gros et régulier, il est tantôt lisse, tantôt orné de pointillés ou d'une de ces tailles décoratives si usitées par les constructeurs provençaux de l'époque romane (1).

C'est entre ces deux parties de date différente que s'étend la frise que nous nous proposons d'étudier. On peut se demander si cette frise constituait le couronnement d'une tour primitive de faible hauteur, qui aurait été surélevée dans la suite, ou bien si elle était prévue dans le plan originaire comme une décoration destinée à rompre l'uniformité de hauts murs privés d'ouvertures. Il serait même possible que les bas-reliefs qui composent cette frise aient servi à décorer un autre monument et aient été réemployés lors de la construction ou de la surélévation de la tour de Saint-Restitut. En effet, les exemples de sculptures ainsi réincrustées dans des façades d'édifices sont nombreux. Cette particularité se retrouve notamment sur l'Octogone de Montmorillon et les églises de Saint-Jouin-les-Marnes (2), de Saint-Benoît-sur-Loire, de La Celle-Bruère (3), etc. Nous ne saurions toutefois prendre parti à ce sujet, car nous ne

(1) M. L.-H. Labande a précisé que l'appareil de la partie supérieure de la tour était celui des beaux monuments édifiés en Provence au milieu du XII[e] siècle.

(2) J. Berthelé : *L'église de Saint-Jouin-les-Marnes (Deux-Sèvres)*, dans le *Bulletin Monumental*, t. LI, 1885, p. 393.

(3) E. Lefèvre-Pontalis : *L'église de La Celle-Bruère (Cher)*, dans le *Bulletin Monumental*, t. LXXIV, 1910, p. 282.

possédons pas les éléments nécessaires pour élucider cette délicate question.

La frise de Saint-Restitut, dont plusieurs motifs peuvent se comparer à ceux qui sont encastrés dans le croisillon sud de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1), mérite d'être étudiée à deux points de vue différents : en premier lieu, au point de vue de l'iconographie, c'est-à-dire de l'interprétation des sujets qui y sont représentés; en second lieu, au point de vue de la date de cette œuvre de sculpture, dont l'aspect archaïque a souvent fait conclure à la très grande ancienneté du monument qu'elle décore.

Telle sera la division de notre étude, étude singulièrement facilitée par les excellents moulages de cette frise que M. le chanoine Didelot, ancien archiprêtre de Valence, avait fait exécuter pour sa belle collection, aujourd'hui propriété de la Faculté des Lettres de Montpellier. Il est, en effet, difficile, lorsqu'on examine la tour de Saint-Restitut, de pouvoir apprécier des sculptures placées à une dizaine de mètres au-dessus du sol, et souvent dans de mauvaises conditions d'éclairage.

La frise de Saint-Restitut se compose d'une suite de petits bas-reliefs rectangulaires de largeur inégale, mais d'une hauteur à peu près uniforme d'environ $0^{m}40$. Ces bas-reliefs encastrés dans la maçonnerie sont juxtaposés les uns aux autres et rangés sur une même ligne horizontale. Chacun présente, dans un cadre en relief dépourvu de décoration, des personnages, des animaux ou des plantes en faible saillie. Disons, tout de suite, que ces sculptures sont naïves, assez grossières, et décèlent une absence à peu près complète d'éducation artistique chez leurs auteurs. Est-ce l'indice de leur ancienneté ou simplement de l'inhabileté des ouvriers? C'est ce que nous examinerons plus loin.

(1) Cf. *Congrès d'Avignon*, t. I, p. 114 et suiv.

Au-dessus de la frise s'étend une corniche très saillante, formée de fleurettes à huit pétales et surmontée d'un chaînage étroit présentant alternativement des vides et des pleins d'égale dimension. Entre cette corniche et les bas-reliefs, un assez large bandeau offre une décoration en losanges sertis dans du ciment rouge, décoration qui rappelle assez l'appareil réticulé quelquefois employé dans les constructions de l'époque préromane.

La frise et sa corniche règnent sur les quatre façades de la tour, mais elles sont en partie masquées, du côté est, par la nef de l'église qui lui est accolée. Un certain nombre de bas-reliefs sont cependant visibles à l'intérieur de cet édifice. A défaut d'autres indices, cette disposition suffirait à prouver que l'église a été édifiée postérieurement à la tour.

Dans une notice publiée en 1856, M. l'abbé Jouve estime que « cette frise qui, entre autres scènes variées, représente le Jugement dernier d'après l'Apocalypse, est un des plus remarquables spécimens qui existent en France, et peut-être en Europe, de symbolisme religieux » (1).

L'enthousiasme de M. l'abbé Jouve nous paraît fort exagéré, et sans vouloir nier l'intention symbolique de certains de nos bas-reliefs, nous pensons que beaucoup d'entre eux ont un caractère purement décoratif.

Quant aux représentations inspirées par l'Apocalypse, elles nous semblent se borner à quelques figures qui comptent parmi les plus fréquemment reproduites sur nos édifices religieux. Signalons, en premier lieu, sur la façade ouest, un personnage assis sur un trône, la main droite levée dans le geste de la bénédiction à la manière latine (2). Il porte un nimbe crucifère et soutient un livre avec sa main gauche (fig. 1).

(1) Abbé Jouve : *Notice sur la chapelle funéraire monumentale et sur l'église romane de Saint-Restitut, diocèse de Valence (Drôme)*, dans le *Bulletin Monumental*, t. XXII, 1856, p. 182.

(2) C'est-à-dire avec les trois premiers doigts étendus et les deux autres repliés.

C'est la figure du Christ avec ses attributs ordinaires (1). Le sculpteur, désireux de la mettre davantage en évidence, a donné au bas-relief qui porte cette image une hauteur plus grande qu'aux autres. Il mesure environ $0^{m}55$.

Des deux côtés, d'autres bas-reliefs nous présentent des groupes de personnages (2) debout, vêtus de longues robes et portant des palmes ou des tiges fleuries; certains tiennent également des livres dans leurs mains (fig. 2 et 5). Ils sont tous tournés du côté du Christ. Ils figurent vraisem-

Fig. 1.

blablement les élus (3). Il convient toutefois de faire exception pour le bas-relief placé immédiatement à gauche du Christ. Il nous montre trois hommes portant divers objets,

(1) Comparer la figure du Christ sculpté sur un des chapiteaux du chœur de l'église d'Ainay. Dr J. Birot: *Les chapiteaux des pilastres de Saint-Martin d'Ainay, à Lyon,* dans le *Congrès archéologique d'Avallon,* 1907, p. 527.

(2) Ces groupes sont de deux, trois ou cinq personnages.

(3) « Ils se tenaient debout devant le trône et devant l'Agneau, vêtus de robes blanches, avec des palmes dans leurs mains ». Apocalypse, ch. VII, verset 9.

de deux-bas reliefs figurant, à droite, un aigle (fig. 9) et, à gauche, un bœuf (fig. 7). Comme ces deux animaux tiennent chacun un livre, détail qui a échappé à M. Jouve, nous

Fig. 9.

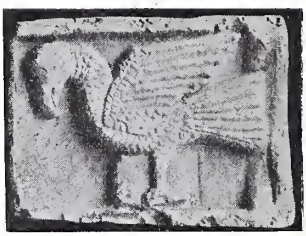

croyons qu'il faut y voir le symbole des deux évangélistes, Jean et Luc; d'autant que nous trouvons, sur une autre partie de la frise, un lion et un homme portant également

Fig. 10.

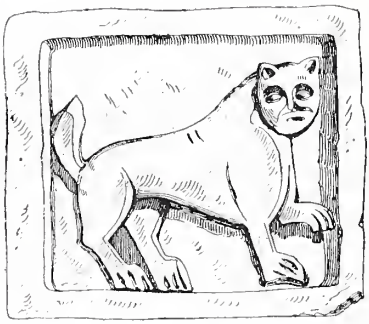

Fig. 11.

un livre (fig. 10 et 11), qui pourraient bien symboliser Marc et Mathieu.

Aucun autre de nos bas-reliefs ne nous paraît rentrer dans la donnée apocalyptique. Il faut bien reconnaître que

les quelques sculptures que nous venons d'énumérer, d'un type généralement assez banal, ne sauraient constituer, suivant l'expression de M. Jouve, « un des plus remarquables spécimens de symbolisme religieux ». Que nous sommes loin de ces scènes de l'Apocalypse figurées, avec la plus grande précision et une richesse extraordinaire de détails, sur les tympans ou les chapiteaux de certains de nos édifices religieux, comme à Saint-Benoît-sur-Loire, par exemple !

Les autres médaillons de la frise présentent des sujets souvent fort curieux et toujours très naïvement traités ; mais,

Fig. 12.

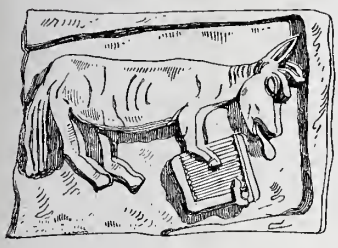

Fig. 13.

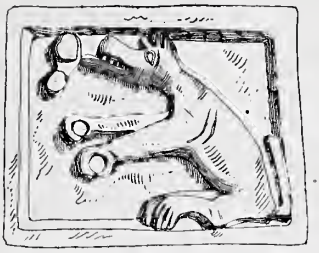

à notre avis, il n'existe pas entre eux le moindre lien. Notons, tout d'abord, les sculptures ayant une portée symbolique.

On peut voir, sur un de nos bas-reliefs, un âne jouant gauchement d'un instrument à cordes (fig. 12). C'est là un sujet fréquemment traité par les imagiers des XI^e^ et XII^e^ siècles. On le retrouve notamment sur un chapiteau de Saint-Benoît-sur-Loire, dans la crypte de l'église de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), au portail de l'église Saint-Agnan, à Cosne-sur-Loire, etc., etc. C'est, paraît-il, le symbole de l'orgueil des sots, c'est-à-dire de cet orgueil qui porte l'homme à s'élever au-dessus de la condition dans laquelle la

Providence l'a placé (1). Il convient vraisemblablement de rapprocher de l'âne musicien cet animal lourdaud (ne serait-ce pas un porc ?), qui jongle avec des boules (fig. 13). Le symbole nous paraît être le même.

Une sculpture bien curieuse est celle qui représente un animal hybride ayant le corps d'un coq et se terminant en reptile. A son extrémité postérieure, une tête de serpent menace de son dard un personnage qui recule effaré (fig. 14). L'artiste a certainement voulu figurer un *basilic*, cet être monstrueux qui, d'après les anciens Bestiaires, proviendrait d'un œuf de coq couvé par un serpent. « Si est une

Fig. 14.

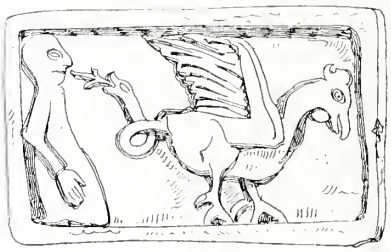

beste, dit le *Philologus*, qui a la teste et le col et la poitrine tèle comme de coc, et le cors par daval est tel comme de serpent » (2). Albert le Grand en donne une description identique : « In omnibus sicut gallus, sed caudam longam serpentis habet » (3).

M. Jouve a cru reconnaître dans cette bête fantastique une des terribles sauterelles décrites au chapitre IX (versets 3 et suivants) de l'Apocalypse. Elle ne correspond cepen-

(1) Abbé Crosnier : *Iconographie chrétienne*, dans le *Bulletin Monumental*, t. XIV, 1848, p. 297.

(2) Cahier et Martin : *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, t. II, p. 213. Cf. t. I, p. 153 et pl. XXI, A N.

(3) *De Animal.*, XXIII, 24.

dant en rien à la description faite par saint Jean de ces monstrueux insectes, « qui étaient semblables à des chevaux préparés pour le combat, qui avaient sur la tête comme des couronnes paraissant d'or,et dont les visages étaient comme des visages d'homme » (1). L'erreur de M. l'abbé Jouve est d'ailleurs mise en évidence par un très beau chapiteau de Vézelay, qui nous montre le basilic à côté de la sauterelle apocalyptique à face humaine (2). Il convient donc de ne pas confondre ces deux monstres.

Le basilic est figuré sur un grand nombre de monuments, notamment sur une clef de voûte de l'église de Saint-Germer (3), sur le grand portail de la cathédrale d'Amiens (4), sur le clocher de l'église Sainte-Foi, à Lyon (5), etc. Cette dernière figuration, qui remonte au XII[e] siècle, est particulièrement intéressante, car le mot BASILICVS, inscrit sur le bas-relief lui-même, ne permet aucun doute sur la nature du monstre que le sculpteur a voulu représenter.

Quant au symbolisme du basilic, on est généralement d'accord pour y voir l'emblème du génie du mal (6). Saint Grégoire le Grand compare le démon et l'antéchrist à cet être fantastique.

Tout à côté du basilic est sculpté un non moins monstrueux animal, dont le symbolisme nous échappe. C'est un énorme serpent plusieurs fois enroulé sur lui-même et surmonté d'une tête d'ours (?) dont la gueule entr'ouverte laisse

(1) Apocalypse, ch. IX, verset 7.

(2) Cahier et Martin, *op. cit.*, t. I, pl. XXV *bis*. — Les sauterelles de l'Apocalypse sont encore représentées sur une des peintures murales de l'église de Saint-Savin (Vienne), toujours avec un visage humain, conformément au texte de saint Jean. *Bulletin Monumental*, t. XII, 1846, p. 205.

(3) *Bulletin Monumental*, t. XIII, p. 394.

(4) *Ibid.*, t. XI, p. 158, 161 et suiv.

(5) *Ibid.*, t. VII, p. 605.

(6) Abbé Crosnier : *Iconographie chrétienne*, dans le *Bulletin Monumental*, t. XIV, 1848, p. 313.

sortir une main (fig. 15). Il faut rapprocher de cet étrange reptile un bien curieux quadrupède dont la queue est formée par un serpent. De la bouche de ce dernier sort encore une main ; elle semble menacer un autre reptile dont on n'aperçoit que la partie antérieure. Le quadrupède porte dans sa gueule un objet volumineux assez semblable à un sac (fig. 16). Nous ne connaissons aucune figure qui rappelle les deux étranges images que nous venons de décrire (1).

M. l'abbé Jouve (2) a vu, dans la seconde de ces images, un des chevaux dont il est question au chapitre IX de l'Apocalypse (3), « chevaux de la bouche desquels sortait du feu,

Fig. 15.

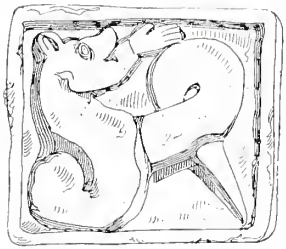

Fig. 16.

de la fumée et du soufre, et dont les queues, semblables à celles des serpents, avaient des têtes dont elles blessaient ». L'opinion de cet archéologue est certainement erronée. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer le bas-relief en

(1) M. Émile Mâle, dont les remarquables travaux d'iconographie religieuse sont universellement appréciés, a bien voulu nous faire connaître que le serpent tenant dans sa gueule une main n'était pas un motif absolument isolé. Un des vieux chapiteaux de l'église Saint-Cydraine, dans l'Yonne, représente non pas un serpent, mais deux oiseaux à tête humaine ayant tous les deux une main dans la bouche. D'après M. Mâle, il n'y aurait là aucune intention symbolique, mais la curieuse copie d'un original très ancien et peut-être gallo-romain.

(2) *Op. cit.*, p. 185.

(3) Versets 17 et suivants.

question aux sculptures de nos monuments religieux qui représentent d'une manière indubitable les chevaux de l'Apocalypse (1). Un autre de nos bas-reliefs, qui nous montre

Fig. 17.

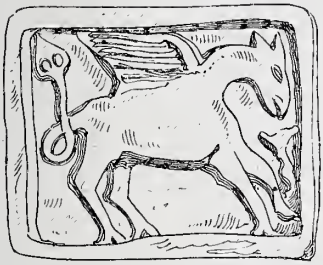

un cheval ailé avec une longue queue terminée par un dard (fig. 17), nous paraîtrait se rapprocher davantage de ces animaux fantastiques, bien qu'il ne réponde point exactement à la description de saint Jean.

Fig. 18. Fig. 19.

Sur deux médaillons sont sculptées des sirènes, sujet fréquemment reproduit à l'époque romane (fig. 18 et 19). Ces êtres, moitié femme, moitié poisson, avaient une signifi-

(1) Ce sujet est notamment sculpté sur un des chapiteaux de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire.

cation symbolique : ils rappelaient les deux vies du chrétien : sa vie spirituelle et sa vie naturelle, ainsi que sa régénération dans les eaux du baptême (1).

Faut-il rechercher un symbole dans la bizarre scène qui orne ce bas-relief de la façade nord, où l'on voit un étrange quadrupède derrière lequel un personnage agenouillé brandit une hache des deux mains (fig. 20)? L'artiste a vraisemblablement voulu représenter ici un éléphant « ceste beste qui porte I boel (boyau) par devant, dont il maugue », suivant la pittoresque expression d'un ancien Bestiaire (2).

Fig. 20.

Fig. 21.

On retrouve, du reste, ce pachyderme sur plusieurs monuments de l'époque romane ; il est représenté, en particulier, dans l'abside de l'église de la Charité-sur-Loire (3). Mais nous ne pouvons nous expliquer l'acte de l'homme à la hache qui figure sur notre frise. Menace-t-il de mort l'animal qui est devant lui ? Ne serions-nous pas plutôt en présence d'un sculpteur dont cet être fantastique serait l'œuvre en bois ou en pierre ?

(1) Abbé Crosnier : *Iconographie chrétienne*, dans le *Bulletin Monumental*, t. XIV, 1848, p. 337.

(2) Ch. Cahier et Martin : *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, t. IV, p. 54.

(3) Ch. Cahier : *Nouveaux mélanges d'archéologie : Curiosités mystérieuses*, p. 148, n.

Dans cette dernière hypothèse, nous pourrions placer à côté de ce bas-relief, celui qui, sur la façade du midi, nous montre deux ouvriers tailleurs de pierres en train de « besoigner » (fig. 21).

Les autres sculptures de la frise ne nous paraissent avoir aucune portée symbolique, mais remplir uniquement un rôle décoratif. Quatre médaillons, dont un sur la façade ouest et trois sur la façade nord, présentent chacun un cavalier portant d'une main un bouclier et de l'autre une lance, ou plus exactement un épieu (fig. 22).

Fig. 22.

M. Jouve a encore mal interprété ces figures (1). Pour lui, ces cavaliers ne sont autres que ceux qui apparurent à saint Jean après l'ouverture des quatre premiers sceaux du livre de Dieu (2); mais cet archéologue est obligé de reconnaître qu'aucun de ces personnages ne porte les attributs, tels que l'arc, l'épée, la balance, qui leur sont donnés par le texte sacré (3).

Nous ne saurions également considérer comme des sujets symboliques les trois scènes de chasse qui figurent sur nos

(1) *Bulletin Monumental*, t. XXII, 1856, p. 183 et 184.

(2) Apocalypse, ch. VI, versets 2, 4, 5, 8.

(3) Si l'on veut absolument attribuer un sens symbolique à ces figures, nous rappellerons que l'orgueil et l'ambition sont quelquefois représentés par des cavaliers. *Bulletin Monumental*, t. XI, p. 452.

bas-reliefs. Sur l'un d'eux, on voit un lièvre poursuivi avec ardeur par un chien (fig. 23). Sur l'autre, un chasseur, vu de face, sonne de la trompe (1). Vêtu d'une courte tunique ser-

Fig. 23.

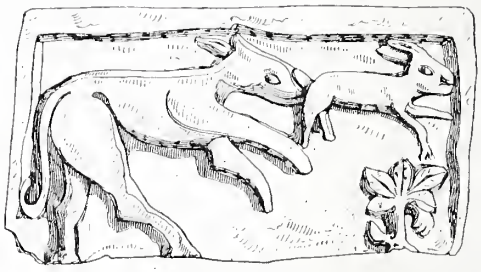

rée à la taille par une ceinture dont les extrémités retombent sur le devant, il tient un épieu dans sa main gauche (fig. 24). Sur le dernier, enfin, le chasseur soulève par les pattes de

Fig. 24.

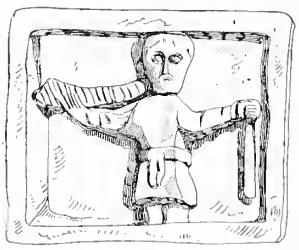

Fig. 25.

derrière le lièvre qu'il vient de capturer; l'épieu est dans sa main droite (fig. 25). La première de ces scènes cynégé-

(1) M. l'abbé Jouve avait cru distinguer sur ce bas-relief un personnage avec les bras étendus en croix. *Bulletin Monumental*, t. XXII, p. 188.

tiques se retrouve sur un bas-relief de la cathédrale Saint-Julien du Mans (1).

Parmi les bas-reliefs à personnages, un des plus intéressants représente Adam et Ève dans le Paradis terrestre. Ève occupe le centre de ce petit tableau. De sa main gauche, elle saisit la pomme que lui tend le serpent enroulé autour de l'arbre de la science du bien et du mal, et de sa main droite, elle offre ce même fruit à Adam (fig. 26). Détail assez piquant : Ève est complètement vêtue, tandis que notre

Fig. 26.

premier père est absolument nu et cherche à cacher sa nudité avec sa main gauche. Par sa disposition générale et l'attitude des personnages, cette scène rappelle beaucoup un sujet semblable sculpté sur un des chapiteaux de l'église Saint-Martin d'Ainay, à Lyon (2).

Un autre de nos bas-reliefs porte un arbre stylisé qui affecte la forme décorative d'un fleuron chargé de palmes

(1) Ch. Cahier : *Nouveaux mélanges d'archéologie : Curiosités mystérieuses*, p. 181.

(2) Dr J. Birot : *Les chapiteaux des pilastres de Saint-Martin d'Ainay, à Lyon*, dans le *Congrès archéologique d'Avallon*, 1907, p. 527.

et de fruits volumineux. Son feuillage abrite, à droite et à gauche, un personnage accroupi, un genou à terre. Ne faut-il pas voir, dans cette scène, nos premiers parents se dissimulant dans les arbres du Paradis, après leur désobéissance ?

Dans un médaillon assez étroit apparaît, sous un arc en plein cintre, un buste d'homme, vu de face, qui tient contre sa poitrine un livre ouvert. L'arc, dont on distingue les claveaux, est soutenu par deux colonnettes à chapiteaux sculptés et contrebuté par deux autres arcs ; la naissance de

Fig. 29. Fig. 30.

ces derniers est seule visible (fig. 29). Le sculpteur n'aurait-il pas voulu représenter une église (1) et figurer, dans ce cadre, le saint auquel cet édifice était dédié ?

Signalons encore, sur la façade du midi, plusieurs des signes du zodiaque, tels que les poissons, le cancer (fig. 30), etc. Ils sont représentés conformément à la tradition et n'offrent aucune particularité notable.

Pour être complet, ajoutons que, parmi les bas-reliefs que nous venons d'énumérer, sont intercalés un grand nombre de médaillons portant divers animaux, dont il est souvent

(1) C'est l'opinion de M. l'abbé Jouve, *op. cit.*, p. 188.

difficile de déterminer l'espèce. Nous avons cru reconnaître toutefois plusieurs sangliers, un loup (fig. 31), un

Fig. 31.

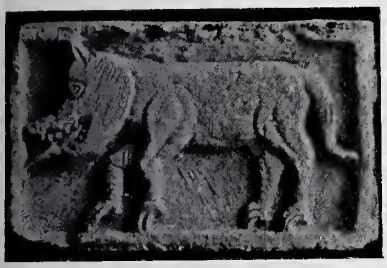

Fig. 32.

ours (fig. 32), un bœuf, etc. Deux de ces médaillons sont particulièrement intéressants. L'un représente deux gros quadrupèdes affrontés, assis sur leur séant; leurs gueules béantes laissent voir de formidables rangées de dents (fig. 33).

Fig. 33.

L'autre nous montre deux oiseaux, genre perroquet, perchés de chaque côté d'un palmier stylisé, dont les branches inférieures se recourbent pour former des fleurons fleurdelisés (fig. 34). Il existe une variété de ce dernier médaillon, sur laquelle les oiseaux, plus petits, paraissent être des colombes (fig. 35).

Telles sont sommairement décrites les principales sculptures qui ornent la frise de Saint-Restitut. Comme nous l'avons dit plus haut, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de rechercher un lien unique entre les divers sujets représentés, comme on a quelquefois voulu le faire, car il est certain qu'aucune idée générale n'a présidé à leur choix. Les artistes chargés de ce travail se sont uniquement préoccupés de la grande surface que devaient couvrir leurs bas-reliefs. Ils ont commencé, tout d'abord, par emprunter leurs sujets aux livres saints ; ils ont ensuite placé, à côté des scènes bibliques, les figures symboliques qui leur étaient familières ;

Fig. 34. Fig. 35.

enfin, ils ont comblé les vides qui restaient à remplir avec des images de fantaisie, produits de leur imagination ou copies de sculptures qu'ils avaient vues ailleurs.

* * *

Un des archéologues qui ont le plus récemment étudié la tour de Saint-Restitut (1) a déclaré que, « quel que soit le sens symbolique qu'on applique aux scènes de la frise, cette décoration n'en reste pas moins comme une date apposée

(1) Léon Maître : *La tour funéraire de Saint-Restitut*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1906, p. 361.

sur ce monument pour nous éclairer sur l'époque où il a été conçu ».

Il faut croire que cette date est d'une lecture bien difficile, car il existe un écart de près de cinq siècles entre les appréciations de ceux qui ont essayé de la déchiffrer.

Les auteurs qui se sont occupés de ce monument ne sont d'accord que sur un seul point : la barbarie, la grossièreté de nos sculptures. Prosper Mérimée va jusqu'à les déclarer grotesques, et il en conclut qu' « il est difficile de n'y pas voir le début encore informe d'un art qui a perdu toutes les traditions de l'antiquité » (1). D'après M. Léon Maître, la décoration de la tour de Saint-Restitut « nous révèle que l'entreprise est conforme aux procédés que les Mérovingiens employaient au VI^e^ et au VII^e^ siècle pour parer leurs édifices religieux » (2). M. l'abbé Jouve attribue la frise que nous étudions au VIII^e^ ou au IX^e^ siècle ; elle offrirait « elle-même dans son galbe, dans son état fruste et jusque dans l'exécution grossière des nombreux sujets qu'elle représente, le caractère non douteux de sa haute antiquité » (3).

Sans même avoir vu Saint-Restitut et sur la simple description de M. Jouve, M. de Caumont n'a pas hésité à mettre en doute cette « haute antiquité », et dans une note qui accompagne le mémoire de cet archéologue, il se demande si ce monument ne serait pas du XI^e^ ou du XII^e^ siècle. Toutefois, cette impression, qu'il est très intéressant de noter, semble avoir été un peu modifiée par une visite faite à Saint-Restitut par l'éminent fondateur de la Société française d'Archéologie, car, dans un court article inséré dans le volume du Congrès de 1857, il rapporte ces figures d'une extrême barbarie « à une période qui ne peut

(1) P. Mérimée : *Nouvelles observations sur l'âge du porche de Notre-Dame-des-Doms,* dans la *Revue archéologique*, t. I, 1844, p. 532.

(2) Léon Maître, *op. cit.*, p. 363.

(3) *Bulletin Monumental*, t. XXII, 1856, p. 189.

remonter au delà du IXe siècle ». A son avis, « le Xe siècle ou le commencement du XIe pourrait leur convenir » (1).

Enfin, M. Labande, le dernier auteur qui ait traité la question de Saint-Restitut, considère notre frise comme une œuvre du XIIe siècle (2). Si on adopte cette dernière opinion, la grossièreté de la sculpture ne serait pas un indice de son antiquité, mais du peu d'habileté et de l'absence d'éducation artistique des ouvriers chargés de son exécution.

Que faut-il penser de ces appréciations si diverses ?

A défaut de documents écrits, examinons si nous trouvons, dans la frise elle-même, les éléments suffisants pour déterminer la date qui peut lui être assignée.

Constatons,tout d'abord,que ni la technique de nos sculptures, ni les motifs de décoration n'offrent rien de caractéristique à cet égard. Il convient toutefois de noter que le faire des bas-reliefs de Saint-Restitut rappelle beaucoup celui des petits tableaux sculptés sur un des murs extérieurs du transept de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui est un édifice de la seconde moitié du XIIe siècle. Les sujets représentés sont analogues ; ce sont quelques personnages, des oiseaux, des animaux fantastiques, des signes du zodiaque (3).

La corniche formée de fleurettes à huit pétales se retrouve assez fréquemment dans l'architecture romane. Quant aux palmettes, aux fleurons, aux arbres stylisés, ils sembleraient décéler une assez basse époque.

Seule, la bande en appareil rétieulé qui sépare la corniche des bas-reliefs, pourrait faire croire à une plus grande ancienneté de la frise de Saint-Restitut. On trouve, en effet, des décorations de ce genre sur des monuments

(1) *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Mende, à Valence et à Grenoble en 1857*, p. 334.

(2) *Guide du Congrès d'Avignon*, 1909, p. 124.

(3) *Ibid.*, p. 114.

d'un âge très vénérable, comme le baptistère Saint-Jean de Poitiers ou la crypte de Saint-Paul de Jouarre. Mais il convient de ne pas oublier que l'appareil réticulé, qui a incontestablement une origine très ancienne, puisqu'il était usité des Romains, a été utilisé comme ornementation jusqu'au XII[e] siècle. M. Camille Enlart en signale même un exemple très tardif dans les manteaux de cheminées de Castel del Monte, en Pouille, palais bâti pour l'empereur Frédéric II, vers 1240 (1). En ce qui concerne plus spécialement le sud-est de la France, M. Labande a fait très justement observer qu'on pouvait rapprocher la bande réticulée de Saint-Restitut des losanges qui décorent la maison romane de Saint-Gilles et la chapelle du château de Beaucaire. Ce genre de décoration n'est donc pas nécessairement l'indice d'une époque très reculée.

Le costume des personnages représentés sur nos bas-reliefs semblerait devoir fournir quelques indications un peu précises. Il n'en est rien, car tous les vêtements sont très simples et dépourvus d'ornementation. Ce sont de longues robes flottantes ou des bliauts serrés à la ceinture et laissant à peine apparaître les chausses.

Toutefois, quelques renseignements intéressants nous sont donnés par ceux de nos bas-reliefs qui représentent des cavaliers (fig. 22). L'attention est, d'abord, attirée par la forme allongée de leurs boucliers qui sont arrondis vers le haut et pointus dans la partie inférieure. Cette forme ne fut guère adoptée qu'à partir du XI[e] siècle et on la retrouve couramment durant tout le XII[e] (2). Les éperons très longs, en fer de lance, nous paraissent également appartenir à cette dernière époque. Ils sont généralement ainsi représentés sur les sceaux depuis Guillaume le Conquérant

(1) C. Enlart : *Manuel d'archéologie française*, t. I. Architecture religieuse, p. 12.

(2) G. Demay : *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 139.

jusqu'aux premières années du XIII^e^ siècle (1). On retrouve notamment ce genre d'éperons sur le sceau de Richard Cœur de Lion, en 1195 (2). Il n'est point facile de distinguer la coiffure de nos cavaliers, mais l'un d'eux, tout au moins, semble porter un casque qui épouse à peu près exactement la forme de la tête. Ne serait-ce point une de ces coiffes ou capuchons de mailles, très usités au XII^e^ siècle (3) ? Enfin, l'épieu de ce même cavalier présente un détail qui indique une assez basse époque : les ailerons de la douille sont remplacés par une billette transversale destinée à limiter la pénétration de l'arme.

Ces quelques observations nous semblent suffisantes pour pouvoir conclure que, malgré son apparence archaïque, la frise de la tour de Saint-Restitut n'est point fort ancienne, et qu'un examen attentif de ses sculptures paraît confirmer la date que M. Labande attribue à ce monument, c'est-à-dire la fin du XI^e^ ou le XII^e^ siècle.

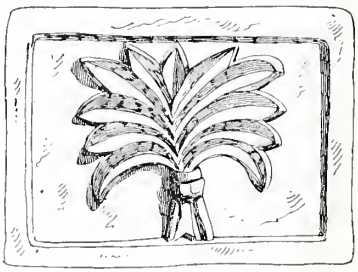

(1) G. Demay ; *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 145.

(2) *Ibid.*, p. 114, fig. 63. Voir également le sceau de Raoul de Fougères de 1163. *Ibid.*, p. 146, fig. 127.

(3) Voir le sceau de Bouchard de Montmorency de 1177. *Ibid.*, p. 129, fig. 89 ; cf. fig. 94.

XIII

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DU THOR

(VAUCLUSE)

Par M. E. LEFÈVRE-PONTALIS.

La petite ville du Thor (1), dont l'origine est très ancienne, ne possédait qu'une seule église, consacrée à saint Pierre, quand Bermond, évêque de Cavaillon, en fit élever une seconde, sous le vocable de la Vierge, vers la fin du XII^e^ siècle. Peu de temps après, au mois de juin 1202, il donna les deux églises du Thor à Bermond, abbé de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, qui fonda un prieuré dans ce lieu. En échange, les moines cédaient à l'évêque la propriété des églises de Saint-Phalès, de Notre-Dame et de Saint-Jean du Grès qui leur appartenaient. C'est grâce à cette donation, dont la copie se trouve à la Bibliothèque d'Avignon, dans les papiers de Ménard, que nous connaissons la date de la construction de Notre-Dame du Thor,

(1) Bibliographie. — Mérimée (Prosper) : *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, 1835, p. 191 ; — Courtet (Jules): *Dictionnaire géographique, historique, archéologique et biographique des communes de Vaucluse*, 1857, p. 187; — Revoil : *Architecture romane du Midi de la France*, t. I, p. 49 et pl. LVII à LXVI ; — Camille Martin : *L'Art roman*, pl. XXI à XXVII ; — Labande : *Guide archéologique du Congrès d'Avignon*, p. 301.

qualifiée d'*ecclesia nova* dans la charte de 1202. On trouvera plus loin le texte de cette pièce inédite qui offre autant d'intérêt pour l'archéologie que pour l'histoire ecclésiastique.

M. Revoil a cru pouvoir attribuer l'édifice au commencement du XII[e] siècle, à l'exception du porche méridional qui aurait été bâti vers 1200, mais la construction est bien homogène et la charte de 1202 s'applique au monument tout entier.

L'église du Thor se compose d'une large nef de quatre travées dont les murs sont très épais et d'une abside en

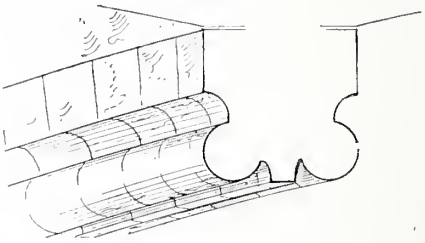

Ogives de la nef.

hémicycle inscrite à l'extérieur dans sept pans coupés. Un porche et une petite chapelle font saillie sur le côté sud et le clocher s'élève en avant du chœur. Ce plan offre un caractère nettement provençal : on peut le rapprocher de ceux de Notre-Dame-des-Doms (1) et de la cathédrale de Cavaillon dans leur état primitif.

La nef est recouverte de trois voûtes d'ogives et d'une coupole nervée qui s'élève beaucoup plus haut. Deux boudins séparés par un filet se profilent sur les arcs diagonaux qui retombent sur un pilastre planté d'équerre et engagé dans un massif à huit ressauts. En prenant à la perche

(1) Labande : *Guide archéologique du Congrès d'Avignon*, p. 8.

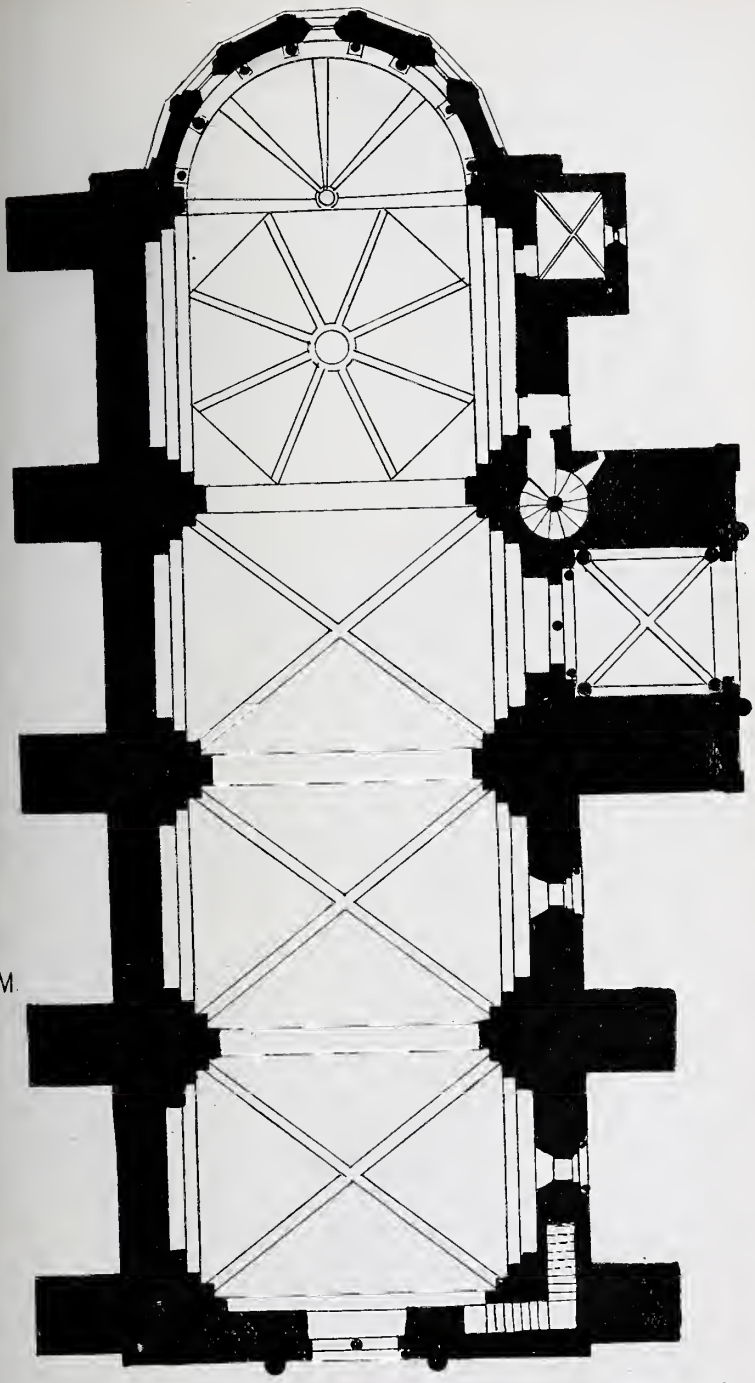

E. Chauliat, del.

Plan de l'église du Thor.

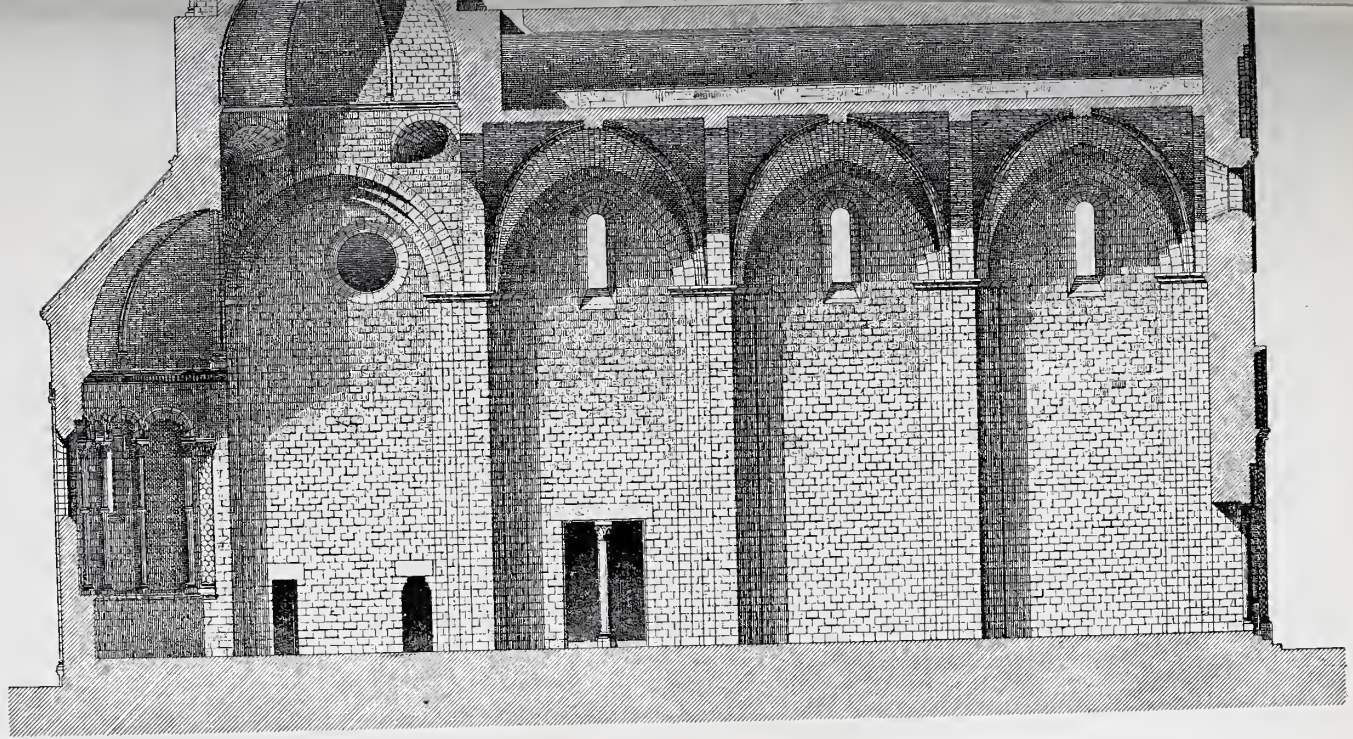

H. Revoil, del.

Coupe longitudinale.

F. Martin-Sabon, phot.

Église du Thor.

Nef et chœur.

métrique les cotes exactes des sommiers ornés de congés nus et des clefs cruciformes, dont la première est seule entourée de deux cercles, j'ai constaté que le tracé des ogives corres-

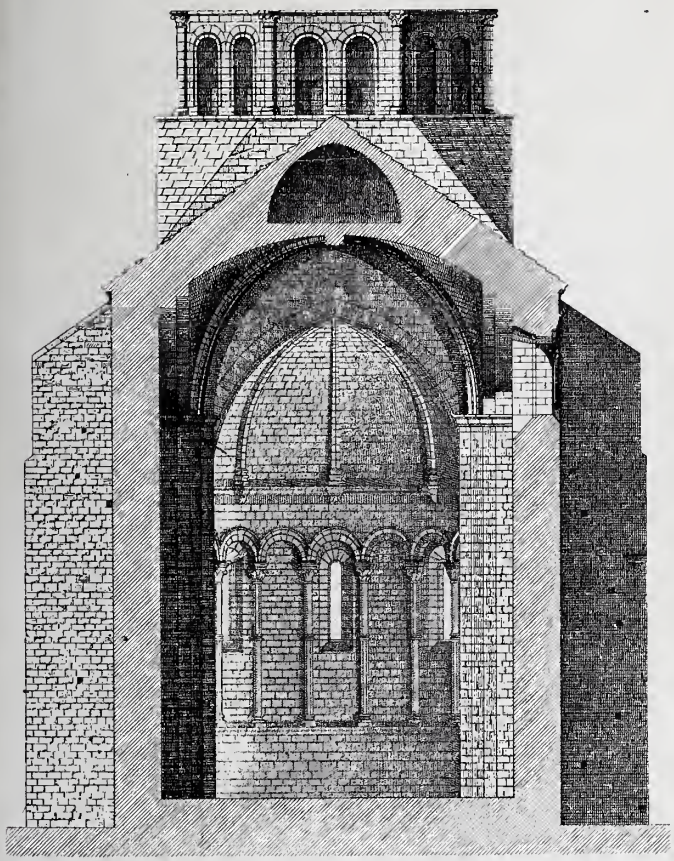

H. Revoil, del.

Coupe sur la nef.

pondait à celui d'un arc légèrement surbaissé. Les doubleaux en tiers-point sont dépourvus de moulures, comme les formerets à deux rangs de claveaux qui décrivent la

même courbe et qui jouent le même rôle que les arcs de décharge très saillants des églises provençales, mais leur flèche est plus élevée. Les compartiments de remplissage appareillés avec soin, suivant les principes de l'école gothique de l'Ile-de-France, s'inclinent beaucoup plus vers les formerets que vers les doubleaux. Il faut en conclure que les voûtes d'ogives bombées, si fréquentes au XII^e^ siècle dans toutes nos provinces, se rencontrent également dans la basse vallée du Rhône. Sous la première voûte, trois assises chargent la clef des formerets pour diminuer la pente des voûtains, dont les claveaux sont perpendiculaires aux arcs d'encadrement.

L'architecte de l'église du Thor fut l'un des premiers constructeurs de la Provence qui fit appareiller de grandes voûtes d'ogives sur une nef large de 10^m^ 40, mais il était imbu des traditions locales, comme le prouvent l'épaisseur des murs qui atteint 1^m^ 40, les supports formés de pilastres et la coupole nervée qui est si répandue dans la région. S'il avait été originaire de la Bourgogne ou du Nord de la France, il aurait construit une nef unique entre deux murs beaucoup plus minces, comme celle de Saint-Jean-aux-Bois (Oise), au lieu de monter des contreforts qui mesurent 2^m^ 40 de saillie sur 2^m^ 20 de largeur et de donner 2^m^ 80 d'épaisseur aux murs latéraux du porche méridional pour résister à la poussée des voûtes d'ogives.

Les piles engagées présentent quatre angles rentrants de chaque côté des pilastres qui correspondent aux doubleaux : elles avaient bien été prévues à l'origine, en même temps que les voûtes. Leurs assises régulières ont 0^m^ 27 d'épaisseur, tandis que dans les murs de fond, des pierres assez hautes alternent avec deux lits de faible échantillon qui mesurent chacun 0^m^ 13. Les joints sont très fins. Chaque pierre se distingue par une marque de tâcheron (1).

(1) Cf. Revoil : *Architecture romane du Midi de la France*, t. I, p. 50.

J'en conclus que l'absence de ces marques n'est pas un caractère constant des églises provençales de la fin du XII^e^ siècle, malgré l'opinion de notre savant confrère M. Labande. Cette théorie ne se vérifie pas non plus sur la chapelle Sainte-Croix de Montmajour, couverte de signes lapidaires, si l'on admet qu'elle remonte à la même époque.

Les pilastres sans chapiteaux sont couronnés par des tailloirs garnis d'un filet sur un cavet : les bases ne sont pas moulurées. Trois fenêtres en plein cintre sont percées au sud : deux baies de la même forme et un oculus s'ouvrent

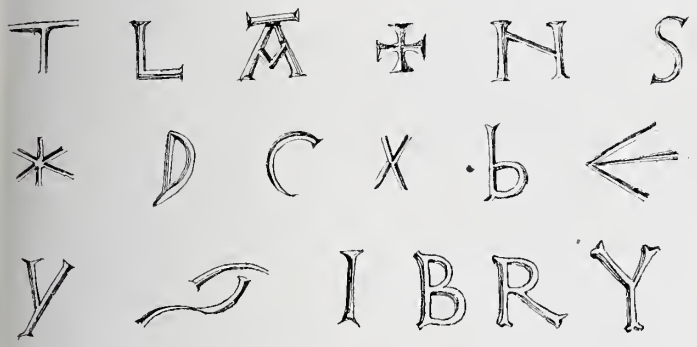

Marques de tâcherons.

dans le mur de la façade. Au nord, on a bouché trois baies carrées qui étaient destinées à l'aération.

L'importance de la paroisse avait décidé l'architecte à établir une tribune et des galeries à défaut de bas-côtés. Au revers de la façade, une large tribune portée sur une voûte d'arêtes occupe la première travée de l'église(1). On y monte par un escalier recouvert de dalles inclinées qui se retourne d'équerre dans l'angle sud-ouest de la nef. L'appareil de la voûte mérite d'attirer l'attention, car on sait que l'emploi du

(1) L'église Saint-Pierre de Maguelone renferme une tribune du même genre sur la seconde travée de la nef.

blocage dans les voûtes d'arêtes du moyen âge est une règle générale qui souffre bien peu d'exceptions. Cependant, la chapelle basse de l'évêché de Laon et l'église de Cunault, en Anjou, renferment des voûtes d'arêtes appareillées. Les

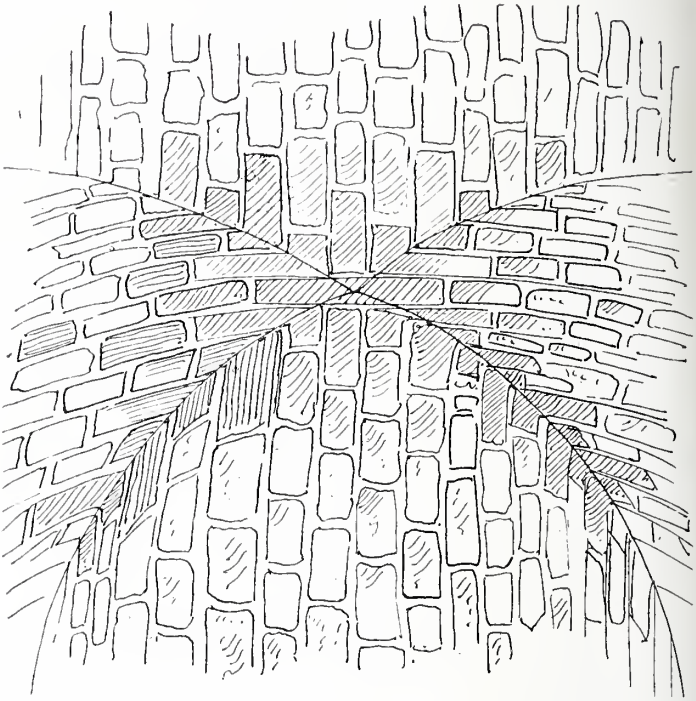

E. Chauliat, del.

Voûte d'arêtes de la tribune.

voussoirs d'arêtes sont taillés en forme d'équerre, mais la clef n'est pas cruciforme; c'est une pierre rectangulaire coincée entre deux assises latérales. Cette voûte s'appuie, à l'orient, sur un grand arc nu qui décrit un segment de cercle et sur des formerets à ressaut appliqués contre les murs du nord et du sud. Constellée de marques et

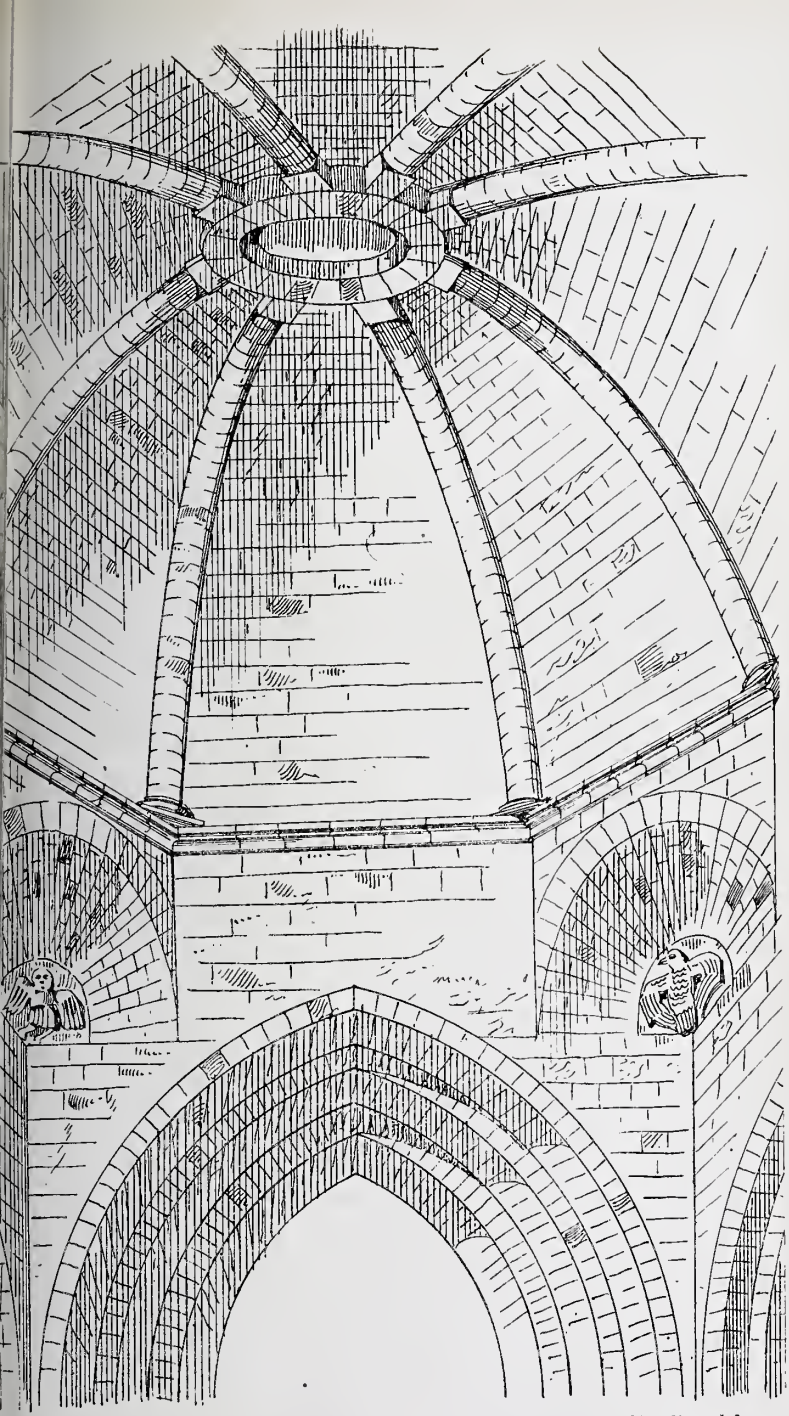

E. Chauliat, del.

Église du Thor.

Coupole nervée.

d'initiales de tâcherons semblables à celles de l'escalier et des autres parties de l'édifice, elle avait bien été prévue dès l'origine, car les écoinçons se relient régulièrement aux piles.

De chaque côté de la tribune occidentale, un couloir à deux portes donne accès à des galeries de circulation qui faisaient saillie sur les murs intérieurs à l'aide d'un plancher de bois porté sur des jambes de force et des corbeaux. Peu importe que ces tribunes de bois bordées d'une balustrade soient modernes : ce qui est intéressant, c'est de constater que le maître de l'œuvre avait ménagé un retrait du mur à ce niveau pour les établir. Une baie surmontée de linteaux et garnie de signes lapidaires traverse la seconde pile engagée : on peut ainsi gagner la troisième travée, où le plancher de la galerie venait s'appuyer sur un bandeau mouluré qui contourne la pile suivante. Ce passage, qui s'arrêtait avant la travée de la coupole, doit être considéré comme une anomalie dans une église provençale, mais on ne saurait le comparer aux galeries de circulation intérieures sans arcatures des églises gothiques normandes, bourguignonnes ou champenoises, parce qu'elles n'avaient pas la même destination. Ces galeries facilitaient l'entretien des vitraux, tandis que les passages de l'église du Thor sont des prolongements de la tribune occidentale, car les fidèles pouvaient y trouver place.

La coupole octogone de la quatrième travée, qui tient lieu de carré du transept, est soutenue par le troisième doubleau de la nef, par l'arc brisé du chœur et par des arcs de décharge latéraux en tiers-point, dont les trois rouleaux en saillie, les uns sur les autres, ramènent le plan de la voûte au carré. Au fond des quatre trompes d'angle en cul-de-four, très bien appareillées, se détachent l'aigle de saint Jean, le bœuf ailé de saint Luc, le lion ailé de saint Marc et l'ange de saint Mathieu, comme dans beaucoup d'églises de la région. Au-dessus de la moulure d'imposte, huit boudins engagés dans les arêtes de la coupole viennent

buter sur une clef évidée pour le passage des cloches: le profil de leur base se distingue nettement, mais leur chapiteau est resté fruste. Ces tores purement décoratifs, qui sont également appliqués sur les coupoles des cathédrales de Cavaillon, de Carpentras et de Notre-Dame de Vaison, succédèrent aux bandeaux plats des coupoles du type de celle de Notre-Dame-des-Doms (1).

Dans chaque mur latéral s'ouvre un grand oculus désaxé, qui est dépourvu de moulures. Au sud, près du chœur, on entre dans une petite sacristie voûtée d'ogives aux arêtes abattues et à clef cruciforme. Quatre corbeaux moulurés en saillie sur des petites trompes taillées dans une seule pierre servent de supports aux retombées. Les compartiments de remplissage, indépendants des nervures, sont appareillés, comme les quatre faces d'une voûte en arc de cloître, par lits horizontaux, suivant un procédé très rare qui trahit l'influence des coupoles octogones nervées et qui fut partiellement employé par le constructeur de la voûte d'ogives du croisillon sud à Mouliherne (Maine-et-Loire). L'architecte de l'église du Thor connaissait sans doute les voûtes romanes en arc de cloître de la chapelle Sainte-Croix de Montmajour et de l'église de Saint-Blaise d'Arles, mais les ogives qu'il plaqua sous une petite voûte du même genre ne jouent qu'un rôle purement ornemental (2). Les marques de tâcherons et la liaison de l'appareil extérieur avec le gros mur méridional suffisent à prouver que cette sacristie fut bâtie en même temps que l'église. Il ne faut pas la considérer comme une chapelle.

Cinq nervures, dont deux font saillie sur l'arc triomphal, se détachent sur la voûte en cul-de-four brisé du chœur en

(1) A Saint-Honorat des Aliscamps, les bandeaux de la coupole alternent avec des boudins.

(2) Les nervures cruciformes qui se trouvent sous la tour du nord de la cathédrale de Bayeux, au premier étage des clochers-porches de Saint-Ours de Loches et de Cormery portent aussi des voûtes en arc de cloître.

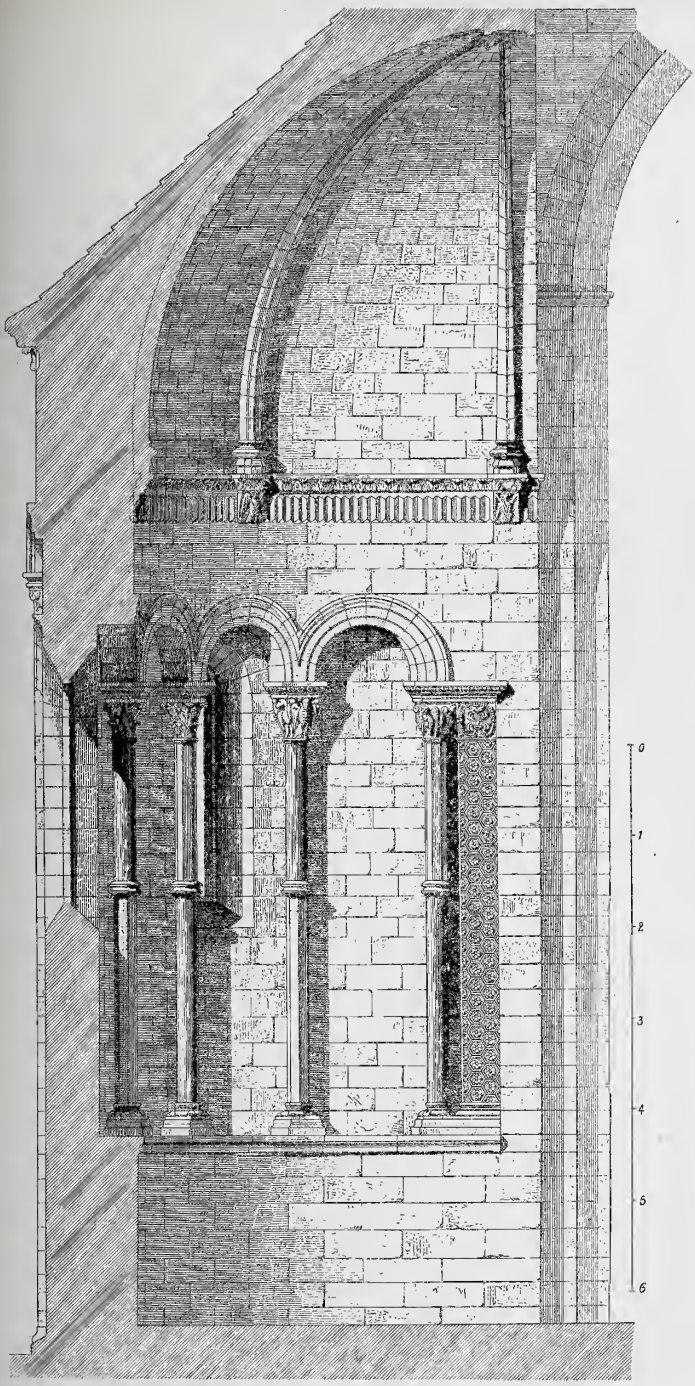

H. Revoil, del.

Coupe du chœur.

hémicycle, qui fut restaurée en 1685, comme l'indique la date

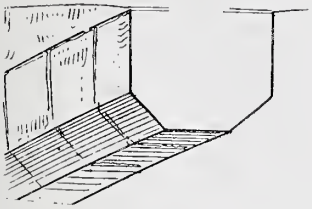

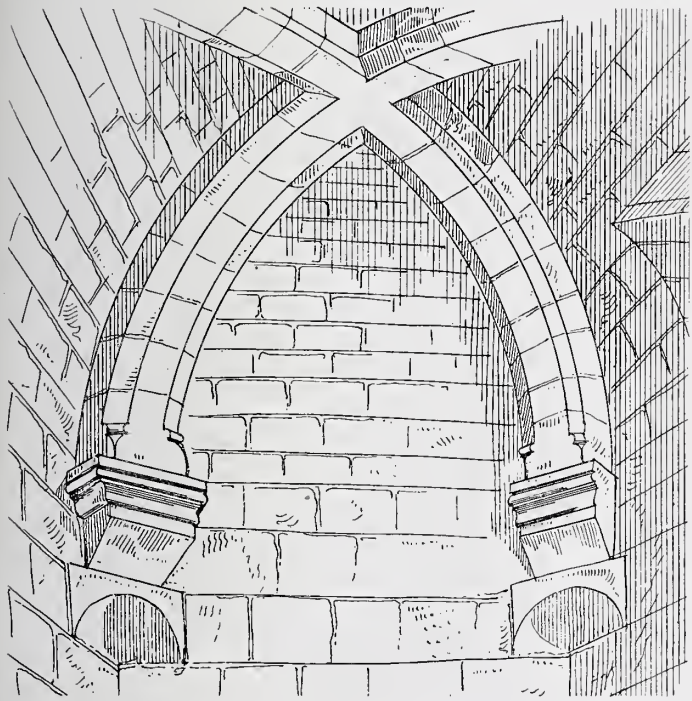

E. Chauliat, del.

Voûte d'ogives de la sacristie.

gravée sur une pierre. Leurs grands claveaux correspondent à deux assises de la voûte : il faut donc les regarder

comme des motifs de décoration. Les bandeaux des culs-de-four de Saint-Restitut (Drôme) et de Saint-Jean d'Arles et les gros tores engagés dans les voussoirs du chevet de Bonlieu (Drôme) jouent le même rôle. La section de ces nervures qui retombent sur des corbeaux garnis d'anges, d'aigles et d'un crapaud diminue régulièrement, depuis la moulure de base qui se trouve au niveau des sommiers jusqu'à la clef. Leur tore en amande est rehaussé d'un filet saillant, exemple très précoce d'un profil gothique dont j'ai fait remonter les origines au XII[e] siècle (1). Au niveau de l'imposte, un rang de feuilles d'acanthe et de ces dents d'engrenage qui se retrouvent sur les églises byzantines et lombardes, suit la courbe du chevet. La clef, unique en son genre, mais qu'on peut comparer à celle du chœur de Saint-Jean d'Arles, est flanquée de cinq aigles finement sculptés, qui entourent un agneau tenant la hampe d'une croix pattée. L'inscription suivante, très incorrecte, se lit en bordure :

AGNVS DEI QVI TOLIS PECCATA MVN MISERE NOBIS PECATOREBVS

Comme dans la plupart des chœurs des églises provençales (2), sept hautes arcatures en plein cintre, encadrées par un cordon mouluré, décorent le mur de l'hémicycle. Leurs fûts octogones en marbre blanc et leurs fûts cylindriques galbés en marbre gris alternent régulièrement au-dessous ou au-dessus de la bague centrale moulurée. La plupart des chapiteaux sont ornés d'acanthes ou de lourds feuillages : des entrelacs, deux anges et deux aigles se détachent sur

(1) *Étude sur les ogives toriques à filet saillant*, dans le *Bulletin Monumental*, t. LXXIII, 1909, p. 295. Les autres exemples du même profil au XII[e] siècle se trouvent dans le croisillon sud de la cathédrale de Soissons, dans les églises d'Ambleny (Aisne) et du Petit-Quevilly (Seine-Inférieure).

(2) Exemples : Saint-Quenin de Vaison, Saint-Restitut, Solérieu (Drôme), Saint-Jean d'Arles.

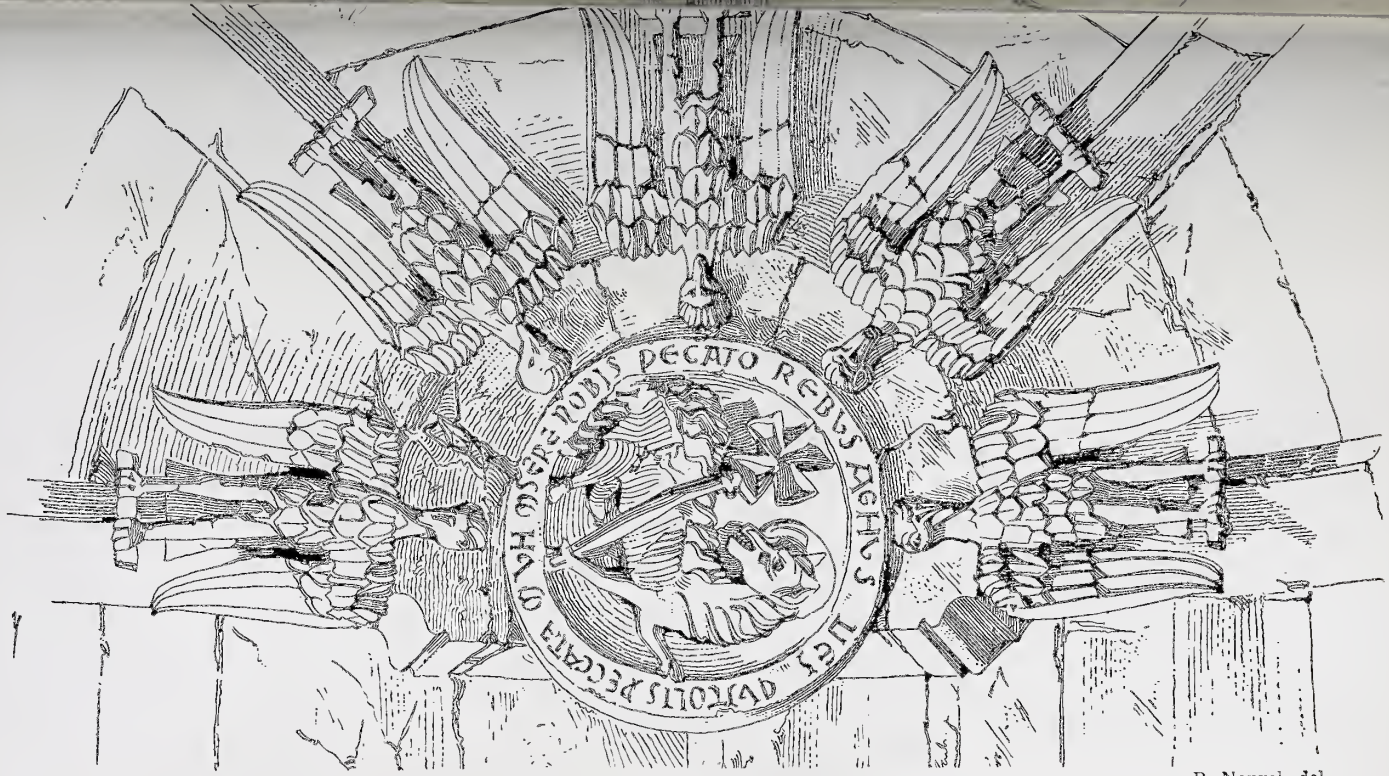

P. Nouvel, del.

Clef de voûte du chœur.

d'autres corbeilles. La décoration des tailloirs se compose d'une série de petites palmettes ou de petites croix pattées

E. Chauliat, del.

Corbeau sous une nervure du chœur.

et le tore aplati des bases, où s'accrochent des griffes et des boules, est surmonté d'une large scotie.

A l'entrée du chœur, du côté nord, un pilastre est garni de fleurs à quatre pétales tordues en hélice : c'est un

ornement d'origine très ancienne, dont on voit de nombreux exemples en Italie, en Espagne et qui se retrouve à Angers sur un débris de la balustrade carolingienne du chœur de

E. Chauliat, del.

Chapiteau du chœur.

Saint-Martin (1). Le pilastre du sud est revêtu de caissons hexagones qui encadrent des fleurs à six pétales : une

(1) *Bulletin Monumental*, t. LXX, 1906, p. 88. Ce motif décore des colonnes dans les portails romans des cathédrales de Bourges, de Chartres et du Mans.

large palmette, encadrée par des perles, se détache sur son chapiteau. Il me suffira de signaler des caissons du même genre, dans le soubassement des trois portails de la cathé-

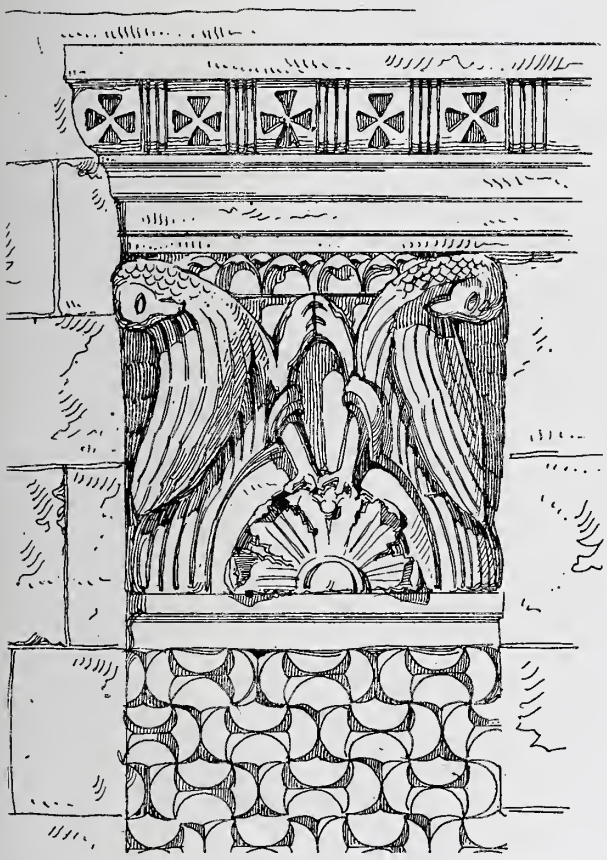

E. Chauliat, del.

Pilastre du chœur.

drale de Noyon et de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, pour trouver un nouvel argument contre l'influence bourguignonne qui se serait manifestée sur l'église du Thor.

La porte de la façade occidentale est richement décorée : son archivolte, garnie de dents d'engrenage qui se termi-

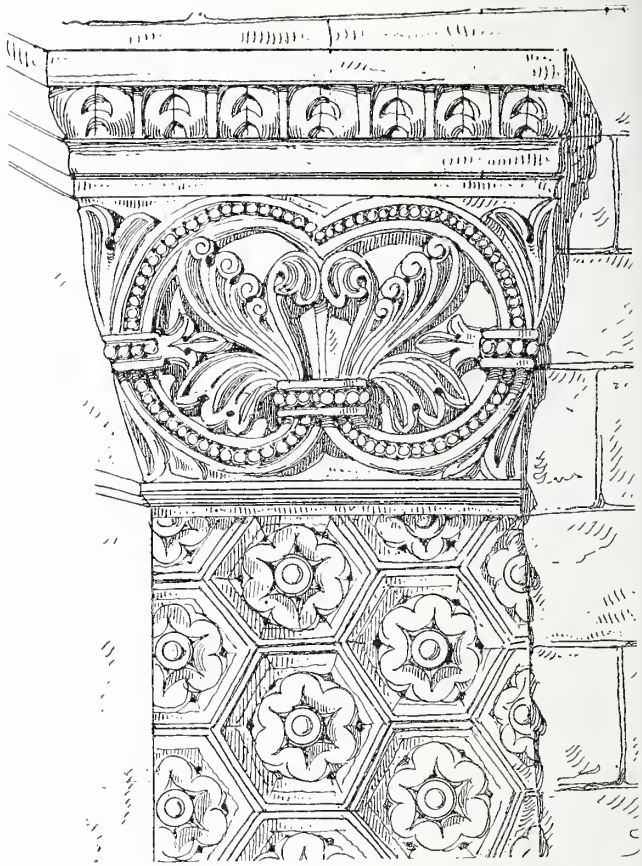

E. Chauliat, del.

Pilastre du chœur.

nent, d'un côté par un demi-cercle, de l'autre par une palmette, décrit une courbe en plein cintre sous un cordon de feuilles d'acanthe encadré par un boudin et un cavet. Une

E. Lelèvre-Pontalis, phot.

Église du Thor.

Portail occidental.

main divine se détache dans un cercle de perles, au centre du tympan nu. Le trumeau se compose d'un fût monolithe dont le chapiteau est orné de boules de feuillage, de

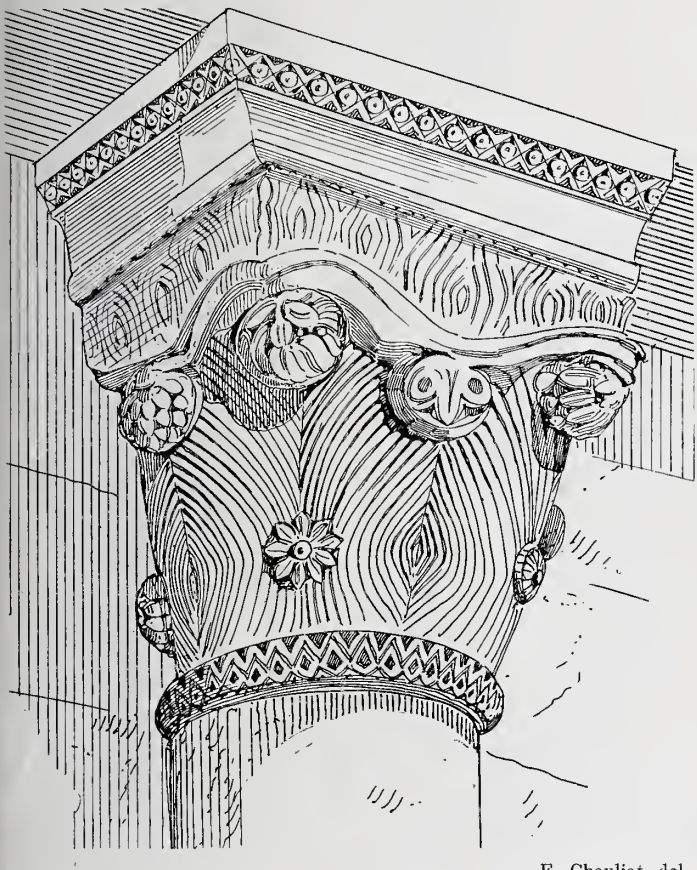

E. Chauliat, del.

Chapiteau du trumeau.

palmettes gravées, de rosaces variées. De petites étoiles décorent l'astragale et le tailloir. Le linteau, où les vantaux viennent s'engager dans une feuillure, est soutenu

par deux colonnettes en marbre gris flanquées d'un rang vertical de feuilles d'acanthe et de pilastres cannelés ou rudentés.

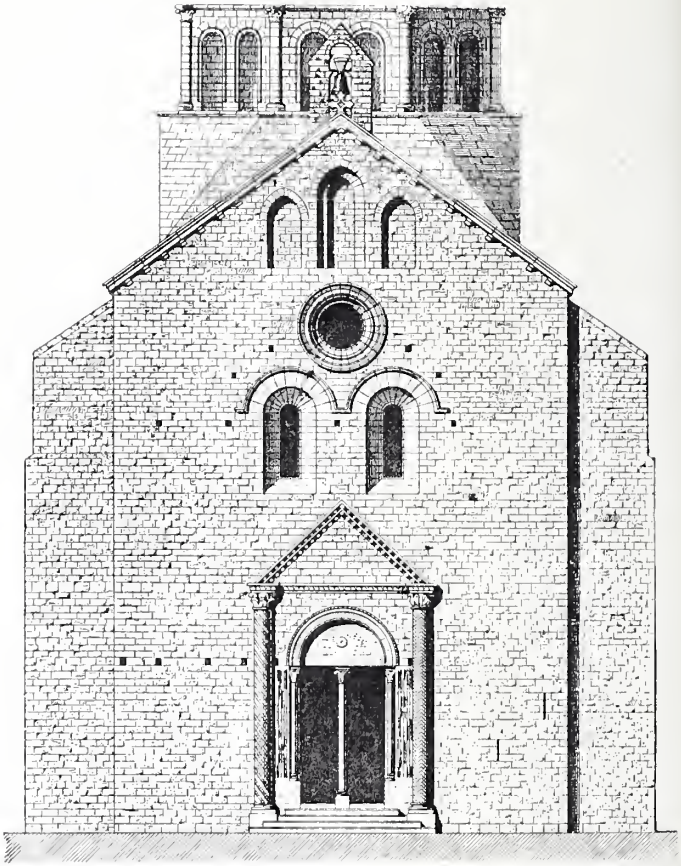

H. Revoil, del.

Façade.

Les deux grosses colonnes engagées qui encadrent le portail sont reliées par un bandeau de feuilles de laurier. Au-dessus, deux rangs de modillons alternés à palmettes et

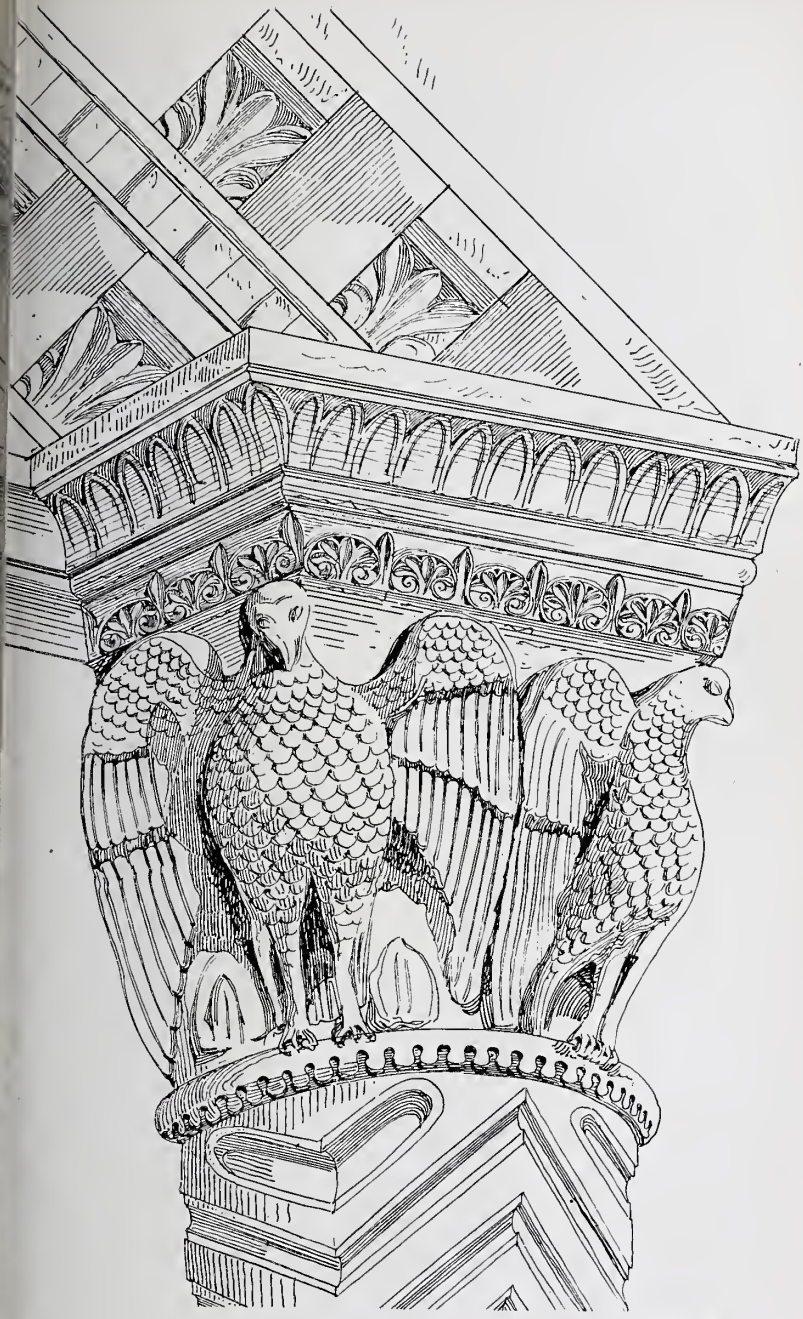

E. Chauliat, del.

Chapiteau du portail occidental.

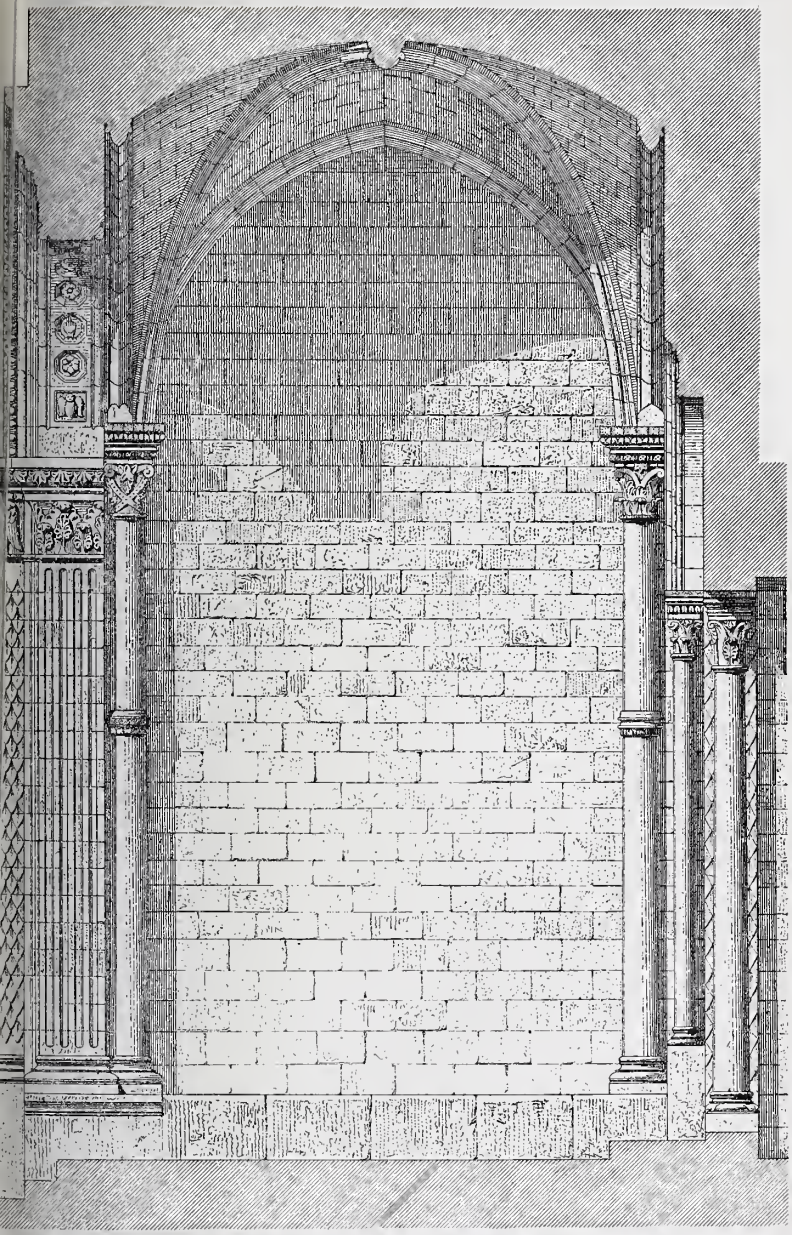

H. Revoil, del.

Coupe du porche méridional.

deux lignes de denticules accusent les rampants d'un fronton, comme à Notre-Dame-des-Doms et à Saint-Gabriel. La colonne de droite, garnie de chevrons plats entre deux gorges, est couronnée par un chapiteau flanqué de deux aigles. Ce motif se retrouve sur un chapiteau gallo-romain de Vaison (1), sur les chapiteaux de la façade de Saint-Gilles et du cloître de Saint-Trophime d'Arles. La colonne de gauche, ornée de trous carrés, de cannelures torses et de losanges, conserve un chapiteau à crochets décoré de feuilles de chêne.

Au-dessus du fronton s'ouvrent deux fenêtres en plein cintre, encadrées par un cordon mouluré et un oculus cerclé de deux boudins et d'une baguette. Plus haut, une baie aveugle en tiers-point est flanquée de deux autres en plein cintre; leur glacis correspond à plusieurs assises. Le pignon, dont les deux rampants sont bordés de modillons, se termine par une croix fleuronnée, ajourée par un losange central et soutenue par deux anges. Le clocher-arcade n'avait pas été prévu par l'architecte du XII^e^ siècle, car ses piédroits viennent se coller contre la voûte en berceau brisé du passage ménagé sous la toiture.

De larges contreforts très saillants épaulent les murs extérieurs de la nef: leur partie haute est ornée de pilastres d'angle qui encadrent un panneau et qui s'élèvent jusqu'au glacis supérieur. La présence de marques de tâcherons suffit à prouver que l'appareil de ces contreforts n'a subi aucune reprise: des corbeaux encastrés dans leur parement semblent destinés à soutenir des échafaudages ou des appentis. Deux colonnettes et un cordon torique décorent les fenêtres cintrées, sous les modillons de la corniche. La couverture de la nef se compose de dalles de pierre posées sur la voûte en berceau brisé d'une galerie qui mesure 3^m^ 45 de largeur

(1) Cf. Espérandieu : *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. III, p. 225, n° 297.

et $2^{m}40$ de hauteur : on voit des marques de tâcherons sur les claveaux. Cette curieuse disposition, dont je ne connais aucun autre exemple, permit à l'architecte de ne pas trop charger les voûtes d'ogives de la nef dans le voisinage de leur clef, tout en donnant une grande épaisseur à la maçonnerie, de chaque côté du couloir, pour combler les cavités latérales, en évitant les infiltrations.

Au sud, un porche voûté d'ogives et fermé sur deux de ses faces par des murs garnis de signes lapidaires, est adossé à la troisième travée de la nef. On y entre en passant sous une belle arcade en plein cintre garnie de rosaces, de fleurs à quatre pétales, de spirales, d'une croix pattée, d'une main bénissante et d'autres motifs variés qui se détachent entre deux boudins en amande au fond de caissons hexagones ou de cercles perlés. Cette riche voussure précède une autre archivolte, qui se compose d'une grecque, de deux rangs de palmettes, d'oves, de denticules et d'un cordon de feuilles d'acanthe dont les claveaux sont marqués d'une petite croix pattée, signe d'un habile tailleur de pierre qui se retrouve dans toute l'église. Aux retombées correspondent des pilastres cannelés et deux colonnes à demi engagées, l'une ornée d'imbrications en dents de scie, l'autre de torsades plates séparées par des billettes accouplées. Des aigles, des anges et des crochets décorent les chapiteaux, dont l'astragale est recouvert d'une feuille découpée : un rang de palmettes s'aligne sur les tailloirs. Aux angles du porche s'élèvent deux pilastres : on voit sur le chapiteau du sud-ouest un combat entre deux cavaliers vêtus d'une cotte de mailles, et très mutilés. Le petit pignon est amorti par des modillons, et une crête ajourée, formée de petits arcs en plein cintre qui se recoupent, se profile sur l'arête du toit de pierre.

Les ogives et les quatre formerets du porche présentent un profil en amande dont l'arête, dégagée par deux petites contre-courbes, est identique à celle des nervures de la salle

Église du Thor.

Face méridionale.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

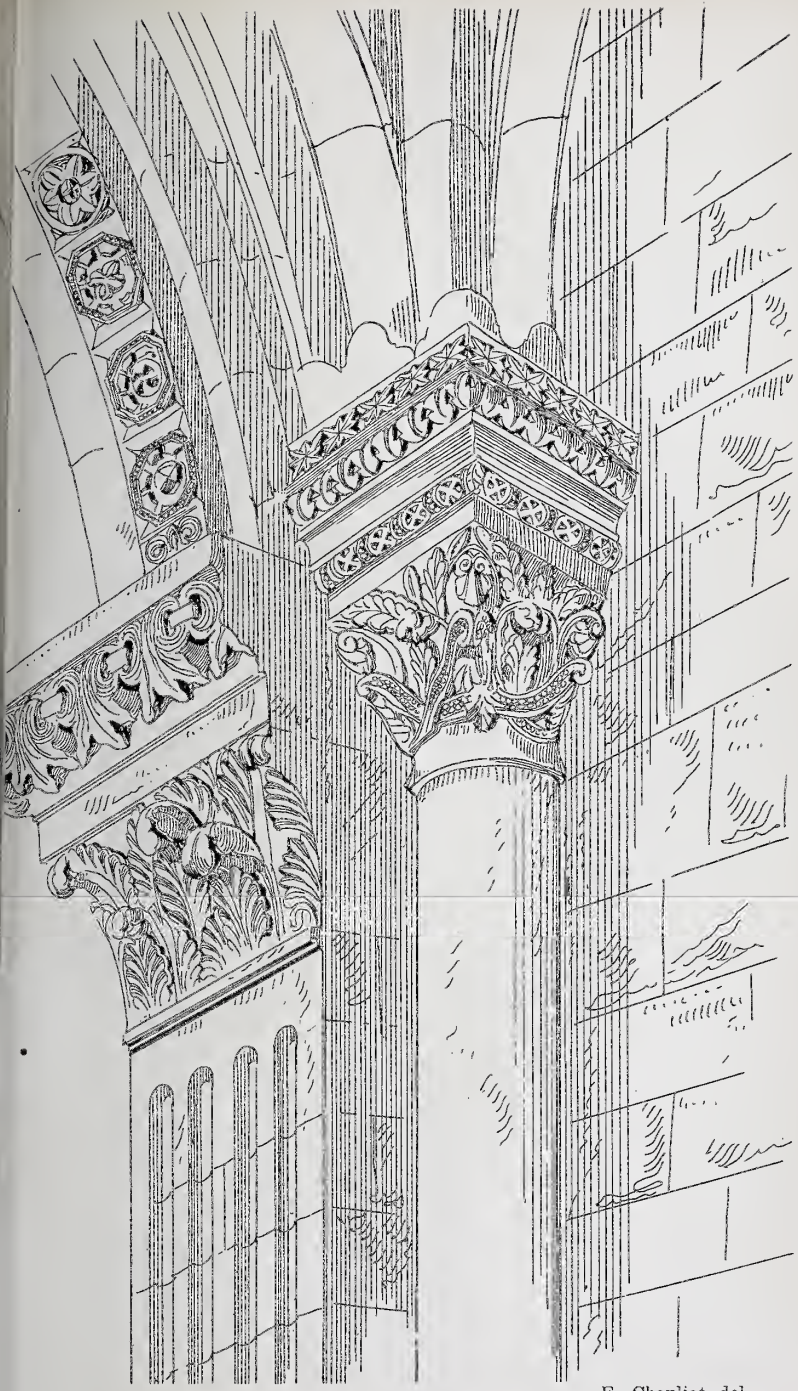

E. Chauliat, del.

Chapiteaux du porche méridional.

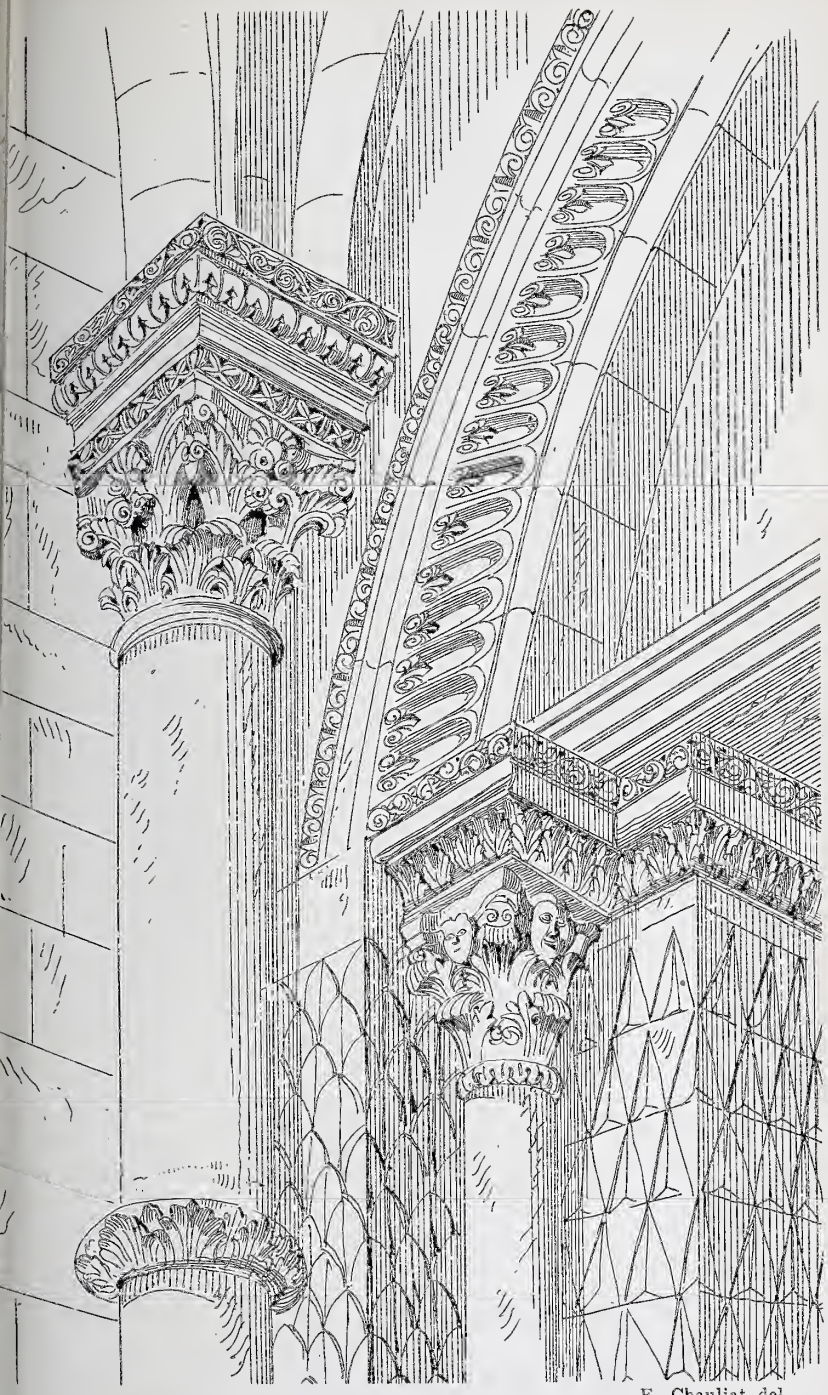

E. Chauliat, del.

Chapiteaux du porche méridional.

basse, à la Sainte-Chapelle de Paris : des feuilles plates se recourbent sur le sommier. Les compartiments de remplissage sont bien appareillés, mais la clef de voûte

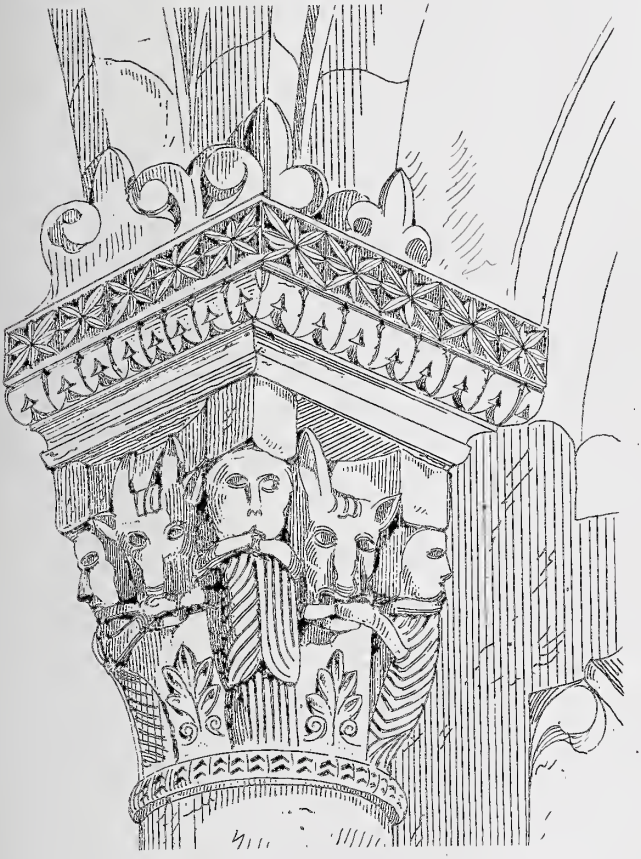

E. Chauliat, del.

Chapiteau du porche.

carrée, cantonnée de losanges avec arête centrale, se raccorde mal aux voussoirs. Les différents arcs de la voûte retombent sur quatre belles colonnes galbées en marbre

gris. Une bague centrale, moulurée et garnie de feuillages, sert à raccorder les deux fûts. Il faut signaler, sur la corbeille des chapiteaux, des crochets entre des feuilles d'acanthe, des galons perlés et trois masques barbus séparés par deux têtes de bœuf. Les moulures des tailloirs, ornés de palmettes, et des bases à large scotie et à tore aplati sont fort bien découpées.

Au fond du porche, un portail en plein cintre donne accès dans la nef. Les motifs d'ornementation de son archivolte sont les mêmes que ceux de la porte occidentale, mais la Vierge qui se trouve dans une niche, au milieu du tympan, est une œuvre du XVII^e^ siècle. La colonne monolithe qui forme trumeau se termine par un chapiteau à crochets, et les pilastres latéraux sont couverts d'imbrications en dents de scie, en écailles, en feuilles de laurier et en losanges. Deux fûts galbés en marbre gris, engagés dans des angles rentrants, soutiennent la voussure. Leurs chapiteaux, entourés de bouquets d'acanthe, se font remarquer par l'élégance de leurs tailloirs garnis de feuillages, d'entrelacs et de palmettes.

La petite sacristie voisine du chœur se trouve englobée dans un épais contrefort qui se rétrécit au-dessus de la voûte d'ogives par deux glacis latéraux : elle est éclairée par une petite fenêtre à cordon mouluré. Aux points de rencontre des sept pans coupés de l'abside, des pilastres cannelés, dont les chapiteaux ressemblent aux enroulements d'un rinceau, reçoivent chacun deux arcades moulurées qui retombent au centre sur des masques ou sur des corbeaux à feuillages (1). C'est une imitation des bandes lombardes : d'ailleurs, la corniche à dents d'engrenage, soutenue par de petits modillons, trahit la même influence. Les boudins, qui accusent les arêtes du toit de pierre, viennent rejoindre un fleuron formé de trois têtes.

(1) Cf. Revoil : *Architecture romane du Midi de la France*, t. I, pl. LXII.

Le premier étage du clocher octogone est flanqué de huit colonnes d'angle, dont les chapiteaux, garnis de masques ou d'animaux affrontés, sont couronnés de tailloirs à pans coupés. Pour y monter, il faut ouvrir à l'est du porche une petite porte qui traverse le mur de la nef, et prendre un escalier à vis fort bien appareillé, suivi d'un escalier droit. Sur chaque face de la tour s'ouvrent deux baies en plein cintre à boudin continu. Les trompes, qui permettent de passer du plan carré au plan octogone, sont recouvertes à l'extérieur de glacis triangulaires. Un affreux lanternon octogone, monté en 1834 sur la plate-forme primitive, renferme le beffroi et les cloches.

Malgré le caractère original de ses voûtes et de sa décoration, l'église du Thor me semble plutôt une réplique de Notre-Dame de Cavaillon que le produit d'une école éloignée de la Provence. En effet, le plan de l'édifice, la coupole nervée, les hautes arcatures extérieures de l'abside, offrent à peu près les mêmes dispositions que dans la cathédrale romane du diocèse avant ses remaniements, mais comme Notre-Dame du Thor fut achevée vers 1200, il n'y a pas lieu de s'étonner que l'architecte ait fait usage sur une large nef de la voûte d'ogives importée dans la vallée du Rhône au milieu du XII^e^ siècle. C'est une des premières églises gothiques de la région, mais elle est beaucoup plus provençale que bourguignonne. En effet, le seul emprunt au style de la Bourgogne, c'est le décor des sommiers d'ogives dans la nef et sous le porche, mais ce détail, visible dans le chœur de Saint-Étienne de Caen, dans plusieurs églises de l'Anjou et du Berri, n'implique pas toujours une influence précise. On peut faire la même observation à propos des oculi qui éclairent la nef au sud et à l'ouest.

Les pilastres couverts d'imbrications, comme plusieurs colonnes, sont plutôt rares en Provence, mais les colonnes à écailles du portail de l'église de Romans, celles du chevet de l'église de Saint-Ruf, près d'Avignon, et du cloître

d'Elne, en Roussillon, prouvent que l'ornementation des fûts qui se rencontre en Bourgogne, comme en Poitou et dans le nord de la France, n'est pas spéciale à telle ou telle province. Les bagues des colonnettes du chœur et du porche doivent être considérées comme un élément d'importation, mais on en voit des exemples aussi bien dans le chœur de Vézelay que dans le chevet de la cathédrale de Noyon. Enfin, les feuilles d'acanthe des chapiteaux ne sont pas traitées comme celles qui furent ciselées par les sculpteurs bourguignons du XII[e] siècle. L'architecte de l'église du Thor fut donc certainement un novateur, car il abandonna l'usage traditionnel du berceau brisé pour voûter la nef, mais il resta fidèle à tous les autres principes de l'école provençale : rien ne prouve qu'il fut originaire de la Bourgogne.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Juin 1202

Donation faite par Bermond, évêque de Cavaillon, à l'abbaye de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon, des églises de Saint-Pierre et de Notre-Dame du Thor en échange des églises de Saint-Phalès, de Notre-Dame et de Saint-Jean du Grès (1).

Notum sit omnibus hominibus quod, anno Dominicæ Incarnationis millesimo ducentesimo secundo, mense junii, Dominus Bermundus, episcopus Cavellicensis, et Dominus Bermundus, abbas Sancti Andreæ, de permutatione invicem contrahenda in modum

(1) Je tiens à remercier M. Lucien Gap, sous-bibliothécaire, d'avoir pris la peine de copier cette charte inédite.

infra scriptum convenerunt. Dominus etenim Bermundus episcopus, assensu et voluntate et tractatu suorum canonicorum qui tunc non erant nisi septem vel octo, pro utilitate siquidem et necessitate ipsius ecclesiæ, donavit Domino Bermundo abbati et per eum monasterio Sancti Andreæ et monachis ejusdem ecclesiæ præsentibus et futuris, et titulo ratæ et irrevocabilis permutationis, tradidit, concessit et laudavit in perpetuum ecclesiam Sancti Petri de Toro et ecclesiam novam Sanctæ Mariæ in villa de Toro, cum omnibus pertinentiis suis et cum omni jure parrochiali ad ipsas ecclesias pertinente, Johanne rectore earum prius cedente, tamen salvo jure episcopali et albergo et usuali quatedratico in primo synodo quinque solidorum, in secundo quinque, et retentis decimis de carnibus quæ sunt canonicorum, præter illas decimas de carnibus de manso Sancti Petri quæ sunt Sancti Petri. Versa vice Dominus Bermundus abbas, consilio et assensu et voluntate et tractatu totius sui capituli, quia, pro utilitate et necessitate sui monasterii, permutatio ista fiebat, donavit Domino Bermundo episcopo et successoribus ejus et per eum Ecclesiæ Cavellicensi, et titulo ratæ et irrevocabilis permutationis, sine omni exceptione, tradidit, concessit et laudavit in perpetuum ecclesiam Sancti Phileæ et ecclesiam Sanctæ Mariæ, cum omnibus pertinentiis suis, exceptis duobus solidis et octo denariis qui sunt canonicorum Cavellicensium, R. tunc rectore earum prius cedente, et ecclesiam Sancti Johannis de Greso, cum pertinentiis suis, et albergos super illam de Orgone qui sunt in civitate Cavellionis. Facta autem permutatione ista, Dominus Bermundus et episcopus, pro suo capitulo, cum Bertrando de Duroforti sacrista Raimundo de Podio Calvo canonicis, et Bermundus abbas, pro suo capitulo, eum Rostangno Bermundo et Raimundo de Castronovo et Bertrando Bermundo monachis, apud ecclesiam Sancti Petri de Toro pariter approbaverunt et confirmaverunt, et utraque pars per stipulationem promisit et nullo jure, nulla ratione sibi competenti vel competitura, permutationem istam umquam de cœtero revocaret aut moveret vel moveri faceret aut permitteret. Dominus Bermundus episcopus, prædictas ecclesias de Toro cum suis pertinentiis, abbati Bermundo et monasterio Sancti Andreæ et monachis se jure salvaturum semper et deffensurum per se et per successores suos promisit ut ecclesias Sancti Phileæ, Sanctæ

Mariæ, Sancti Joannis cum pertinentiis suis et res alias quas, ut dictum est, Domino Bermundo episcopo permutavit, ei et ecclesiæ sancti Verani ejusque successoribus jure salvet semper et defendat. Hujus facti recognitio facta fuit apud Cavellionem, coram eodem Domino Bermundo episcopo in solarium ipsius episcopi juxta turrim, astantibus ibi pro dicto Bermundo abbate suis monachis Rostangno Bermundo et Raimundo de Castro et cum episcopo suis canonicis Alfanto præcentore, Aldeberto Giraudo, Guillelmo de Senas et Petro Duranto tunc clerico.

Tandem mortuo prædicto Bermundo episcopo, supradictus sacrista Bertrandus de Duroforti electus et consecratus post in Cavellicensem episcopum, prædictas ecclesias de Toro, ut supra scriptum est, cum omnibus pertinentiis suis, Bermundo, abbati monasterii Sancti Andreæ, et monasterio et ejus successoribus et monachis donavit, in perpetuum habendas et possidendas laudavit, concessit et confirmavit et chartam istam sigillavit. In cujus Bertrandi episcopi præsentia, permutationem istam ante ecclesiam juxta claustrum, Alfantus, Cavellicensis præpositus, laudavit, concessit et confirmavit, præsentibus Raimundo de Castronovo et Raimundo Alfanto et Raimundo Alfanto de Toro.

Bibliothèque d'Avignon, ms. 2466, fol. 226 r° et v°.

XIV

L'ANCIEN COUVENT DES DOMINICAINS D'AVIGNON

Par MM. Joseph GIRARD et le chanoine H. REQUIN.

Le couvent des Dominicains occupait à peu près l'espace compris entre les rues Anuanelle, du Rempart-de-l'Oulle et Joseph-Vernet. Il était limité au midi par la Sorgue, à l'est par la rue Calade, aujourd'hui Joseph-Vernet, au nord par l'hôtel du marquis d'Aulan, aujourd'hui pensionnat des Frères, à l'ouest par la rue longeant le rempart.

Il ne reste presque plus rien des riches bâtiments conventuels qui occupaient cet espace, sauf des portions de murs anciens ou des débris peu importants conservés au milieu des constructions modernes. Dans la remise d'une maison de la rue Saint-André, on lit sur le linteau d'une porte l'inscription suivante : *Aula canonisationis S. Thomæ de Aquino.* On sait, en effet, que c'est dans l'église de ce couvent qu'a été célébrée, avec une particulière solennité, la canonisation du grand théologien.

Ce n'est donc qu'à l'aide de documents qu'on peut décrire le couvent des Dominicains. La collection de manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon, les archives notariales et le riche dépôt du département de Vaucluse qui a recueilli les rares

registres et dossiers échappés à la destruction des archives de ce couvent, nous ont fourni un grand nombre de pièces intéressantes. Mais la source principale de cette étude est, sans contredit, l'ouvrage du P. Jean Mahuet, dont voici le titre : *Prædicatorium Avenionense seu historia conventus Avenionensis FF. Prædicatorum, authore R. P. Johanne Mahuet, ejusdem ordinis et conventus professo.* (Avignon, Antoine Duperrier, 1678, in-12, 284 p.) (1)

Le même dominicain avait publié, trois ans auparavant, un *Traité de l'établissement de la Compagnie de Messieurs les Pénitents blancs d'Avignon, fait par un religieux du Convent (sic) des FF. Preschenrs d'Avignon.* (Avignon, P. Offray, 1675, in-12, 152 p.) Cet opuscule nous sera aussi fort utile.

Nous avons consulté également avec fruit le *Recueil des épitaphes et inscriptions qui sont dans les églises d'Avignon avec un abbrégé de la fondation des dittes églises, par Jean-Raymond Deveras, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Avignon, 1750* (ms. 1738 de la Bibliothèque d'Avignon).

D'autres auteurs ont parlé du couvent des Dominicains d'Avignon ; ils seront cités au cours de cette étude.

I. — Construction du couvent.

Les Dominicains s'étaient établis vers 1220 sur un terrain vague situé hors les murs d'Avignon, sorte d'îlot (*stellum*) formé par un banc de gravier, entre le Rhône et la Sorgue (2).

(1) La Bibliothèque d'Avignon conserve, sous le n° 2888, un manuscrit intitulé : *Recherches historiques sur le couvent des Dominicains à Avignon*, par Larribe. C'est un résumé sans valeur de l'ouvrage du P. Mahuet.

(2) E. Duprat : *Notes de topographie avignonaise*, dans la *Revue du Midi*, 1909, p. 203-206.

La légende voulait que saint Dominique, de passage à Avignon l'année précédente, en allant de Paris à Bologne, eût lui-même choisi cet emplacement, qui rappelait aux pieux Avignonais le souvenir d'un miracle de sainte Marthe (1).

Les moines, installés d'abord dans de simples cabanes, procédèrent dès 1224 à des acquisitions de terrains où ils purent élever un monastère de dimensions assez grandes, quoique de construction modeste, conformément aux règles de l'Ordre et aux actes des chapitres généraux qui proscrivaient tout luxe dans l'architecture des bâtiments conventuels (2).

Nous avons peu de renseignements sur ce monastère primitif.

De l'église, il subsistait encore au temps de Mahuet quelques débris consistant en un mur percé de quelques fenêtres.

Le Musée Calvet conserve quatre colonnes de pierre tendre, dont deux octogones et deux circulaires, chacune avec sa base et son chapiteau orné de crochets dans le style du XIII^e^ siècle. Ces colonnes, qui paraissent provenir du cloître primitif, « soutenaient, dit le catalogue manuscrit du Musée, le plafond d'une niche dans l'une des salles basses de l'ancien couvent des Dominicains d'Avignon » (3).

Enfin, lorsque Mérimée visita l'église des Dominicains, en 1834, il remarqua, « en examinant ses murailles à l'extérieur, des constructions anciennes et une portion de crypte sous le transept droit » (4).

(1) Mahuet : *Prædicatorium Avenionense*, p. 1-7 et 11-12.

(2) Martène et Durand : *Thes. nov. anecdot.*, t. IV, col. 1719. Actes du chapitre général de Toulouse, 1258.

(3) Hauteur totale : 1^m^ 57 ; diamètres du fût : 0^m^ 14 et 0^m^ 15. *Catalogue manuscrit du Musée Calvet*, n° 156.

(4) Prosper Mérimée : *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, 1835, p. 152.

Quoi qu'il en soit, l'Ordre prenant de plus en plus d'importance, les religieux résolurent de construire un autre couvent, plus vaste et plus beau, et procédèrent à de nouvelles acquisitions de terrains en 1248, 1250, 1251, 1258, 1260 et 1266 (1). Il est probable qu'on a dû commencer la construction du couvent peu après cette dernière date, mais les travaux marchèrent fort lentement et les nouveaux édifices étaient sans doute peu avancés lorsque le pape Clément V, élu à Pérouse le 5 juin 1305, vint à Avignon et s'installa dans le couvent des Dominicains qu'on avait aménagé pour le recevoir (2).

Clément V ne paraît pas avoir fait beaucoup de travaux pour agrandir ou embellir sa résidence provisoire. C'est à peine s'il est fait mention en 1307, dans les comptes de la Chambre apostolique, de dépenses pour la réparation des « écoles » et des « chambres des maîtres », pour une roue (*rota*) destinée au cabinet du pape, pour un siège, un autel et d'autres objets propres à son habitation particulière. En 1309, on décore la salle réservée aux séances du Consistoire (*aula consistorii*), d'une cheminée, d'un tapis vert et d'une tenture d'étoffe verte (3).

Après la mort de ce pontife, le couvent des Dominicains continua à être compris, par l'*assignatio hospiciorum* faite le 16 août 1316, dans la livrée du pape, en même temps que la maison de l'évêché (4). Mais Jean XXII, ancien évêque d'Avignon, préféra s'installer dans ce dernier édifice qu'il rendit disponible par la promotion au cardinalat de son neveu, Jacques de Via, qui occupait alors le siège épiscopal d'Avignon.

(1) Mahuet, p. 8-16.

(2) Baluze : *Vit. pap. Aven.*, t. I, col. 15.

(3) M. Faucon : *Les arts à la cour d'Avignon sous les papes Clément V et Jean XXII*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1882, p. 41-42.

(4) Ehrle : *Hist. pal. rom. pontific. Avenion.*, p. 19.

Néanmoins, en 1316-1318, Jean XXII fit faire ou plutôt subventionna divers travaux dans le couvent des Frères Prêcheurs ; ces travaux ne nous sont connus que par une brève mention dans les comptes du trésorier de la Chambre apostolique (1).

C'est surtout à la munificence et à la libéralité de trois cardinaux sortis de l'Ordre que l'on doit la construction de la plus grande partie du couvent des Dominicains d'Avignon. Le cardinal de Prato, Nicolas Martini, fit élever, vers 1310, toute une aile des bâtiments comprenant, au rez-de-chaussée, les écoles de théologie, le réfectoire et d'autres salles conventuelles, et, au premier étage, le dortoir (2).

On doit la construction de l'église au cardinal Guillaume-Pierre de Godin, mort en 1336, et celle du cloître au cardinal Guillaume de Laudun, archevêque de Toulouse.

Telles sont les principales étapes de la construction du couvent des Dominicains dont nous allons décrire successivement les diverses parties en en faisant l'historique détaillé.

II. — Église et chapelles.

Comme nous venons de le dire, l'église fut construite grâce aux libéralités de Guillaume de Godin, religieux dominicain, créé cardinal en 1312 et mort en 1336, à qui les couvents de Bayonne et de Toulouse devaient aussi leurs églises (3). Celle d'Avignon avait cependant été commencée avant lui, puisqu'elle était déjà élevée du côté de l'Épître, *ex parte dextra,* à la hauteur des voûtes des chapelles, *supra fornices quinque sacellorum,* ainsi que le montrait l'élévation moindre des arcs, *ut depressiores eorum arcus*

(1) M. Faucon, *loc. cit.*, p. 48-49 ; Ehrle, *loc. cit.*, p. 19, note 77.
(2) Mahuet, p. 24-25.
(3) Baluze : *Vit. pap. Avenion.*, t. I, p. 204-205.

indicant (1). Guillaume de Godin fit le reste, c'est-à-dire presque tout, aidé toutefois des subsides financiers du Saint-Père (2).

L'église fut terminée vers 1330, bien qu'elle n'ait été consacrée sous le vocable de Notre-Dame-de-Consolation que fort longtemps plus tard, en 1510 (3).

Prosper Mérimée, dans ses *Notes d'un voyage dans le Midi de la France,* nous fournit sur cet édifice quelques indications précieuses.

« L'église des Dominicains, dit-il, qui fait partie de la fonderie de Vaucluse, me paraît une des plus anciennes de la ville. Elle est mal orientée, son abside regardant le nord; mais en examinant ses murailles à l'extérieur, j'ai distingué des constructions anciennes et une portion de crypte sous le transept droit. On attribue faussement à saint Dominique la fondation de cette église qui a été bâtie en 1330; mais vraisemblablement, on n'a fait que relever alors celle qui existait avant au même lieu, et que les Albigeois, peut-être, avaient détruite. La direction de l'axe de l'église ancienne aura été changée dans cette restauration, probablement pour conserver *quelques bâtiments élevés sur ses ruines* (4). »

Il est peu probable, contrairement à l'opinion de Mérimée, que les Albigeois aient détruit la primitive église des Dominicains. Rien ne peut faire supposer que les passions religieuses aient atteint cette extrémité à Avignon

(1) Mahuet, p. 32.

(2) Le 1er janvier 1320, *Frater Bertrandus Audegerii, operarius fabrice ecclesie conventus ordinis FF. PP. de Avenione* touche de la Chambre apostolique cent florins d'or, *ad opus et in subsidium fabriee ecclesie supradicte.* Arch. du Vatican, *Miscellanea,* an. 1319, n° 31. Le 18 mai 1320 (*Miscellanea,* an. 1320, n° 9), le même touche encore pareille somme pour le même objet. Communication de M. Robert Michel.

(3) Mahuet, p. 130; de Véras, p. 134.

(4) Prosper Mérimée : *Notes d'un voyage dans le Midi de la Franee,* 1835, in-8°, p. 152.

au XIII^e siècle. Il vaut mieux admettre qu'en construisant l'église nouvelle, on a utilisé les fondements et la partie basse des murs de l'ancienne; c'était, en effet, un usage fort commun au moyen âge.

L'abside étant au nord de l'église, la porte principale, placée à l'extrémité de la grande nef, s'ouvrait au midi, du côté de la Sorgue. Le tympan en était décoré de statues que Mahuet jugeait fort anciennes. C'était, au centre, la Vierge portant l'Enfant Jésus; à droite, un évêque, et à gauche, saint Pierre martyr. Deux autres portes donnaient, l'une, à l'ouest, sur le cloître, l'autre, à l'est, sur une grande cour carrée plantée, au XVII^e siècle, de mûriers disposés en quinconce. Cette église était un vaste édifice comportant une abside en hémicycle, une nef, deux bas-côtés et un clocher à l'ouest du chevet.

La voûte de l'abside reposait sur huit branches d'ogives ajourées de quatre-feuilles et garnies de redents. Construite probablement au XV^e siècle, à la suite d'un incendie qui dévasta l'église en 1454 (1), cette voûte était une réplique de celle de l'église des Célestins et de l'église de Saint-Martial. Le Musée Calvet conserve quatre fragments caractéristiques de ses ogives. L'abside était éclairée par cinq fenêtres fermées au tiers de leur partie, à cause de la violence du vent.

La nef principale n'était pas voûtée, mais simplement recouverte d'un lambris de bois peint. Il était d'usage à cette époque que ce lambris fût en forme de berceau brisé et « composé de voliges ou planches minces clouées sur des aisseliers courbes doublant les arbalétriers » (2).

Les fermes de la charpente étaient apparentes et se composaient de dix poutres peintes et décorées des armoiries du

(1) Délibération du Conseil de ville du 17 août 1454. Arch. municip. d'Avignon, t. II des délibérations du Conseil, f° 188, et acte du 23 août 1454. Notes brèves de Jacques Girardi, 1454, f° 408, v°; étude de M^e de Beaulieu, notaire à Avignon.

(2) Enlart : *Manuel d'archéologie*, t. I, p. 497.

donateur, le fameux cardinal de Lagrange (1). A la première de ces poutres étaient suspendus jadis, paraît-il, quatre-vingts ou cent chapeaux cardinalices ayant appartenu à des prélats ensevelis dans l'église ou dans le cloître; mais au temps de Mahuet, il n'en restait plus qu'une trentaine.

Les arcades qui faisaient communiquer la nef avec les bas-côtés étaient surmontées chacune d'une fenêtre et reposaient sur une double rangée de cinq piliers.

Les bas-côtés lambrissés, comme la nef principale, donnaient tous deux l'entrée à neuf chapelles éclairées dans le fond par des roses (2).

Le chœur, la nef et les bas-côtés contenaient un grand nombre de monuments de peinture et de sculpture dont il ne reste plus que quelques débris.

Le chœur était autrefois entouré d'une grille de fer et contenait cent vingt stalles de chêne. Ces stalles avaient été l'objet, vers 1443, d'une réfection presque complète par les soins de Jean de Coliargis (3), évêque de Troja, ancien profès et prieur du couvent d'Avignon. Ce prélat, perpétuant, selon l'usage de l'époque, le souvenir de sa générosité, avait fait sculpter ses armes, accompagnées du bâton pastoral, de chaque côté de la chaire du prieur, et s'était fait représenter lui-même en costume de l'Ordre, ayant la mitre à ses genoux.

A l'origine, l'autel principal était orné d'un retable peint et encadré de sculptures, dû à la générosité du cardinal Jean

(1) Le cardinal rappelle cette donation dans son testament du 12 avril 1402 : « Cum ego dederim, jam diu est, priori et conventui Fratrum Predicatorum Avenionensium trecentos francos, qui fuerunt conversi in reparationem tecti Ecclesiæ suæ. » Duchesne : *Hist. des card. françois*, t. II, p. 472.

(2) Mahuet, p. 32-34. Le lambris des bas-côtés *(concameratio lignea)* fut restauré *(renovata)* en 1652-1653. (Ibid., p. 205.) Il fut refait entièrement, ainsi que celui de la nef, en 1770. De Véras, p. 121.

(3) Mahuet, p. 113.

Rollin, évêque d'Autun et confesseur du roi de France (†1483), dont on voyait au sommet le portrait et les armes (1).

Ce chœur fut l'objet en 1618 de modifications considérables. On déplaça l'autel pour le rapprocher de la nef (2), et on réduisit à cinquante-deux le nombre des stalles. La grille de fer fut remplacée par une balustrade de noyer décorée d'anges, de chérubins, de lions, etc. (3).

Le retable, jugé lui-même trop démodé, fut remplacé en 1626 par un immense baldaquin porté par six colonnes corinthiennes, orné de peintures ainsi que de statues et surmonté d'une Vierge de Consolation abritée sous une sorte de dais. Le président de Brosses admira beaucoup ce monument, qu'il jugea « fort hardi et exhaussé outre nature » (4). Il fut détruit pendant la Révolution (5).

Contrairement aux règles primitives de l'Ordre (6), le chœur contenait plusieurs tombeaux de cardinaux ou de

(1) Mahuet, p. 35. - Jean Rollin fut l'ami des arts et des artistes presque autant que son père, le chancelier Nicolas. Outre le retable dont il est question ci-dessus, il fit construire à Avignon une chapelle aux Célestins, qu'il fit décorer de fort belles peintures détruites, en 1852, par le Génie militaire, et lui donna un beau missel, qu'il fit enluminer par Jean de Plessis. Cf. Requin : *Documents inédits sur les peintres d'Avignon*, p. 18 et 66.

(2) 9 et 16 mai 1618, prix-fait du déplacement du grand autel à Antoine Chaix, fustier, Jaume Marc et Antoine Code, d'Avignon, maçons. Arch. du Vaucluse, notaires, fonds Pons, reg. 1836, f^os^ 284, v°, et 303.

(3) 10 janvier 1620, prix-fait de la balustrade du chœur à Pierre Piédoux, menuisier d'Avignon. Ibid., reg. 1841, f° 13, v°.

(4) *Lettres historiques et critiques*; Paris, an VII, t. I, p. 26.

(5) « Le retable de l'autel des Dominicains, orné de grandes colonnes et de superbes statues, est entièrement détruit. » Calvet : *Mémoire sur la dévastation que la ville d'Avignon a essuyée en 1794*, Bibl. d'Avignon, ms. 2348, f° 378, v°.

(6) Actes du chapitre général tenu à Cologne en 1245 : 12. « Item, non fiant in ecclesiis nostris cum sculpturis prominentibus sepulturæ, et quæ factæ sunt, auferantur. » Martène et Durand : *Thes. nov. anecdot.*, t. IV, 1689.

grands personnages surmontés de la statue du défunt ou décorés de diverses sculptures. Quelques-uns de ces mausolées furent fortement détériorés lors de la transformation du chœur en 1618-1619.

« Il y a, écrit l'abbé de Véras, dans le chœur de ces religieux, deux cardinaux ensevelis dont les stalles du chœur cachent entièrement le mausolée, je les vis pourtant en 1730, lorsqu'on refit à neuf les chaires des religieux (1). »

L'un de ces tombeaux, placé du côté de l'Évangile, derrière le grand autel, était celui du cardinal de Prato, Nicolas Martini, bienfaiteur insigne de l'Ordre. Ce magnifique cénotaphe, que le P. Mahuet appelle « moderne », était orné de la statue de marbre du cardinal et de statues de pierre représentant des saints. Lorsqu'on changea la disposition du chœur, ce tombeau fut dissimulé derrière les stalles et presque entièrement détruit (2).

A l'opposé, du côté de l'Épître, se trouvait le tombeau d'un ancien dominicain, Guillaume de Sudré, devenu évêque de Marseille, puis cardinal-évêque d'Ostie. Ce prélat, par son testament du 20 septembre 1373, choisit sa sépulture dans l'église des Dominicains d'Avignon, « en la chapelle Notre-Dame, derrière le tombeau du cardinal d'Aix (*sic*, pour d'Acqs), leur prieur, ou en tel autre endroit que les religieux voudraient, pourveu qu'il y eut assez d'espace pour poser sur son corps une simple tombe plate qui ne fut pas plus eslevée de terre que le pavé de l'église (3) ».

Le cardinal ne fut pas enterré dans la chapelle Notre-Dame qui se trouvait dans le cloître, mais à gauche du maître-autel. Cette simple inscription: *Requiescat in pace,* et deux blasons sculptés décoraient seuls sa tombe (4).

(1) De Véras, p. 23.

(2) Mahuel, p. 28 et 81; Quétif-Échard, I, 547; de Véras, p. 123.

(3) Duchesne: *Hist. des card. fr.*, t. I, p. 592-593; t. II, p. 414, 626.

(4) Mahuel, p. 82.

Parmi les pierres tombales qui garnissaient le sanctuaire, il faut signaler celle de Bertrand de Chanac, archevêque de Bourges, patriarche de Jérusalem, cardinal-prêtre puis cardinal-évêque de Sabine, mort le 21 mai 1404.

A côté de cette tombe portant l'effigie gravée du prélat, une autre était décorée de simples armoiries. De Véras et Mahuet pensent que c'était la tombe de Guillaume de Chanac, évêque de Mende, puis de Chartres, qui mourut le 30 décembre 1394 (1). Or, ce cardinal était inhumé non à Avignon, mais à Saint-Martial de Limoges (2).

D'après Mahuet et de Véras, d'autres cardinaux étaient ensevelis dans le chœur, sans inscription (3).

Devant l'autel, on avait également placé la tombe du R. P. Sicci, général de l'Ordre, décédé à Avignon le 24 septembre 1628.

« Cette sépulture, dit de Véras, se trouve à présent, par le changement qu'on a fait du chœur aux années 1619 et 1620, avant le grand autel et au bout du dernier escalier de la balustrade (4). » C'était une dalle funéraire avec effigie et inscription.

Au XV^e^ siècle, on voyait aussi au milieu du chœur le tombeau du célèbre Louis de Montjoie, « un des plus grands capitaines de ce temps, maréchal de la cour romaine et généralissime des armées de Louis II d'Anjou, roi de Sicile », le même qui avait fait construire la chapelle du

(1) Mahuet, p. 83; de Véras, p. 124; Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 682; t. II, p. 503.

(2) L. Guibert, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1895, p. 87-103.

(3) Ils citent notamment le cardinal Bérard de Daumaris, dominicain, mort en 1358, et le cardinal Nicolas de Saint-Saturnin, également dominicain, décédé le 23 janvier 1382. Mais d'après Duchesne (*op. cit.*, t. I, p. 659), ce dernier aurait été enseveli à Toulouse et non à Avignon.

(4) De Véras, p. 124.

bienheureux Pierre de Luxembourg aux Célestins (1). Sur ce mausolée, haut de quatre à six palmes et entouré de grilles de fer, était étendue la statue du défunt en costume de chevalier, les mains jointes sur la poitrine, avec un chien couché aux pieds. Cette statue était de marbre orné de polychromie. L'épitaphe énumérant les titres du défunt était ainsi conçue :

Cy gît Messire Louis, sieur de Montjoye, du dioc. de Besançon, qui fut maréchal de N. S. P. le pape Clément 7, et conseiller et chambellan du Roy de France, et par l'ordenance de notre dit S. Père sans changer son office, maréchal et viceroy au royaume de Sicile et de Naples pour les Roys Louis I et II et qui trépassa de ce siècle le 23 du mois de juin 1425.

Dieu veuille avoir son âme. Amen (2).

Au commencement du XVIII[e] siècle, ce tombeau fut transporté au milieu de l'église, puis, en 1770, « près de la grande porte, à main droite en entrant » (3). On le fixa « dans l'épaisseur du mur, au fond de la nef, exposé au midy », sous « un arceau de pierre de taille » que l'on avait « pratiqué et construit tout exprès » (4).

A l'entrée de l'ancien chœur se trouvait aussi la tombe du dominicain avignonais Martial Auribelli, mort général de l'Ordre le 23 septembre 1473. Cette tombe était surmontée d'une statue représentant le saint religieux en habit de l'Ordre. Lors de la transformation du chœur en 1620, elle

(1) L.-H. Labande : *Le couvent des Célestins d'Avignon*, dans l'*Art*, 1903, p. 596-597.

(2) Mahuet, p. 126-127; Bibl. de Carpentras, ms. 1862, f° 330.

(3) De Véras, p. 129-130.

(4) « Verbal sur le tombeau de Mes[re] Louïs de Montjoye », 13 novembre 1770. Arch. départ. de Vaucluse, fonds Pons, 2[e] vers[t], reg. 43, f[os] 1087 et suiv.

fut transportée dans la chapelle de Saint-Grégoire ou de Notre-Dame-de-l'Ange (1).

Près de la porte, à côté du dernier emplacement donné au tombeau du sire de Montjoye, se trouvait la tombe, ornée d'une pierre dorée, avec inscription, de « Charles de Grillets, sieur de Taillades et de la Roquette, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, qui mourut à Poitiers, combattant pour le service de Sa Majesté ».

Près de la petite porte se trouvait également une grande dalle de marbre blanc sur laquelle on lisait ces quatre vers :

« *Clauditur hoc saxo celebris Rafaella Nadella*
Quiæ fuit in nullo tempore casta magis
Connubioq. fuit stabili pulcro juncta Joanni
Corpus cujus humum, spiritus astra colit.
*Obiit anno D*ni *1534, die vero 14 Augusti.* »

« En 1770, dit de Véras, la ditte pierre fut transportée au milieu de l'église, lorsqu'on la pava de nouveau comme on la voit à présent, et fut enfin achevée le 6 mars 1771. Elle est de toute beauté. »

Près de la grande porte, on voyait les mausolées de Pierre Heller, jeune étudiant allemand, mort à Avignon le 11 novembre 1603, celui du célèbre jurisconsulte Émile Ferret, tout entouré de colonnes et orné d'un fronton portant les armoiries du défunt, et enfin le tombeau que Pierre-Louis de Guillermis, juge d'Avignon, fit élever pour lui et sa famille en 1642 (2).

« La chaire du prédicateur, en pierre de taille, dit de Véras, toute antique et grossière qu'elle paraît, est cependant très respectable et fort estimable pour avoir servi pendant

(1) Mahuet, p. 99, 114-115.
(2) Mahuet, p. 148-150, 226 ; de Véras, p. 130-132.

quelque temps au célèbre et zélé saint Vincent Ferrier, religieux de cet Ordre, qui y prêchait en 1396. »

« Nota qu'en 1770, elle fut abattue par sa vétusté (1). »

Le chroniqueur avignonais oublie de nous dire qu'elle avait servi à Olivier Mailhard. Ce singulier prédicateur s'y fit entendre en 1490 et dut obtenir un grand succès de curiosité ; car, à la suite de son séjour, la ville paya 122 florins au menuisier Jean d'Orléans, pour réparer les boiseries de l'église des Prêcheurs (2).

Enfin, pour en finir avec la nef et les tombeaux qui la garnissaient, citons cette note de l'abbé de Véras : « Lorsque les Dominicains firent réparer leur église en 1770, qui, par son ancienneté, en avait un très grand besoin, le lambris se détachant peu à peu, pièce par pièce, ils firent entre autres exhausser le sol de l'église de deux pans, pour éviter en même temps l'humidité. Pour lors, on ouvrit tous les tombeaux. On en vit plusieurs où étaient des barres de fer. On trouva aussi devant la chapelle de Saint-Pierre, martir, une quantité prodigieuse de corps et des ossements déposés dans la terre.

« On les transporta tous à l'entrée de la grande porte de l'église, dans un grand creux qu'on fit à cet effet, et on jeta aussi les fondements pour mettre dans la suite les orgues à cet endroit, et l'on vient à présent, en 1778, d'y bâtir aussi proprement que solidement une jolie tribune ou tambour assés vaste pour pouvoir, à l'avenir, placer leur orgue qui est actuellement au milieu de l'église (3). »

L'église des Dominicains renfermait à l'origine vingt-et-une chapelles. « En effet, dit le P. Mahuet, il existait jadis, en plus de celles qui subsistent encore aujourd'hui, deux

(1) De Véras, p. 121.

(2) Arch. municip. d'Avignon, CC, 1489-90, mandat n° 352, 25 juin 1490.

(3) De Véras, p. 139-140.

chapelles de chaque côté de la porte de l'ancien chœur (1), dédiées l'une au Saint-Sépulcre, l'autre à Notre-Dame-de-Compassion. En outre, la chapelle du Rosaire et la chapelle de Tous-les-Saints ont été réunies en une seule, à raison du grand concours de peuple qu'attirait la dévotion au rosaire.» A l'époque de Mahuet, on ne comptait donc plus que dix-huit chapelles.

La première, du côté de l'Évangile, avait porté successivement le nom de Sainte-Madeleine, de Notre-Dame-de-Grâce et du Saint-Nom-de-Jésus. Elle était située sous la tour du clocher et avait été décorée, en 1616, par Alexandre de Galiffet, conseiller du roi, ancien surintendant de la maison du cardinal de Bourbon, légat d'Avignon. Ce gentilhomme s'y était fait construire un tombeau pour lui et sa famille (2).

En 1682, on abattit le mur du fond de cette chapelle pour y ajouter la chapelle de l'Inquisition. Cette dernière, voisine de la sacristie, était en forme de pentagone et avait la même hauteur que la chapelle qui la précédait. Elle communiquait avec celle-ci par une grande ouverture garnie d' « un pilastre de chasque costé, d'environ deux pans ». Ces piliers étaient surmontés de chapiteaux doriques qui recevaient la retombée d' « un arc-doubleau » fait de bonnes pierres, « toutes carrées en largeur, bien taillées et posées proprement pour supporter la muraille qui porte le clocher ». Cette nouvelle chapelle, voûtée d'ogives, était éclairée par deux fenêtres garnies de vitraux. Elle devait être « pavée de briques semblables à celles qui étaient à la chapelle du devant » (3).

(1) Tel qu'il était avant la transformation de 1618.

(2) Mahuet, p. 238; de Véras, p. 127.

(3) Prix-fait à Jean-François Cornud, maçon, 9 mai 1682, et, après la mort de celui-ci, à Jean Rochas, 14 août 1682. Minutes de Joseph Fauque, 1682-83, f^os^ 20 et suiv., 47 et suiv.; étude de Beaulieu, notaire à Avignon.

La deuxième chapelle, ou de Saint-Jean-Baptiste, contenait le mausolée de la famille Le Blanc de l'Olive, monument d'architecture gothique surmonté d'un grand baldaquin de style flamboyant conservé aujourd'hui au Musée Calvet. Ce baldaquin, sous lequel on a mis la statue du pape Urbain V, est décoré d'arcs en accolade ornés à l'extrados ainsi qu'au fleuron de feuilles frisées ou déchiquetées, et séparés entre eux par des clochetons garnis de crochets.

A quelle date remonte ce tombeau? Il paraît appartenir à la fin du XV^e^ siècle. Or, nous possédons un acte du 15 octobre 1484, par lequel il est dit que le magnifique et puissant seigneur *Bonifillius de Judice, miles et comes de Castris,* fait diverses fondations de messes à célébrer dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, « juxta sacrestiam », chapelle qu'il a fait consolider et réparer, *fulxiri et reparari,* et dans laquelle il a fait construire un magnifique tombeau, *sepulcrum sive monumentum magnificum et honorabile* (1).

La date de 1484 conviendrait parfaitement au monument que nous venons de décrire, et on pourrait croire qu'il est passé par succession de la famille *de Judice* dans celle des Le Blanc, d'autant plus que cette dernière maison n'a acquis qu'au XVI^e^ siècle l'importance et la richesse que suppose la possession d'un mausolée si grandiose et d'une chapelle aux Dominicains. Nous ne connaissons malheureusement pas de généalogies de cette famille assez complètes et assez exactes pour confirmer pleinement cette hypothèse.

A côté de ce tombeau, le seul qui existât dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste — ce qui confirme encore notre supposition, — se trouvait jadis une inscription sur pierre que Henri de Laurens, seigneur de l'Olive, avait fait placer en 1650 en l'honneur de son oncle Georges Le Blanc, seigneur du Broc et de l'Olive, fils d'un auditeur général de la

(1) Rubriques de Pons de Petra, 1483-84, à la date; étude de M^e^ Antiq, notaire à Avignon.

Tombeau de la famille Le Blanc de l'Olive.

J. Girard, phot.

Chapiteaux du cloître.

Couvent des Dominicains.

légation d'Avignon. Cette inscription commémorait les gloires de la famille qui avait fourni deux cardinaux et deux évêques à l'Église romaine (1).

Cette chapelle était également décorée d'un tableau ancien en forme de tryptique, représentant la Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, entourée de saint Jean-Baptiste et de sainte Luce portant l'emblème de son martyre, un vase contenant deux yeux arrachés (2).

La troisième chapelle, appelée d'abord de la Transfiguration, avait ensuite reçu le nom de Sainte-Catherine (3), sans doute parce qu'elle servait aux réunions de la confrérie érigée sous le vocable de Sainte-Catherine-de-Sienne par de pieuses Avignonaises.

Les directrices de cette association, appelées « baylesses », désirant décorer convenablement l'autel de leur chapelle, firent, en 1545, la commande d'un retable au peintre Simon de Malhy, dit Simon de Châlons.

Cet artiste, d'origine champenoise (4), était établi à Avignon, non pas de 1545 à 1585, comme l'a prétendu M. Paul Achard et comme tout le monde l'a affirmé depuis, mais au moins de 1532 à 1561, ou au plus tard 1562 (5).

(1) Cette inscription, donnée en 1836 au Musée Calvet, a été détruite lors de l'inondation de 1840.

(2) Mahuet, p. 239-240.

(3) Elle le portait au moins depuis 1500, puisqu'elle est ainsi désignée dans le testament de Barthélemy des Laurens, qui, en date du 10 août 1500, déclare vouloir être enterré « in ecclesia FF. Predicatorum de Avinione, ante capellam B. Catherine de Senis, in tumulo suorum parentum ». Baron du Roure : *Inventaire... des archives du château de Barbegal*, p. 248, n° 1252.

(4) Simon de Châlons devait avoir vu le jour, non à Châlons même, mais plutôt à un des villages de la Champagne appelé Mailly, et, plus probablement, à Mailly (Marne), canton de Verzy, arrondissement de Reims, à 32 kilomètres de Châlons.

(5) Cf. *Revue de l'art français ancien et moderne*, 8e année, mai 1891 : *Le testament de Simon de Châlons*, p. 135-140, et *Réunion des Sociétés des*

Élève du peintre avignonais Henri Guigo ou Guigonis, dont il épousa la veuve, il est surtout connu par trois tableaux du Musée Calvet : *L'Enfant Jésus jouant avec d'autres enfants* (1543), *L'Adoration des Bergers* (1548) et *La Descente de Croix* (1550), ainsi que par une *Nativité* provenant des Dominicains et conservée dans l'église Saint-Pierre d'Avignon (1). C'était un peintre de valeur, dont le talent mériterait d'être mis en lumière.

Voici comment cet artiste devait exécuter « sur bon bois de noyer » le retable de la confrérie de Sainte-Catherine : « Et primo, sera tenu de peindre audit retable six Istoyres, à savoir trois dans chascun des costés, ainsi que sera désigné estre peint audict maistre Symon par les susdites baylesses.

« Item, le dernier [derrière] du lieu de l'esmage de Ste « Catherine que sera au mylieu dudit retable, sera tenu « ledit maistre Symon peindre de fin azur, et au-dessus « dudit armaire sera tenu ledit maistre faire ung esmage de « Nostre Seigneur avecques deux anges, chascun tenant une « corone en mains comme est peinct à ung tableau de ladite « chapelle.

« Item, à l'escabeau peindre six des confraires ses de ladite « chapelle, mains jointes a dévotion, a luy désignées et « escripre au dessouls de chaeune leur nom et surnom.

« Item, sera tenu les petites molures. tant dessus que « dessoubs et coustés, dorer, et les aultres moulures plates « seront escriptes pour faire cognoistre les istoires, et les « clervoyses de dessus avec les boquets des piliers et des- « soubs lesdits boquets, dorer, et le plat de dessoubs lesdits « clervoyes aveeques le plat des piliers ou sont les culs de

Beaux-Arts des départements, XXVIIIe session, 1904: *Le peintre Henri Guigonis*, p. 510-513, par l'abbé Requin.

(1) Meynet : *Notice historique des tableaux qui se trouvent au Musée d'Avignon*, p. 147, n° 49.

« lampe avec coleurs comme mieux seront désignées et « convenable a bailler lustres audit retable.

« Et sera tenu fournir et faire toutes les couleurs fines et « aussi l'or et l'asur fin (1). »

Mahuet signale ce retable, ainsi qu'une belle statue de sainte Catherine placée dans une sorte de niche près de l'autel.

Cette chapelle contenait les tombeaux des familles de Faret et des Laurens, dont les armoiries étaient peintes sur les murs (2).

La quatrième chapelle, dite de Saint-Thomas-d'Aquin, contenait le tombeau du constructeur du cloître, Guillaume de Laudun, mort en 1352. « Ce mausolée comportait à l'origine deux statues agenouillées, placées à l'extrémité de deux petites pyramides, et présentées à la Vierge l'une par l'archange saint Michel, l'autre par saint Cosme. Il fut presque complètement détruit en 1620, sauf deux écussons armoriés, la statue de la Vierge et celles des deux anges fixés au mur (3). »

La cinquième chapelle, à côté de laquelle se trouvaient les orgues (4), était placée sous le vocable de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle; elle contenait le tombeau de la famille de Cabanes et Cabassole, dont un membre, nommé *Mathias*, fit décorer l'autel dédié à l'Annonciation d'un retable sur

(1) Prix-fait du 8 octobre 1545. Vol. intitulé *Variorum*, à la date; étude Antiq, notaire à Avignon.

(2) Mahuet, p. 241: Arch. départ. de Vaucluse, série H, Dominicains, nos 5 et 7; du Roure: *Inventaire... des archives du château de Barbegal*, p. 248, no 1252.

(3) Mahuet, p. 85 et 241; de Véras, p. 52: « On peut voir dans le cloître une pierre incrustée contre le mur, sur laquelle ce digne archevêque (Guillaume de Laudun) est représenté à genoux aux pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la très sainte Vierge. Saint Dominique y est représenté tenant la croix archiépiscopale. »

(4) 1640, 6 mars, prix-fait de réparations aux orgues de l'église des Dominicains. Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, 1857, fo 173.

lequel il se fit représenter à genoux, ainsi que sa femme(1).

Dans la chapelle de Saint-Sébastien, qui venait ensuite, se trouvait un tableau représentant saint Sébastien percé de flèches, entre saint Nicolas et sainte Catherine, martyre, ainsi qu'un autre tableau « plus beau encore et que les maîtres de l'art ne se lassaient pas d'admirer ». Cette dernière peinture, représentant l'Annonciation de la Vierge, était fixée au mur sous l'arc d'un mausolée où étaient ensevelis au moins deux cardinaux, dont on voyait les statues de marbre contre les piliers (2). Un autre tombeau renfermait les restes de la famille Lartessuti. C'était là, derrière la grande chaire, qu'en août 1507, Pons Lartessuti, ancien procureur fiscal, avait choisi sa sépulture (3). Sa fille, la fameuse Madeleine Lartessuti, y fut elle-même enterrée par les soins des consuls de la ville d'Avignon, héritière en partie des biens de cette grande aventurière (4).

La septième chapelle était dédiée à saint Joseph au temps du P. Mahuet, elle contenait le tombeau de la famille d'Ancezune (5).

(1) Mahuet, p. 241; Arch. départ. de Vaucluse, série H, Dominicains, n° 7, feuillet de garde.

(2) Mahuet, p. 241-242.

(3) Arch. de la ville d'Avignon, notaire de la ville, reg. 32, f°s 53 et suiv.

(4) 1554, 16 juin. Le sacriste des Dominicains reconnaît avoir reçu des consuls d'Avignon 5 florins 10 gros, « pro precio unius campanile *(sic)* et beneterii actorum pro servitio capelle », de Madeleine Lartessuti. Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, 1459, f° 82.

(5) Mahuet, p. 242. — Dans le registre des fondations du couvent des Dominicains (XVIII[e] siècle), conservé aux Archives départementales de Vaucluse, série H, fonds des Dominicains, n° 7, on lit, sur le feuillet de garde, la note suivante : « La chapelle de Notre-Dame-de-Guérison s'appeloit autrefois de Saint-Joseph, auparavant des cinq playes, et ci-devant de Saint-Luc, en 1430 et 1442; elle appartient aux M[rs] d'Ancesune de Caderousse, qui y ont leur tombeau; ils l'ont en quelque façon abandonnée, car ayant fait faire plusieurs ouvrages dans ladite chapelle, savoir le retable de l'autel, le boisage des deux côtés de ladite chapelle,

La huitième chapelle, ou de Saint-Yves, était décorée de roses d'or peintes sur les murs ; elle contenait le tombeau d'un cardinal surmonté de sa statue, ainsi que les tombeaux des familles de Paberan et de Puget qui se disputèrent pendant longtemps la propriété de cette chapelle (1).

La neuvième chapelle fut dédiée, en 1358, à saint Pierre martyr, puis, à partir de 1483, à saint Vincent Ferrier. Elle porta ensuite le titre de Saint-Dominique, l'archevêque d'Avignon Dominique de Marinis (1649-1669), ancien dominicain, ayant donné au couvent « un tableau apporté de Soriano en Calabre [et] tiré sur un portrait » du saint fondateur de l'Ordre, « envoyé miraculeusement du ciel audit lieu de Soriano » ; devant ce tableau, une lampe d'argent, offerte par le même bienfaiteur, devait brûler nuit et jour (2). Cette chapelle appartenait primitivement à la famille de Barbentane, dont les membres cessèrent de s'y faire enterrer à partir de 1656 (3). L'autel était décoré d'un retable en bois d'aube dont le sujet n'est pas connu (4). C'est dans cette chapelle que se réunissait la confrérie de Saint-Dominique, dont les recteurs avaient commandé en 1562, à Jacques Louguene, menuisier d'Avignon, un « chef » de ce saint, en noyer, « fait au naturel en âge de cinquante ans, et ce, avec son habit et chapperon, ensemble deux anges dud. boys

les quatre tableaux qui y sont et avoir fait mettre les armes de notre ordre au-dessus dudit autel, tous lesquels ouvrages ont coûté 430 l. 9 s. 4 d. roi, lesdits Mrs de Caderousse ne se sont jamais réeriés d'avoir mis lesd. armes de l'Ordre; et mon intention étoit que s'ils avoient demandé d'ôter lesdites armes, de leur demander à mon tour qu'ils payassent lesd. 430 l. 9 s. 4 d. roi, ainsi je crois qu'à présent lad. chapelle nous apartient. »

(1) Mahuet, p. 242; registre des fondations déjà cité.

(2) 13 septembre 1653. Minutes de L.-F. Bellon, 1653, f° 253; étude Vincenti, à Avignon.

(3) Mahuet, p. 142.

(4) Prix-fait du 14 décembre 1652. Arch. de Vaueluse, notaires, fonds Pons, 972, f° 346.

pour mettre aux deux coustés tenant led. saint, de la grandeur chascun d'ung pan et demy, et au milieu ung pillier enrichi pour porter led. corps..., et au dessoulz la soubasse pour soubstenir ledict ymage... » (1) Les religieux s'étaient fait faire eux-mêmes, en 1611, par l'orfèvre Jean Haussère, d'Avignon, « le chef dudit saint Dominique avec deux anges, ung a chacung cousté ». et au-dessous un soubassement à six niches contenant chacune un saint « a demy-bosse », le tout « en argent de ducatons de Florence » (2).

Du côté de l'Épître, les chapelles étaient disposées dans l'ordre suivant :

La première était formée de la réunion de deux chapelles et appartenait à la confrérie de Notre-Dame du Rosaire. La famille de Fortia d'Urban y avait son tombeau. Elle avait été, au commencement du XVII[e] siècle, l'objet d'une restauration complète : de cette époque dataient le tableau, les sculptures ornementales, les statues dorées, le chancel de marbre, les vitraux aux armes des Fortia qui la décoraient (3).

La réfection des sculptures ornementales et des boiseries de l'avant-chapelle avait été confiée en 1674 à Jean et Pierre Péru,qui devaient mettre cette décoration en harmonie avec celle de la chapelle principale (4). En outre, Pierre Péru reçut, en 1692, la commande d'un retable de bois, représentant sans doute le mystère du Rosaire, et comportant « deux grandes figures toutes rondes et entières et quatre autres de médiocre hauteur et grandeur ». Il ne livra son ouvrage ou tout au moins ne fut payé qu'en 1712 (5).

(1) Prix-fait du 21 juin 1562. Ibid., 939, f° 87.

(2) Prix-fait du 22 mars 1611. Ibid., reg. 894, f° 37.

(3) Mahuet, p. 243; Bibl. d'Avignon, ms. 2290, f° 392.

(4) Arch. départ. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, reg. 988, f° 185.

(5) Le prix-fait est du 7 février 1692 et la quittance finale du 12 novembre 1712. Minutes de Charles Olivier, 1692, f[os] 62 et suiv.; étude de M[e] Antiq, notaire à Avignon.

La seconde chapelle, dédiée à sainte Croix, était à deux travées, comme la première. Elle contenait, à gauche, la porte par où l'on allait à la chapelle des Pénitents blancs, et à droite deux tombeaux, dont l'un était d'un cardinal-archevêque qui s'était fait représenter revêtu de ses ornements pontificaux, coiffé de la mitre et décoré du pallium, le chapeau cardinalice sous les pieds. M. de Gay, docteur en droit, était propriétaire de l'autre tombeau, dont une partie de l'épitaphe, au bas d'un écusson armorié, nous est parvenue (1).

La troisième chapelle, qui prit dès lors le nom de Saint-Nicolas, fut donnée, à la fin du XIV^e^ siècle, en échange de diverses générosités, au cardinal Nicolas de Brancas, évêque d'Albano, et à son frère, Buffile de Brancas, maréchal de la cour romaine, chambellan et conseiller de Louis II d'Anjou, roi de Naples (2). Les deux nouveaux juspatrons s'empressèrent de restaurer cette chapelle et d'affirmer leur droit de propriété en y faisant sculpter leurs armoiries.

La chapelle des Brancas contenait le tombeau de cette famille, dont les parties essentielles ont été recueillies au Musée Calvet.

On attribue la construction de ce tombeau au cardinal de Brancas, qui s'y fit inhumer le 29 janvier 1412. D'autres membres de cette maison y ont été aussi ensevelis, notamment Buffile de Brancas, frère du cardinal, et son fils, Pierre-Nicolas, protonotaire du Saint-Siège, archidiacre d'Autun et de Limoges.

Ce tombeau comprenait un soubassement d'un mètre environ, surmonté d'une statue de prélat revêtu de ses habits pontificaux et ayant à ses pieds le chapeau cardinalice.

(1) Hauteur : 0^m^ 56. *Catal. manuscrit du Musée Calvet,* n° 263.

(2) Cette concession est rappelée dans une convention conclue le 30 mars 1418, entre les héritiers de Buffile de Brancas et les Dominicains, pour la dotation de la chapelle Saint-Nicolas. Bibl. d'Avignon, ms. 2487, f^os^ 130 et suiv.; copie authentique du XVI^e^ siècle.

Au-dessus et en retrait, une rangée de treize niches contenait des statuettes représentant le Christ et les apôtres. Plus haut encore, sur une plate-forme peu saillante, on avait disposé au centre deux statues de marbre d'environ quatre pieds de hauteur, représentant le Christ et la Vierge sa mère; de chaque côté, deux groupes d'albâtre figuraient, l'un, le cardinal Nicolas de Brancas, présenté au Christ par saint Nicolas, l'autre, l'archidiacre Pierre-Nicolas, présenté par saint Jérôme (1). Au sommet régnait une claire-voie formée de quatre arcades divisées chacune par deux meneaux formant trois arcatures réunies entre elles par un tympan ajouré.

Ce tombeau était déjà privé de ses principaux ornements lorsque ses restes furent donnés, en 1836, au Musée Calvet, par MM. de Châtillon et Pons, acheteurs des fonderies de Vaucluse. On reconstitua alors tant bien que mal le monument dans la galerie du moyen âge. C'est cette reconstitution que représente la photographie qui accompagne ce travail. Il est à remarquer que la statue couchée, en albâtre, n'appartient pas à ce tombeau. Elle provient de la métropole d'Avignon; elle est composée d'un corps d'évêque auquel on a ajouté la tête d'une abbesse coiffée de la mitre, le tout très mutilé. Au-dessus de cette statue, à $1^{m}40$ du sol, on remarque les treize niches où figuraient jadis Jésus-Christ et ses apôtres; les statuettes qu'on y voit maintenant ont des origines diverses : celles de saint André apôtre et de saint Jacques le Majeur, qui ornent les troisième et quatrième niches à partir de la droite, viennent seules du couvent des Dominicains, sans qu'il soit possible de les attribuer avec certitude au tombeau des Brancas. Les groupes de statues qui se trouvaient sur la plate-forme supérieure ont disparu; dans l'espace laissé libre au-dessous de la claire-voie, on a rapporté deux écussons aux armes des Brancas, placés dans un

(1) Mahuet, p. 84-85.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Tombeau du cardinal de Brancas.

Musée Calvet.

encadrement triangulaire ajouré. Au-dessus, la claire-voie, d'ailleurs fortement restaurée, subsiste encore. De chaque côté du monument, on a placé deux pilastres qui, paraît-il, l'encadraient autrefois. Ces pilastres, qui se rattachent mal au mausolée, sont décorés de plusieurs rangées superposées d'arcatures gothiques et de clochetons ornés, ainsi que la flèche qui termine chaque pilastre, de feuilles à crochets. Le monument ainsi constitué est en pierre de Saint-Didier et a 4^{m} 65 de hauteur sur 3^{m} 45 de largeur (1).

Le Musée Calvet conserve encore quatre culs-de-lampe ou consoles de pierre provenant de la chapelle des Brancas ; ils sont ornés d'une figure d'ange tenant un écusson avec les armoiries de la famille et le chapeau de cardinal (2).

Mahuet pensait que le cardinal, le maréchal son frère et son neveu l'archidiacre n'étaient pas ensevelis seuls dans ce mausolée, mais que de nombreux membres de la famille des Brancas avaient également dû s'y faire inhumer. Ce qui suffit à le prouver, ce sont les soins que les représentants de cette maison ont continué à prendre de leur chapelle. Ainsi, le 23 février 1608, Simon de Brancas charge de divers travaux maître Claude Court, « gipier » d'Avignon. Voici les principales dispositions du prix-fait : « Premièrement ledit Court simentera le couvert de ladite chapelle, mettra des bards neufs ou sera de besoing et simentera de nouveau lesdits bards que metra, arrachera toutes les meschantes herbes qui se treuveront sur ledit couvert, enduira bien et deuement les muralhes de ladite chapelle et fermera tous les trous avec de bon mortier, tant dehors que dans icelle chapelle,

(1) *Catal. manuscrit du Musée Calvet,* n° 230. — Le dessin, rehaussé d'aquarelle, exposé à côté du tombeau, ne représente pas l'état primitif de ce monument, ainsi que le prouve l'exposé qui précède.

(2) Hauteur de chaque : 0^{m} 40; saillie et largeur : 0^{m} 40. *Catal. manuscrit du Musée Calvet,* n° 208. — Les armes de cette famille sont : *d'azur au pal d'argent chargé de trois tours et accosté ou soutenu par quatre jambes de lion d'or, mouvantes des flancs de l'écu.*

plus abatra toutes les vitres et aeoustrera les muralhes d'icelle pour pauser les vitres. » Il devra en outre « auser en hault le cardinal qu'est dans la susdite ehapelle jusques aux douze apostres qui sont au monument, auser la erotte en hault dudit monumen ee que sera de besoing s'il y en a une, et, en eas que ne se treuvas poinet de erotte faicte audit monumen dudit eardinal de Brancas, ledit Claude Court a promis et promet fere une crote toute neufve bien et deuemen.... (1) »

Le 1er mars suivant, le même Simon de Braneas eommande à maître Jehan Roche, menuisier, un retable « de boys d'aube bon et bien see pour l'autel qu'est dans ladite ehapelle (du sieur de Brancas), lequel retable aura neuf pans ou environ de largeur et quinze pans d'haulteur ou environ avec son eseabeau, eolonnes, chapiteaux eorinthe et la basse du même ordre, ladite colonne sera mespartie, le dessus cannelé et le restant du bas sera tailhé avee les armoiries dudit sieur de Braneas et de Mademoyselle sa femme, et au-dessus desdits chapiteaux qui arriveront jusques aux anges qui sont de relief à la muralhe y aura l'arehitrave, frize et corniche, avee ses retours, et au-dessus de ladite eorniehe y aura un frontaspic brisé, et outre ee, y fera le cadre du plat fonds..... »

Par le même acte, le peintre Zaeharie Nicoley s'engagea à « peindre le plat fonds dudit retable à l'huile bien et deuement et de bonnes eouleurs ou sera depeinet l'image de Monsieur Sainet Grégoire disant la messe..., et a main droiete dans lediet plat fonds y aura depeint l'ymage de Monsieur Sainet Pierre l'Apostre et à main gauehe l'image de Monsieur Sainet Françoys ». Il devra en outre « peindre les anges de pierre qui sont autour » (2).

(1) Minutes d'Augustin Galli, 1608, à la date; étude Vincenti, notaire à Avignon.

(2) Minutes de Guill. Ruffi, 1608, f° 169; étude Vincenti.

Dans la quatrième chapelle, plus petite que les précédentes, se trouvait une ancienne peinture représentant saint Hyacinthe marchant sur les eaux et portant d'une main le Saint-Sacrement et de l'autre la statue de la Vierge.

Dans la cinquième chapelle, on voyait également un tableau peint sur fond d'or, représentant saint Pierre martyr tenant de la main gauche un crucifix, tandis qu'un ange lui posait une couronne sur la tête en lui tendant une palme que le saint saisissait de la main droite.

La sixième chapelle, dite de Saint-Raymond, était décorée d'une peinture très archaïque représentant ce saint.

Les septième, huitième et neuvième chapelles étaient dédiées, au temps du P. Mahuet, à sainte Marthe, à sainte Anne, et à saint Antoine. La première de ces chapelles, qui appartenait au couvent, fut donnée en 1710 à Jean-Baptiste Gastaldi, médecin; elle est ainsi désignée dans l'acte: « la chapelle.... à main gauche en entrant dans ladite église, du costé de la grande porte qui fait face à la grande porte du cimetière (1). »

Les deux dernières chapelles contenaient, l'une les tombeaux des familles de Pérussis et de Robins, l'autre celui de la famille de Massilian (2).

Le Musée Calvet conserve dans sa galerie de sculpture plusieurs fragments qu'on sait provenir des chapelles de l'église des Dominicains, sans qu'il soit possible de les identifier bien exactement. Ce sont: une belle tête de Christ en marbre, avec les cheveux et la barbe dorés, du XIV^{e} siècle (3); une tête d'homme très expressive, ayant l'extrémité des cheveux et de la barbe ondulée, de la même époque (4); deux statuettes représentant saint André apôtre et

(1) Arch. départ. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, 2^{e} vers^{t}, reg. 114, f^{o} 271, v^{o}.

(2) Mahuet, p. 243-245; de Véras, p. 138-139.

(3) Hauteur : 0^{m} 15. *Catal. manuscrit du Musée Calvet*, n^{o} 107.

(4) Hauteur : 0^{m} 17. *Ibid.*, n^{o} 108.

saint Jaeques le Mineur (1); une statuette d'évêque en albâtre, revêtu de la chape, tenant de la main gauehe la crosse, dont il ne reste plus que le bâton, et donnant la bénédiction de la droite, la mitre qui eouvrait sa tête manque, du XIV^e^ siècle (2); une tête d'évêque en albâtre tellement muti-

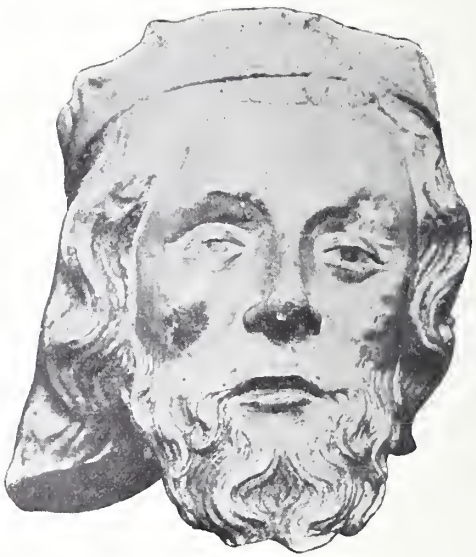

J. Girard, phot.

Tête de Christ
provenant de l'église des Dominicains.

lée qu'il n'en reste que le front, l'œil et l'oreille gauehes, mais la mitre, assez bien conservée, est remarquable par ses ornements gothiques (3); un fragment de cloeheton gothique

(1) Hauteur : 0^m^ 48. *Ibid.*, n° 73.

(2) Hauteur : 0^m^ 53. *Ibid.*, n° 75.

(3) Hauteur du front : 0^m^ 07; hauteur de la mitre : 0^m^ 25; largeur : 0^m^ 30. *Ibid.*, n° 227 B.

auquel il reste le départ de deux arceaux en pierre (1); un écusson de pierre décoré des armoiries des croisés: *deux bandes écartelées en sautoir, lambel à cinq pendants, l'écu parti par le montant de la croix qui est au-dessus* (2); un petit écusson portant: *lion et cinq billettes,* celle de droite est cassée et manque, ces armoiries sont sur la base d'une statue dont il ne reste que les pieds (3); une main d'homme tenant un objet cassé en pierre, le pouce et le bout des doigts manquent (4).

La sacristie était placée près du chœur, du côté de l'Évangile, c'est-à-dire près de la porte du clocher. C'était une salle voûtée de pierre qui avait comme dimensions huit aulnes royales de long sur trois de large, et quatorze environ de hauteur. Elle avait été construite par le pape Clément VI, dont on voyait les armoiries à la clef de voûte; ce pontife avait fait disposer par-dessus deux chambres où il venait parfois habiter pendant l'été (5).

Dans la sacristie se trouvait un puits que l'on entourait d'une vénération particulière, parce que saint Dominique passait pour avoir fait jaillir la source qui l'alimentait.

« Il y a, dit le P. de Rechac, un puis dans la sacristie, qu'on tient par tradition, que saint Dominique fit bâtir, dont l'eau est si salutaire aux febricitans, en suite qu'il est vu avoir été fait faire par ce grand saint, que perpétuellement on en vient chercher, et s'appelle l'eau de saint Dominique (6). »

(1) Hauteur : 0m 29; largeur : 0m 37. *Ibid.*, n° 283 G.

(2) Hauteur : 0m 66. *Ibid.*, n° 241.

(3) Hauteur : 0m 20. *Ibid.*, n° 268.

(4) Longueur : 0m 19. *Ibid.*, n° 227 H.

(5) Mahuet, p. 45.

(6) Le P. Jean de Rechac: *Vie du glorieux patriarche saint Dominique;* Paris, 1647, in-4°, p. 760 — Ce puits existe encore, dit-on, dans les caves de la maison de M. Gabriel Verdet.

La tour du clocher avait été construite sur la première chapelle, du côté de l'Évangile. Elle fut l'objet d'une réfection presque totale en 1356 (1), et en 1624-1626, de travaux de restauration (2) auxquels la ville fut appelée à contribuer (3). Lorsqu'on construisit la chapelle de l'Inquisition, en 1682, on supprima une partie de l'escalier qui conduisait au clocher; aussi eut-on soin de ménager dans le mur de la nouvelle chapelle, du côté de la sacristie, « un petit degré dérobé pour aller dans la visete qui monte au clocher » (4).

III. — Cloître et bâtiments claustraux.

L'étude du cloître et des bâtiments claustraux présenterait un intérêt archéologique égal à celui que procure l'examen de l'église des Dominicains, mais une description complète de ce vaste couvent donnerait à ce mémoire une dimension trop considérable. Nous nous bornerons donc à un simple résumé.

Le cloître formait un rectangle dont le plus long côté avait 40 mètres environ de longueur et le plus court 32 mètres environ.

Les galeries étaient couvertes de voûtes d'ogives formant vingt-six travées. Elles s'ouvraient sur le préau par une claire-voie formée de vingt-deux arcatures, six sur chacun des grands côtés et cinq sur chacun des petits. Chaque arcature en comprenait trois plus petites avec tympan ajouré supporté par six colonnettes accouplées, l'une ronde, l'autre octogonale, et reposant sur un bahut. Le pasteur Frossard, qui publia, en 1835, un *Tableau pittoresque,*

(1) Mahuel, p. 238, 35-37.

(2) 30 avril 1626, prix-fait de réparations au clocher endommagé par la foudre. Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, reg. 1844, f° 230, v°.

(3) Bibl. d'Avignon, ms. 2397, f° 23.

(4) Prix-fait du 9 mai 1682. Minutes de Joseph Fauque, 1682-83, f°s 20 et suiv.; étude de Beaulieu, notaire à Avignon.

scientifique et moral de Nimes et de ses environs, nous a donné le dessin d'une de ces arcatures (1); un autre dessin à la mine de plomb est conservé dans un des albums de la Bibliothèque d'Avignon.

Les chapiteaux présentaient divers sujets empruntés à l'Ancien Testament, au récit de la vie du Christ et de celle de saint Dominique. Le Musée Calvet possède quelques chapiteaux et colonnettes, ainsi que plusieurs culs-de-lampe ou consoles provenant de ce cloître.

J. Girard, phot.

Chapiteau du cloître.

Comme l'église des Dominicains, le cloître était rempli de tombes de notables avignonais, simples dalles funéraires ou monuments somptueux. L'un d'eux est à citer ; c'est celui du fameux jurisconsulte Oldrade, mort en 1335, après avoir longtemps professé à l'Université d'Avignon. Ce tombeau se trouvait sous le porche qui faisait communiquer à l'est l'église et le cloître. L'illustre docteur était représenté en chaire, enseignant le droit à deux auditeurs assis à ses côtés (2).

(1) T. II. p. 181-182.
(2) Mahuet, p. 88; de Véras, p. 136-137.

Contre le mur méridional du cloître et s'ouvrant sur la galerie, on avait construit deux chapelles que l'on distingue très bien sur les vieux plans d'Avignon.

La plus ancienne, dédiée à Notre-Dame-de-l'Ange, avait été fondée en 1362 par Philippe de Chamberliac, archevêque de Bordeaux. Elle contenait la tombe des religieux du couvent.

L'autre chapelle, fort élégante, avait été bâtie en 1484 par les maîtres ès-œuvres Antoine Omède et Claude Valensier pour Dominique Panisse, noble et riche bourgeois d'Avignon (1). Elle contenait le mausolée de la famille de Panisse et était décorée fort somptueusement de sculptures, statues, boiseries, peintures et vitraux. Une sacristie spéciale lui était jointe (2).

Nous possédons peu de renseignements sur les bâtiments claustraux. Nous savons seulement que c'est aux libéralités de Nicolas Alberti ou Martini, cardinal de Prato, mort en 1321, que l'on doit la construction du bâtiment qui contenait, au rez-de-chaussée, le réfectoire, l'école de théologie, le chauffoir, ainsi que l'infirmerie, — du moins à l'origine, — et au premier étage, le dortoir, auquel on montait par un escalier monumental reconstruit en 1665 (3).

Les couvents du moyen âge était ordinairement pourvus d'une hôtellerie où l'on recevait les étrangers de passage. Chez les Dominicains d'Avignon, la maison des hôtes était voisine du dortoir des religieux. Elle fut transformée en infirmerie en 1582 et agrandie en 1593 (4).

Enfin, « l'enclos des Dominicains » contenait encore deux édifices fort importants.

(1) Prix-fait du 20 janvier 1484. Rubriques de Guill. Morelli, 1484, f° 55; étude Antiq.

(2) Mahuet, p. 92-94; Requin : *Doc. inédits sur les peintres d'Avignon*, p. 43-44 et 92-93.

(3) Mahuet, p. 24-25, 135-146, 155-156, 206-207.

(4) Mahuet, p. 146.

L'un, qu'on appelait à la dernière époque « l'Inquisition », avait été construit de 1457 à 1463 pour recevoir les novices de l'Ordre étudiant en théologie. C'était le collège de Notre-Dame-de-Pitié. La porte principale en était surmontée d'une niche contenant une *Pietà*, aujourd'hui conservée au Musée d'Avignon. Le collège fut transféré en 1616 ou 1617 dans l'intérieur du couvent et les locaux complètement transformés pour servir de logement au P. Inquisiteur (1).

La chapelle des Pénitents blancs se trouvait aussi dans les limites du couvent, au sud de l'église. C'était un charmant petit édifice de la Renaissance, composé d'une nef et d'une antichapelle décorée, par Simon de Châlons, de peintures représentant les douze apôtres, les sibylles et divers attributs appropriés (2).

A la Révolution, le couvent des Dominicains fut vendu comme bien national. Les citoyens Hellot frères y établirent, en l'an III, une usine de « laminage pour le doublage des vaisseaux de la République ». Cet établissement fit ensuite place à une fonderie exploitée d'abord par des particuliers et ensuite par une société anonyme dite des *Fonderies de Vaucluse*. Cette société ayant vendu, à partir de 1835, et par parcelles, les bâtiments et le terrain des Dominicains, tout un quartier moderne s'est bâti sur l'emplacement. A part quelques fragments de murs conservés dans les constructions nouvelles, les seuls débris du couvent ont été à peu près tous recueillis au Musée d'Avignon.

(1) Mahuet, p. 95-97, 121.

(2) [Mahuet] : *Traité de l'établissement de la Compagnie de Messieurs les Pénitens blancs d'Avignon, fait par un Religieux du Couvent des FF. Prescheurs d'Avignon*, 1675, in-12.

XV

LES GRANDES CUISINES DU PALAIS DES PAPES

Par M. le Dr COLOMBE.

Les cuisines du palais sont comprises entre la tour de Trouillas et celle des Latrines, au nord, et, d'autre part, l'aile du Consistoire, au sud. Elles se composent de deux portions bien distinctes. L'une, située à l'ouest, touche au cloître et n'est que le prolongement de l'aile du Consistoire. L'autre, sur laquelle nous appelons particulièrement l'attention, regarde le levant; elle a exactement la profondeur de la tour des Latrines, qu'elle double au midi. Tandis que la première est assise sur le rocher à peu près au niveau de la Grande Aile (1), la seconde a ses fondements établis à deux étages au-dessous, sur la cour de la manutention militaire. Partie de plus bas, elle s'élève moins haut au-dessus de l'horizon, si l'on ne tient pas compte de la grande cheminée qui la termine.

Ces cuisines juxtaposées sont-elles de la même époque ? On les attribue toutes deux à Benoît XII. Nous estimons, contrairement à l'opinion courante, qu'elles appartiennent à des pontificats différents (2).

(1) La grande aile est le *Magnum Tinellium* de notre schéma.

(2) Parmi les historiens du Palais, seul le P. Ehrle semble admettre la distinction que je me suis efforcé d'établir.

Si l'on se donne la peine d'examiner les bâtisses avec quelque attention, on reconnaît aisément que la portion orientale ne possède en propre, à sa base, qu'un seul mur, le mur du levant. Au nord, en effet, se trouve la tour des Latrines; au sud, le rempart; on rencontre, à l'ouest, le rocher.

Ce mur du levant était si peu prévu à l'origine, qu'il a fallu l'amincir en biseau, tandis qu'on le construisait, pour qu'on puisse, comme avant, accéder à la poterne pratiquée dans l'épaisseur du rempart. Le mur en question une fois élevé, l'échauguette qui protégeait l'entrée du jardin se trouva sacrifiée: deux de ses mâchicoulis sont noyés dans la maçonnerie, un troisième a été rasé, parce qu'il faisait saillie à l'intérieur du bâtiment, le quatrième seul est resté visible au dehors.

A partir du second étage, le rempart fait défaut. Il a fallu le remplacer par le mur du midi. qui le surmonte. L'édifice a donc deux parois, est et sud, dans ses parties hautes. Or, ces deux parois se lient entre elles, mais leurs assises ne correspondent pas à celles des constructions attenantes. Les murs sont entièrement décollés, surtout du côté de la tour des Latrines. Il suffit d'ouvrir les yeux pour comprendre que le bâtiment, qui fait l'objet de cette étude, a été simplement appliqué dans un angle rentrant formé par des constructions plus anciennes, sans le secours desquelles il ne pourrait tenir debout. J'ajoute que les deux constructions ne sauraient être du même pontificat.

Si la partie occidentale est, sans conteste, du pape Benoît XII, qui fit élever l'aile du Consistoire et la tour des Latrines, la partie orientale est sûrement d'un de ses successeurs.

Benoît XII, le pape énergique et prudent, dont l'esprit, durant un règne de huit ans, reste constamment tourné vers la défense, ne pouvait de ses mains bouleverser à ce

point son œuvre. La tour des Latrines était destinée à l'usage spécial que son nom indique; elle constituait en même temps un ouvrage de défense destiné à prendre à revers les assaillants qui tenteraient de forcer la poterne du jardin, protégée déjà par son échauguette. Or, il est manifeste que la bâtisse nouvelle détruit tout l'effet de ces sages dispositions. Elle procède d'une mentalité différente, qui ne voit que la commodité des services. Nous avons soupçonné Clément VI d'être l'auteur de ces remaniements, de ces modifications à certains égards regrettables, qui s'accordent néanmoins avec le caractère confiant et les goûts fastueux de ce grand seigneur.

Les textes publiés par le P. Ehrle (1) nous confirment dans cette opinion. Nous lisons à la date du 17 juillet 1342: *Satisfactum est iis qui fecerunt fundamentum coquinæ novæ quæ fit pro aliâ coquinâ domini papæ ampliandâ* (2). Il est donc bien exact que les cuisines ont été agrandies sous le pontificat de Clément VI.

Mais un doute vient à l'esprit. La nouvelle cuisine dont il est ici question ne serait-elle pas une addition, peut-être de minime importance, faite du côté de la Tour des Anges (3), à cette cuisine particulière du pape qui porte dans les comptes le nom de *coquina oris* ? Je ne le pense pas. Jusqu'au 15 mai 1343, remarque le P. Ehrle, il est sans cesse fait mention de dépenses pour l'enlèvement du brasier (4) qui est amoncelé devant les grandes cuisines, *bresilhum quod erat ante magnam coquinam*. L'abondance des débris de pierre de taille indique que des travaux importants ont dû être effectués de ce côté entre le mois de juillet 1342 et le

(1) *Historia bibliothecæ Romanorum Pontificum.....*, etc.

(2) « *.....il a été payé aux ouvriers qui ont fait les fondations d'une nouvelle cuisine, destinée à agrandir l'autre cuisine.....* », etc.

(3) Vers l'autre bout du Palais.

(4) *Brasier* ou *brésier*, expression locale qui désigne les restes provenant de la taille des pierres.

mois de mai 1343; et comme, d'autre part, les Latrines générales, le Consistoire, les cuisines de Benoît XII étaient terminés depuis la fin décembre 1340, et que l'aqueduc pour conduire au Rhône les eaux ménagères ne devait être commencé qu'aux environs de janvier 1344, il faut admettre que les travaux en question concernaient l'agrandissement des cuisines, comme nous l'avons supposé. Concluons donc que la cheminée monumentale et la bâtisse rectangulaire qui la supporte sont bien de Clément VI.

Je prévois ici une objection.

Il est dit dans les comptes que Jean Matha, tailleur de pierres, a reçu le 10 novembre 1339 un certain acompte sur les 190 florins qui lui furent promis pour la construction des cuisines, *coquinarum,* et d'un grand fourneau, *cum magno fornello,* situés du côté de la tour des Latrines (1). Par suite, la cheminée monumentale serait de Benoît XII et non de Clément VI.

On ne peut douter que Benoît XII ait fait construire un grand fourneau dans ses cuisines (2). Il n'est pas moins certain que celui que nous avons aujourd'hui sous les yeux n'est pas son œuvre. Les textes, à ce sujet, sont nombreux, précis et concordants. En février, en mars, en avril, en mai, en juin de l'année 1340, des cloisons, des sols de plâtre, un escalier sont établis au-dessus des cuisines, du côté de la tour des Latrines. On parle même de petites chambres, *camerulæ,* que l'on prend soin de distinguer en supérieures et inférieures. Ce n'est pas au-dessus de dépendances, comme la chambre à charbon par exemple, que sont effectués ces travaux, mais sur la cuisine et sur le fourneau lui-même: *pro muro medio qui est inter coquinam et domum Trulhasii*

(1) On s'appuierait sur le fait que le texte établit une distinction entre les *cuisines* et le *grand fourneau,* qui seraient ainsi des bâtiments différents.

(2) Le *magnum fornellum* paraît être le lieu où l'on cuit les aliments.

qui factus fuit suprâ fornellum dictæ coquinæ. Comme le fourneau dont il est fait mention est contigu à Trouillas, on n'hésita pas à reconnaître qu'aucun des caractères indiqués ne convient à la bâtisse fondée sur le rempart, ni à la cheminée monumentale au-dessus de laquelle on ne saurait trouver place pour des constructions quelconques.

Enfin les textes concernant, non plus les cuisines, mais la tour de Trouillas, fortifient pareillement notre hypothèse, quoique d'une façon indirecte.

Sous le pontificat de Clément VI, dans le même temps que les cuisines étaient agrandies, une autre cuisine était provisoirement installée dans ladite tour de Trouillas, alors inachevée, que l'on se hâte de couvrir et de clore à la hauteur où elle s'arrêtait à ce moment. Nous lisons en effet: *de mense novembris et decembris 1342, pro fusta necessaria pro coperta turris Trulhatii in quâ facta fuit coquina*, et à la suite: *pro claudendâ turri magnâ, à quacumque parte; in qua facta fuit coquina ad tempus* (1). Il faut le répéter, cette cuisine n'est établie que pour un temps, *ad tempus.* Et pour quel temps aurait-on fait cette installation provisoire, si ce n'est pour celui qui sera nécessaire à l'achèvement de la nouvelle cuisine et à la transformation de l'ancienne.

Nous croyons donc permis d'affirmer:

1° Que dans les cuisines générales, il existe deux cuisines juxtaposées que l'examen des bâtiments et l'étude des textes obligent à distinguer;

2° Que si la partie occidentale est un peu plus ancienne et du temps de Benoît XII, la partie orientale et l'escalier qui la dessert doivent être attribués à Clément VI;

(1) « .....pour les bois nécessaires à la couverture de la tour de Trouillas, où a été faite une cuisine.....; pour clore de toutes parts la grande tour, où l'on a établi provisoirement une cuisine..... »

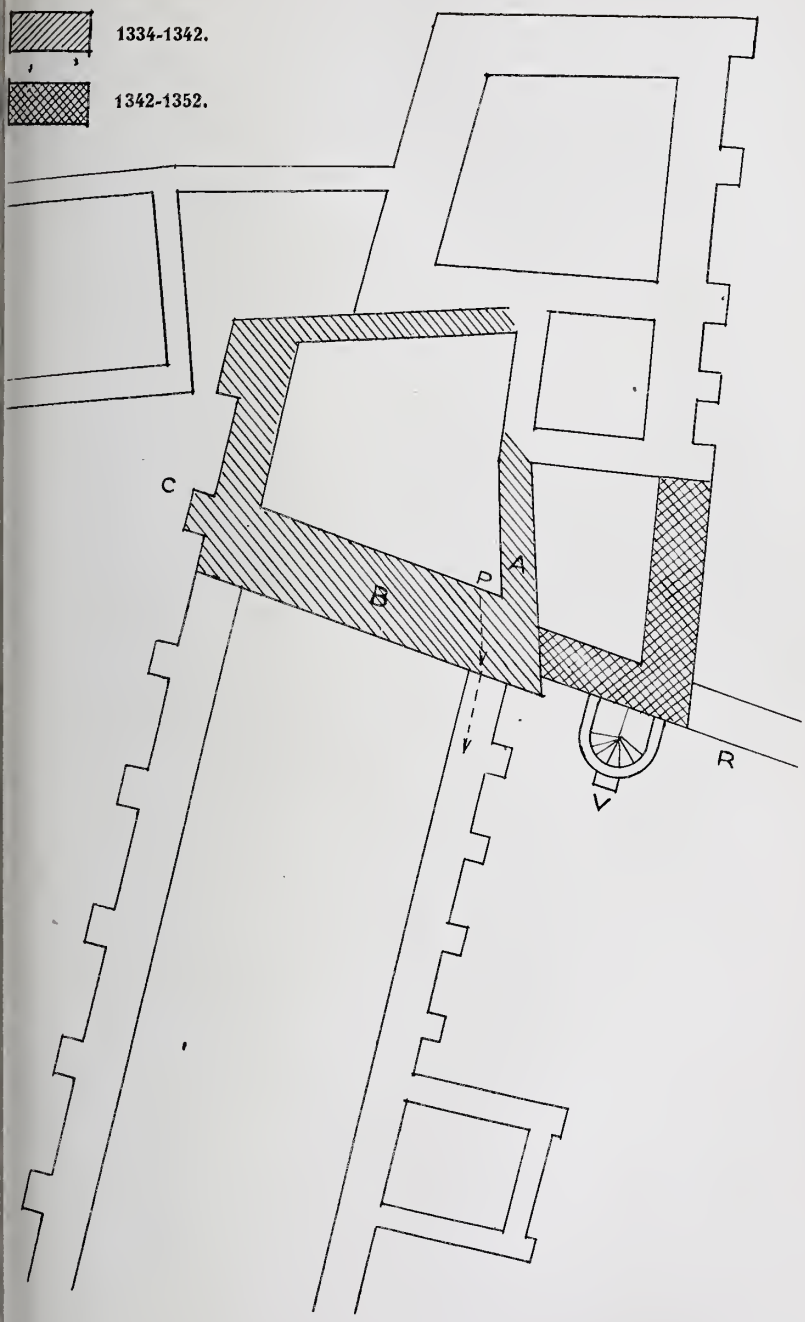
1334-1342.
1342-1352.
C
B
P
A
V
R

3° Que, par suite, il y a lieu, pour la facilité de la description, d'user des expressions suivantes : *coquina Benedictina,* pour la portion des grandes cuisines qui fut achevée vers la fin de 1340 ; *coquina Clementina,* pour celle qui fut commencée dix-huit mois après, vers le milieu de 1343.

APPENDICE

Il serait téméraire de vouloir entreprendre dès aujourd'hui la reconstitution des cuisines papales. Certes, les registres de comptes nous fournissent des renseignements dont il faudra faire état, mais, trop vagues ou incomplets, ils ne sauraient nous suffire. Lorsque les enduits qui recouvrent les vieux appareils seront tombés, l'observateur aura des surprises. Telle hypothèse, qu'il croyait solidement établie, s'effondrera lamentablement. Mieux vaut s'abstenir.

Nous voudrions cependant présenter des observations sur quelques particularités qui nous ont frappé.

Sur le schéma que nous joignons à ce travail, supprimons par la pensée la *coquina Clementina* (1). Il reste une sorte de trapèze logé entre Trouillas et le Consistoire : c'est la cuisine de Benoît XII. Sa paroi, au levant, est constituée en partie par la tour des Latrines. A la suite est tracé le mur de façade qui donnait sur la cour de la maréchalerie, avant l'adjonction du grand fourneau construit par Clément VI. Chose curieuse, ce mur relativement important n'a qu'une faible épaisseur. Il mesure un mètre seulement, tandis que le mur qui lui fait face sur le cloître n'a pas moins de 1m 60, dans la même construction. Pourquoi cette anomalie ?

Il faut se rappeler que, sous Benoît XII, les cuisines ont été reprises par la base et qu'elles furent réédifiées, en certains

(1) Il faut se rappeler que les expressions *coquina Benedictina, coquina Clementina* désignent l'ensemble des cuisines générales ou communes. Les deux pièces affectées spécialement à la cuisson des mets, se trouvant à des étages différents, ne pourraient figurer ensemble sur notre plan.

points, sur les fondements de celles de Jean XXII. L'évêque d'Avignon, devenu pape, avait sans doute sensiblement modifié sa résidence. Les proportions du palais, cependant, étaient restées plus modestes, les murailles moins élevées et moins fortes qu'elles ne le devinrent sous ses successeurs. Quand, par la suite, les entrepreneurs durent utiliser les anciens fondements, ils conservèrent forcément les épaisseurs premières. Quelle détermination fut prise pour le mur qui nous occupe ? La chambre apostolique semble avoir tergiversé. C'est ainsi que, les travaux commencés, elle donne l'ordre de les suspendre.

On lit, à la date du 26 janvier 1341, dans le compte concernant la construction des murs du Consistoire, de la tour des Latrines et des grandes cuisines: ... *et pro LVII cannis, VII palmis cadratis muri, grossitudinis III*or *palmorum facti juxtà consistorium et turrim latrinarum* ANTE PROHIBITIONEM *per cameram eisdem factam, ad rationem II flor-auri cum dimidio pro canna qualibet...* Et à la suite: ... *pro LXXXVII cannis et III palmis cadratis muri, grossitudinis IIII*or *palmorum, factis per eos* POST PROHIBITIONEM *per cameram eisdem factam ad rationem I flor-auri pro canna qualibet...*

Ce mur de quatre pans (1) placé entre le Consistoire et la tour des Latrines, c'est le nôtre, il ne peut y avoir de doute. Défense est faite de le continuer, parce que, vraisemblablement, on craint qu'il ne soit pas assez résistant. Une épaisseur de quatre pans serait suffisante pour un mur de refend, mais il s'agit d'un mur de façade dont la hauteur sera doublée, d'où ces hésitations... Nous ne nierons pas que la Chambre ait pu être influencée par des considérations d'un autre ordre. En effet, l'autorisation étant de nouveau accordée, ce n'est plus au prix de deux florins et demi la canne (comme pour les gros murs du Consistoire), mais au prix d'un florin seulement, que la construction de ce mur sera continuée.

Le mur de quatre pans donnait sur le jardin, nous pouvons en fournir de nouvelles preuves.

Quand on se place sur la petite terrasse où conduit l'escalier en colimaçon qui monte de la poterne, on aperçoit au-dessus de

(1) *Pan* et *palme*, une même mesure.

soi un angle de maçonnerie qui se détache à la fois de l'aile du Consistoire et de la cuisine de Clément VI, et se profile jusqu'à la toiture. De cet angle on cherche la signification, jusqu'à ce qu'on se soit rendu compte que l'une de ses faces se poursuit dans le plan du parement extérieur de notre mur de quatre pans. Cela se voit dès qu'on a pénétré dans la cuisine Clémentine par la porte qui s'ouvre sur la petite terrasse, et mieux encore, s'il est possible, quand on considère l'ensemble des cuisines du sommet de Trouillas ou de la plate-forme de la tour Saint-Jean. L'angle est extérieur; le mur qui lui fait suite l'était aussi avant qu'on ne l'eût masqué par la bâtisse coiffée de la grande cheminée que nous attribuons à Clément VI.

Le mur de quatre pans nous a paru trop mince; le mur qui sert de séparation entre les cuisines et le Consistoire va nous paraître de dimensions exagérées. Il mesure 3^{m} 60 à sa base (1).

A la hauteur de la grande salle à manger, il se réduit sensiblement il est vrai. On est surpris de le voir, à ce niveau, muni d'un glacis et de trois contreforts. On se demande si le pignon nord de la Grande Aile n'aurait pas été isolé des bâtiments voisins dans sa partie supérieure, mais cette hypothèse n'est pas défendable. Les cuisines étaient placées en cet endroit; il existait au-dessus d'elles deux étages de chambres. Comment donc expliquer les dimensions insolites de ce mur? Nous en donnerons la raison en répondant à l'objection que voici. On nous dit:

En supprimant par la pensée la cuisine soi-disant ajoutée par Clément VI aux cuisines de son prédécesseur, vous supprimez du même coup l'escalier en vis qui la dessert, c'est-à-dire la seule voie de communication conduisant au jardin et au puits du jardin: «... gradarii per quod descenditur a coquina ad puteum viridarii ».

Comme on va en juger, l'objection n'a pas de valeur. L'escalier en colimaçon, que l'on vise, étant manifestement lié à la bâtisse élevée entre le rempart et la tour des Latrines, ce que personne ne conteste, sa construction ne peut remonter au delà de la date où les cuisines de Jean XXII furent jetées à bas

(1) Nous l'appelons, plus loin, mur de 12 pieds : il mesure près de 4 mètres à son extrémité orientale.

par Benoît XII. Or, cette démolition n'est mentionnée qu'en *octobre 1339*, tandis que le prix de l'escalier descendant au puits était payé dès *juillet 1338*. L'escalier qui monte de la poterne n'est donc pas l'escalier primitif. La cuisine de Benoît XII avait d'autres voies de communication avec le jardin et les autres parties du palais. Nous pensons qu'il sera possible de les retrouver.

Déjà, si l'on considère la façade orientale de la Grande Aile, on peut remarquer, sous les fenêtres du Consistoire, un arc très allongé courant entre les piliers et montant du pied de la tour Saint-Jean vers le bâtiment des cuisines. Nous sommes persuadé que cet arc supporte un escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur. On en aperçoit les jours, sous forme de deux petites baies en tiers-point placées à des niveaux différents. *Pons*, dit le P. Ehrle, *seu ascensus*. Ce pont, j'ai cru pouvoir indiquer où il aboutit : sur le mur de douze pieds, dans l'axe de l'escalier supposé, à l'angle sud-est de la *coquina Benedictina*.

Ce n'est qu'une supposition. Peut-être la porte s'ouvre-t-elle latéralement dans la partie nord du grand tinel. Quoi qu'il en soit, cet escalier est une des voies d'accès que nous cherchons.

Il existait d'autre part un escalier qui, de la salle à manger descendait à la cuisine de Benoît XII : « *...gradarii per quod descenditur de tinello magno domini papæ ad coquinam* », 6 février 1340. — Où se trouve cet escalier ? A notre sens, dans l'épaisseur du mur de douze pieds. Ce mur fait partie intégrante des cuisines; il a été certainement construit en même temps, ainsi que le premier contrefort du côté de la chapelle Saint-Étienne, et après l'achèvement de l'aile du Consistoire. Nous croyons qu'il était surtout destiné à loger des passages et que telle est la cause des dimensions vraiment extraordinaires qui ont attiré notre attention (1).

Dr Colombe.

(1) L'existence du passage mettant en communication la grande salle à manger et la cuisine de Benoît XII a pu être établie, à la fin de 1909, grâce à l'obligeance de M. Nodet, architecte du monument. Un sondage, pratiqué au point que j'avais jugé le plus favorable, a permis de découvrir un escalier très doux, large de 1m 30, montant de l'est à l'ouest.

XVI

LA CONSTRUCTION

DES

REMPARTS D'AVIGNON

AU XIV^e^ SIÈCLE

Par M. Robert MICHEL.

Les auteurs anciens donnent quelques renseignements sur la construction des murs d'Avignon au XIV^e^ siècle (1). Mais ils se sont bornés le plus souvent à se répéter les uns les autres ou à se faire l'écho d'anciennes traditions plus ou moins erronées.

Il y a donc lieu de reprendre entièrement ce qui a été dit à ce sujet (2). En effet, d'importants documents conservés en partie aux archives du Vatican, en partie aux archives départementales de Vaucluse, permettent d'établir avec précision et certitude l'époque à laquelle furent élevés et les

(1) E. Müntz a relevé un certain nombre de passages de ces anciens historiens concernant les remparts dans son article intitulé : *Les sources de l'histoire des arts dans la ville d'Avignon pendant le XIV^e^ siècle*, dans le *Bulletin archéologique*, 1887, p. 293.

(2) Cf. Courbet : *Notice historique et archéologique sur Avignon*, dans la *Revue archéologique*, t. XI, p. 659, et dans le *Dictionnaire des communes de Vaucluse;* Avignon, 1887, p. 46-47; — Viollet-le-Duc : *Dictionnaire de l'architecture française*, t. V, p. 552; t. VI, p. 393; t. VII, p. 349; — Achard : *Notice historique sur les anciens remparts d'Avignon*, dans l'*Annuaire de Vaucluse*, 1850, p. 341 à 410; — A. Maire : *Les signes de tâche-*

circonstances dans lesquelles furent construits les remparts que l'on admire et qui subsistent encore.

* * *

Des nombreuses enceintes dont Avignon s'entoura de bonne heure (1), on mentionnera seulement ici celle qui existait en 1226, lors du siège de la ville par Louis VIII (2). Les chroniqueurs en parlent avec admiration. Elle avait doubles murs et doubles fossés (3). Détruite par le roi de France, elle fut, malgré sa défense, relevée au cours du XIII[e] siècle par les Avignonais (4).

Le tracé des murs, tels qu'ils existaient alors, a laissé dans la topographie de la ville moderne des indices trop précis et qui s'accordent trop bien avec les textes pour qu'il puisse subsister le moindre doute à cet égard. La ligne que suivaient les anciens remparts se dessine d'elle-même sur un plan actuel. De la porte du Rhône, elle suit la rue du Limas, la rue Joseph-Vernet, la rue des Lices, et, par les rues Philonarde, Campane et des Trois-Colombes, rejoint

rons sur les remparts d'Avignon, dans le *Bulletin Monumental*, 1884 p. 34-55; — Labande : *Guide du Congrès archéologique d'Avignon*, 1909, p. 52 à 58.

(1) En 737, Avignon était entouré de murs : *Chronique de Frédégaire*, éd. Krusch. *Monum. Germ., Scriptores rerum merov.*, II, p. 177.

(2) Sur le siège de 1226, cf. Labande : *Avignon au XIII[e] siècle*, 1908, p. 30.

(3) « Præterea moles celsa præcelsior arce
Ingenti spatio claudit præ mœnibus urbem,
Sed quia plana jacent, duplices stant ordine muri
Et fossæ duplices stagnantes amne perenni
Innumera cinctus : at murum facto priorem
Indago valli longa statione coronat. »

Nicolas de Bray : *Gesta Ludovici VIII*, vers 1367-1372, dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XVII, p. 335-336.

(4) Cf. Labande, *op. cit.*, p. 32-33, 48-49, 57, 59, 192.

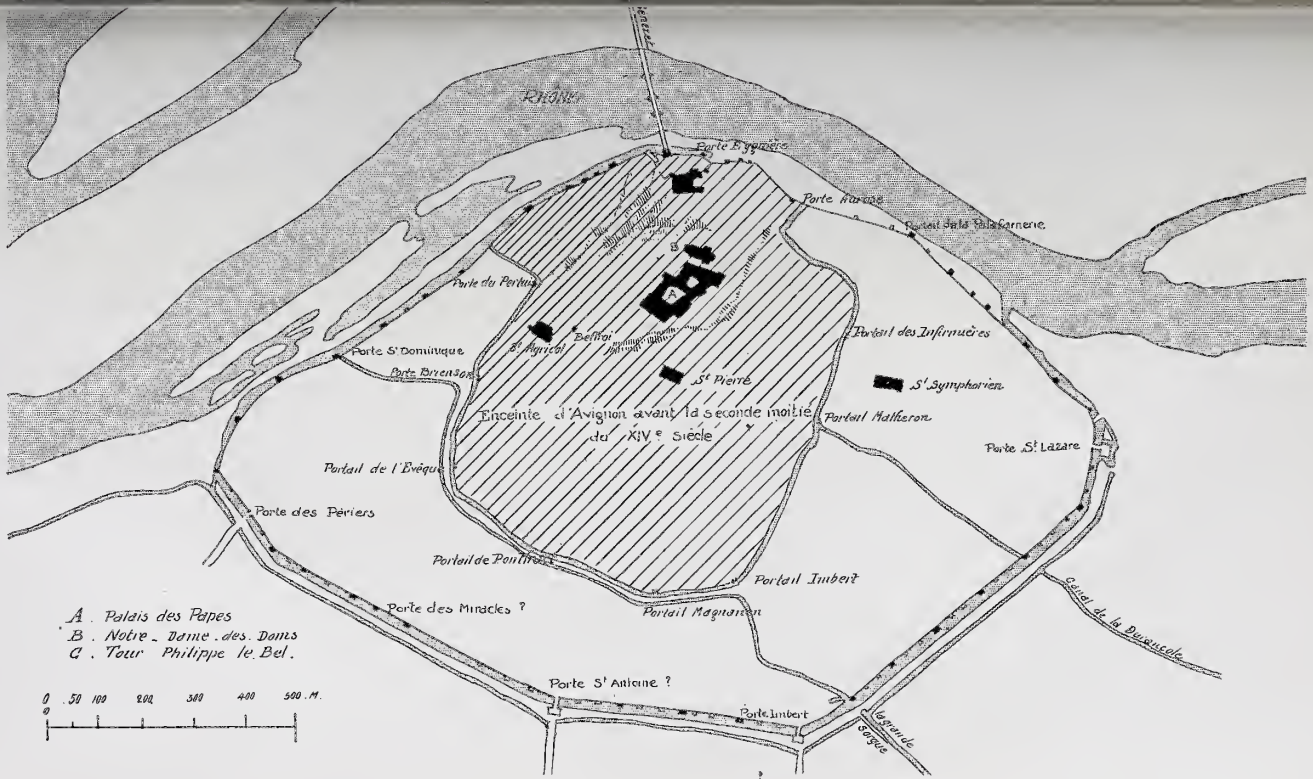

E. Chauliat, del.

Plan de l'enceinte d'Avignon au XIVe siècle.

le rocher des Doms. Le canal de la Sorguette servait de fossé. Nous connaissons le nom et nous pouvons retrouver l'emplacement de plusieurs des portes qui donnaient accès dans la ville. C'étaient, dans l'ordre suivi pour le tracé des murs : la porte Eyguière, la porte Ferruce, près la rue de ce nom, non loin de l'emplacement actuel de la porte du Rhône (1), la porte du Pertuis, le portail de Brienson, vis-à-vis la rue de Bienson, le portail de Pontfract, sur la place du Corps-Saint, d'Imbert, de Matheron, à l'angle formé par la rue de ce nom et la rue Campane, d'Aurose (2).

Dès la seconde moitié du XIII^e siècle, les remparts d'Avignon, comme l'a fait remarquer M. Labande, semblent avoir été démantelés. Après l'abolition de la commune, fossés et lices furent donnés à cens par les agents d'Alfonse de Poitiers et de Charles d'Anjou qui voulaient ainsi réduire la cité à l'obéissance en en faisant une ville ouverte ou, tout au moins, incapable de se défendre (3).

Au début du XIV^e siècle aucune enceinte n'avait remplacé celle du siècle précédent. Nous connaissons, grâce à divers documents d'archives, toutes les portes de la ville à cette époque. Un Avignonais qui, en 1324, faisait le tour des remparts de la cité en partant de la porte Eyguière et en se dirigeant vers l'ouest, passait successivement devant les portails du Pertuis, de Brienson, de la Bouquerie, du Pontfract, de Magnanen, d'Imbert, de Matheron, des Infirmières, d'Aurose (4).

(1) La porte Ferruce, comme l'a dit le D^r Pansier, ne peut être identifiée avec la porte Eyguière.

(2) Voir les textes publiés par de Maulde : *Coutumes et règlements de la république d'Avignon au XIII^e siècle*, p. 201-203, 243-244, 252-253, 273, où se trouvent mentionnées ces différents portes.

(3) Labande, *op. cit.*, p. 206.

(4) Arch. des Bouches-du-Rhône, B 1735, f^os 10 et suiv.; cf. pour les années 1328-1330 le texte suivant : « De servieiis solvendis anno quolibet in festo Pascalis..... De portali Aguerie usque ad portale Pertusii.....; de

Aux portes mentionnées dans les textes du XIII[e] siècle viennent ainsi s'ajouter eelles de la Bouquerie, de Magnanen, d'Imbert, des Infirmières. L'emplacement des portes Magnanen et des Infirmières est faeilement reconnaissable aujourd'hui aux angles formés par les rues de ce nom avee la rue des Lices d'une part et la rue Campane de l'autre. Quant à la porte Imbert, elle devait se trouver au earrefour de la rue des Liees, de la rue de la Bonneterie, de la rue Philonarde et de la rue des Teinturiers, en avant de l'actuelle porte Imbert qui s'ouvrit plus tard sur le tracé des nouveaux murs.

Jusqu'au milieu du XIV[e] sièele, Avignon n'eut pas d'autre enceinte, mais l'établissement dans la ville des souverains pontifes fut cause d'un extraordinaire développement de sa superficie comme de sa population. Pour loger tous les offieiers, tous les familiers, tous les elercs de la eour papale, tous les marchands italiens qui la suivaient, tout le monde d'ouvriers et d'artistes qu'elle attira de bonne heure, il fallait de la place. On la prit en dehors des aneiens murs ; de nouveaux quartiers, de nouveaux bourgs se eonstruisirent rapidement. De toutes parts la ville pontificale déborda le périmètre de la cité antique.

On ne se préoccupait guère eependant de relever les remparts déchus, encore moins d'en eonstruire de nouveaux. La prospérité d'Avignon avait pour eause, tout ensemble, la

portali Pertusii usque ad portale Briansonis.....; de portali Briansoni usque ad portale Boquerium.....; de portali Boquerio usque ad portale Pontisfracti.....; de portali Pontisfracti ad portale Manhanesiorum.....; de portali Manhanesiorum usque ad portale Imberti.....; de portali Imberti usque ad portale Matharoni.....; de portali Matharoni usque ad portale Infermeriarum.....; de portali Infermeriarum usque ad portam Auros[s]e.....; de portali porte Aurosse ad portale Ayguerie. » Arch. des Bouches-du-Rhône, B 1732, f[os] 56 à 59. Voir aussi les *Recognitiones serviciorum que fiunt annuatim curie regie in civitate Avinionensi...* en 1333. Ibid., B 1044, f[os] 1 à 20.

présence des papes et la paix dont jouissait alors le Comtat. Le besoin ne se faisait guère sentir alors de protéger la cité et ses richesses. Seule une bulle de Benoît XII, du 28 septembre 1336, octroyant aux habitants l'établissement d'une taxe destinée à subvenir aux travaux publics de la ville, mentionne au nombre de ces derniers ceux qui concernent les murs, les fossés et les tours (1). Mais au cours des années suivantes on ne voit pas trace d'une campagne de construction.

Les anciens remparts tombaient partout en ruines, partout on pratiquait des brèches. En 1347, on ouvre une porte près du portail de Brienson ; on en ouvre deux autres entre celui-ci et le portail de la Bouquerie (2) ; on ménage encore une baie entre la porte Aurose et le portail des Infirmières (3).

Plusieurs auteurs ont attribué à Clément VI la construction des murs qui s'étendent du rocher des Doms à la porte du Rhône. Il est fort possible en effet que ce pape ait voulu, dès l'acquisition d'Avignon en 1348, compléter ainsi la défense du palais pontifical et la garde de la tête du pont Saint-Bénézet. Mais aucun texte ne rappelle ces travaux et l'on cherche vainement aujourd'hui sur cette partie des remparts les armes pontificales à six roses coupées d'une bande qui, au dire des anciens mémorialistes, s'y trouvaient sculptées et décoraient aussi les quatre arches du pont Saint-Bénézet reconstruites à la même époque (4).

(1) Arch. d'Avignon, liasse 22, n° 17, acte du 28 septembre 1336, original scellé.

(2) Le portail de la Bouquerie était contigu à la Sorgue. Arch. du Vatican, *Collectorie* 53.

(3) Arch. des Bouches-du-Rhône, B 1738, fos 16, 19, 21, 22.

(4) Achard, dans l'*Annuaire de Vaucluse*, 1850, p. 346-347 ; Teyssier, p. 194 ; cf. Müntz, dans le *Bulletin archéologique*, 1887, p. 294.

* * *

Au temps d'Innocent VI, le besoin d'une nouvelle enceinte se fit sentir de manière pressante.

Dès le milieu du XIV^e^ siècle les routiers ravageaient la France. En 1357, la bande d'Arnaut de Cervole, l'Archiprêtre, vint ravager la Provence et envahir le Comtat où elle occupa divers châteaux (1).

Avignon, avec ses remparts hors d'usage débordés de toutes parts, constituait une proie facile et bien faite pour tenter les gens d'armes ; afin de se défendre contre ces nouveaux adversaires, elle s'entoura, comme toutes les villes du Comtat et du midi de la France à cette époque, d'une nouvelle enceinte.

S'il n'y a pas, comme on l'a cru (2), d'ordonnance de Jean le Bon, de 1356, autorisant les consuls d'Avignon à percevoir une taxe sur le vin pour la construction de leurs murs (3), divers textes attestent en revanche que dès 1355 et au cours des années suivantes on se préoccupait d'édifier la clôture de la ville et d'assurer sa défense. Le 9 janvier 1355, il était question de paiements effectués pour certains travaux de clôture et la réparation des portes (4) ; le 29 mai, le pape donnait deux cents florins pour fermer la ville (5). Deux ans plus tard, Giovanni Cristofori, de Lucques, et Pons Rigoit,

(1) Cf. Chérest : *L'Archiprêtre ;* Denifle : *La désolation des églises de France pendant la guerre de Cent ans,* t. II, p. 188 et suiv.; Delachenal : *Histoire de Charles V,* t. I, p. 197-198, 203, 308, etc., etc.

(2) Enlart : *Manuel d'archéologie,* t. II, p. 421, note 3.

(3) L'acte visé par M. Enlart concerne Avignonet-en-Lauraguais. *Recueil des ordonnances,* t. III, p. 73.

(4) « Mutuavi Rustichello de Advocatis, de mandato domini nostri pro certis clausuris et reparationibus portalium ville Avinionis faciendis. » Arch. du Vatican, *Introitus et exitus* 275, f° 123.

(5) Arch. du Vatican, *Introitus et exitus* 277, f° 229 v°.

d'Avignon, recevaient mille florins d'or pour les fossés et l'enceinte (1).

En 1358, les travaux continuaient (2). Innocent VI accordait en octobre 1359 une gabelle destinée à subvenir aux frais qu'ils occasionnaient (3). Il voulait les pousser vivement et son désir semble avoir été réalisé. Pendant toute l'année 1359, on travaille à la clôture de la ville, aux ponts des fossés neufs, aux fossés eux-mêmes (4). Antoine de Malabayl, Hugo de Saudon et Giovanni Spiefami reçoivent quinze cents florins pour les murs neufs (5); le 6 août, Nigro de Milan fait deux portails de bois (6); en 1360, Antoni de Malabayl touche pour la construction des nouveaux remparts qu'il continue, cinq cents florins le 25 janvier, cinq cents autres le 13 mai (7). La même année on paie à maître Robert Gilbert un arriéré de trente florins. Le 28 janvier 1361, Innocent VI donne pouvoir à Peire Sicard, chanoine de Narbonne, administrateur de l'œuvre des remparts, d'exiger les sommes destinées à leur construction (8); il commet, le 23 août, au soin de la surveiller et de réunir toutes les sommes

(1) Cf. Denifle, *op. cit.*, t. II, p. 198, note 5. — Le 6 juillet 1357 il est question de réparations aux portails de la ville. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus* 282, f° 236; cf. Denifle, *op. cit.*, t. II, p. 196, note 1. On doubla, la même année, le salaire de leurs gardiens : « vadiisque septem custodum portalium predictorum duplicatis. » Arch. du Vatican, *Introitus et exitus* 282, f° 255.

(2) « Tunc propter constructionem murorum. » Arch. du Vatican, *Collectorie* 47, f° 8 v°. Le 29 janvier on fit diverses dépenses « pro valatis et clausura civitatis Avinionis ». Denifle, *op. cit.*, t. II, p. 198-199, note 5.

(3) « Dominus noster papa volens quod dictum opus sive clausura celeriter perficietur..... » Arch. d'Avignon, boîte 22, n° 12; cf. Denifle, *op. cit.*, t. II, p. 386, note.

(4) Arch. du Vatican, *Collectorie* 47, 3e partie, fos 15, 17.

(5) Ibid., *Collectorie* 47, f° 20.

(6) Ibid., *Collectorie* 47, fos 11, 16.

(7) Ibid., *Collectorie* 47, f° 22; cf. *Collectorie* 47, 4e partie, f° 55 v°.

(8) « Dudum te in edificiorum operibus experientia doctum, sollecitudine vigilem et fidelitate preclarum super constructione meniorum seu

nécessaires à cet effet, Bernard Rascas (1) et Napoléon de Ponteroles (2).

Les travaux de clôture étaient loin cependant d'être terminés (3). Encore qu'il y eût dépensé plus de 4.666 florins (4), Innocent VI n'était pas parvenu à mettre la ville à l'abri de tout danger. Après l'Archiprêtre, d'autres routiers venus ravager le Comtat avaient menacé Avignon. Des bandes s'étaient emparées du Pont-Saint-Esprit et, à la fin de décembre 1360, avancées près de la ville : les habitants, mal défendus par leur enceinte inachevée, avaient, en grande hâte, entouré d'une clôture de bois (5) tous les nouveaux faubourgs. Ce n'était là qu'une protection insuffisante, aussi s'efforça-t-on d'utiliser les anciens remparts réparés en 1359 (6). Ils constituaient de la sorte comme une seconde ligne de défense. Les portes de cette vieille enceinte qui subsistaient alors, comme celles d'Eyguière, du Pertuis, de Brienson, de la Bouquerie, de Pontfract, de Magnanen, d'Imbert (7), de

murorum clausure civitatis nostre Avinionis provisorem et presidentem duximus deputandum. » Martène : *Thesaurus anecdotorum*, II, col. 869.

(1) Celui-ci en avait été déjà chargé précédemment. Cf. Denifle, *op. cit.*, t. II, p. 386, note 2.

(2) Martène, *op. cit.*, II, col. 1050-1051.

(3) Les auteurs anciens affirment que les remparts furent terminés par Innocent VI; les travaux d'Urbain V ne seraient que des réfections des remparts élevés par Innocent VI et détruits en partie par la Durance en 1358. Un texte de Baluze peu explicite est à l'origine de cette tradition à laquelle aucun document d'archive n'oblige à souscrire.

(4) Arch. du Vatican, *Collectorie* 48, f° 129 v°.

(5) Denifle, *op. cit.*, t. II, p. 395. Cf. Arch. du Vatican, *Collectorie* 47, 3e partie, f° 25.

(6) « Pro reparatione murorum antiquorum. » Arch. du Vatican, *Collectorie* 47, 3e partie, f°s 13 v° et suiv.

(7) Le portail Imbert, dont il s'agit ici, se trouvait sur le tracé de l'ancienne enceinte, sur la même ligne que le portail Matheron : « morans in liciis inter portalia Matharoni et Imberti ». Arch. du Vatican, *Collectorie* 51, f° 110 v°. On ouvrit plus tard une porte Imbert sur le tracé des nouveaux remparts.

Matheron, des Infirmières, d'Aurose (1), furent défendues par des mercenaires (2). La population elle-même faisait le guet.

* * *

Grâce à des séries assez continues de comptes, nous savons de manière beaucoup plus détaillée les travaux effectués aux remparts d'Avignon sous le pontificat d'Urbain V (3).

Le *Reg. Aven.* 164 des Archives du Vatican nous donne les dépenses faites à ce sujet depuis le mois de mai 1366 jusqu'en juin 1368 ; dans le registre G 118 des Archives de Vaucluse se trouve la suite des mêmes comptes depuis le mois d'août de la même année jusqu'au 4 octobre 1371 (4).

Aucune série de comptes n'existe pour les premières années d'Urbain V; nous ne doutons pas cependant que les travaux n'aient été continués dès l'avènement de ce pape. Les routiers restaient menaçants : en février 1364 ils

(1) Arch. du Vatican, *Collectorie* 47, 4^e partie, f^os 30 v^o à 34. — Divers textes ajoutent à ces portes celles des Périers, de l'Évêque. *Collectorie* 53, de Ferruce, de Saint-Antoine. *Collectorie* 51, f^os 99 v^o, 101 v^o, 110 à 112.

(2) Ibid., *Collectorie* 47, 3^e partie, f^os 14 v^o et suiv., et Denifle, *op. cit.*, t. II, p. 198, note 2. — A la porte Eyguière il y avait un capitaine. Arch. du Vatican, *Collectorie* 47, 3^e partie, f^o 16 v^o.

(3) Nous avons dit quelques mots de ces travaux dans une étude sur *La défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI*, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, 1910, p. 132-135.

(4) Nous avions commencé de dépouiller ces derniers comptes quand le docteur Pansier nous a communiqué, avec la générosité dont il est coutumier, la copie qu'il en avait faite. Il nous a remis de même tous les documents concernant les remparts d'Avignon au XIV^e siècle, qu'il avait amassés au cours de ses recherches dans les archives locales. C'est dire tout ce que ce travail lui doit.

voulaient piller Avignon (1); l'année suivante Du Guesclin se présentait devant la ville (2).

Le 12 septembre 1364, Rigal Roget, familier du pape, était chargé de la construction des murs depuis le pont Saint-Bénézet jusqu'à la demeure du cardinal de Bologne, c'est-à-dire au sud de la porte de l'Oulle et non loin des Dominicains (3), et recevait deux mille florins (4). Joan Teisseire, marchand avignonais, collecteur de la taille dans les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Symphorien, lui en remettait mille autres le 5 mai 1365 (5). Tous les habitants de la ville contribuaient d'ailleurs à la dépense. Ceux de la Carreterie donnèrent à eux seuls mille florins la même année (6). Dès cette époque, les remparts s'étendaient jusqu'à l'église de Champ-Fleuri (7).

A partir de 1366, les travaux de clôture, sous la direction de Bernard de Manse (8), sont vivement poussés. En mai

(1) Denifle, *op. cit.*, t. II, p. 441-442, 445, note 1.

(2) Labande : *Bertrand Du Guesclin et les états pontificaux de France*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1904, p. 48.

(3) « Hospicio..... in librata quam nuper dimisit dominus card. Bolonicnsis que est prope Predicatores. » Arch. du Vatican, *Collectorie* 48, f° 117. Cf. J. Girard : *Un marchand avignonais;* Avignon, 1910, p. 30, note 2, et Pansier, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1907, p. 340.

(4) « Die XII dicti mensis septembris soluti et traditi fuerunt de mandato domini nostri pape Rigaldo Rogeti, priori de Benacio, Caturcensis diocesis, et familiari domini episcopi Avinionensis ad fieri faciendum muros a ponte Avin. usque ad domum domini cardinalis Bolonicnsis specialiter deputato M flor. camere. » Arch. du Vatican, *Introitus et exitus* 302, f° 42 v°.

(5) Cf. Girard, *op. cit.*, p. 30, note 2.

(6) *Bulletin historique de Vaucluse*, t. II, p. 275.

(7) « Pro possessionibus sitis ad stellum extra muros novos civitatis Avinionensis juxta ecclesiam Campifloriti..... » Arch. de Vaucluse, G 9, f° 46. Cf. Ibid., G 112, f° 115, et G 133, f° 143.

(8) Il a le titre de directeur de l'œuvre de la clôture. Arch. du Vatican, *Collectorie* 49, cahier final, f° 27.

E. Lefèvre Pontalis, phot

Remparts d'Avignon.

quatre maîtres-maçons travaillent simultanément en quatre points différents (1), et nous avons au cours des mois suivants les noms de douze maîtres d'œuvre (2) occupés jusqu'à octobre à construire un gros mur de six palmes et un autre mur pourvu de pieux, d'archères et de merlons. Dans les derniers jours d'octobre, le champ des travaux s'étend, d'autres chantiers s'ouvrent entre le portail Saint-Antoine et le portail Imbert; on mène de front la construction d'un nouveau mur, et celle des deux murs précédents, dont l'un se trouve à peu près achevé à la fin de mai 1367. A cette époque on termine le paiement des tuiles achetées pour couvrir les portails et les tours de cette partie de l'enceinte (3). Dans le même temps, maçons et charpentiers travaillent à la tour Saint-Agricol, sise en face de l'ancien port des Périers (4), à la porte Eyguière, à la porte de la tour du pont, aux ponts des portails Saint-Michel et Imbert, à la tour Saint-Antoine, au pont-levis du portail Saint-Lazare, aux piles de pierre du pont Saint-Bénézet, sur le Rhône (5).

Les constructions, on le voit, avançaient vite. Les paiements effectués à Jordan Amic, au mois de juillet 1367, témoignent de leur importance (6). Toutefois l'enceinte était loin alors d'être terminée, elle n'englobait que l'ouest et le sud de la ville. Pour hâter son achèvement un héraut, parcourant à cette époque les rues d'Avignon, proclamait

(1) Arch. du Vatican, *Reg. Aven.* 164, f° 560.

(2) Ce sont : « Stephanus Grasonis, Johanes Auterii, Jacobus Laugerii, Thomas de Turnicio, Robertus Gilberti, Matheus de Arva, Salomon de Polomonte, Jacobus Alasaudi, Guillelmus Lambini, Johannes Blancheti, Bernardus Amyendi. » Arch. du Vatican, fos 560 à 564.

(3) On couvre la tour de la Sainte-Trinité. Arch. du Vatican, f° 582; on construit le plancher supérieur de la tour Sainte-Catherine, fos 586 à 589.

(4) D'après le docteur Pansier, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1907, p. 345.

(5) Arch. du Vatican, *Reg. Aven.* 164, fos 572 à 580.

(6) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f° 587.

que nul ne devait travailler ailleurs qu'aux édifices publics (1).

Dès lors et jusqu'à la fin du règne d'Urbain V, l'œuvre des remparts, toujours administrée par Bernard de Manse (2), se poursuit rapidement sur les points les plus opposés : au sud, entre le portail Imbert et le portail Saint-Antoine ; à l'ouest, du côté des Dominicains et du portail des Miracles ; au nord, près du pont Saint-Bénézet et au Limas; enfin, à l'est du rocher des Doms et de la ville. Les comptes permettent de résumer brièvement tous ces différents travaux.

Entre les portes Saint-Antoine et Imbert on achève le mur intermédiaire, les trois tours qui le flanquent (3) et celles du portail Saint-Antoine auquel on ajoute un pinacle (4); on travaille enfin au pont du portail Imbert (5).

Du côté des Dominicains on élève un grand et un petit mur qui n'était pas achevé en septembre 1367 (6). Tout près de là, Jaco Laugier construit une tour, à l'entrée de la Sorgue, au portail du port des Périers (7), que l'on mure et dont on ferme le guichet en mars (8). Les murs de cette partie de l'enceinte étaient alors près d'être achevés (9), mais on travaille encore au pan de mur près du portail des Miracles et l'on répare la tour Saint-Mathieu qui se trouvait dans le voisinage (10).

(1) Arch. du Vatican, *Reg. Aven.* 164, f° 587.

(2) Arch. du Vatican, *Collectorie* 48, f° 75.

(3) « Ad faciendum tria solcria in tribus turribus inter portale Sancti Anthonii et Imberti et ad reparandum antiqua soleria aliarum turrium existencium in dicta clausura. » Arch. du Vatican, *Reg. Aven.* 164, f° 603 v°.

(4) Arch. du Vatican, *Reg. Aven.* 164, f° 590.

(5) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f°s 568-570.

(6) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f° 594.

(7) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f°s 596-604.

(8) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f° 602 v°.

(9) Cf. D^r^ Pansier : *Guilhem Vial,* dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1907, p. 348.

(10) « Pro quibusdam reparationibus factis in turre Sancti Mathei juxta portale de Miraculis. » Arch. du Vatican. *Reg. Aven.* 164, f° 599; cf. f° 596.

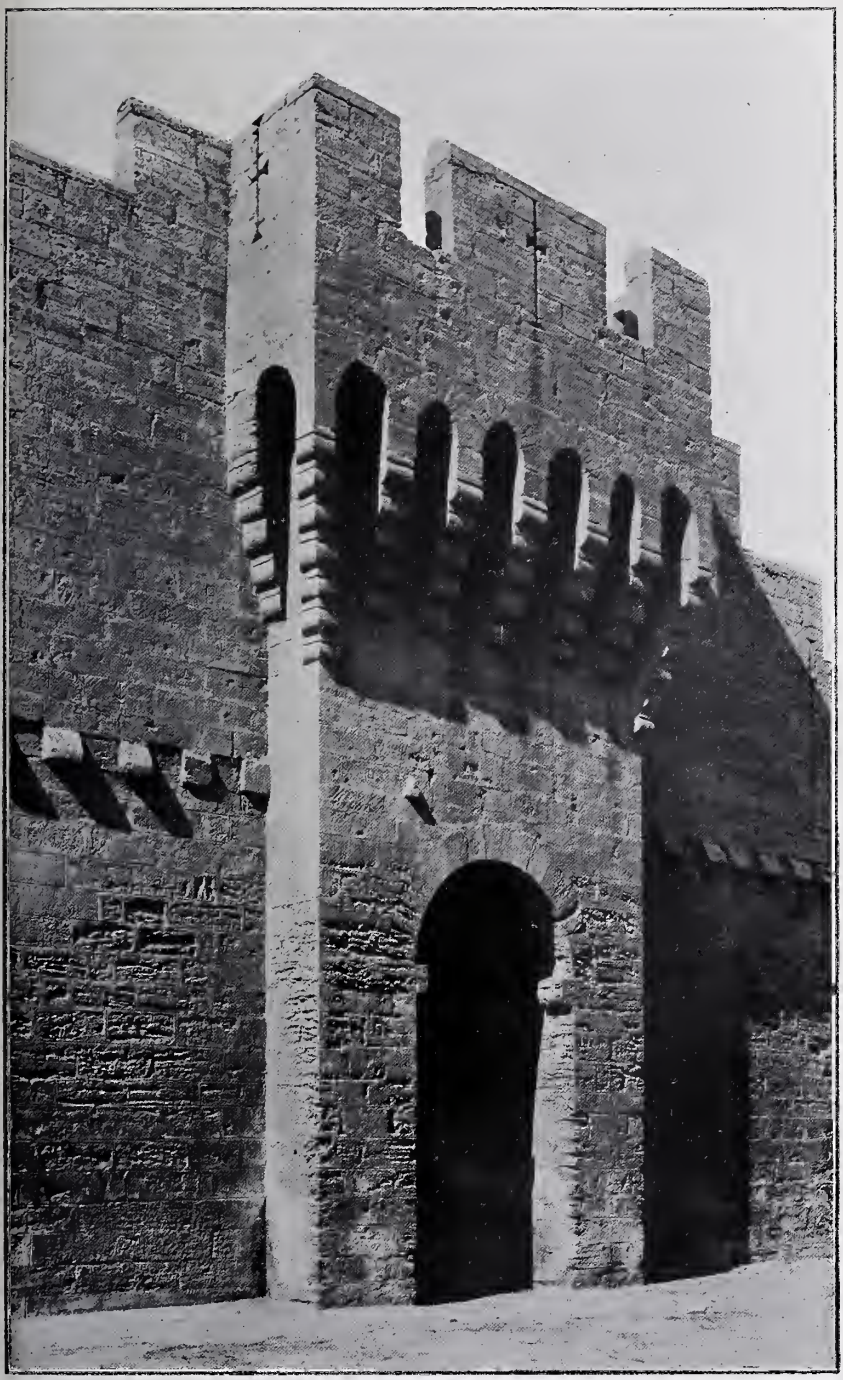

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Porte de l'enceinte d'Avignon.

A l'est du rocher des Doms, on se contente de fermer le portail des Salins (1), de recouvrir la tour Saint-Geniès (2), de construire un nouvel arc au portail Saint-Lazare. Peire Hospitalier travaille, en 1369, aux murs qui se trouvaient près de ce portail (3). Au nord de la ville, on poursuit divers travaux au bord du Rhône, aux environs du pont Saint-Bénézet, dont on consolide les piles (4) et près duquel on construit une chambre pour les gardes (5). On élève une tourelle de guet sur le portail Eyguière, que l'on mure, — le guichet excepté (6), — ainsi que diverses fenêtres de l'hôpital Saint-Bénézet (7) et deux grandes portes dans les greniers du pape (8). A la porte Aurose, on fait des escaliers sur le mur, depuis le rocher des Doms jusqu'à la tour Saint-Michel.

A partir de juin 1368, les travaux s'étendent enfin au Limas, c'est-à-dire à la partie des murs comprise entre la porte de l'Oulle et le pont Saint-Bénézet. Des fossés y sont creusés et des murs élevés, pour lesquels on utilise les pierres provenant de l'église de Champ-Fleuri et de la maison du cardinal de Bologne (9).

Tous les travaux de fortification que nous venons d'énumérer entraînaient en effet la destruction des nombreux édifices qui, ne pouvant s'adapter aux besoins de la défense, devaient lui être sacrifiés. On avait déjà fait un fossé dans le

(1) « Ad claudendum portale de Salinis. » Arch. du Vatican, *Reg. Aven.* 164, f° 606.

(2) Arch. du Vatican, *Reg. Aven.* 164, f^os 587 à 596.

(3) Arch. de Vaucluse, G 118.

(4) Arch. du Vatican, *Reg. Aven.* 164, f° 595 v°.

(5) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f^os 594, 597.

(6) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f^os 606 v°, 607.

(7) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f° 604.

(8) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f° 606 v°.

(9) Arch. du Vatican, *Reg. Aven.* 164, f^os 602 et 605 à 606 ; Arch. de Vaucluse, G 118.

jardin du cardinal de Bologne (1), transformé en lice dès février 1368 (2); en mars, on jetait bas divers murs de son hôtel, dont le four notamment disparaissait, et l'on murait peu après des portes et des fenêtres (3). L'église de Champ-Fleuri avait été démolie pareillement; les fondements en furent enlevés en mars (4). Par contre, on commença, au cours des mois suivants, à reconstruire la chapelle (5), que l'on couvrait déjà en août (6).

On avait également exproprié, au début de 1368, pour détruire leur habitation, l'évêque de Porto (7) et de simples particuliers, comme Estève Grason, qui logeait près du port des Périers (8). De même, dans une tout autre région, on avait, au mois de mai, occupé une partie du jardin de l'hôpital de la Sainte-Trinité, près le portail Saint-Lazare, afin d'agrandir la place et la rue en cet endroit (9).

Mais on avait soin de conserver dans les édifices situés sur le passage des nouveaux remparts tout ce que l'on pouvait y englober. C'est ainsi qu'une coursière avec tourelles de guet et escaliers fut établie sur la maison du cardinal de Bologne, dont une partie seulement fut détruite, et que Jean Blanchet construisit, pour soutenir la tour qui se trouvait là, des arcs permettant de passer du Limas au jardin des Dominicains (10).

A la fin du pontificat d'Urbain V les remparts avaient atteint, semble-t-il, leur développement complet. Flanqués

(1) Arch. du Vatican, *Reg. Aven.* 164, f° 569.

(2) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f^os^ 601 v°, 602 v°.

(3) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f^os^ 604 v°, 605.

(4) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f° 606.

(5) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f^os^ 603 v°, 605.

(6) « Ad infustandum coperturam capelle predicte Campi floriti. » Arch. de Vaucluse, G 118.

(7) Arch. de Vaucluse, B 7, f° 44.

(8) Arch. du Vatican, *Reg. Aven.* 164, f° 601.

(9) Ibid., *Collectorie* 48, f° 118 v°.

(10) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f° 606, r° et v°.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Enceinte d'Avignon.

de tours nombreuses, presque toutes achevées (1), et de tourelles de guet, défendus par des fossés pleins d'eau, munis de portails garnis de doubles ponts-levis (2) et défendus parfois par des barrières (3), ils étaient capables de mettre la ville à l'abri d'une surprise, sinon de soutenir une longue résistance.

* * *

Grégoire XI n'avait plus qu'à mettre la dernière main à l'œuvre de ses prédécesseurs. Il sut s'acquitter de ce soin.

Durant la première année de son pontificat, il fit continuer la construction du mur extérieur entre le canal de la Violete et celui de la Sorgue, et élever deux ponts de pierre sur ces rivières entre le portail de Toussaint et l'hospice de la Trinité. Il fit aussi au port des Périers achever une tour neuve sur le bord du Rhône, renforcer les piles du pont Saint-Bénézet et réparer le pont de bois. En septembre et octobre « maître Raimon » travaillait aux murs extérieurs entre le portail des Miracles et le portail Saint-Antoine. Les tours qui flanquent cette porte et son pont-levis sont l'objet de divers travaux : deux fenêtres y sont murées et les armes du pape et de la commune d'Avignon sculptées sur deux pierres du pont-levis. Le portail Eyguière est débouché et l'on continue les murs extérieurs près du portail Saint-Lazare (4).

(1) On ferme, en septembre 1369, toutes les tours de la clôture de la ville. On couvre de tuiles la tour de la tête du pont Saint-Bénézet, les tours Saint-Didier et Saint-Dominique, en décembre 1368; les tours Saint-Étienne, Saint-Julien, sur la Sorgue, en avril-mai 1369. Arch. de Vaucluse, G 118.

(2) Les portails Saint-Antoine et Imbert, par exemple. Ibid.

(3) Ainsi les portails des Miracles, Imbert, Saint-Lazare. Ibid.

(4) Arch. de Vaucluse, G 118.

En 1371, nous ne rencontrons guère que de petits travaux d'entretien et de réparations. Il s'agit alors d'élargir et d'aplanir les lices, les fossés, d'ensabler, d'empierrer et de réparer chemins et routes, de faire et refaire des ponts, de recouvrir des tours. Dans la seconde partie de l'année on élève un nouveau pan de mur entre le rocher des Doms et le pont Saint-Bénézet, près duquel on construit une tour; on édifie devant le portail Saint-Lazare les deux piles d'un pont (1).

De 1372 à 1375, la crainte des bandes de routiers signalées un peu partout, à Béziers, à Nimes, à Arles, à Beaucaire, et qui menaçaient en 1374 le Comtat, eut pour conséquence divers travaux complémentaires et maintes restaurations. En 1372, Joan le Regy et Bernard de Manse, directeurs de l'œuvre des murs, faisaient prix avec Jordan Amic pour la réfection d'un pan attenant au couvent des Dominicains, près la tour Saint-Jean, sur la Sorgue, et d'un autre pan proche la maison du cardinal de Thérouanne. Ce dernier fut exécuté par Raimon de Monteux (2). Au mois d'août, toute une défense de barrières, portes, ponts et murs était établie hors des remparts, en un endroit où passaient les routiers allant en Italie, afin de leur interdire l'accès de la ville (3).

En 1373, on travaille à la tour neuve du pont du Rhône, dont on fait les planchers, la toiture et les portes (4). En 1374, on répare celui des « Deux-Eaux », démoli par malveillance (5), et on exécute divers travaux de défense en dehors du portail de la Palefrenerie (6), on détruit enfin les escaliers

(1) Arch. de Vaucluse, G 118.

(2) Arch. d'Avignon, boîte 22, pièce 12.

(3) Arch. du Vatican, *Collectorie* 48, f^os^ 135 v^o^ et 136.

(4) Ibid., *Collectorie* 265, 5^e^ partie.

(5) « Pro reparatione pontis Duarum Aquarum quem aliqui mali homines instinctu dyabolico moti hoc anno..... fregerunt. » Ibid.

(6) Arch. du Vatican, *Collectorie* 48, f^o^ 152.

placés de chaque côté du pont Saint-Bénézet et qui donnaient accès au premier portail : une clôture en bois ferme dès lors le passage.

C'est toujours aux ponts que travaillent les ouvriers en 1375. Ils réparent tous ceux de bois menant à la ville, et dont quelques-uns, celui du portail Imbert notamment, durent être refaits complètement (1); ils continuent de restaurer le pont des Deux-Eaux et reprennent, le 25 janvier, sur la demande de l'évêque d'Albano, les travaux de la tour du pont qui avaient été interrompus (2). On en consolide les parois au mois d'août, tandis que les fustiers Gérard Bresse, d'Avignon, et Nigro, de Milan, réparent pour deux cents florins d'or, fournis moitié par le collège des cardinaux, moitié par le produit des gabelles. le pont de bois du Rhône alors menacé de ruine (3).

Pendant les dernières années du pontificat de Grégoire XI il n'y a plus guère à mentionner que des travaux d'entretien et de réparation des murs. Pourtant la porte et la tour du pont n'étaient pas encore achevées en 1377. Une bulle du 9 mars commande d'en activer la construction (4).

* * *

D'ailleurs, les remparts d'Avignon restèrent-ils un chantier longtemps ouvert. L'histoire de leur construction ne s'arrête pas avec le pontificat de Grégoire XI. Elle se continue sous Clément VII, sous Benoît XIII et bien après encore. On travaille en 1381 derrière l'hôtel du cardinal d'Amiens et

(1) « Scire vos volo quod omnes pontes de fusta ad introitum civitatis indigent magna reparatione plus unus quam alius et quis magis est ille portalis Ymberti qui ex toto est de novo fiendus. » Arch. du Vatican, *Collectorie* 265, 5^e partie, f° 54.

(2) Arch. du Vatican, *Collectorie* 265, f° 50 v°.

(3) Ibid., *Collectorie* 265, f° 52 v°.

(4) Arch. d'Avignon, boîte 22, n° 2.

la ville achète alors mille bugets de pierre à maître Raimon de Monteux, de Villeneuve, pour faire les merlons des remparts à cet endroit et près la tour de l'espacier de la Sorgue et du Rhône, ainsi que pour continuer l'œuvre de la tour des Dominicains (1). En 1404-1405, un certain « Didacus Navarre » a le titre de directeur de l'œuvre du mur neuf sur le rocher des Doms (2).

Les remparts, détruits en partie par les Catalans en 1411, furent réparés à plusieurs reprises au XV^e^ siècle, notamment en 1483-1485 (3).

Mais il n'entre point dans notre objet de dire comment fut entretenue, remaniée ou rebâtie l'enceinte élevée au XIV^e^ siècle et qui engloba dans son périmètre élargi la ville pontificale. Il nous suffit d'avoir raconté l'histoire des travaux de clôture proprement dits.

Poursuivis pendant un assez long espace de temps, ils absorbèrent des sommes considérables. Du 9 mai 1366 au 15 juillet 1368, la dépense atteignit 57.585 florins (4) et 54.912 du mois d'août 1368 au mois de février 1373 (5). La ville fournissait la majeure partie de tout cet argent. Pour se le procurer, elle levait des impositions spéciales; le produit de la gabelle du vin était affecté à la construction des murs. Le pape, de son côté, intervenait par des dons (6).

Les sommes ainsi recueillies étaient réparties par l'administrateur de l'œuvre de la clôture. Joan le Regy et Bernard

(1) Arch. d'Avignon, boîte 22, n° 4.

(2) Müntz, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1886, p. 114.

(3) M. le D^r^ Pansier prépare sur les remparts d'Avignon au XV^e^ siècle une intéressante publication. Il a bien voulu nous communiquer les documents réunis par lui à ce sujet.

(4) Arch. du Vatican, *Collectorie* 49, dernier cahier, f° 33 v°.

(5) Ibid., *Collectorie* 48, f° 75.

(6) Le 29 mai 1355, le pape donne 200 florins pour la clôture d'Avignon. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus* 277, f° 229 v°; le 29 janvier 1358, il donne 500 florins. Ibid., *Introitus et exitus* 286, f° 238 v°.

de Manse exercèrent ces fonctions sous Urbain V et Grégoire XI (1). On ne voit pas que Peire Obreri, un des architectes du palais des papes, en ait jamais été investi, comme l'ont dit de vieux auteurs (2).

Les directeurs de l'œuvre de la clôture recevaient chaque mois du trésorier des gabelles de la ville les sommes nécessaires aux travaux. Ils étaient chargés de leur répartition, payaient les salaires des maîtres d'œuvre, des ouvriers, des manœuvres. Ils dirigeaient aussi la défense d'Avignon, ordonnaient les gardes, soldaient les brigands qui veillaient aux portes (3).

Nous connaissons les noms de ces dernières. C'étaient, aux mois de mai et de juin 1366, dans l'ordre topographique, en partant du pont du Rhône : le portail Saint-Jacques, la porte des Miracles, la porte Saint-Antoine, la porte Imbert, la porte Saint-Lazare, la porte Saint-Urbain ou des Salins, la porte Saint-Geniès ou de la Palefrenerie, la porte Aurose (4). Au mois de juillet, le portail des Périers, près la tour Sainte-Marthe, c'est-à-dire entre le portail de ce nom et le portail Saint-Jacques, est aussi mentionné. En 1367, on trouve de plus la porte Eyguière (5) et le portail du pont du Rhône. En 1373, les brigands montaient la garde aux portes Eyguière, Saint-Jacques, des Dominicains, des Périers, des Miracles, Saint-Antoine, Imbert, Saint-Lazare, à la tour Violete, aux portails des Salins, de la Palefrenerie, à la porte Aurose.

Dans ces énumérations successives on peut saisir la marche des travaux de clôture depuis l'année 1366 à l'année 1373, époque où elle avait atteint son plein développement.

(1) Arch. du Vatican, *Collectorie* 48, f° 75.

(2) Cf. Müntz, dans le *Bulletin archéologique*, 1887, p. 296.

(3) Arch. du Vatican, *Collectorie* 49, f° 247 v°.

(4) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f°s 611 et suiv.

(5) Ibid., *Reg. Aven.* 164, f° 628.

En effet, si l'enceinte d'alors est venue jusqu'à nous sans cesse remaniée au cours des âges, si, dans les murs actuels, après les reconstructions du XV^e^ siècle, les restaurations de Viollet-le-Duc et les brèches récentes, presque rien n'est resté de l'état ancien, ce n'en est pas moins du temps des papes d'Avignon que datent le tracé actuel et la disposition générale des remparts.

Décrire ce qui en reste aujourd'hui, mettre en lumière ce qu'ils nous apprennent sur l'architecture militaire du XIV^e^ siècle dans le midi de la France serait un objet différent de celui que nous nous sommes proposé en cette étude. Ici nous avons voulu seulement écrire, à l'aide de textes précis, certains, et, autant que possible, complets, l'histoire de la construction des remparts d'Avignon au temps des papes français.

Elle est intéressante à plus d'un titre : elle montre qu'à ces remparts, élevés d'Innocent VI à Grégoire XI, sans plan préconçu, sous l'empire de nécessités plus ou moins pressantes, travaillèrent des maîtres d'œuvre français et italiens. On y trouve aussi comme un reflet de l'histoire même d'Avignon au XIV^e^ siècle, on y voit comment la ville pontificale, après avoir, lors de sa pleine prospérité, débordé de toutes parts au delà de ses anciens murs, dut protéger par une plus large enceinte contre les invasions des routiers, sa population accrue, ses églises neuves, ses palais et les faubourgs de sa cité.

XVII

LA TOUR ANGLICA DE BARBENTANE

Par M. R. MICHEL.

Des nombreux châteaux du diocèse d'Avignon. celui de Barbentane était, au moyen âge, un des plus importants. Il avait sous sa dépendance un assez vaste mandement (1). Construit sur un rocher abrupt il dominait tout le pays environnant.

Il en reste aujourd'hui peu de chose : un pan de mur ruiné (2), un puits très profond creusé dans le roc (3) et une partie des refuges souterrains. Seul le donjon subsiste à peu près intact. Il se compose d'une grosse tour carrée (4) flanquée d'une petite tour rectangulaire que surmonte une tourelle ronde. La tour principale, où l'on pénètre aujourd'hui

(1) Cf. acte de 1234 sur l'étendue du mandement du château de Barbentane, dans Fontaine Sébastien : *Histoire de la ville de Barbentane ;* Tarascon, 1854, p. 56.

(2) Ce mur, perpendiculaire au milieu de la face nord-est du donjon, a une longueur de 13 mètres environ.

(3) Il est fait mention du puits dans un acte de 1366. Cf. Fontaine Sébastien, *op. cit.*, p. 93.

(4) Elle mesure à la base, extérieurement, 10 mètres environ sur chaque face.

par une porte moderne sur la face nord-est — la porte ancienne se trouvant selon l'habitude au premier étage, — comprend une salle basse voûtée en berceau brisé, qui devait servir de magasin (1), et trois étages séparés jadis par deux

Tour Anglica à Barbentane.

planchers; les corbeaux destinés à soutenir les madriers subsistent en partie. Le dernier étage est voûté d'ogives avec nervure à profil carré.

(1) Elle mesure un peu moins de 6 mètres sur chaque face.

Les murs de la tour sont construits dans cet appareil moyen régulier et soigné qui caractérise les constructions du XIV^e^ siècle dans toute la région avignonaise. Les marques de tâcherons sont très nombreuses.

Sept archères à banc de pierre dans l'embrasure sont ménagées dans l'épaisseur de la muraille et encadrées par des arcs surbaissés. Dans deux des salles supérieures se trouvait une cheminée ; celle du second étage a une grande hotte de forme conique.

Des latrines formant bretèche ouvrent sur l'escalier qui est logé dans une tour rectangulaire flanquant la face nord-ouest du donjon. On remarque dans l'ébrasement de la baie donnant accès à la salle supérieure, une tête grossièrement sculptée.

Au sommet de la tour, une plate-forme servait à organiser la défense. On y voit encore quelques-unes des consoles supportant les arcs des mâchicoulis ; elles sont formées de six assises en encorbellement, profilées en quart de rond, et de huit aux angles.

Sur la petite tour latérale s'élève la tourelle ronde du guetteur ; elle domine la plate-forme de quelques mètres.

Par plusieurs dispositions, la tour de Barbentane rappelle la tour de Philippe le Bel (1) à Villeneuve-lès-Avignon. L'une et l'autre sont des tours carrées à mâchicoulis, flanquées d'une petite tour rectangulaire et surmontées d'une tourelle ronde de guet. Mais dans la tour de Philippe le Bel, cette dernière, à diamètre plus étroit, se trouve accolée à la petite tour rectangulaire.

(1) Sur la tour de Philippe le Bel, cf. Duhamel, dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, 1879, p. 81, 127, 170, 291 et suiv. notamment, et Labande, dans le *Guide du Congrès d'Avignon*, 1909, p. 139. — La tour de Philippe le Bel, qui date de la fin du XIII^e^ siècle, fut refaite dans sa partie supérieure vers l'époque où on élevait la tour de Barbentane. C'est de cette restauration que datent les mâchicoulis.

A défaut d'autres renseignements, l'appareil de la construction suffirait à dater approximativement la tour de Barbentane, mais nous avons de plus sûrs indices. Des armoiries décorent la clef de voûte de l'étage supérieur et se répètent deux fois sur chaque face extérieure de la tour. Elles portent: *de gueules, à quatre rais d'or mouvant du chef en pointe*. Ce sont les armes des Grimoard, l'illustre famille gévaudanaise à laquelle appartenaient le pape Urbain V et son frère Anglic, évêque d'Avignon de 1362 à 1366.

C'est ce dernier qui fit élever la tour. On trouve dans le registre G 9 des Archives départementales de Vaucluse divers comptes qui ne laissent aucun doute à cet égard. Nous savons ainsi que l'évêque avait dépensé quatre mille florins pour cette œuvre; divers paiements effectués sur son ordre à Peire Fricon, directeur des travaux, s'échelonnent entre le 24 novembre 1364 et le 10 avril 1365 et atteignent la somme de quatre cent soixante-dix florins.

Ce qu'il y a de plus intéressant, c'est la présence dans le même registre de deux dessins contemporains à la plume, rehaussés de lavis, représentant la tour et le château tels qu'ils devaient être lors de leur achèvement.

Malgré un évident défaut de proportion, ces dessins constituent un document rare et précieux et qu'il vaut la peine de publier (1), ainsi que les comptes qui l'accompagnent.

Ils permettent de reconstituer, approximativement au moins, l'état ancien du château vers 1365. On retrouve aisément, dans le dessin du XIV^e^ siècle, la tour actuelle, la tourelle qui la surmonte, les armes qui les décorent. Mais on n'y voit pas les mâchicoulis actuels, soit qu'ils constituent une adjonction postérieure, soit simplement que le

(1) Il n'en existe que de mauvaises et partielles reproductions dans l'ouvrage de Fontaine Sébastien et dans les notes de Saurel sur la tour de Barbentane, dans le *Congrès archéologique de France*, t. XLIX, 1882, p. 109.

dessinateur les ait oubliés. Au nombre des dépendances du

Tour Anglica au XIV^e^ siècle.

château aujourd'hui disparues, notre dessin permet de

signaler une petite chapelle surmontée d'un campanile à deux arcades. Un mur crénelé, percé d'archères cruciformes, servait de première enceinte au château ; une porte en plein cintre, défendue par un petit édifice, y donnait accès. La tour constituait le donjon.

Cette tour s'appelait *Anglica* ou *Anglesia,* du nom de l'évêque qui la fit construire ; c'est ce que nous apprennent les textes (1) et ces mauvais vers que l'on avait sculptés sur une plaque de marbre fixée dans le mur :

Anglicus Anglicam me fecit nomine dictam
Onis basilice tunc Avini. (2) funditus alme
Presul. Milleno trecenteno quoque quino,
His sexagenum conjungat quilibet annum.
Oretis dominum, precor, omnes, quatinus ipsum
Regni celestis societ quod datur honestis (3).

Cette ancienne inscription a disparu, mais son emplacement, indiqué avec précision dans le dessin par le mot *versus,* est reconnaissable encore aujourd'hui sur le mur.

Quant à la tunique arborée au bout d'une lance, sur le sommet de la tour, c'est le surplis, signe de la suzeraineté de

(1) Pièce justificative. — « Traditiones et assignationes pecuniarum facte per me pro edificio et opere turris nove hospicii castri de Barbentana, Avinionensis dioccsis, appellate vulgariter Anglesia a nomine proprio supradicti domini mei Avinionensis episcopi, cujus nomen proprium est Anglicus, qui ipsam funditus et omnino de novo ad honorem Dei et ejus matris et ad tutiohem dicti castri quod est predicti domini episcopi et ecclesie sue Avinionensis fecit fieri propriis sumptibus et expensis, annis episcopatus sui secundo et tercio, Nativitatis Domini. M°. CCC°. sexagesimo quarto et sexagesimo quinto. Et ideo a dicto domino Anglico actore appellata est in vulgo predicta turris Anglesia seu Anglica. » Arch. de Vaucluse, G 9, f° 23 v°.

(2) En marge, on lit : Avinionis. La seconde partie de ce mot *(onis)* a été rejetée par notre poète de fortune au début du vers.

(3) Ces vers ont été incorrectement publiés par Fontaine Sébastien, *op. cit.,* p. 90.

l'évêque d'Avignon. Il est souvent mentionné dans les textes du XIV^e siècle (1), notamment dans les nombreux hommages rendus à cette époque par les coseigneurs (2) de Barbentane à Anglic Grimoard. La bannière de ce dernier flottait aussi jadis, comme l'indique un de nos dessins, au-dessus de la porte du château.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Compte des sommes payées pour la tour neuve de Barbentane.

Arch. de Vaucluse, G 9, f° 53 v°.

Traditiones pecuniarum pro turre nova de Berbentana vocata vulgariter Anglezia.

Sequitur pecunia tradita et assignata personis infrascriptis pro opere turris et aliis edificiis castri de Berbentana :

Et primo, tradidi die dominica vicesima quarta mensis novembris domino Petro Friconis, presbitero, familiari domini mei supradicti, pro constructione dicte turris Berbentane, de mandato ipsius domini mei Avinionensis episcopi . L. florenos camere.

Item, tradidi die septima decembris dicto domino Petro Friconis, presbitero, de mandato domini mei Avinionensis episcopi, pro edificiis turris Berbentane . L. florenos auri de cornu.

(1) « Ita, quod ipse dominus episcopus vel qui pro eodem fuerit, ipsum castrum et ejus municionem et villam sicut dominus accipiat et in recognicionem dominii et dominacionis Avinionensis episcopatus vexillum ecclesie scilicet suppellicium in asta in cacumine predicti castri et munitionis levet et teneat, levare faciat et tenere. » Arch. de Vaucluse, G 8, f° 138, acte de 1364, copie de 1396. — « ac... ponendum seu poni faciendum vexillum ecclesie Avinionensis in signum dominii, scilicet suppellicium in asta in cacumine dicti castri de Sado... » Ibid., G 113, n° 38, et G 9, f° 137.

(2) Ceux-ci étaient fort nombreux. Arch. de Vaucluse, G 215, n^os 12 à 15, 26 à 28, 31, 33, 36 à 40.

Item, tradidi dicto domino Petro Friconis, presbitero, pro dicta turre Berbentane die quindecima mensis decembris . LX. florenos camere.

Item, tradidi, die tercia januarii anni Nativitatis Domini sexagesimi quinti, domino Petro Friconis, presbitero antedicto, pro eodem edificio turris Berbentane, de mandato domini mei Avinionensis episcopi predicti . L. florenos camere.

Item, tradidi die, prima febroarii, de mandato ipsius domini mei Avinionensis episcopi, Stephano Friconis, clerico, fratri prefati domini Petri Friconis, presbiteri familiaris domini mei predicti, pro edificio turris Berbentane . LXXX. florenos camere.

Item, tradidi, die duodecima marcii, magistro Roberto de Mara, clavario Berbentane, de mandato domini mei Avinionensis episcopi pro dicto opere turris Berbentane tradendos per ipsum prefato domino Petro Friconis, presbitero, directori dicti operis, videlicet . XL. florenos camere et .XL. florenos de cruce.

Item, tradidi die jovis sancta que fuit decima aprilis (1), de mandato ejusdem domini mei episcopi, eidem domino Petro Friconis, presbitero, pro dicto opere turris Berbentane centum florenos auri camere.

Summa dicti tituli pecunie tradite, ut supra continetur, pro edificio turris Berbentane est . CCC. LXXX. florenos camere, .L. florenos de cornu et .XL. florenos de crozeta.

Ad supradicti reverendi patris in Christo et domini mei, domini Anglici, episcopi Avinionensis quondam, eternum honorem et celebrem memoriam, istos sex versus infrascriptos ego Sicardus de Fraxino sepedictus composui, et eos desuper januam dicte turris ipsius loci Berbentane scribi et celari seu sculpi feci in quodam lapide marmoreo in muro parietis ejusdem turris affixo firmiter cum armis et signis ejusdem domini mei prelibati, quos ecce :

Anglicus Anglicam me fecit nomine dictam
Onis basilice tunc Avini. funditus alme
Presul. Milleno trecenteno quoque quino,

(1) En 1365, Pâques tombant le 13 avril, le jeudi saint était donc bien le 10 avril.

His sexagenum conjungat quilibet annum.
Oretis dominum, precor, omnes, quatinus ipsum
Regni celestis socict quod datur honestis.

Attendendum istud quidem est quod predicta turris, sumptibus omnibus pro ipsa factis examinatis diligenter et computatis, deconstitit prefato domino meo, episcopo nunc Albanensi, tunc vero Avinionensi, ut est premissum, circa quatuor milia florenorum auri, boni ponderis atque legis, prout ex compotis seu mentionibus illorum qui ipsas expensas administrarunt mature fuit et fideliter recollectum.

XVIII

CARPENTRAS EN 1694

Par M. Claude COCHIN.

Au-dessus des organes de l'administration pontificale dans le Comtat-Venaissin siégeait à Rome un tribunal cardinalice, appelé *Congrégation d'Avignon,* qui prenait place à côté des autres congrégations romaines. Devant cette juridiction étaient portées en dernier ressort quantité d'affaires civiles ou criminelles intéressant le Comtat. Grâce à l'obligeance de M. Ranuzzi, attaché aux archives du Vatican, j'ai pu, le premier, prendre connaissance des papiers de cette congrégation — jusqu'à présent entièrement ignorés. Réunis en un fonds particulier aux archives vaticanes ils forment une suite de volumes reliés en parchemin : on y trouve les originaux de lettres, mémoires, pétitions ou jugements depuis la fin du XVII^e^ siècle.

Le document qui fait l'objet du présent article ne manque pas de quelque saveur (1). C'est une pétition envoyée, le 23 août 1694, aux cardinaux composant la Congrégation

(1) Les volumes composant le fonds de la Congrégation d'Avignon n'étant pas cotés, je leur ai attribué une numérotation provisoire. J'ai inscrit sur le volume où se trouve le document en question la cote 5.

d'Avignon, par Buti, évêque de Carpentras (1), pour mettre fin à un abus qu'il juge intolérable : le jeu du ballon dans la rue principale de la ville.

Avec une éloquence émue, le bon évêque s'efforce de représenter les dommages causés par les joueurs aux plus importants édifices. Les cérémonies faites à la cathédrale sont troublées par le tumulte et les éclats de voix ; d'autre part, le ballon traversait si souvent la grande fenêtre de l'église des Ursulines, qu'il a fallu la murer pour éviter ces visites intempestives. Les bonnes mœurs en souffrent aussi, car quatre fenêtres du monastère donnent sur cette même rue : par là les religieuses et les jeunes filles confiées à leurs soins peuvent « non seulement entendre les paroles licentieuses, obscènes et sacrilèges des joueurs, mais en outre les voir jouer presque entièrement dépouillés de vêtements » ; et il se pourrait faire — ajoute l'évêque en bon psychologue — que la présence de telles spectatrices fût pour les joueurs le principal motif de rester en ce lieu. Le palais épiscopal, qui fait face au couvent, n'est pas davantage respecté. Fermer les fenêtres aux heures de jeu, c'est se condamner à l'obscurité et exposer les carreaux à être rompus ; les tenir ouvertes, c'est souffrir du soleil, de la poussière, du vent et risquer par surcroît de recevoir le ballon au milieu d'une chambre.

A bout de patience, le vicaire général prévint un jour les joueurs, en termes fort civils, que « quatre ballons étaient entrés dans les appartements épiscopaux, avec bris de vitres et grande confusion des gens venus à l'audience ». Loin d'être touchés par cette admonestation courtoise, les gaillards éclatèrent en injures et en menaces, à telles enseignes que le vice-légat dut intervenir : il édicta une ordonnance défendant sous peine d'une forte amende — 100 écus — le jeu du ballon en cet endroit.

(1) Évêque de 1691 à 1710.

Les joueurs ne se tinrent pas pour battus : ils attaquèrent l'ordonnance devant la Congrégation d'Avignon, comme contraire à la liberté des rues et à la coutume établie. Buti s'efforça de renverser ces dangereux arguments. Il ne prétend certes pas nier l'usage ancien ; mais autrefois, personne n'en était incommodé. L'église et le couvent des Ursulines n'ont été bâtis qu'en 1682 ; le palais épiscopal, commencé par le cardinal Bichi, n'a pris sa forme actuelle que sous l'épiscopat de Fortia ; depuis lors, diverses raisons ont empêché que le jeu causât des torts sensibles : la maladie de l'évêque Lascaris, puis la longue vacance du siège, enfin l'absence du cardinal Durazzo, auquel l'évêché avait été donné comme bénéfice et non à titre de résidence. Le premier, Buti est lésé. Ses plaintes furent d'ailleurs écoutées et l'ordonnance du vice-légat reçut une entière confirmation.

Les joueurs durent se livrer ailleurs à leurs ébats encombrants ; les habitudes changèrent si bien, qu'aujourd'hui encore, il y a un *boulevard du Jeu de Ballon,* à l'extrémité est de la ville.

Le mémoire de Buti, écrit — on le verra — dans une langue qui prête parfois à sourire, est corroboré par un dessin à la plume reproduit ci-contre. En pliant ce dessin suivant la ligne de base des maisons, on obtient l'aspect très précis et très détaillé d'une rue de Carpentras en 1694. Chacun des édifices est marqué d'une lettre majuscule qui renvoie au tableau suivant :

A. Cathedrale di Carpentras, sola et unica parocchiale di quella città, copiosa d'incirca dieci mila anime.

B. Palazzo vescovale con 60 finestre in quella facciata sottoposte tutte a' danni de' palloni.

C. Cappella vescovale ove si fanno le ordinazioni et altre funzioni pontificali, e cotidianamente vi si celebra la S. Messa.

D. Palazzo apostolico ove risiede il S^r^ Rettore.

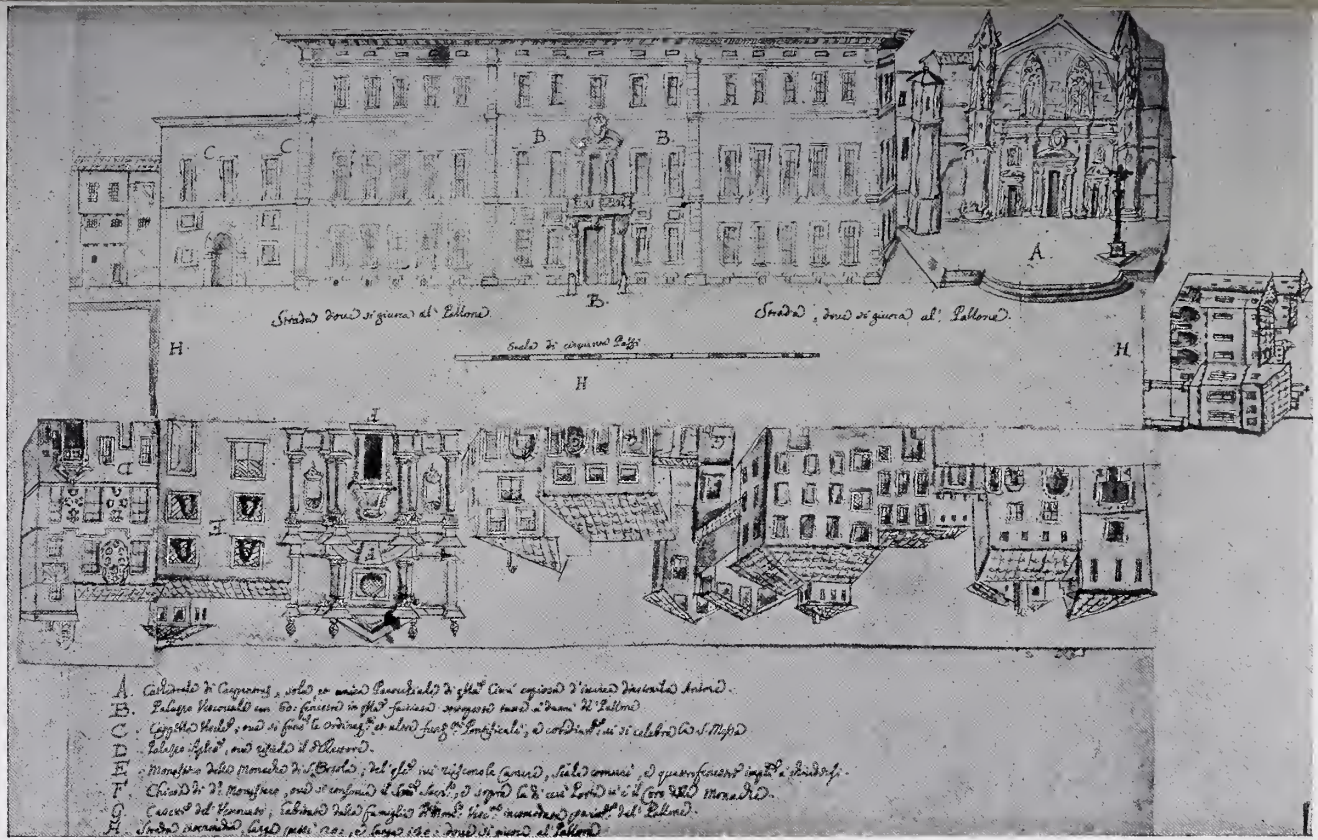

Une rue de Carpentras en 1694.

E. Monastero delle monache di S. Orsola del quale ivi riescono le camere, scale comuni e quattro finestre impossibili a chiudersi.

F. Chiesa di detto monastero ove si conserva il Santissimo Sacramento e sopra la di cui porta v'è il coro delle monache.

G. Casette del vescovato habitate dalla famiglia di Monsignore vescovo incomodata parimente dal pallone.

H. Strada intermedia, larga passi 20 e lunga 30, dove si giuoca al pallone.

L'évêché, aujourd'hui palais de justice, est aisément reconnaissable, ainsi que l'église Saint-Siffrein, dont on retrouve la façade d'ordre classique plaquée sur le mur de la nef inachevée. Un clocher moderne en changera l'aspect; l'écusson surmontant le portail principal et la croix érigée sur le parvis ont aujourd'hui disparu. Non loin de là, le dessin nous montre une curieuse maison à piliers d'apparence médiévale. De l'autre côté de la rue, deux humbles bicoques où logeait la « famille » de l'évêque, l'église des Ursulines, le couvent où l'on aperçoit les religieuses attirées aux fenêtres par les joueurs, enfin le petit palais apostolique, couvert de blasons sculptés parmi lesquels celui d'Innocent XII Pignatelli, pape alors régnant (1).

(1) Signalons au t. VIII du même fonds de la Congrégation d'Avignon une suite de documents très détaillés sur les réparations faites au palais apostolique pendant le rectorat de Rasponi. Ce prélat y avait entrepris, à partir de 1687, d'importants travaux, qui se trouvèrent interrompus lors de l'occupation du Comtat par les troupes françaises: à ce moment il fut obligé de fuir, laissant en grande partie impayés les travaux qu'il avait fait exécuter. Sur la demande de Barthélemy Bérenger, maître charpentier, et de Noël Pichot, maître serrurier de la cité de Carpentras, le Parlement d'Aix décida la mise sous séquestre des meubles laissés par Rasponi dans son palais, lors de son départ précipité. Quand Louis XIV eut restitué le Comtat au pape, l'affaire fut portée devant la rote d'Avignon. Après neuf à dix ans de procès, Rasponi, devenu évêque de Forli, se vit condamner à payer le reliquat de ses dettes, mais on l'auto-

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Petitio et documenta pro parte reverendi patris domini Butii episcopi Carpentoractensis, 23 Augusti 1694.

Monsignor Butii, vescovo di Carpentras, humilissimo oratore dell' Eminenze Vostre, riverentemente loro rappresenta che, quantunque sia stile generale di questo Stato Ecclesiastico, anzi di tutto il regno della Francia, di tenersi fuori delle mura de' luoghi il giuoco incomodissimo del pallone, nulladimeno alcuni pochi di quei cittadini, non contenti di trovarlo introdotto dentro la città in diversi siti comodi per loro ed altrui non pregiudizievoli, lo hanno voluto estendere anco nella strada della quale è qui annessa la pianta ; dove ocularmente apparisce ch' essa strada per una parte è platea sacra dell' ingresso principale della cathedrale, per l'altra è platea pur sacra della chiesa e monastero delle monache di S. Orsola et il resto tutto è facciata del palazzo vescovile, sua capella e case della famiglia; onde vengono a risultarne l'infraspresse incongruità et indecenze contro la chiara disposizione del Jus comune, delle constituzioni apostoliche e delle dichiarazioni delle sacre congregazioni.

Primo, quanto alla cathedrale, essendo questa l'unica parrochiale della città, in quell' ore del giuoco, o vi si predica, o vi è l'esposizione del Santissimo che per fondazioni fisse siegue quattro volte la settimana; o vi si portano fanciulli a battezzare e defonti a seppelire; o vi esce il Santissimo viatico per gl' infermi; o vi si fa qualche particolare processione; ed in contrario caso sempre poi v' è in coro il canto della compieta e delle altre

risait en même temps à actionner en garantie la Chambre apostolique. Celle-ci en appela à la Congrégation d'Avignon: elle fit établir des enquêtes, interrogatoires, mémoires et estimations qui forment la plus grande partie du volume signalé plus haut. *Cf. ci-après le préambule du mémoire justificatif de Rasponi.*

sacre laudi, impedito dallo strepito de' giuocatori e de' numerosi assistenti.

2° Quanto alla chiesa delle monache pur, ivi perpetuamente si conserva il Santissimo Sacramento, e sopra la porta ch' in detta strada riesce parimente v' è il coro ove dette monache in quell' ore stanno facendo l'orazioni e meditazioni prescritte dalla loro regola; anzi nelli anni passati segui che si spesso il pallone entrava per l'occhio o finestra grande di detta chiesa con commozione generale delle monache e di chi vi stava orando e con frattura notabile de' vetri per cui convenne murare detto occhio o sia finestra principale, che tuttavia oggi si trova murata con oscurità e deformità grave d' essa chiesa come il tutto occorrendo si puo giustificare.

3° Quanto al monastero, ivi corrispondono le camere, scale, e quattro finestre per le quali possono le monache medesime e le zittelle educande non solo meglio sentire le parole licentiose, oscene e sacrileghe de' giuocatori, ma in oltre vederli come giuocando si trovano poco meno che spogliati affatto; e forsi potrebbe anco essere che detto monastero dasse il principale impulso di giuocarsi.

4° Quanto al palazzo vescovile, si come non ha altra parte habitabile che quella sola esposta in detta strada a ponente, cosi essendo allora continovamente battuta tutta dal sole, non v' è ripiego alcuno di rimanere in alcuna delle stanze, perche, se si chiudono le finestre, v' è una somma oscurità e l'invetriate tutte si spezzano e, se si tengono aperte, non vi si puo dimorare per il sole, la polvere, il vento che colà è frequentissimo e per il pericolo d'essere a momenti colpito dal pallone, in modo che per tali incomodità e per il gran strepito ch' in dette ore del giuoco v' è perpetuo viene il vescovo necessitato ad uscire e lasciar sottoposto il palazzo a' danni del pallone, non che impedito a dare audienze, tener congregazioni et esami degl' ordinandi e de' curati, leggere e scrivere ed applicare in alcun conto alle cottidiane urgenze della chiesa e diocesi.

L'oratore ha piu volte fatto pregare detti giuocatori a proseguire tal giuoco negli altri siti ove non v' è l'indecenza e l'altrui incomodità che è in questo; ma essi, invece di rendersi alla ragione et all' evidenza, ultimamente avvertiti in forme civili dal

Vicario Generale che quattro palloni erano entrati in dette stanze vescovili con frattura sempre de' vetri e confusione di quei venuti all' audienza per loro bisogni, proruppero in parole ingiuriose e minaccie; sopra che Monsignor Vice-legato ha formato processo, e, per togliere una si abominevole cagione del disordine seguito e d' altri ch' in avvenire possono seguire maggiori, ha prohibito in primo luogo il giuoco in detta piazza con suo editto del quale è qui congiunta la copia.

Sentesi pero che detti giuocatori vogliono tentarne la revocazione sul fondamento di due insussistentissime ragioni; cioè della publica libertà delle strade e del solito ivi a giuocarsi.

Circa la prima, la libertà delle strade, *de jure* si ammette con la limitazione quando non porti indecenza a luoghi sacri contigui ne incomodità o pregiuditio alli habitanti convicini, e precisamente se questi sono destinati al servitio publico.

In ordine poi alla 2ª, non si nega che qualche volta per il passato possa esservisi giuocato ma sempre pero con la licenza particolare dei vescovi antecessori, li quali più facilmente allora potevano concederla, mentre il monastero con la chiesa di dette monache non è stato ivi fabricato che da dodici anni in quà, come apparisce dalla lapide esposta sopra la porta della chiesa medesima; doppo il qual tempo, Monsignor Lascaris stette sempre immobile in letto sino a tutto l'anno 1684 che morì (1); per quattro anni seguì la sede vescovile vacante (2); per tre anni l'assenza dell Eminentissimo cardinale Durazzo (3) in modo che susseguentemente non si è potuto mai avvertire il disordine.

Il palazzo poi vescovile nella parte più esposta a' danni del pallone non era fabricata in tempo del signor cardinale Bichi (4), come ne tampoco la cappella ivi ora esistente; Monsignor Forzias (5) suo successore prosegui la fabrica ma in forma di galeria o sia semplice passaggio; Monsignor Lascaris la

(1) Gaspar Lascaris, évêque de Carpentras de 1665 à 1684.

(2) Le siège de Carpentras fut vacant depuis la mort de Lascaris jusqu'à l'accession du cardinal Durazzo.

(3) Marcel, cardinal Durazzo, évêque de Carpentras de 1688 à 1691, prédécesseur immédiat de Buti.

(4) Alexandre, cardinal Bichi, évêque de Carpentras de 1630 à 1657.

(5) Louis Fortia de Montréal, évêque de 1657 à 1661.

ridusse a stanze domestiche; onde mai detta parte di palazzo s' è trovata nello stato che ora si trova. E finalmente si riflette che, non solendosi giuocare senza prima haverne la permissione dal vescovo, questo non la concedeva quando a lui et al suo palazzo era d'incomodo, o qualche sacra funzione si doveva fare nella cathedrale.

Supplica dunque l'oratore humilissimamente l'Eminenze Vostre a degnarsi di riconoscere quindi la giustitia, convenienza e necessità di detto editto di Monsignor vice-legato per approvarlo e perpetuarlo con la suprema loro autorità; che della gratia... etc.; quas Deus... etc.

Per comandamento di Monsignor Ill^mo^ et Eccel^mo^ Vice-Legato d'Avignone e alla richiesta dell' Illustre signore avvocato e procuratore generale di N. S. P. in questa città e legazione d'Avignone per questi presente e in essecutione del comandamento questo di fatto per S. E. e per il primo giustitiere officiale e corriere di Nostro Signore e sargente sopra questo requisito e ciascuno di loro, si hanno fatte inhibitioni e proibitioni a suono di tromba e voce publica per tutti i luoghi c piazze della detta città di Carpentras e per appositione della copia del presente nelli luoghi consueti, a tutte le sorte di persone di qualsivoglia grado e conditione che possino essere, di giuocare al pallone nella piazza la quale è innanzi il palazzo vescovile della detta città di Carpentras e in quella dinanzi la chiesa di S. Iffreno e in quella delle dame religiose di S. Orsola e di loro convento, sotto pena di 100 scudi e altre pene arbitrarie per Sua Ecc., la quale sudetta pena di 100 scudi per ciascheduno contraveniente e a ciascheduna contraventione *ipso facto absque alia declaratione* applicabile in favore della Reverenda Camera. Dato in Avignone al palazzo apostolico, li 19 Giugno 1694.

Exequatur.

C. F. de Comitibus, auditor generalis.

Michel V..advocato et procuratore generale.

Godon not. greff.

(*foris*) Alla sacra congregatione di Avignone per Mons. Butii, vescovo di Carpentras.

II

1699

Extrait du mémoire de Rasponi, évêque de Forli, sur le palais rectoral de Carpentras.

Eminentissimi e reverendissimi signori.

Monsignor Rasponi, vescovo di Forli, umilmente espone all' EE. VV., che ritrovandosi nell' anno 1687 rettore del Contado Venaissino e vedendo la precisa necessità che v' era di riparare le muraglie inferiori d'una parte del palazzo rettorale, solita abitazione de' governatori della Città di Carpentras, che minacciavano ruina, e considerando in oltre che, nel fare tali riparazioni, potevano rendersi abitabili alcune stanze a terreno del medesimo, ne diede l'incumbenza a due artefici di detta città, chiamati l'uno Bartolomeo Bérengier, l'altro Natal Pichot, con determinazione di sodisfare li medesimi artefici mediante il denaro che di mano in mano si sarebbe ritratto dalle pene pecuniarie o composizioni de' maleficii; si come, perfezionato il lavoro, gli pagò diverse somme ricevute dalle multe e composizioni de' delinquenti ed avrebbe anche compito il pagamento totale col medesimo denaro, se non fosse, poco dopo, sopragiunta l'invasione di quel stato dalle truppe francesi, per il che l'oratore fù costretto di passare primo a Nizza, come fecero tutti gl' altri ministri, e poi partir per Roma; stante che avendo date chiare testimonianze della sua fedeltà verso la S. Sede, fù dichiarato vescovo d Forli dalla sacra memoria d'Innocenzo XI; coll' occasione di tal partenza pretesero li sudetti artefici, per la consecuzione del loro credito residuale, di sequestrare li mobili proprii dell' oratore coll' arresto del Parlamento d'Aix, che fù rimosso mediante la sigurtà colà data; e successivamente, seguita la restituzione di quel stato alla Sede apostolica, n'introdussero giudizio nella rota d'Avignone, ove, formatosi rigoroso processo, coll' intervento ed opposizione dell' avvocato fiscale per sostenere le raggioni della Rev. Camera ed essaminatosi minutamente

i meriti della causa per lo spazio di otto in nove anni, finalmente fu data la sentenza che contiene due capi: nel primo cioè si condanna l'oratore al pagamento della somma residuale a favore de' sudetti artefici, e nel secondo vien condannata la Rev. camera a liberar esso oratore da tali molestie e relevarlo indenne da qualunque spesa e danno ..... (1).

(1) L'histoire de Carpentras à cette époque sera complétée par la pittoresque chronique (1682-1697) écrite par un officier de table du cardinal Durazzo et publiée par M. L.-G. Pélissier dans les *Annales du Midi*, 1909, p. 495 à 511.

XIX

UN LECTIONNAIRE

EXÉCUTÉ A L'ABBAYE DE MONTMAJOUR

AU XII^e^ SIÈCLE

Par M. A. BOINET.

La collection de manuscrits de l'antique et célèbre abbaye de Montmajour a, pour ainsi dire, complètement disparu. Il n'en subsiste aujourd'hui que quelques très rares débris que la Bibliothèque nationale a heureusement recueillis. Nous ne pouvons donc nous rendre compte des richesses qu'elle renfermait. Les documents la concernant sont, en outre, fort rares (1). Il eût été très intéressant de pouvoir déterminer si, à l'époque même où les moines entreprenaient la reconstruction de leur abbaye en faisant un grand

(1) Nous avons noté, dans une étude de M. de Carraurais, cf. *Histoire de Provence. L'abbaye de Montmajour-lès-Arles*, dans la *Revue de Marseille*, XXIII, 1877, p. 188, le passage suivant : « Le pape Benoît XIII envoya à Montmajour, le 6 mai 1404, Jacques Pollerii, docteur ès lois, archidiacre de Viviers, clerc de la Chambre apostolique, pour examiner la régularité des moines et prendre des mesures nécessaires pour la formation d'une bibliothèque. Elle fut bientôt créée et devint en peu de temps, par le nombre et la valeur des ouvrages qu'elle contenait, une des plus précieuses et des plus riches des provinces voisines. Elle passa plus tard à la Compagnie de Jésus ». — M. L. Delisle a signalé, à la Bibliothèque

effort artistique, tant dans le domaine de l'architecture que dans celui de la sculpture, comme le prouvent les beaux chapiteaux historiés du cloître, il ne s'était pas formé quelque atelier de miniaturistes ou de décorateurs de manuscrits. Nous essayerons, dans cet article, de répondre à cette question.

Nos recherches nous ont amené à découvrir à la Bibliothèque nationale deux volumes qui, à n'en pas douter, ont appartenu à l'abbaye de Montmajour. Le premier (lat. 267) ne nous retiendra que quelques instants. C'est un évangéliaire de la seconde moitié du IX^e^ siècle dont la provenance est nettement démontrée par la présence, au folio 144 v°, d'une charte, transcrite au XV^e^ siècle, d'un des comtes de Provence portant le nom de Raymond-Bérenger, qui accorde aux moines de notre monastère un cens annuel qu'il percevait sur les pêcheurs d'Arles, à savoir le premier esturgeon pris dans l'année; en retour, les religieux sont tenus de célébrer pour son âme des messes et autres « bénéfices ».

Ce manuscrit, qui a appartenu à Colbert (n° 2782 de sa collection), est un produit de l'école de Tours, comme le prouvent l'écriture et la décoration. On y rencontre la demi-onciale caractéristique des ateliers tourangeaux. Les folios 5 à 10 v° présentent, pour la concordance des évangiles, une suite d'arcades ou de portiques à la partie supérieure desquels sont peints des lions, des paons, des oiseaux et des serpents. Entre les colonnes sont suspendus des vases et des lampes. L'exécution, dans l'ensemble, est plutôt médiocre et trahit une époque de décadence. Les couleurs, parmi lesquelles domine le jaune, sont criardes. Nous sommes certainement en présence d'une œuvre de la fin du IX^e^

Laurentienne de Florence, deux fragments de manuscrits du XI^e^ siècle qui ont appartenu à l'abbaye de Montmajour et qui font partie du fonds Libri. Le second renferme l'épitaphe de l'abbé Benoît, qui vivait en 1036 et en 1040, et d'un moine nommé « Aguinulfus ». Cf. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXII, 1886, p. 32.

siècle. Toutefois, les animaux sont encore assez bien dessinés (les lions surtout).

Étudions à présent le second manuscrit qui fait l'objet de notre article. C'est un lectionnaire (lat. 889) pour les fêtes de l'année, dont la confection peut être ramenée, par les caractères de l'écriture et le style des peintures, à la première moitié ou, au plus tard, au milieu du XII[e] siècle. Il compte 107 feuillets, mesurant 0[m] 33 sur 0[m] 233. Il a appartenu à Colbert (n° 2668 de sa collection) et sa reliure, en maroquin rouge, est aux armes royales (ancien ms. regius 3896). Le texte courant est copié en grosse minuscule.

L'origine de ce volume est très facile à déterminer. Sur les premiers feuillets, on a transcrit, très peu de temps après son exécution, deux bulles de pape et le début d'une troisième, en faveur de l'abbaye de Montmajour. La première (fol. 1 v°-2 v°) est émanée de Grégoire V (avril 998) et confirme les possessions et privilèges du monastère, à condition que les moines donneront pour l'autel de Saint-Pierre, à Rome, trois livres d'encens, pendant cinq ans (1). La seconde (fol. 3-4 v°), promulguée par le pape Léon VIII (décembre 963), confirme aussi les possessions des religieux, à charge de payer, chaque année, à l'Église romaine, quatre sous pour le luminaire (2). Quant à la troisième bulle (fol. 4 v°), dont il ne reste que quelques lignes — le feuillet suivant ayant été sans doute arraché. — nous avons reconnu qu'il s'agissait d'un acte de Grégoire VII par lequel il ordonne à tous les archevêques, évêques, princes, comtes et laïques de la Provence de restituer à l'abbaye, sous peine

(1) Publiée dans *Baluzii Miscellanea*, ed. Mansi. Lucae, 1761, in-fol., III, 6; Cocquelines : *Bullarum privilegiorum ac diplomatum Romanorum Pontificum amplissima collectio.* Romae, 1739, in-fol., I, 297; Migne : *Patrologia latina*, 137, p. 927. Indiquée dans Jaffé : *Regesta Pontificum Romanorum.* Berlin, 1851, in-4°, I, p. 493, n° 3886.

(2) Publiée dans Baluze, *op. cit.*, III, 5; Migne, *op. cit.*, 134, p. 994. Indiquée dans Jaffé, *op. cit.*, I, p. 468, n° 3702.

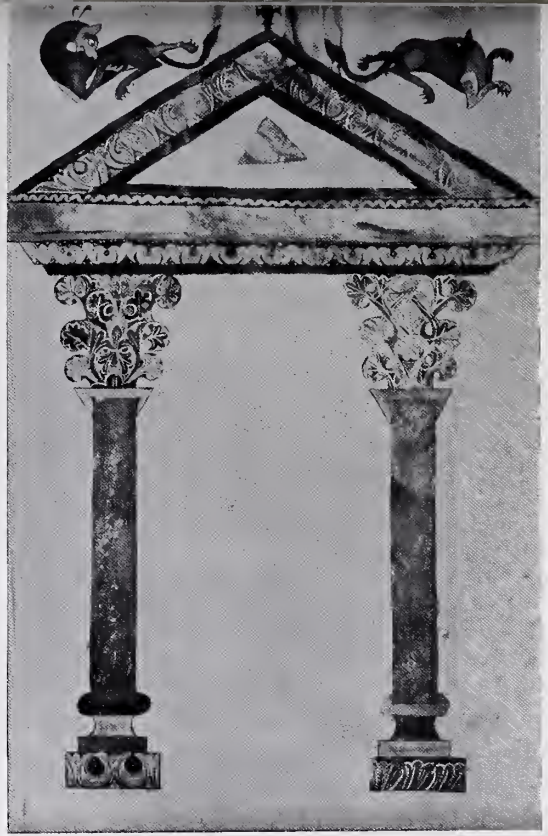

A. Boinet, phot.

A. Boinet, phot.

Lectionnaire de l'abbaye de Montmajour.

d'excommunication, les biens qui lui ont été dérobés (31 mars 1079) (1).

Il y a plus. Notre lectionnaire était destiné dès l'origine à l'abbaye de Montmajour. Au folio 71 v°, on lit, en effet : « Homelia lectionis ejusdem [Marci] habita ad populum *in basilica beatae Mariae* die sancto Pasche ». Or, nous savons que la grande église de Montmajour, dont la nef n'a pas été terminée et qui fut commencée vers le milieu du XII^e^ siècle, était, comme celle du reste qui la précéda, dédiée à Notre-Dame. En outre, au folio 79, est transcrite une autre homélie qui a pour titre : « Homelia lectionis ejusdem [Johannis] habita ad populum *in basilica beati Petri* die sancto Pentecosten ». Il s'agit, sans aucun doute, de cette très curieuse chapelle Saint-Pierre, construite au début du XI^e^ siècle, du côté sud, sur le flanc abrupt du rocher qui soutient l'abbaye et la tour de défense.

Après avoir donné ces quelques renseignements sur l'origine et l'histoire du volume, nous aborderons maintenant la description des peintures.

Au folio 5 est figuré un grand portique, de 0^m^ 27 de hauteur, rappelant d'une façon frappante la décoration des canons évangéliques. Le fronton est supporté par deux colonnes vertes, avec chapiteaux à trois rangs de feuillages de différentes couleurs (vert, bleu, jaune et rouge). L'architrave sur laquelle repose ce fronton est d'or avec bande bleue ornée de feuilles d'acanthe à la partie inférieure. Les deux rampants, avec des feuilles d'acanthe semblables et de ton violet, sont encadrés d'une bordure verte à l'extérieur et rouge à l'intérieur. Dans le tympan se détache un triangle d'or, et au sommet est une croix d'or également. Enfin, dans les angles supérieurs, on remarque encore deux animaux bigarrés, qui ressemblent à des chiens, et dont un se mord le dos.

(1) Cf. Jaffé : *Bibliotheca rerum germanicarum*. Berlin, 1864, in-8°, II, p. 367, et *Regesta Pontificum Romanorum*, I, p. 631, n° 5122.

Folio 5 v°. Grande arcade (0m 25 de hauteur), en forme de fer à cheval, qui encadre deux plus petites, le tout porté sur trois colonnes, vertes, bleues ou violettes, imitant le marbre, avec chapiteaux de même dessin que les précédents. Le grand et les deux petits arcs sont remplis d'un feuillage imitant l'acanthe, de couleur bleue ou jaune, et sont bordés de vert ou de rouge. Dans le tympan apparaît dans un médaillon à fond violet, limité par deux cercles, l'un jaune à points rouges, l'autre violet, l'*Agneau*, peint en blanc, nimbé d'or et tenant d'une de ses pattes de devant une croix. A l'extérieur de ce tympan, à gauche, est figuré un ange debout, tourné vers l'agneau et le désignant, vêtu d'une robe de plusieurs couleurs, la tête ceinte d'un nimbe bleu bordé d'un pointillé rouge, et tenant une palme. On remarquera que la tête et les pieds de l'ange, ainsi que le corps de l'agneau, sont simplement dessinés à la plume.

Folio 6. Grande figure d'*Isaïe*. — Le prophète est debout, de face, les pieds nus (erreur iconographique), vêtu d'une robe bleue et d'un manteau violet pourpre à plis multipliés et arbitrairement dessinés. Il porte un large nimbe jaune cerclé de rouge; ses cheveux et sa barbe sont bleus. Il s'appuie sur une sorte de tau et lève la main gauche, comme s'il parlait. Enfin, il se détache sur trois grands médaillons qui se croisent ou se superposent, à fond vert, rouge ou bleu et avec bordure de plusieurs tons (bleu, rouge, vert, jaune). Sur le médaillon du milieu, on lit, en grandes capitales jaunes, le nom du prophète : ISAIAS.

Folio 8. *Saint Paul* et le *Christ*. — Saint Paul est représenté dans un médaillon, debout, les pieds nus, barbu, nimbé, avec une robe jaune et bleue et un manteau rouge, les mains jointes et se tournant vers le Christ qui apparaît au-dessus, dans un second médaillon coupé en partie par le précédent. Le Seigneur, barbu, les cheveux flottants,

Saint Paul et le Christ.

A. Boinet, phot.

Isaïe.

Lectionnaire de l'abbaye de Montmajour.

enveloppé dans un manteau de diverses couleurs, est vu à mi-corps, tenant le livre des Évangiles et bénissant *à la grecque*. Sa tête est ceinte d'un nimbe d'or avec croix verte. Il est à noter que la tête et les mains de saint Paul et du Christ n'ont pas été peintes. Saint Paul se détache sur un fond vert et le Christ sur un fond violet pourpre. Les deux médaillons présentent une large bordure à feuilles d'acanthe ou à palmettes multicolores.

Le personnage que nous avons désigné sous le nom de saint Paul ne porte aucun attribut caractéristique, mais il nous paraît hors de doute que c'est bien cet apôtre qu'on a voulu figurer, car immédiatement après cette peinture commence une homélie extraite de l'épître de saint Paul aux Romains.

Notre manuscrit renferme encore toute une série d'initiales extrêmement curieuses et dont un certain nombre (fol. 6 v°, 68 v°, 79 v°, 91 v° et 95) occupent toute la hauteur de la page (1). Ces initiales rappellent d'assez près celles de l'époque carolingienne, surtout par les entrelacs blancs, bleus, rouges ou verts qui en forment les extrémités et auxquels se mêlent des têtes de chiens ou d'animaux mordant souvent des feuillages. Leur corps même est sectionné en compartiments rectangulaires ou carrés, unis ou remplis d'un dessin soit géométrique, soit floral. Ces compartiments sont assez fréquemment peints en or. On remarque aussi que la plupart de ces grandes lettres sont coupées en leur milieu par des médaillons ou des quatre-feuilles.

Dans le courant du texte, les petites initiales abondent; elles sont fleuronnées et souvent formées d'un corps d'animal ou d'oiseau contourné. Aux folios 105 v° et 106, les deux lettres sont simplement esquissées.

(1) Les autres initiales méritant d'être indiquées se trouvent aux folios 8, 8 v°, 12 v°, 13, 14, 15, 22, 22 v°, 30, 31 v°, 36, 48 v°, 49 v°, 50 v°, 55, 60 v°, 71 v°, 75 v°, 83, 87 v°.

Cette description donnée, il nous reste à faire quelques remarques sur le style des peintures et l'intérêt qu'elles peuvent présenter. Au point de vue artistique, il faut bien avouer que notre manuscrit est loin d'être une œuvre de premier ordre. Le dessin des personnages est fort gauche, les gestes et les expressions accusent une main vraiment maladroite. La façon de représenter Isaïe, saint Paul et le Christ, dans des médaillons qui se croisent, n'est guère heureuse et trahit une grande inexpérience dans la composition générale d'un tableau. La décoration proprement dite (portique, arcade et initiales) est peut-être d'une exécution un peu meilleure, quoique le trait soit lourd et les couleurs posées sans aucun goût. Ces couleurs, au nombre de quatre, sont le jaune, le bleu, le vert et le rouge. Le jaune revient fréquemment. Les teintes sont très crues, se heurtent l'une l'autre et produisent un effet désagréable.

Malgré ces défauts, il n'en est pas moins évident que l'artiste — si nous pouvons l'appeler de ce nom — avait le goût de la décoration luxueuse. L'arcade et le portique du début, ainsi que les initiales, d'une grandeur peu usitée, qui occupent toute la page et dont le dessin est quelquefois assez élégant, nous en donnent la preuve.

Il n'a toutefois témoigné d'aucune originalité marquée. On reconnaît de suite que la plupart de ses éléments de décoration sont empruntés à des manuscrits plus anciens. L'arcade et le portique sont copiés directement sur un évangéliaire carolingien. Des portiques comme celui que nous reproduisons ici se rencontrent fréquemment dans les volumes sortis des ateliers de Reims et de Metz, et même, mais plus rarement et par influence de ces derniers, de l'école de Tours. Justement, par une coïncidence qui n'est très probablement que fortuite, l'évangéliaire latin 267 dont nous avons dit quelques mots et qui, à n'en pas douter, est de pur style tourangeau, nous montre cette même disposition empruntée par les miniaturistes du IX^{e} siècle à

l'architecture classique. Quant aux initiales, nous avons déjà fait remarquer que par leurs entrelacs, leurs animaux

A. Boinet, phot.

Initiale du lectionnaire.

et leur forme générale, elles dérivent directement de celles qui ornent les beaux manuscrits du temps de Charles le Chauve, du groupe franco-saxon en particulier.

Le lectionnaire que nous venons d'étudier a été très certainement exécuté à Montmajour. Nous avons vu qu'il contenait plusieurs passages particuliers à cette abbaye et qu'on y avait transcrit presque aussitôt après son exécution des bulles de papes confirmant les privilèges des moines. Le style général et les couleurs nous prouvent bien aussi que nous avons là une œuvre méridionale. Nous savons, par quelques rares exemples, que la miniature resta dans le midi de la France, à l'époque romane, dans un état d'archaïsme très prononcé. Tandis que dans le nord, les monastères rivalisaient dans la décoration des manuscrits, en Provence ou au nord des Pyrénées, au contraire, les ateliers restaient stationnaires et se cantonnaient dans les anciennes formules, ne cherchant nullement à créer un style original.

Il nous a été donné, il y a quelques années, d'étudier un curieux évangéliaire de la bibliothèque de Perpignan (1), appartenant à cette école hispano-méridionale qui resta, presque jusqu'au début du XIII[e] siècle, fidèle aux traditions carolingiennes. Nous avons constaté qu'il en était de même ici. De plus, comme dans l'évangéliaire de Perpignan, les couleurs de notre lectionnaire sont très crues, et on y rencontre une prédilection marquée pour le jaune et le vert. Enfin, quelques traces d'influence orientale se reconnaissent dans l'arc en fer à cheval de l'arcade et dans les deux animaux ressemblant à des chiens qui apparaissent au-dessus du portique.

Des Pyrénées aux Alpes, c'est donc la même pauvreté d'invention et il n'y a pas eu de centre artistique comparable à ceux des régions septentrionales. Le lectionnaire de Montmajour nous prouve que la Provence n'a produit au XII[e]

(1) A. Boinet : *Notice sur un évangéliaire de la bibliothèque de Perpignan*, dans le *Compte-rendu du Congrès archéologique de Carcassonne et de Perpignan*, p. 534, 3 pl.

siècle aucune école de miniaturistes au vrai sens du mot. On doit le considérer, par suite, comme un témoin précieux de ce que pouvait produire, dans la mesure de ses moyens, un atelier retardataire, et comme le résultat d'un effort tout à fait isolé qui mérite d'être noté dans l'histoire de l'art provençal à l'époque romane.

XX

LE TOMBEAU DU PAPE JEAN XXII

Par M. Francis BOND.

Le très curieux tombeau de Jean XXII, malgré tous les remaniements qu'il a subis, me semble fertile en enseignements.

On a affirmé que son tombeau est un monument français exécuté en 1345, ce qui semble impossible. Je voudrais prouver que le dessin du dais n'est point français et que cette œuvre ne date point du XIV^e^ siècle, mais du XV^e^.

Voici mes arguments :

L'arc en accolade y sert de motif décoratif. Or, M. Enlart a démontré récemment que les socles des niches du portail méridional de Saint-Urbain de Troyes, qui sont ornés d'arcs de ce genre, ont été sculptés après coup (1).

« Il est évident, pour qui les examine avec tant soit peu d'attention », dit-il, « que les jambages extrêmes du portail sud de Saint-Urbain ont été tous deux retouchés au XV^e^ siècle et que les deux accolades datent de cette époque : les feuillages de l'une d'elles ne permettent aucun doute

(1) *Bulletin Monumental*, t. LXXIV, 1910, p. 136.

L.-H. Labande, phot.

Statue d'Innocent VI.

Tombeau de Tewkesbury.

Tombeau de Jean XXII.

à cet égard; les feuillages de l'autre sont une imitation de l'ornementation primitive, mais une imitation libre. Sur l'autre jambage, la pointe d'un fronton du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle a été grossièrement refaite au XV^e^ avec des feuilles d'un autre type et d'une autre échelle. »

Les créneaux employés comme motif décoratif abondent en Angleterre depuis le XIV^e^ siècle, tandis qu'en France ils étaient beaucoup moins usités. Ceux qui ornent les pinacles et forment comme des plates-formes fortifiées se retrouvent identiques dans les tombes d'Edmond Crouchback et d'Aymer de Valence, à Westminster, toutes les deux antérieures à 1330. Il faut signaler aussi sur les arcades du dais ces petites roses qui sont si communes en Angleterre et si rares en France, sauf dans l'église du Tréport et dans une chapelle du chœur de la cathédrale de Rouen.

La forme de la voûte est très répandue en Angleterre à cette époque, mais ne se rencontre guère en France avant le XV^e^ siècle. Elle est décorée de liernes longitudinales et transversales et de tiercerons, dont quelques-uns n'ont aucun usage architectonique.

Le dessin est non seulement anglais, mais fourni par une école toute particulière de l'Angleterre, celle du sud-ouest. Ce monument présente plusieurs différences importantes avec les sculptures contemporaines de la chapelle de la Vierge d'Ely, la tombe de Lady Percy à Beverley, et même avec les tombeaux cités à Westminster et ceux des Allard à Winchelsea, dont les dais sont en maçonnerie pleine.

Les dais du sud-ouest de l'Angleterre sont tout ajourés et parfois disposés pour abriter des statuettes. Citons, comme exemple, la tombe d'Édouard II, mort en 1327, à Gloucester. L'abbaye de Tewkesbury en contient d'analogues, construits par les Despencer dans la première moitié du XIV^e^ siècle. La ressemblance du tombeau de Sir Hugh Despencer, qui est mort en 1349, avec celui de Jean XXII est frappante. Nous citerons encore un bel exemple, le plus précoce

modèle de ce dessin: le siège d'officiants de la cathédrale d'Exeter, 1308-1325 (1). Toutes les remarques qui précèdent sont justifiées par le dessin des dais en bois des stalles anglaises, telles que celles de Lancaster et de Winchester (2).

Enfin, il faut comparer la tombe de Jean XXII avec celle d'Innocent VI, située dans l'hospice de Villeneuve. Innocent VI est mort en 1362; sa tombe, par conséquent, devrait présenter un style postérieur à celui du monument de Notre-Dame-des-Doms exécuté en 1345. Bien au contraire, ce style est fort antérieur et ne présente aucun caractère dérivant de l'art anglais. La seule exception est l'arc en accolade qui se retrouve sur le tombeau du pape Innocent VI.

Mais où trouver l'arc à redents avec accolade ? Il n'y en a pas un autre exemple dans la région.

Où trouver les créneaux employés comme motifs décoratifs, sauf dans la balustrade du chœur et du transept de la cathédrale de Troyes?

Où trouver dans la voûte des liernes et des tiercerons ? La voûte du tombeau d'Innocent VI est une croisée d'ogives ordinaire.

Je conclus donc que le style de ce tombeau se rattache à l'école du sud-ouest de l'Angleterre, mais l'exécution, le dessin même, doivent être attribués à un étranger et portent l'empreinte de maladresses qui ne sont pas habituelles aux sculpteurs du sud-ouest de l'Angleterre en 1345.

Si donc Jean Lavenier, dit de Paris, a sculpté ce tombeau, il a puisé à une source anglaise des documents qu'il ne s'est pas assimilés.

(1) F. Bond : *Wood carvings in english churches; stalls and tabernacle works;* Londres, Frowde, 1910, p. 102 et 103.

(2) *Ibid.*, p. 34 et 39.

XXI

LES FONTAINES DU COMTAT

Par M. Jules FORMIGÉ.

Lorsqu'on s'approche du Ventoux, le Comtat-Venaissin prend un caractère très particulier. Sous une lumière plus enveloppée qui rend la couleur plus fine, le paysage souvent aride et sauvage, coupé de collines, entouré de montagnes aux silhouettes vives, n'est plus provençal: on se croirait en Grèce.

Cependant, au milieu de la chaleur et de la sécheresse des campagnes, les villages étonnent par leur fraîcheur et leurs magnifiques platanes. L'eau s'y trouve en abondance, car une vaste nappe souterraine s'étend au pied des montagnes calcaires et absorbantes, depuis Vaucluse jusqu'aux dentelles de Beaumes. Cette eau, excellente et fraîche, estimée comme le plus précieux des biens, a développé l'art des fontaines: traitées comme de petits monuments de reconnaissance au génie bienfaisant du pays, c'est avec le plus grand soin qu'elles sont ornées. Leurs dimensions peu importantes ont permis aux plus modestes d'en construire, et chaque village en possède au moins une, souvent deux ou trois.

Leur disposition est uniforme, puisque le problème est identique: l'eau, amenée au faîte de l'édifice dans une nourrice, s'en écoule par des goulottes en bronze qui permettent aux habitants de la recueillir pour les besoins domestiques. Le surplus tombe dans une vasque qui sert d'abreuvoir, puis dans un petit lavoir attenant ; ensuite elle est dirigée dans les ruisseaux du « cours », toujours propres, et coulant largement au pied des platanes. Chaque riverain détourne ces ruisseaux pendant quelques heures pour irriguer son jardin; enfin, l'eau retourne à la terre d'où elle est venue, après avoir étendu ses bienfaits à tous les besoins du village. C'est un charme particulier de voir ces fontaines si fraîches par la chaleur du jour, et de les entendre couler sans fin dans le silence des nuits.

Elles sont nombreuses. Nous en avons dessiné onze qui nous ont paru être les plus remarquables, à Beaumes-de-Venise, à Caromb, à Carpentras, à Mallemort, à Mazan, à Pernes et à Saint-Didier. En voici la description :

Beaumes-de-Venise. — La margelle est octogonale sans profils. Au centre, un socle rond mouluré supporte la panse cannelée et ornée de quatre mascarons. Au-dessus, une sorte de coupole aplatie, ornée à sa base d'un tore de feuilles, et sur laquelle s'allongent quatre consoles, supporte un obélisque cannelé, dont la partie supérieure manque.

Caromb. *Fontaine de la Grande-Place.* — La margelle est octogonale sans profils, quatre faces étant incurvées. Au centre, un socle rond cannelé supporte la panse, godronnée dans sa partie basse, où sont quatre mascarons. Le dessus est recouvert d'écailles et porte un écusson daté 1749. Au-dessus encore est un vase godronné portant à son faîte l'amorce d'un couronnement, peut-être un petit obélisque, ou simplement une boule.

J. Formigé, del.

Fontaine de l'Ange à Carpentras.

Diamètre de la vasque, 3m 88. Hauteur de l'édicule central, 3m 40.

Carpentras. 1° *Fontaine de la Bouquerie.* — La margelle est circulaire sans profils et surélevée d'une marche. Au centre, un socle carré mouluré supporte une panse profilée et ornée de quatre mascarons. Au-dessus, une sorte d'obélisque évasé et cannelé se termine en haut par un vase en pierre et une girouette en fer. Sur le socle du vase on lit: 15 avril 1725. Cette fontaine a été déplacée. Diamètre de la vasque, 3m 50. Hauteur de l'édicule central, 4m 06, sans la girouette.

2° *Fontaine de la place Saint-Siffrein.* — La margelle est octogonale sans profils, avec quatre faces incurvées. Au centre, un socle carré supporte la panse godronnée dans sa partie basse et ornée de quatre mascarons. Le dessus est couvert d'écailles et surmonté d'un vase carré. Diamètre de la vasque, 3m 60. Hauteur de l'édicule central, 2m 80.

3° *Fontaine de l'Ange, autrefois de la Place,* actuellement détruite. — La margelle était octogonale moulurée, avec quatre faces incurvées, et élevée sur une marche. L'édicule central s'inscrivait dans un ovale, probablement à cause du peu de largeur de l'emplacement, bien qu'autrefois la petite place fût plus grande. Un premier socle octogone à quatre faces incurvées et moulurées, puis un second socle ovale profilé supportaient la panse elliptique. Cette panse profilée s'ornait de quatre grands mascarons alternant avec quatre petits. Au-dessus, un balustre octogone renflé, orné de feuilles et d'écussons, supportait un petit génie ailé en plomb doré; il tenait de la main droite une flèche transformée ensuite en drapeau, et, de la gauche, l'écusson couronné de Carpentras, avec le mors. Il s'agit du Saint-Mors, conservé à Saint-Siffrein. Forgé, d'après la légende, avec deux clous de la Croix et donné par sainte Hélène à son fils, l'empereur Constantin, comme protection dans les combats, il figure sur le blason des évêques de la ville depuis 1226.

Diamètre de la vasque, 3m 60. Hauteur de l'édicule, 3m 42, sans le génie qui mesure 1 mètre.

Mallemort. *Fontaine du Grand-Portail.* — La margelle est dodécagonale, profilée et ornée d'un petit écusson ; elle

J. Formigé, del.

Fontaine de Saint-Siffrein à Carpentras.

s'élève sur une marche. Au centre, un socle hexagone, orné de feuilles et profilé, supporte la panse, de même forme, cannelée par le bas et ornée de six mascarons. Le dessus est couvert d'écailles et supporte un obélisque dont la base moulurée porte un écusson aux armes de Carpentras et la date de 1789. Le haut se termine par une boule de pierre et

Fontaine du Cormoran à Pernes.

J. Formigé, del.

La grande fontaine à Pernes.

une girouette en fer. Diamètre de la vasque, 3m 60. Hauteur de l'édicule, 4m 23, sans la girouette.

Mazan. 1° *Fontaine de Bisque.* — La margelle est octogonale simple. Au centre, un socle carré avec chanfreins supporte une panse godronnée et ornée de quatre gros mascarons et d'un écusson avec une étoile, la lune et une main. Une coupole à écailles la recouvre et se termine en haut par un couronnement incomplet, probablement un piédouche et une boule. Diamètre de la vasque, 3m 10. Hauteur de l'édicule, 2m 47.

2° *Fontaine du Rossignol.* — C'est une œuvre du même type. Le support de la panse est octogonal. Les armes sont le soleil, la lune et un cube. La coupole est ornée de quatre anses et de fleurons, et surmontée d'un vase de fleurs. Diamètre de la vasque, 2m 93. Hauteur de l'édicule, 3m 12. Cette fontaine a conservé son petit lavoir.

Pernes. 1° *La Grande-Fontaine.*— La margelle octogonale est simple, avec quatre faces incurvées. Au centre, un socle octogonal mouluré porte la panse, ornée de quatre grands mascarons alternant avec quatre plus petits, le tout sur fond godronné. Au-dessus, un obélisque tronqué octogonal, mouluré, supporte un vase cannelé, torse, avec une palme et un soleil. Diamètre de la vasque, 3m 20. Hauteur de l'édicule, 3m 86.

2° *Fontaine du Cormoran.* — La margelle octogonale est simple, avec quatre faces incurvées. Au centre, un socle octogone mouluré porte la panse, ornée de quatre mascarons alternant avec quatre bas-reliefs. Au-dessus, un obélisque tronqué octogonal, mouluré, porte un écusson avec un soleil et l'inscription : « Inter alia lucet Dei gratia 1761 ». Au-dessus, enfin, est un amortissement composé de moulurations, de feuilles, de coquilles et enfin d'une boule où se pose un cormoran qui vient de pêcher un poisson. Diamètre de la vasque, 3m 42. Hauteur de l'édicule, 3m 80.

Saint-Didier. *Fontaine du Château.* — La margelle hexagonale est simple. Le lavoir est conservé. Au centre de la vasque un socle cylindrique profilé porte la panse sphé-

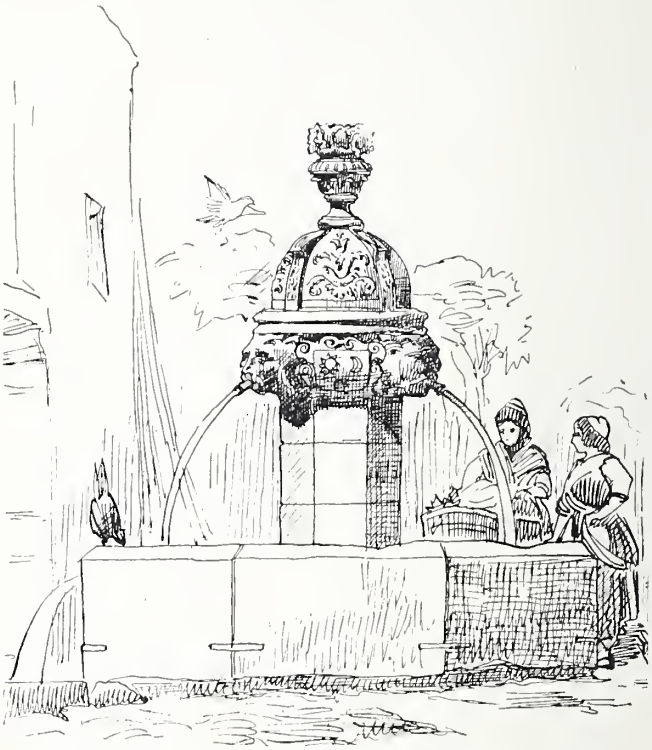

J. Formigé, del.

Fontaine du Rossignol à Mazan.

rique, ornée de six mascarons et de l'inscription : « L. 1685, I. V. E. P. ». Au-dessus, un piédouche hexagonal supporte une boule en pierre et une girouette en fer. Diamètre de la vasque, 2m96. Hauteur de l'édicule, 2m 76, non compris la girouette.

* * *

Les dates connues de ces fontaines sont :
1685. Fontaine du Château à Saint-Didier ;

J. Formigé, del.

Fontaine du Château à Saint-Didier.

1725. Fontaine de la Bouquerie à Carpentras ;
1730-31. Fontaine de l'Ange à Carpentras ;
1749. Fontaine de la Grande-Place à Caromb ;
1781. Fontaine du Cormoran à Pernes ;

1789. Fontaine du Grand-Portail à Mallemort.

Les autres sont aussi d'époques très variées: celles du Rossignol et de Bisque, à Mazan, sont de la fin du XVII[e] ou du début du XVIII[e] siècle, ainsi que celle de la place Saint-Siffrein à Carpentras; celle de Beaumes-de-Venise et la Grande Fontaine, à Pernes, de la fin du XVIII[e] siècle. Il est donc impossible d'admettre pour elles une origine unique, notamment de les attribuer à Jacques Bernus le grand et à Veyrier. Comme renseignements précis, on n'a que ceux qui ont trait à la fontaine de l'Ange, à Carpentras, savoir:

1° La délibération qui concerne son érection;

2° Le prix-fait convenu avec Jean-Paul Guigue, sculpteur à Carpentras, pour ce qui concerne la construction en pierre, à la date du 29 avril 1730, « pour la somme de 700 livres, monnoye de France »;

3° Le prix-fait du génie, à la date du 17 février 1731. donné « à M. Jacques Bernus, sculpteur, habitant cette ville, fils séparé et faisant ses affaires à part de M. Joseph Bernus, aussi sculpteur du lieu de Mazan... pour la somme de 45 écus et 50 sols, monnoye de France ». Il s'agit donc du neveu de Jacques Bernus le grand, fils de Joseph. qui avait alors 65 ans, et collabora peut-être avec son fils ?

Ces sculpteurs ont-ils travaillé aux autres fontaines, notamment celles de Mazan et celle de Saint-Siffrein à Carpentras ? Rien ne nous l'indique.

Il existe encore bien d'autres de ces édicules charmants, ayant tous leur originalité. Mais hélas ils disparaîtront bientôt devant l'acharnement des démolisseurs. A Carpentras, par exemple, après avoir vu précipiter sur le pavé son petit génie qui s'y écrasa, la fontaine de l'Ange fut hachée en miettes et *jetée aux décharges publiques* en 1904; celle de la place Saint-Siffrein fut démolie en 1907; celles de la mairie, de la rue du Collège les avaient précédées. On n'en sauva que des débris pour le musée qui les avait demandées,

il était cependant bien facile de les y transporter avec soin. Voilà ce que fait la ville et, naturellement, le village l'imite : trouvant ces fontaines vieilles, encombrantes, malpropres, puisque des capillaires y poussent, on les supprime et on les remplace par une gracieuse borne en fonte, originale et artistique, témoignage excellent de notre goût pour l'avenir, qui jugera.

On ne cesse de regretter tant de belles œuvres que le passé a détruites. Ne pourrait-on pas tout simplement essayer de sauver ce qui reste encore, plutôt que de laisser faire ceux que nous traitons justement d'ignorants et de Vandales ?

TABLES

TABLE GÉNÉRALE

CONGRÈS D'AVIGNON

Tome I.

Guide archéologique du Congrès d'Avignon, par M. L.-H. Labande. 1
Table du Guide. 312

Tome II.

Programme 5
Ordre des excursions. 8
Bureau du Congrès. 10
Liste des membres du Congrès 11

Procès-verbaux des séances.

Séance d'ouverture du 18 mai 1910 23
Deuxième séance du 18 mai. 38
Séance du 19 mai 39
Banquet du 23 mai. 42
Séance du 24 mai 43
Séance de clôture du 25 mai 44
Réceptions 47

Mémoires.

I. Les fonds de cabane de Malaucène et les foyers de Sorgues, par M. E. Duprat. 49
II. Les arcs de la Narbonnaise, par M. Jules Formigé . . 56

III. Découvertes gallo-romaines à Apt, par M. Sauve. . 98
IV. Antiquités découvertes à Vaison et à Orange, par M. R. Vallentin du Cheylard. 111
V. Deux enfants de Vaison : Sex. Affranius Burrus et L. Duvius Avitus, par M. A. Héron de Villefosse. . . . 146
VI. Les thermes de Vaison, par M. l'abbé Joseph Sautel . 162
VII. Comment la ville d'Arles reçut le nom de Constantina, par M. Jules Maurice. 177
VIII. La basilique d'Arles, par M. A. Véran 185
IX. L'inscription de la Maison-Carrée, à Nîmes, par M. Édouard Bondurand 191
X. L'architecture lombarde, ses origines, son extension dans le centre, l'est et le midi de l'Europe, par M. le Vte Pierre de Truchis. 204
XI. Notes sur quelques églises de la Drôme, par M. H. Nodet. 243
XII. Les bas-reliefs de la tour de Saint-Restitut, par M. Émile Bonnet 251
XIII. L'église Notre-Dame du Thor (Vaucluse), par M. E. Lefèvre-Pontalis. 275
XIV. L'ancien couvent des Dominicains d'Avignon, par MM. Joseph Girard et le chanoine H. Requin 299
XV. Les grandes cuisines du Palais des Papes, par M. le Dr Colombe 332
XVI. La construction des remparts d'Avignon au XIVe siècle, par M. Robert Michel 341
XVII. La tour Anglica de Barbentane, par M. R. Michel. 361
XVIII. Carpentras en 1694, par M. Claude Cochin. . . . 370
XIX. Un lectionnaire exécuté à l'abbaye de Montmajour, au XIIe siècle, par M. A. Boinet 380
XX. Le tombeau du pape Jean XXII, par M. A. Boinet . 390
XXI. Les fontaines du Comtat, par M. Jules Formigé . . 393

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES (1)

Tome I.

1. Notre-Dame-des-Doms d'Avignon. Plan primitif. . . 8
2. Id. Coupole centrale 10
3-4. Id. Id. Coupe et plan 12
5. Saint-Didier d'Avignon. Détail de Notre-Dame du Spasme 22
6. Saint-Pierre d'Avignon. Vantaux des portes 24
7. Abbaye de Saint-Ruf. Chœur de l'église 30
8. Id. Fenêtres de l'abside 30
9. Couvent des Célestins. Travée du cloître. 40
10. Id. Clefs de voûte du chœur 40
11. Le pont Saint-Bénézet à Avignon 46
12. Chapelle du pont Saint-Bénézet 48
13. Palais des Papes. Plan. 64
14. Id. Clef pendante sous la porte occidentale 66
15-16. Id. Culs-de-lampe sous la porte occidentale 66
17. Id. Mâchicoulis de la cour 67
18-19. Id. Grand escalier. Culs-de-lampe 68
20. Id. Salle de l'Audience. Plan. 70
21. Id. Id. Vue intérieure 70
22-23. Id. Id. Culs-de-lampe 70
24. Id. Salle de Théologie. Pilier central. . . 70
25. Id. Id. Clef de voûte 72
26. Id. Grand escalier. 72
27. Id. Quatre-feuilles du portail de la chapelle 72
28. Id. Chapelle de Clément VI 72
29. Id. Cul-de-lampe dans un appartement au nord de la chapelle. 75
30. Musée Calvet. Face latérale d'un autel de Mercure . . 88
31-32. Id. Chapiteaux romans 90
33. Id. Vierge des Célestins 92
34. Id. Tombeau du cardinal Lagrange 92

(1) Pour les planches hors texte, la page indiquée est celle qui précède la planche.

35. Théâtre d'Orange. Vue 94
36. Id. Plan 96
37. Autel de Séguret. 98
38. Vénus d'Orange 98
39. Rinceau antique à Orange 98
40. Masque scénique à Vaison 100
41. Cathédrale de Vaison. Plan 102
42. Id. Coupe transversale de la nef 102
43. Id. Corniche et inscription du mur nord. . 104
44. Saint-Quenin de Vaison. Plan 108
45. Id. Coupe sur le chœur 108
46. Cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Plan . . . 112
47-53. Id. Bas-reliefs du croisillon sud 114
54. Id. Bandeau de la 3e travée sud. 118
55. Église de Saint-Restitut. Plan 122
56. Id. Abside 124
57. Id. Chapiteau du chœur 126
58. Fort St-André. Plan de la porte entre les tours jumelles 134
59. Id. Coupe de la porte et des tours jumelles. 134
60. Id. Porte 134
61. Vierge de Villeneuve-lez-Avignon 142
62. Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon. Plan 144
63. Id. Cul-de-lampe de l'abside 149
64. Abbaye de Montmajour. Plan 154
65. Id. Plan de la crypte de l'église. 158
66. Id. Cloître 160
67. Id. Id. Pilastre gothique 162
68. Chapelle Sainte-Croix. Plan 166
69. Id. Coupe. 166
70. Église de Saint-Gilles. Crypte. Plan 170
71. Id. Id. Voûtes 172
72-73. Id. Piédroits du portail central. . . . 172-174
74. Id. Portail du bas-côté nord 176
75. Id. Statues et frise de la façade. 178
76. Id. Bases et socles du portail central . . . 180
77. Maison romane de Saint-Gilles 180
78. Enceinte d'Aigues-Mortes. Vue perspective 182
79. Id. Porte de la Gardette et tour de Constance 184

80. Enceinte d'Aigues-Mortes. Escalier d'angle. 186
81. Tour de Constance. Premier étage. Plan au niveau du dallage 186
82. Id. Premier étage. Plan au niveau du couloir intérieur 186
83. Id. Coupe au-dessus du rez-de-chaussée. . 186
84. Amphithéâtre d'Arles. Plan. 198
85. Théâtre d'Arles. Plan 202
86. Id. Plan du proscenium. 203
87. Musée d'Arles. Tombeau antique. 208
88. Id. Sarcophages. 210
89. Saint-Trophime d'Arles. Clocher. 212
90. Id. Plan des substructions occidentales . 214
91. Id. Portail. Tympan 216
92. Id. Id. Statues. 218
93. Id. Id. Piédroits 218
94. Id. Id. Plan primitif. 218
95. Id. Marques de tâcherons 218
96. Id. Nef. 218
97. Id. Cloître 222
98. Id. Id. Pilier d'angle 224
99-101. Id. Id. Chapiteaux. 226-228
102. Les membres du Congrès de 1909 à Arles 214
103. Saint-Honorat des Aliscamps. Plan. 236
104. Cathédrale de Cavaillon. Plan 244
105. Mausolée de Saint-Remy. Bas-relief 252
106. Saint-Paul-de-Mausolée. Cloître 256
107. Chapelle de Saint-Gabriel. Façade. 260
108. Tombeau de sainte Marthe à Tarascon 272
109. Château de Tarascon. Plan 274
110. Id. Face orientale. 274
111. Id. Vue prise au nord-ouest 276
112. Château de Beaucaire. Tour 280
113. Baptistère de Venasque. Plan 282
114. Id. Tombeau de l'évêque Boétius. 282
115-117. Id. Chapiteaux 282-283
118. Id. Vue intérieure 284

119. Cathédrale romane de Carpentras. Trompe sous la coupole 291
120. Id. Frise de la nef 292
121. Enceinte de Pernes. Porte 302

Tome II.

122. Mistral et Mme Lefèvre-Pontalis 46
123. Arc de Constantin, à Arles 63
124. Arc Admirable d'Arles. Caissons et bas-reliefs 64
125-126. Id. Débris 66
127. Arc de Carpentras. Face orientale 68
128. Id. Détails de l'archivolte 68
129. Id. Face orientale restituée 70
130. Arc de Die 72
131. Arc d'Orange 74
132. Id. Profil d'architrave 75
133. Arc et mausolée de Saint-Remy 80
134. Plan des substructions romaines de la ville d'Apt . . 104
135. Lampe trouvée à Orange 117
136. Lampe à masque trouvée à Orange 124
137-13. Lampes à masques 126
138-140. Têtes et lampes trouvées à Vaison 132
141-142. Statuettes trouvées à Vaison et à Orange 136
143. Lampes et instruments trouvés à Vaison 142
144. Chapiteau des Thermes de Vaison 175
145. Basilique judiciaire d'Arles 186
146. Rosace antique trouvée dans les fouilles 187
147. Forum d'Arles. Plan 188
148. Id. Élévation et coupes 188
149. Id. Fronton 188
150. Tombeau de Galla Placidia à Ravenne 206
151. Baptistère des orthodoxes à Ravenne 208
152. Saint-Philibert de Tournus. Côté sud du narthex et de la nef 216
153. Église de Marmoutier (Alsace). Façade 218
154. Église de Trau. Abside 220
155. Baptistère de Biella 222

157. Église d'Aime. Abside 228
158. Église de Manthe. Clocher. 230
159. Saint-Paul-de-Mausolée. Clocher. 230
160. Chapelle de Caumont. Abside 232
161. Église de Moustiers. Clocher. 232
162. Église de Cruas. Abside. 234
163. Église d'Ourjout 236
164. Église de Corneilla-de-Conflent. Clocher 236
165. Église de Sainte-Marie-de-la-Grade. Abside 237
166. Église de Coustouges. Clocher. 240
167. Église de Solérieux. Plan du chevet 244
168. Id. Chœur 244
169. Église de La Baume-de-Transit. Plan 244
170. Chapelle Barbara à Allan. Plan 245
171. Id. Coupole 246
172. Id. Portail 247
173. Église de Chantemerle. Bas-côté sud. 246
174. Chapelle de Margerie. Portail. 248
175. Église d'Alleyrac. Nef. 248
176. Église d'Étoile. Plan 248
177. Id. Portail 248
178. Id. Piliers retaillés 248
179. Église de Léoncel. Voûtes de la nef 248
180-215. Tour de Saint-Restitut. Bas-reliefs. 255-274
216. Église du Thor. Plan 276
217. Id. Coupe longitudinale. 276
218. Id. Coupe sur la nef 277
219. Id. Ogives de la nef. 276
220. Id. Nef et chœur 276
221. Id. Marques de tâcherons. 279
222. Id. Voûte d'arêtes de la tribune 280
223. Id. Coupole nervée 280
224. Id. Coupe du chœur 282
225. Id. Voûte d'ogives de la sacristie 283
226. Id. Clef de voûte du chœur 284
227. Id. Corbeau sous une nervure du chœur . 285
228. Id. Chapiteau du chœur. 286
229-230. Id. Pilastres du chœur 287-288

231. Église du Thor. Portail occidental 288
232. Id. Chapiteau du trumeau 289
233. Id. Façade 290
234. Id. Chapiteau du portail occidental . . . 290
235. Id. Coupe du porche méridional 290
236-238. Id. Chapiteaux du porche méridional. 292-293
239. Id. Face méridionale 292
240. Couvent des Dominicains. Tombeau de la famille Le Blanc de l'Olive 314
241-243. Id. Chapiteaux du cloître 314-329
244. Id. Tombeau du cardinal de Brancas . . 322
245. Id. Tête de Christ 326
246. Cuisines du Palais des Papes. Plan 336
247. L'enceinte d'Avignon au XIV^e^ siècle. Plan 342
248. Id. Vue des remparts 350
249. Id. Id 354
250. Id. Porte. 352
251. Tour Anglica à Barbentane 362
252. Tour Anglica au XIV^e^ siècle 365
253. Une rue de Carpentras en 1694. 372
254-255. Lectionnaire de l'abbaye de Montmajour 382
256-257. Id. Saint Paul et le Christ. 384
258. Id. Isaïe 384
259. Id. Initiale. 386
260. Statue d'Innocent VI 390
261. Tombeau de Tewkesbury 390
262. Tombeau de Jean XXII 390
263. Fontaine de l'Ange à Carpentras 394
264. Fontaine de Saint-Siffrein à Carpentras. 396
265. Fontaine du Cormoran à Pernes 396
266. La Grande-Fontaine à Pernes 396
267. Fontaine du Rossignol à Mazan 398
268. Fontaine du Château à Saint-Didier 399

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

de mémoires, de communications, de discours, de dessins, de photographies, et des lauréats du Congrès (1).

Aigon (L'abbé), II, 45.

Belleudy, II, 42.
Beloë (E.-M.), II, 41.
Bizot (Ernest), II, 44.
Boinet (A.), II, 380; — 382, *ph.*; 384, *ph.*; 386, *ph.*
Bond (Francis), II, 40, 390.
Bondurand (Édouard), II, 39, 191.
Bonhoure, II, 46.
Bonnecaze, II, 45.
Bonnet (Émile), II, 251.
Bruguier-Roure, II, 44.
Burthe d'Annelet (A.), I, 100, *ph.*

Caristie, I, 96, *d.*; 202, *d.*
Carrayrou (M^lle^ M.), II, 46.
Chatelain (Louis), II, 45.
Chauliat (E.), I, 8, *d.*; 66, *d.*; 66, *d.*; 67, *d.*; 68, *d.*; 70, *d.*; 70, *d.*; 72, *d.*; 72, *d.*; 72, *d.*; 72, *d.*; 75, *d.*; 108, *d.*; 112, *d.*; 114, *d.*; 114, *d.*; 118, *d.*; 122, *d.*; 149, *d.*; 154, *d.*; 158, *d.*; 170, *d.*; 172, *d.*; 218, *d.*; 244, *d.*; 282, *d.*; 283, *d.*; 291, *d.*
— II, 72, *d.*; 232, *d.*; 244, *d.*; 248, *d.*; 248, *d.*; 276, *d.*; 280, *d.*; 283, *d.*; 285, *d.*; 286, *d* ; 287, *d.*; 288, *d.*; 289, *d.*; 290, *d.*; 292, *d.*; 293, *d.*; 342, *d.*
Chevallier (Raymond), II, 42, 44.
Cochin (Claude), II, 39, 370.
Colombe (Le D^r^), II, 44, 332.

Deydier, II, 38, 45.
Digonnet (Félix), II, 45.
Duprat (E.), II, 38, 39, 45, 49.
Durand (J.), II, 70, *ph.*; 228, *ph.*; 236, *ph.*

Fabre, II, 42, 45.
Fayolle (Le marquis de), II, 42.
Fleury (G.), I, 214, *ph.*
Fordham (Georges), II, 42.
Formigé (Jules), I, 144, *d.*
— II, 45, 56, 393; — 65, *ph.*; 68, *d.*; 68, *d.*; 394, *d.*; 396, *d.*; 396, *d.*; 398, *d.*; 399, *d.*
Gap (Lucien), II, 43, 45.

(1) Pour les auteurs des dessins et photographies, le numéro de la page est suivi de la lettre *d* ou *ph.*

Gazagne, II, 45.
Ghellinck (Le comte de), II, 42.
Girard (Joseph), II, 45, 299; — 315, *ph.*; 322, *ph.*; 326, *ph.*; 329, *ph.*; 350, *ph.*; 352, *ph.*; 354, *ph.*
Grangeon (Eugène), II, 46.
Guigou, II, 24, 42.

Hallays (André), II, 44.
Héron de Villefosse (A.), II, 146.
Heuzé (H.), I, 126, *ph.*
— II, 234, *ph.*

Labande (L.-H.), I, 1; — 30, *ph.*; 40, *ph.*; 292, *ph.*
— II, 42, 44; — 390, *ph.*
Lacaze-Duthiers, II, 45.
Lafond (Jean), II, 43.
Lasteyrie (R. de), II, 47.
Laurent (Philippe), II, 46.
Lefèvre-Pontalis (E.), I, 10, *ph.*; 22, *ph.*; 24, *ph.*; 46, *ph.*; 48, *ph.*; 70, *ph.*; 88, *ph.*; 90, *ph.*; 92, *ph.*; 92, *ph.*; 94, *ph.*; 104, *ph.*; 124, *ph.*; 134, *ph.*; 142, *ph.*; 160, *ph.*; 162, *ph.*; 172, *ph.*; 174, *ph.*; 176, *ph.*; 178, *ph.*; 180, *ph.*; 180, *ph.*; 184, *ph.*; 186, *ph.*; 208, *ph.*; 210, *ph.*; 212, *ph.*; 216, *ph.*; 218, *ph.*; 218, *ph.*; 218, *ph.*; 222, *ph.*; 224, *ph.*; 226, *ph.*; 228, *ph.*; 252, *ph.*; 256, *ph.*; 260, *ph.*; 272, *ph.*; 274, *ph.*; 276, *ph.*; 280, *ph.*; 282, *ph.*; 284, *ph.*; 302, *ph.*
— II, 23, 28, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 275; — 74, *ph.*; 80, *ph.*; 188, *ph.*; 216, *ph.*; 218, *ph.*; 230, *ph.*; 246, *ph.*; 288, *ph.*; 290, *ph.*
Lefèvre-Pontalis (Mme), II, 47.
Louzier (M.), I, 182, *d.*; 186, *d.*; 186, *d.*; 186, *d.*

Martin-Sabon (F.), I, 98, *ph.*
— II, 276, *ph.*
Maurice (Jules), II, 40, 177.
Michel (Robert), II, 39, 341, 361.
Mistral (Frédéric), II, 47.
Momméja, II, 39.

Nicolas (Le chanoine), II, 40, 45, 47.
Nicollet, II, 39.
Nodet (H.), I, 64, *d.*; 70, *d.*; 282, *d.*
— II, 243; — 244, *d.*; 244, *d.*; 245, *d.*; 246, *d.*; 248, *ph.*; 248, *ph.*; 248, *d.*; 248, *d.*
Nouvel (P.), II, 247, *d.*; 284, *d.*

Pamard (Le Dr), II, 27.
Pansier (Le Dr), II, 45.
Pasquier (Frédéric), II, 43, 48.
Puig y Cadafalch, II, 42.

Questel, I, 198, *d.*

Relave (L'abbé), II, 45.
Requin (H.), II, 44, 299.
Revoil (H.), I, 30, *d.*; 108, *d.*; 166, *d.*; 166, *d.*
— II, 276, *d.*; 277, *d.*; 282, *d.*; 290, *d.*; 290, *d.*

Sautel (L'abbé Joseph), II, 38, 45, 162.
Sautel (L'abbé), II, 46.
Sauve, II, 39, 45, 98.
Souvet (Henri), II, 46.

Truchis (Le vicomte Pierre de), II, 204 ; — 220, *d.* ; 222, *d.* ; 230, *d.* ; 232, *d.* ; 236, *d.* ; 237, *d.* ; 240, *d.*

Valla (L'abbé), II, 45.
Vallentin du Cheylard (R.), II, 45, 111.
Ventre (A.), I, 102, *d.* ; 103, *d.*
Véran (A.), I, 236, *d.* ; 274, *d.* — II, 45, 185 ; — 188, *d.*
Véran (Pierre), II, 188, *d.*
Vernet (M.), II, 46, *ph.*
Vissac (Le baron Marc de), II, 24, 39, 42.
Vitry (Paul), II, 41.

Yrondelle, II, 39, 46.

Caen. — Imprimerie H. Delesques, rue Demolombe, 34

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

HIVER 1910-1911

Relations Rapides entre PARIS, la SUISSE et l'ITALIE

1° Express (1re et 2e classes) **Paris-Genève** et vice-versa.

Aller ; Départ de Paris : 8 h. 20 matin (W.-R. Paris-Dijon), 8 h. 45 soir (1re, 2e, 3e classes), (lits-salon-wagons-lits).
Arrivée à Genève : 6 h. 54 soir, 7 h. 33 matin.

Retour : Départ de Genève : midi 35 (W.-R. Dijon-Paris), — 8 h. 12 soir (1re, 2e, 3e classes), (L.-S., W.-L.)
Arrivée à Paris : 10 h. 55 soir, 7 h. 15 matin.

2° *a*) Express (1re et 2e classes) **Paris, Lausanne, Brigue, Rome** et **Naples** à l'aller et au retour.

Aller : Départ de Paris : 9 h. 20 matin (W.-R. Paris-Dijon), 2 h. 10 soir (lits-salon-wagons-lits, 1re classe, Paris Florence), 10 h. 10 soir (L.-S., W.-L., 1re et 2e classes, Paris-Rome, W.-R. Modane-Turin).
Arrivée à Lausanne (1) : 6 h. 10 soir, 11 h. 54 soir, 7 h. 55 matin ; à Brigue : 9 h. 05 soir, 2 h. 45 matin, 10 h. 51 matin ; à Rome : 7 h. 10 soir, 7 h. » matin ; à Naples : minuit, midi 10.

Retour : Départ de Naples (1) : 6 h. 50 soir (wagon-lits-lits-salon), minuit 30 (W.-L., L.-S., W.-R. Pontarlier-Paris), 1 h. 50 soir (W.-R. Dijon-Paris) ; de Rome : 11 h. 50 soir, 8 h. 35 matin, 6 h. 10 soir ; à Brigue : 7 h. 42 soir, 3 h. 50 matin, 12 h. 05 soir ; de Lausanne : 10 h. 45 soir, 6 h. 37 matin, 3 h. » soir.
Arrivée à Paris : 7 h. » matin, 2 h. 25 soir, 11 h. » soir.

b) Train de luxe « **Paris-Rome** » (W.-L., W.-R.), voiture directe de ou pour Florence.

Aller : Départ de Paris : 2 h. » soir, les lundis, jeudis et samedis, du 1er décembre au 11 mai.
Arrivée à Rome (1) : 5 h. 45 soir, le lendemain ; à Naples (1) : 10 h. 25 soir.

Retour : Départ de Naples (1) : 8 h. » matin, les lundis, mercredis et samedis, du 3 décembre au 13 mai.
Arrivée à Paris : 2 h. 40 soir, le lendemain.
Ce train prend à Paris les voyageurs pour Aix-les-Bains et vice-versa.

(1) Heure de l'Europe Centrale.

Relations Rapides entre PARIS et l'ITALIE

Par le SIMPLON :

par le train de luxe « **Simplon-Express** » (W.-L., W.-R.)

Départ de Paris P.-L.-M., lundi, mercredi, samedi, à 8 h, 05 soir, du **2 novembre** au **27 février**, et tous les jours à partir du **1er mars.**

Par le MONT-CENIS :

a) par trains express quotidiens (W.L., L.-S.) (1re et 2e classes à couloir.)
b) par le train de luxe « **Paris-Rome** » (W.-L., W.-R.)
Voiture directe de ou pour Florence.

Départ de Paris P.-L.-M., lundi, jeudi, samedi **(1er décembre-11 mai) :** 2 h. » soir.
Départ de Rome, lundi, mercredi, samedi **(3 décembre-13 mai) :** midi 20 (heure de l'Europe Centrale).

NOTA. — Dans ces trains, le nombre des places est limité.

TRAJET RAPIDE

DE PARIS A LA COTE D'AZUR

en 13 heures.

Train de jour « **COTE D'AZUR RAPIDE** » composé de voitures à intercirculation avec places de 1re classe (sans supplément), lits-salon et restaurant.

Départ de Paris : 9 heures matin.

Train extra-rapide de nuit composé de voitures à intercirculation avec places de 1re classe (sans supplément), lits-salon, lits-salon avec draps, salon avec lits complets. Restaurant au départ de Paris.

Départ de Paris : 7 h. 20 soir.

Pour les périodes de mise en marche, les horaires et les conditions d'admission dans ces trains, consulter les affiches ou les indicateurs.

Service Direct PARIS-BÉZIERS

Viâ BRIOUDE — SAINT-FLOUR

Depuis le 1er **Juin 1910**, la Compagnie a rétabli son service rapide et direct PARIS-BEZIERS, par l'itinéraire BRIOUDE-SAINT-FLOUR, qui offre la plus courte distance entre PARIS et BEZIERS.

Ce service est assuré par les express nos 921 et 930 comportant des voitures directes de toutes classes de ou pour Béziers.

Aller : Départ de Paris à 8 h. 15 soir ;

Arrivée à Saint-Flour le lendemain à 7 h. 42 matin, et à Béziers à 3 h. 22 soir.

Retour : Départ de Béziers à 9 h. 20 matin, et de Saint-Flour à 6 h. 02 soir ;

Arrivée à Paris le lendemain à 5 h. 10 matin.

Billets de Voyages Circulaires en ITALIE

La Compagnie émet toute l'année, à la gare de Paris P.-L.-M. et dans les principales gares situées sur les itinéraires, des *Billets de voyages circulaires à itinéraires fixes*, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'**Italie**.

La nomenclature de ces voyages figure dans le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.*, vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un de ces voyages au départ de Paris.

*Itinéraire 81-A*2. — Paris-Dijon, Lyon, Tarascon (ou Clermont-Ferrand, Cette, Nimes, Tarascon), Marseille, Vintimille, San-Remo, Gênes, Novi, Alexandrie, Mortara (ou Voghera, Pavie), Milan, Turin, Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon), Mâcon, Dijon, Paris.

PRIX :

1re classe. . . . **191 fr. 50** | 2e classe. . . . **139 fr. 85**

Validité : 60 jours.

Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages, à itinéraires facultatifs,

de FRANCE en ALGÉRIE en TUNISIE en CORSE et aux ÉCHELLES du LEVANT ou vice-versa.

Carnets individuels ou collectifs, 1re, 2e et 3e classes, délivrés pour voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux métropolitains, départementaux (réseau de la Corse), algériens et tunisiens, ainsi que sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache), par la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur, par la Compagnie Marseillaise de Navigation à vapeur (Fraissinet et Cie) ou par la Compagnie des Messageries Maritimes. Ces voyages doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens, tunisiens ou corses.

Minimum de parcours sur les réseaux métropolitains : **300 kilomètres.**

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des Compagnies de Navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes ou de la Compagnie Marseillaise de Navigation à vapeur (Fraissinet) et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de Navigation.

Validité : 90 jours ; **120** jours lorsque les carnets comprennent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnies des Messageries Maritimes. Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Demander les carnets 5 jours à l'avance à la gare de départ.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies. — Trajet rapide de Paris à Marseille en 10 h. 1/2 par le train « **Côte d'Azur Rapide** » (1re cl.) — (Voir les indicateurs pour les périodes de mise en marche).

Services directs entre PARIS et le MAROC, viâ MARSEILLE

Billets simples de PARIS à TANGER, valables 15 jours.

De **PARIS** à **TANGER**, par les paquebots :

	1re cl.	2e cl.	3e cl.
de la Cie de Navigation mixte (Touache) viâ Oran.	**201** fr.	**138** fr.	**93** fr.
de la Cie Paquet	**196** fr.	**135** fr.	

Ces prix comprennent la nourriture à bord des paquebots.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. — Franchise de bagages : en chemin de fer : 30 kil. — sur les paquebots : 100 kil. en 1re classe ; 2e classe : 60 kil. ; 3e classe : 30 kil. — Enregistrement des bagages de Paris à Tanger ou réciproquement.

Délivrance des billets à la gare de Paris P.-L.-M., à l'Agence de la Compagnie de Navigation mixte, chez M. Desbois, 9, rue de Rome, et dans les bureaux de la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur. 8, rue Ménars, pour les parcours à effectuer par les paquebots de la Cie Paquet.

Pendant l'hiver, Paris et Marseille sont reliés par des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies. — Trajet rapide de Paris à Marseille en 10 h. 1/2 par le train « **Côte d'Azur Rapide** » (1re classe). — (Voir les indicateurs pour les périodes de mise en marche).

ALGÉRIE-TUNISIE

Billets de voyages à itinéraires fixes, 1re et 2e classes, délivrés à la gare de *Paris-Lyon* ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires ; certaines combinaisons de ces voyages permettent de visiter non seulement l'**Algérie** et la **Tunisie**, mais encore des parties plus ou moins étendues de l'**Italie** et de l'**Espagne**.

Voir la nomenclature complète de ces voyages circulaires dans le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.* en vente dans les gares, bureaux de ville, bibliothèques : **0** fr. **50** ; envoi sur demande au *Service Central de l'Exploitation*, 20, boulevard Diderot, à Paris, contre **0** fr. **70** en timbres-poste.

Services directs
entre PARIS et l'ALGÉRIE, la TUNISIE et MALTE, viâ MARSEILLE

Billets simples valables 15 jours.

De PARIS aux ports ci-après *ou vice-versa.*	PRIX PAR LES PAQUEBOTS : 1° de la Cie Gale Transatlantique		2° de Compagnie de Navigation mixte (Touache)		
	1re cl.	2e cl.	1re cl.	2e cl.	3e cl.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
ALGER	192 »	134 »	176 »	118 »	68 »
BIZERTE, BONE, BOUGIE, PHILIPPEVILLE & TUNIS, viâ BIZERTE	177 »	124 »	» »	» »	» »
BONE, PHILIPPEVILLE	» »	» »	176 »	118 »	68 »
ORAN	177 »	124 »	161 »	108 »	65 »
TUNIS (direct)	192 »	134 »	166 »	115 »	67 »
MALTE (La Valette)	247 »	174 »	» »	» »	» »

Ces prix comprennent la nourriture à bord des paquebots.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. à toutes les gares de l'itinéraire. Franchise de bagages de 30 kil. en chemin de fer et, sur les paquebots, de 100 kil. en 1re classe, de 60 kil. en 2e classe et de 30 kil. en 3e classe. — Enregistrement direct des bagages de Paris aux ports algériens et tunisiens.

Délivrance des billets à Paris : à la gare de Paris P.-L.-M., au bureau des passages de la Cie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, et à l'Agence de la Cie de Navigation mixte (Touache), chez M. Desbois, 9, rue de Rome.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies. — Trajet rapide de Paris à Marseille en 10 h. 1/2 par le train « **Côte d'Azur-Rapide** » (1re classe). — (Voir les indicateurs pour les périodes de mise en marche.)

De PARIS aux ports au delà de SUEZ ou à NEW-YORK, ou vice-versa

Billets d'aller et retour « **Paris-Marseille** » (ou vice-versa), 1re, 2e, 3e classes.

Valables un an.

Délivrés conjointement avec les billets d'aller et retour de passage de ou pour Marseille aux voyageurs partant de Paris pour les ports au-delà de Suez ou pour New-York, ou de ces ports pour Paris.

Prix : 1re classe : **144** fr. **80** — 2e classe : **104** fr. **25** — 3e classe : **67** fr. **95**
(viâ Dijon-Lyon, ou Nevers-Lyon ou Nevers-Clermont.)

Ces billets sont émis par la Cie des Messageries Maritimes, par les Chargeurs-Réunis, ainsi que par la Cie Cyprien-Fabre.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies. — Trajet rapide de Paris à Marseille en 10 h. 1/2, par le train « **Côte d'Azur-Rapide** » (1re classe). — (Voir les indicateurs pour les périodes de mise en marche.)

L'ORIENT et l'ÉGYPTE, viâ MARSEILLE

Billets simples, valables 45 jours, 1re et 2e classes, délivrés à la gare de Paris P.-L.-M. et dans les Agences des Cies des Messageries Maritimes, Fraissinet et Paquet, pour l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Billets d'aller et retour, valables 120 jours, 1re et 2e classes, délivrés à la gare de Paris P.-L.-M. et dans les Agences des Cies des Messageries Maritimes et Paquet pour certains des ports indiqués ci-dessus.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. ; le trajet de Paris à Marseille peut être effectué soit par la Bourgogne, soit par le Bourbonnais.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies. Trajet rapide de Paris à Marseille en 10 h. 1/2 par le train « **Côte d'Azur-Rapide** » (1re classe). — (Voir les indicateurs pour les périodes de mise en marche).

Consulter le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.* en vente dans les gares : **0** fr. **50**.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

« LA TESSERA »

La Compagnie P.-L.-M. n'a pas encore définitivement arrêté les combinaisons de voyages à prix réduits qu'elle compte mettre à la disposition des voyageurs qui se rendront aux **Expositions Internationales de Rome et de Turin** ; mais il est question de délivrer, dans les principales gares de son réseau, des billets d'aller et retour spéciaux pour **Modane** et **Vintimille** concurremment avec des « **TESSERA** », cartes d'identité dont les titulaires, moyennant versement de **1** fr. **25** ou de **10** fr. **50**, auront droit à l'application d'un tarif réduit atteignant, selon les parcours, jusqu'à **60** °/₀ dans les trains des lignes italiennes.

STATIONS HIVERNALES (Nice, Cannes, Menton, etc.)

Paris-La Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par le train « Côte d'Azur rapide » (1re classe).

(Voir les indicateurs pour les périodes de mise en marche.)

Billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes Valables 33 jours

Délivrés, du 15 OCTOBRE au 15 MAI, dans toutes les gares P.-L.-M. aux familles d'au moins trois personnes pour : CASSIS, LA CIOTAT, SAINT-CYR-LA-CADIERE, BANDOL, OLLIOULES-SANARY, LA SEYNE-TAMARIS-SUR-MER, TOULON, HYERES et toutes les gares situées entre SAINT-RAPHAEL-VALESCURE, GRASSE, NICE et MENTON inclusivement. — Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : Les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 °/₀, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 °/₀.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de 15 jours, moyennant supplément de 10 °/₀ pour chaque période.

Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du Littoral.

NOTA. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes gares P.-L.-M. aux stations hivernales des chemins de fer du Sud de la France (San-Salvadour, Le Lavandou, Cavalaire, Saint-Tropez, etc.)

Algérie - Tunisie

Billets de voyages à itinéraires fixes, 1re et 2e classes

Délivrés à la gare de PARIS-LYON ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires. Certaines combinaisons de ces voyages permettent de visiter non seulement l'ALGÉRIE et la TUNISIE, mais encore des parties plus ou moins étendues de l'ITALIE et de l'ESPAGNE.

Voir la nomenclature complète de ces voyages circulaires dans le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.*, en vente dans les gares, bureaux de ville, bibliothèques : 0 fr. 50; envoi sur demande au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, Paris, contre 0 fr. 70 en timbres-poste.

AGENDA P.-L.-M.

Cet Agenda, spécialement consacré aux voyages et au tourisme, contient des cartes-postales détachables, 200 illustrations et des planches hors texte.

Il est mis en vente au prix de 1 franc, à la gare de Paris-Lyon, dans les bureaux de ville de la Cie P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, et 6, rue Sainte-Anne, ainsi qu'aux Magasins du Bon Marché (rayon de la papeterie).

L'Agenda P.-L.-M. est aussi envoyé par la poste, sur demande adressée au *Service Central de l'Exploitation* (Publicité), 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de **1** fr. **45** en timbres-poste.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

PARIS A LONDRES

Viâ ROUEN, DIEPPE & NEWHAVEN par la Gare Saint-Lazare

Services rapides tous les jours et toute l'année

(Dimanches et Fêtes compris)

Départ de Paris-Saint-Lazare :

A 10 h. 20 matin (1re et 2e classes seulement) et à 9 h. 20 soir (1re, 2e et 3e classes)

Départs de Londres :

VICTORIA (Cie de Brighton) à 10 h. matin (1re et 2e classes seulement.)

LONDON-BRIDGE & VICTORIA à 8 h. 45 soir (1re, 2e et 3e classes.)

Trajet de jour en 8 h. 40

GRANDE ÉCONOMIE

BILLETS SIMPLES *Valables pendant sept jours*		BILLETS ALLER ET RETOUR *Valables pendant un mois*	
1re classe.....	48 fr. 25	1re classe.....	82 fr. 75
2e classe.....	35 fr. »	2e classe.....	58 fr. 75
3e classe.....	23 fr. 25	3e classe.....	41 fr. 50

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

Les trains du service de jour entre Paris et Dieppe et vice-versa comportent des voitures de 1re classe et de 2e classe à couloir avec W. C. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant ; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec W. C. et toilette. Une des voitures de 1re classe à couloir des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 fr. par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe moyennant une surtaxe de 1 fr. par couchette.

EXCURSIONS

Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours.

Délivrés à l'occasion des **Fêtes de Pâques,** de la **Pentecôte,** de **l'Assomption** et de **Noël.**

DE PARIS-SAINT-LAZARE A LONDRES ET VICE-VERSA

1re classe : **49** fr. **05** — 2e classe : **37** fr. **80** — 3e classe : **32** fr. **50**

Pour plus de renseignements, demander le bulletin spécial du service de Paris à Londres, que l'Administration des chemins de fer de l'Etat envoie franco à domicile sur demande affranchie adressée au Secrétariat de la Direction (Service de la Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.

Livret-Guide Illustré des Réseaux Est-Algérien et Oranais

L'Administration des chemins de fer de l'État vient de publier un *Livret-Guide Illustré de ses Réseaux Algériens.*

Ce *Livret-Guide* artistique, dont la couverture en couleurs reproduit l'une des œuvres du maître Dinet est composé de 48 pages de descriptions, illustrées de plusieurs autres œuvres du Maître et de 50 similigravures, ainsi que d'une carte en couleurs des *Réseaux Est-Algérien et Oranais.*

Il est mis en vente au prix de **0** fr. **40** dans les Bibliothèques des gares du Réseau de l'Etat, dans ses Bureaux de ville et les principales Agences de Voyages de Paris.

Ce *Livret-Guide* est également adressé franco, à domicile, contre l'envoi de sa valeur, en timbres-poste, au Secrétariat de la Direction (Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

Viâ CALAIS ou BOULOGNE

Cinq services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

PARIS-NORD A LONDRES

	1e 2e 3e cl.	1e 2e cl.	1e 2e cl.	1e 2e 3e cl	1e 2e 3e cl	1e 2e cl.	1e 2e 3e cl.
PARIS-NORD dép.	matin 8 20	(*) WR) 9 50 m.	(*) WR) midi	soir 2 30	(1) 3 05 s.	(*) (W.R) 4 » soir	soir 9 15
LONDRES... arr.	viâ Boulogne 3 35 soir	viâ Calais 5 04 soir	viâ Calais 7 10 soir	viâ Boulogne 10 45 soir		viâ Boulogne 10 45 soir	viâ Calais 5 35 matin

LONDRES A PARIS-NORD

	1e 2e cl.	1e 2e 3e cl.	1e 2e cl.	1e 2e cl.	1e 2e 3e cl.	1e 2e 3e cl.
LONDRES.. dép.	(*) (W.R) 9 » m. viâ Calais	10 » m. viâ Boulogne	(*) 11 » m. viâ Calais	(*) (W.R) 2 20 s. viâ Boulogne	2 20 s. viâ Boulogne	9 » s. viâ Calais
PARIS-NORD arr.	4 45 soir	5 45 soir	6 45 soir	9 16 soir	11 26 soir	5 50 matin

(*) Trains composés avec les grandes voitures à couloir sur bogies du dernier modèle de la Compagnie du Nord comportant water-closet et lavabo.

(W.R.). Wagon-Restaurant.

(1) Les Vendredis, Samedis et Veilles de Fêtes du 26 Juin au 2 Octobre inclus, et les 1er, 2, 15, 16 et 30 Juillet, 2 et 4 Août, 1er, 2, 3, 29 et 30 Septembre, 1er Octobre.

Services officiels de la Poste (viâ CALAIS)

La gare de PARIS-NORD, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les Grands Express Européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche, la Turquie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Egypte, les Indes et l'Australie.

PARIS (Nord) à BERLIN (Potsdam)

Sans changement de voiture en 1re, 2e et 3e classes

Les communications entre PARIS et BERLIN et vice-versa sont assurées en 1re, 2e et 3e classes **sans changement de voiture** par les trains ci-après :

	1e 2e 3e cl	1e 2e cl
Paris-Nord .....dép.	8 40 s.	10 »s.
	1e 2e 3e cl.	
Cologne .....arr.	8 » mat.	
Cologne .....dép.	8 26 mat.	
Berlin-Potsdam	6 » soir	

	1e 2e 3e cl.
Berlin-Potsdam.dép.	1 » soir
Cologne .....arr.	10 26 soir
Cologne .....dép.	10 45 soir
	1e 2e cl / 1e 2e 3e cl
Paris-Nord..... arr.	7 35m. / 8 55m.

Services les plus rapides entre PARIS-NORD, COLOGNE, COBLENCE et FRANCFORT-sur-MEIN

Les services les plus rapides entre Paris, Cologne, Coblence et Francfort-sur-Mein, en 1re et 2e classes, sont assurés comme suit :

(*) En utilisant le Nord-Express 1re et 2e classes entre Paris et Cologne et le train de luxe Ostende-Vienne entre Cologne et Francfort-sur-Mein, le trajet de Paris-Nord à Coblence s'effectue en **10 heures** et celui de Paris-Nord à Francfort-sur-Mein en **12 heures**.

ALLER		(*) NORD-EXPRESS Luxe			RETOUR			(*) VIENNE-OSTENDE Luxe
	matin	soir	soir	soir		matin	soir	
Paris-Nord . . dép.	8 10	1 50	1 50	10 »	Francfort-s-Mein.dép	10 »	6 10	min.53
Cologne. . . . . arr.	5 55	10 46	11 01	8 »	oblence . . . . . —	mid.14	8 43	2 58
Coblence. . . . —	8 26	1 26	2 50	10 23	Cologne . . . . . —	3 12	10 45	4 27
Francfort-s-Mein—	10 51	3 29	5 58	mid.31	Paris-Nord . . . arr.	10 46	7 35	mid.51
	soir	matin	matin			soir	matin	

CHEMINS DE FER DU MIDI

Les voyageurs peuvent effectuer des voyages sur le réseau du Midi *(notamment dans les Pyrénées et aux Gorges du Tarn)* au moyen d'une des combinaïsons suivantes, comportant de notables réductions sur les prix ordinaires des places :

1° Billets d'aller et retour individuels et de famille, de toutes classes

à destination des stations thermales et balnéaires situées sur le réseau du Midi. — Durée (1) : 33 jours, à compter du jour de départ, ce jour compris.

2° Billets de voyages circulaires Paris-Centre de la France, Pyrénées-Provence et Gorges du Tarn (de 1re et 2e classes)

Durée (1) : 20 jours pour les voyages intérieurs Midi (G. V. 5) et 30 jours pour les voyages communs avec l'Orléans et le P. L. M. (G. V. 105). — En outre, il est délivré sur les réseaux du Midi et d'Orléans, des billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits pour permettre aux voyageurs porteurs de billets de voyages circulaires de visiter des points situés en dehors du voyage circulaire : les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes, Carcassonne, etc.

La durée (1) du voyage Pyrénées-Provence (Midi-P.-L.-M.) est de 25 jours.

3° Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

Durée : 33 jours, à compter du jour de départ, ce jour compris (2).

(1) Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 °/o.
(2) Consulter pour les détails, les tarifs G. V., nos 6 et 106.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 3777